



L'Ancêtre



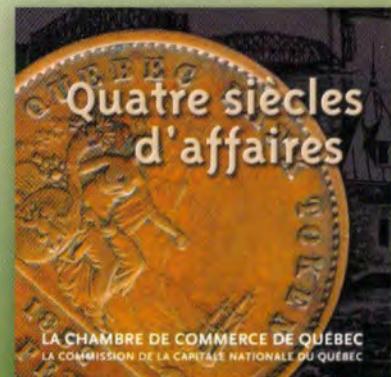
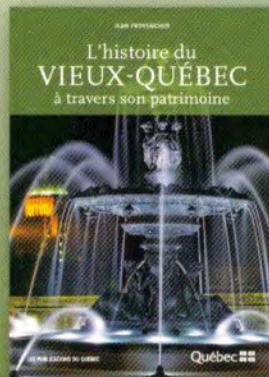
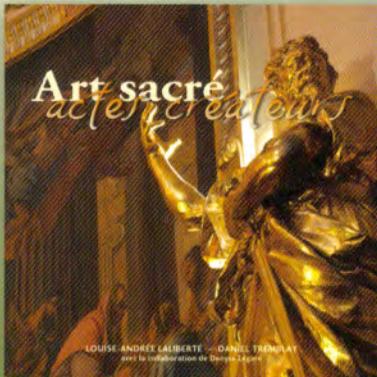
Rose Otis

Les menuisiers sculpteurs

La saga des bouchers de Québec



Une capitale en mots et en images



Les publications de la Commission de la capitale nationale du Québec présentent un regard neuf et lumineux sur la riche histoire de votre capitale. Une manière originale de la redécouvrir pour ses 400 ans.

www.capitale.gouv.qc.ca



L'INSTITUT GÉNÉALOGIQUE DROUIN PREND DE L'AMPLEUR!

Le site de recherche de l'Institut généalogique Drouin prend de l'ampleur. Plusieurs collections ont été ajoutées dans le but de diversifier votre recherche. Plus de 11 500 000 images et fiches sont maintenant disponibles sur www.imagesdrouinpepin.com. Une augmentation de près de 300 %.

COLLECTIONS DISPONIBLES SUR IMAGES DROUIN PEPIN

Registres de l'état civil : 3 621 350 images
Kardex : 938 258 images
Collection Roland-J.-Auger : 15 440 images
Annuaire des citoyens du Québec : 5 464 232 fiches
Fichier Loiselle : 1 044 434 images
Généalpha : 366 360 images
Généalogies familiales : 21 269 images
Documents notariés : 117 698 images
de 39 800 contrats notariés

Pour vous abonner :
Achat par Paypal sur www.institutdrouin.com
ou
Contactez l'Institut à jean-pierre.pepin@videotron.ca ou
au (450) 448-1251

Forfaits de 100 \$ à 1000 \$
maintenant disponibles.

WWW.IMAGESDROUINPEPIN.COM / WWW.INSTITUTDROUIN.COM



1961-2009

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

Adresse de localisation : Cité universitaire, pavillon Louis-Jacques-Casault, local 3112

Adresse postale : C. P. 9066, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4A8

Téléphone : 418 651-9127

Télécopieur : 418 651-2643

Courriel : sgq@total.net

Site : www.sgq.qc.ca

SOMMAIRE

ARTICLES DE FOND

- Les bouchers à Québec : 1700-1730** 127
Guy Parent (1255)
- L'histoire de Rose Otis (1676-1729)** 149
Annette Potvin
- L'instruction de nos ancêtres** 161
Fernand Gauthier (5486)

AUTRES SUJETS

- Message du nouveau président** 109
- Enquête généalogique** 111
- Lauréats du prix de L'Ancêtre 2008** 116
- Message aux auteurs et auteures** 166
- Liens généalogiques** 167
- Généalogie insolite** 169

CHRONIQUES

- Entretien** 103
- Nouvelles de la Société** 107
- L'héraldique et vous** 171
- Le généalogiste juriste** 173
- Les Archives vous parlent de** 177

Page couverture : Rencontre entre Frontenac et Talon.

J. D. Kelley, vers 1910 - BAnQ-Q - P600S5-PIMC24

ÉTUDE

- Le couple Charles Noël et Philomène Tailleur** 113
Marcel A. Genest (0567)
- Sur la disposition de ses cendres** 117
Henri P. Tardif (0634)

CONFÉRENCE

- Les menuisiers et sculpteurs Levasseur : transmission d'un savoir-faire** 119
Ginette Laroché
- Thomas Rousseau méprises et vérités à propos de ses lieux d'origine et de sépulture** 141
Guido Rousseau (6151)

- À livres ouverts** 181
- Service d'entraide** 183
- Regard sur les revues** 185
- Échos de la bibliothèque** 187

La SGQ est une société sans but lucratif fondée le 27 octobre 1961. Elle favorise l'entraide des membres, la recherche en généalogie et en histoire des ancêtres ou des familles, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences, et la publication de travaux de recherche. La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie et de la Fédération canadienne des sociétés de généalogie et d'histoire de famille. La Société est aussi un organisme de charité enregistré.



Un projet inédit, novateur et rassembleur

Nous sommes des dizaines de millions de francophones et francophiles qui habitent aux quatre coins des Amériques.

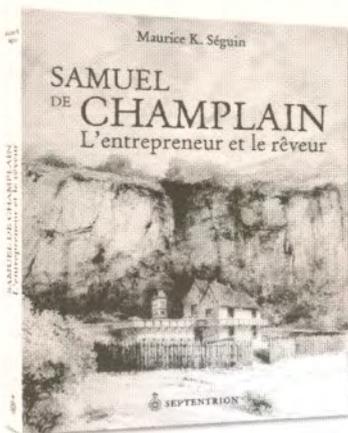
Participez au rayonnement de la langue française!

Consultez notre portail et joignez-vous dès maintenant à la communauté virtuelle du Centre de la francophonie des Amériques.

www.francophoniedesameriques.com

SAMUEL DE CHAMPLAIN

SAMUEL DE CHAMPLAIN *L'entrepreneur et le rêveur*



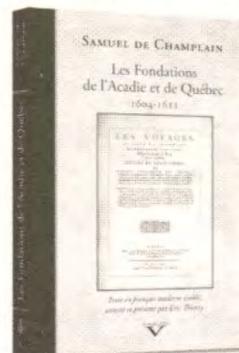
384 PAGES, 39,95 \$,
ISBN 978-2-89448-550-7

Aussi étonnant que cela puisse paraître, aucun historien québécois n'a osé, depuis un siècle, entreprendre une biographie de Champlain. Il faut en effet une bonne dose d'audace pour se lancer sur ses traces à la fois abondantes et ponctuées d'énigmes.

Maurice K. Séguin a relevé le défi. Avec beaucoup d'originalité, il entreprend de le suivre pas à pas. Il reconstitue les silences, imagine les chaînons manquants, pénètre dans son intimité, rétablit son quotidien et se met dans sa peau. Pour lui, Champlain est un entrepreneur tenace, un rêveur lucide.

LES FONDATIONS DE L'ACADIE ET DE QUÉBEC 1604-1611

Texte en français moderne établi, annoté et présenté par Éric Thierry



294 PAGES, 34,95 \$,
ISBN 978-2-89448-568-8

Cette nouvelle édition des *Voyages de 1613* de Champlain rend enfin accessible un texte fondateur de l'Amérique française. Parce qu'elle est en français moderne et qu'elle contient l'iconographie de l'édition originale, elle permet de découvrir, et de savourer, les plus fameux récits des fondations de l'Acadie et de Québec. Par le texte et l'image, Champlain raconte les installations des Français sur l'île Sainte-Croix, à Port-Royal et sur la « pointe » de Québec. Il rappelle tout ce qu'il a vécu aux côtés des autres fondateurs, en particulier

Pierre Dugua de Mons et François Pont-Gravé. Ses récits sont un témoignage capital sur les débuts de la présence française en Amérique du Nord.

 **SEPTENTRION.QC.CA**
Membre de l'Association nationale des éditeurs de livres

COLLECTION


ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

LE CHEMIN DU ROY*

(2^e partie)

Comité de *L'Ancêtre*
2008 - 2009

Direction : Jacques Olivier (4046)

Coordination : Diane Gaudet (4868)

Rédaction : Jacques Olivier (4046)

Membres : France DesRoches (5595)
Jacques Fortin (0334)
Claire Guay (4281)
Claire Lacombe (5892)
Claude Le May (1491)
Rodrigue Leclerc (4069)
Denis Martel (4822)
Nicole Robitaille (4199)

Collaboration : Claire Boudreau
Raymond Deraspe (1735)
André G. Dionne (3208)
Alain Gariépy (4109)
Michel Gaumond
Julien Gignac (2527)
Rénéald Lessard (1791)
Bibiane Ménard-Poirier (3897)
Louis Richer (4140)
Jacqueline Sylvestre (2859)
Mario Vallée (5558)

L'Ancêtre, revue officielle de la Société de généalogie de Québec, est publié quatre fois par année.

COTISATION DES MEMBRES

*Membre individuel (Canada)	40 \$
*Membre individuel (États-Unis)	50 \$ US
*Membre individuel (Europe)	40 €
Membre associé	demi-tarif

*Ces membres reçoivent *L'Ancêtre*.

Note :

Les cotisations des membres sont renouvelables avant le 31 décembre de chaque année.

Dépôt légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0316-0513

© 2008SGQ

Les textes publiés dans *L'Ancêtre* sont sous la responsabilité de leur auteur. Ils ne peuvent être reproduits sans le consentement de la Société et de l'auteur.

Imprimé par Première Impression
Centre numérique
Québec

DE TROIS-RIVIÈRES À MONTRÉAL

À première vue, cette partie du chemin semble avoir posé problème. En effet, de Boisclerc écrit : *Dans 17 seigneuries sur 37, dont 11 se situent entre Trois-Rivières et Montréal, nous avons relevé la présence certaine de bois debout qu'il a fallu abattre pour la construction des chemins... marqués auparavant par des plaques faites à la hache sur les arbres*²².

Entre Trois-Rivières et **Pointe-du-Lac**, les habitations sont sur la droite du chemin royal²³. Dans cette municipalité, au 11930, rue Notre-Dame Ouest, tout près de l'ancien chemin du Roy, un moulin à farine rappelle l'époque des pionniers. Le moulin actuel, refait comme l'ancien (construit entre 1775 et 1788), succède à un autre, érigé sur cet emplacement vers 1720-1721. *À la fin de l'année 1733, cette section était terminée, la route allant de Portneuf à Pointe-du-Lac était achevée*²⁴.

En 1731, de Boisclerc est autorisé à faire entreprendre les travaux sur le chemin qu'il a tracé et fait établir le long du **lac Saint-Pierre**, un chemin... projeté depuis plus de trente ans²⁵...

À **Yamachiche** (6 lieues des Trois-Rivières – 24 km ou 15 milles), en la *Coste et Seigneurie de Grosbois* où s'est rendu Pierre Robineau (selon le procès-verbal du 8 avril 1725), à l'*esgard du... chemin Royal... il commencera à la terre du Sr. Gastineau... suivra... au sud-ouest sur la terre de Le Sieur, seigneur du dit lieu; ensuite sur celle du sieur Duplessis... passera devant la maison de Mde Duchesne... suivra le coteau jusqu'à l'église... suivra la hauteur jusque chez le Sr Bellefeuille... jusque chez Mde de Grandpré, et continuera chez la veuve Gélinas jusqu'à la rivière St. Jean*²⁶. Comme il est à peu près conforme au tracé original, le chemin des Petites-Terres actuel permet de fouler le chemin du Roy de l'époque, entre Yamachiche et Louiseville.



Pont à la décharge des Glaude à Yamachiche – Source : BANQ – E6S7SS1P4848

- Aux abords du chemin du Roy, sur la rue Sainte-Anne, une enfilade de maisons de briques rouges plus que centenaires, dont celle du poète Nérée Beauchemin (numéro de porte 711), bâtie en 1867.

À **Louiseville**, selon le procès-verbal de de Boisclerc, daté du 6 juin 1732,... *le Chemin du Roy traversera le bois debout et côtoiera une élé-*

vation naturelle... franchit la propriété d'Antoine Trotier (l'ancien domaine seigneurial), contourne la Belle Pointe, longe la grande rivière du Loup... passe à l'embouchure de la... Chacoura, puis descend jusqu'aux... habitations de... Perusse..., Michel Lemaître-Genon et François Lemaître-Auger... Là, un canot avec une corde de chaque côté de la (Petite) Rivière... permet de traverser sur la terre de Claude-Philibert Bergeron (il sera nommé passeur du lieu – p.-v., 11 septembre 1734);...le chemin traverse... la terre de Lemaître, le ruisseau Castor... traverse la petite rivière du Loup à la séparation des terres de Jean-François St-Louis et de Louis Brûlé... à peu près à l'endroit de la rue St-Laurent actuelle²⁷. Tout comme pour la région précédente, vu qu'il est à peu près conforme au tracé original, le rang Petit-Bois actuel permet de fouler le chemin du Roy de l'époque, entre Louiseville et Maskinongé. Dans la ville elle-même, l'avenue Royale emprunte maintenant le tracé du chemin du Roy.

À **Maskinongé** (depuis le fief Saint-Jean jusqu'au fief Chicot), sur la rivière Chicot, de Boisclerc établit, en 1732, un canot pour lequel *Canot et Cordes seront faits et... fourny par le Public*²⁸. Le 19 septembre 1734, il nomme Louis Delpé passeur du bac.

- Le chemin empruntait la rue Saint-Laurent actuelle (autrefois, rue du Pont) où se trouvait le magasin général Casaubon.

Le chemin passait ensuite à travers toute une suite de terres non concédées dans le rang qui longeait le fleuve à **Saint-Barthélémy** (paroisse détachée en 1828 de Saint-Cuthbert où des colons s'étaient établis dès 1740, sur les bords de la rivière Chicot). Cependant, vu les hautes marées et la rivière, on passait plutôt par le rang York, de 1770 à 1940, rang qui devint alors le chemin du Roy. Après 1940, le nouveau tracé (ancienne route 2), qui évitait d'avoir à remonter vers le nord pour franchir le pont Chicot, empruntait le rang du Petit-Saint-Jacques²⁹.

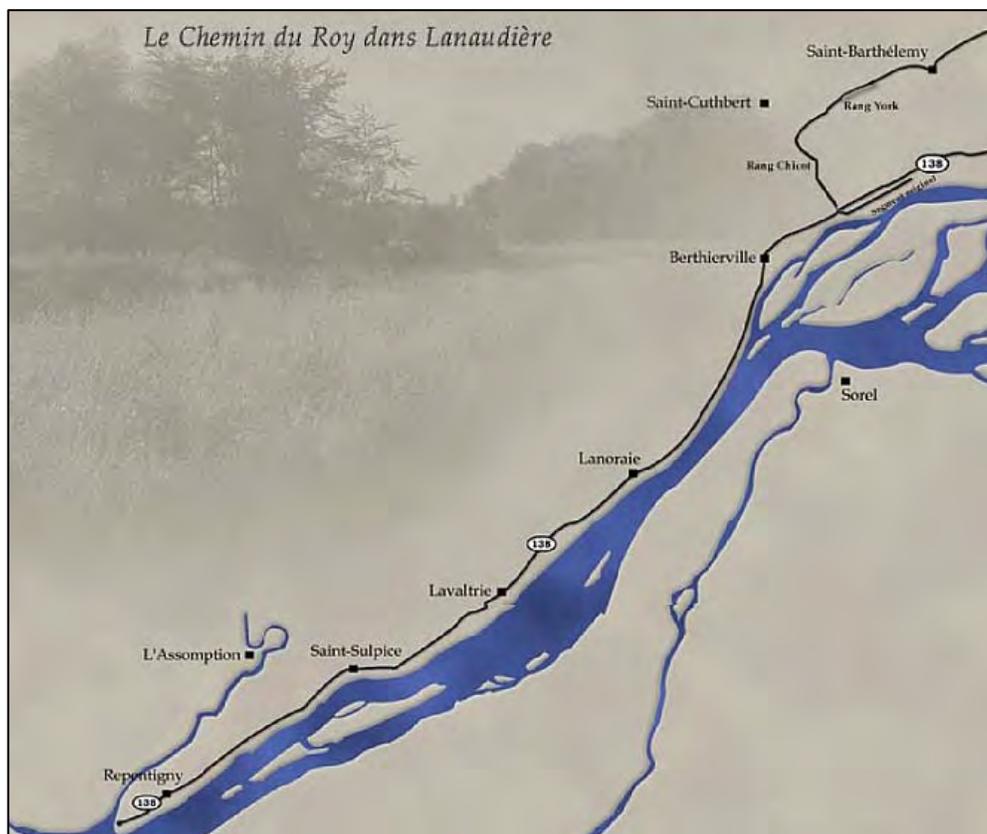
- Aux abords du chemin du Roy, à Saint-Barthélémy : l'église sise au 601, rang York. À Saint-Cuthbert : la chapelle du même nom, construite en 1785 pour James Cuthbert à la mémoire de

son épouse, décédée le 7 mars 1785 à l'âge de 40 ans – le plus ancien temple protestant du Québec; la maison Saint-Vincent, érigée en 1797 et situé au 1171, rang Nord-de-la-Rivière-Chicot.

Pour **Berthierville** (située sur le territoire du fief Dorvilliers et sur une partie de la seigneurie de Berthier, tous deux concédés le 29 octobre 1672. Cette partie de seigneurie, achetée par l'Écossais James Cuthbert, père, le 7 mars 1765, fut conservée par sa famille jusqu'en 1854), de Boisclerc établit, le 10 septembre 1734, un bac sur la rivière (Berthier) et nomme passeur Pierre Regnault dit Frenière. Le 4 août 1742, il ordonne la réparation et le remplacement des ponts de la seigneurie de Pierre de Lestage³⁰. À cet endroit, c'est maintenant la rue Frontenac qui correspond à l'ancien chemin du Roy.

- Près du chemin du Roy, (aujourd'hui, le Vieux-Berthier : l'église de Sainte-Geneviève, la chapelle Cuthbert (monument historique classé en 1958), et la maison Deligny, construite en 1821 (724, rue Frontenac).

En 1727, le capitaine et les seigneurs de **Lavaltrie**, **Lanoraie** et **Dautray (Dautré)** doivent déclarer à l'intendant (Dupuy) qu'il n'y a point... aucuns chemins Royaux faits quoiqu'ils y aient été marqués par le Commis du Sr de Bécancourt... et ce par la mauvaise volonté de quelques habitants³¹.



Source : <http://cheminduroy.connexion-lanaudiere.ca/circuit.htm>

- Longeant le chemin du Roy, à Lanoraie, sur la Grande Côte Ouest : la maison Gratton, bâtie en 1730; l'église de Saint-Joseph, construite en 1787; la maison Hervieux, levée en 1835.

En 1743, à Saint-Antoine de **Lavaltrie**, les habitants Pierre Robillard, Jean-Baptiste Boisjoli, Jean-Baptiste Héту et Étienne Lesieur portent plainte auprès de l'intendant Hocquart *du fait que le grand-voyer avait ordonné la construction d'un pont en pierre, trop onéreuse pour eux, d'autant plus que le pont servirait aux étrangers*³². En 1749, de passage à Lavaltrie, de Boisclerc remarque que les ponts étaient en très mauvais état et n'avaient pas la largeur de 15 pieds. Dans ce village d'alors, le deuxième poste de relais, en partant de Montréal, y prenait place à l'endroit même où s'établit la maison funéraire Valère Parenteau en 1972. Ce relais fut longtemps administré par la famille Lesiège dit Lafontaine.

- À proximité du chemin du Roy : l'église de Saint-Antoine; la maison Rosalie Cadron-Jetté située au 1997, rue Notre-Dame et construite en 1790.

- À **Saint-Sulpice**, le chemin du Roy était situé sur le bord du fleuve. À **Repentigny**, en raison des fréquentes inondations, on faisait un détour par la montée de L'Assomption. Voilà pourquoi de Boisclerc, selon le procès-verbal du 16 juillet 1743, *trace et plaque un chemin de traverse d'une rivière à l'autre entre Jean-Baptiste Richaume et les héritiers de feu Pierre Richaume*. Ce chemin de traverse se trouvait sur la route 83 (aujourd'hui, boulevard Brien).

- Aux abords du chemin du Roy, à Repentigny : l'église de la Purification, bâtie en bois en 1725, agrandie et rénovée en 1850 (445, rue Notre-Dame); le moulin à vent François Grenier, érigé en 1820, restauré en 2006 (912, rue Notre-Dame); le moulin Antoine Jetté, construit en 1823 (861, rue Notre-Dame).

*Les usagers du Chemin du Roy devaient emprunter la grande traverse de Repentigny (terre n° 128) entre la Pointe et le bout de l'île de Montréal, pour atteindre Pointe-aux-Trembles. Cette grande traverse (un bateau et deux canots) fut exploitée jusqu'en 1800 par Joseph Deschamps qui la passera, en 1804, à son fils Joseph qui, en 1845, donne à son fils deux bacs, un canot, un Horse-boat, etc. Une autre traverse, établie sur la rivière L'Assomption vers 1740, à l'extrémité du boulevard Brien, appartenait aussi (en 1815) au même Joseph Deschamps qui la vendit au passeur Joseph Galarneau en 1843 qui la refila à Louis Ratelle en 1853. La construction des ponts Grenier (1921) et Le Gardeur (1939) a mis fin à l'existence de ces deux traverses*³³.

- Comme son nom l'indique, cette partie de l'île de Montréal était couverte de ces arbres. Un premier moulin y fut construit en 1671, un deuxième en 1719. La première

église date de 1674, le fort de 1675, et le presbytère originel de 1679.

Après Pointe-aux-Trembles, c'est la **Longue-Pointe** où le chemin du Roy, beaucoup plus large maintenant, emprunte la rue Notre-Dame sur toute sa longueur.

NOMS ET LIEU DE FONCTION DE CERTAINS « MAÎTRES DE POSTE »

Charles Le Sieur et Panneton (Pointe-du-Lac), Jean Lord (Yamachiche), Forbes (Louiseville), Bélair (Maskinongé), Trudel (New York), Marchand (Berthier), Lafontaine (D'Autray), Robillard (Lavaltrie), Dunoyer (Saint-Sulpice), Deschamps et Dubreuil (Bout-de-l'Île, Repentigny), P. Briand (Pointe-aux-Trembles).

CONCLUSION

Évidemment, pour construire ce chemin qui traversait alors 37 seigneuries, il n'y avait pas d'employés de la voirie. Le travail incombait à l'ensemble des habitants sous la responsabilité du capitaine de milice de chaque paroisse, qui fixait la part de travail de chacun au prorata des terres possédées. *Le travail est partagé entre tous les habitants de la ... seigneurie au prorata des terres qu'ils y possèdent*³⁴.

Le service postal, institué dès 1721, fut abandonné très tôt parce que peu rentable. Il faudra attendre une ordonnance de Hocquart, signée le 30 avril 1734, pour apprendre que le chemin était désormais ouvert à la circulation. De fait, outre le nom de quelques passeurs de bacs sur les rivières, cette ordonnance donne les tarifs alors en vigueur, rajustés progressivement jusqu'au remplacement des bacs par des ponts : une voiture roulante, 22 sols 6 deniers; un cheval et son cavalier, 15 sols; un homme à pied, 4 sols; les bestiaux, 4 sols.

Compte tenu de la construction de ponts sur les rivières et de la mise en service de bacs sur les cours d'eau plus larges – environ 16 traverses en tout – on mettra 17 ans à compléter les travaux amorcés en 1720.

Il faut compter presque 15 ans pour le chemin de terre, comme le laisse sous-entendre cet extrait : *Cette rue... formait partie du grand chemin du roi allant de Québec à Montréal, qui fut commencé vers 1720 et terminé pour les voitures en 1734*³⁵. Cette même année 1734, le 5 août, le chemin fut inauguré par de Boisclerc lui-même, à quelques pas de la porte Saint-Jean, à Québec. Cet honneur lui revenait de plein droit. Il fut le brillant cerveau qui a pensé le tracé, qui a signé la réalisation de l'objectif de départ, et qui s'est acquitté consciencieusement de sa tâche.

Après ces 15 ans (donc, en 1735) – toutes les seigneuries ont alors leur chemin – deux années supplémentaires seront nécessaires pour compléter la tâche par l'ajout de ponts et de bacs avec passeur(s). Cette note de de Boisclerc

confirme que les travaux ont été réalisés convenablement : *J'ay, dans mon voyage, ...élargi les rues...; elles n'avaient que douze pieds de large, et deux charettes n'y pouvoient pas passer de front*³⁶. Et il écrit, le 31 octobre 1735 : *J'ai descendu au mois d'août dernier... en quatre jours et demi de Montréal à Québec*³⁴.

Était ainsi révolue cette époque où, durant 150 ans, des charrettes tirées par des bœufs puis des chevaux franchissaient le chemin royal pour aller aux marchés publics. Selon les années, 24 à 33 relais permettront des arrêts pour se reposer et se nourrir, pour changer de chevaux et de voitures, ou pour profiter d'un bon sommeil : partant de Québec, on faisait *une première halte à Deschambault*; on se rendait ensuite à *Trois-Rivières* pour le repos de la nuit; enfin, on bénéficiait d'une dernière escale à Berthier, à mi-chemin entre Trois-Rivières et Montréal³⁷. À toutes fins utiles, on mettait quatre jours à parcourir environ 280 kilomètres; mais des chevaux au galop arrivaient à compléter le voyage en deux jours.

Longtemps reconnu comme la plus ancienne route terrestre carrossable au Canada, et aussi la plus longue route au nord du Rio Grande, avec ses quelque 280 km de long sur 7,4 m de large, le chemin du Roy a été couvert d'éloges par un voyageur britannique, Isaac Weld, de passage ici fin des années 1790 : *On ne trouve point dans tout l'Amérique septentrionale de route aussi commode et... bien servie que celle qui conduit de Québec à Montréal. Des postes sont établis à des distances réglées. Chaque maître de poste (doit avoir) chez lui quatre calèches relais. Le prix d'une calèche attelée d'un seul cheval est d'un shilling. Quoique grossièrement construites, (les calèches) ne cahotent pas le voyageur et sont... préférables aux diligences américaines dans lesquelles on est sûr d'avoir les côtes meurtries avant d'arriver au terme*³⁸... Et le même auteur en remet davantage quant au parcours que le chemin emprunte : *La route de Québec à Montréal est presque toujours le long du fleuve, et passe au milieu de ces charmantes petites villes ou villages*³⁹.

Ne convient-il pas qu'à notre tour, nous en disions tout autant et beaucoup plus aujourd'hui? Sans compter que la longueur du parcours est raccourcie par les chevaux-vapeur, que le transport par automobile est certainement plus confortable, et que les commodités ne manquent pas. En outre, les sites pittoresques à visiter se trouvent à proximité du tracé original et la plupart de ces villages (parfois devenus villes), voisins du fleuve, ont conservé leur charme ancestral. Voilà une proposition de voyage exceptionnel et de retour réussi aux sources et lieux de mémoire.

Claude Le May (1491)

Références :

- 22 Texte adapté d'après Roland SANFAÇON, *Le premier chemin royal de Québec à Montréal sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent* – Mémoire de licence ès lettres, Université Laval, mai 1956, p. 10 et 36.
- 23 Napoléon CARON, abbé, *Histoire de la paroisse d'Yamachiche* – supplément, Trois-Rivières, Éditeur P. V. Ayotte, 1892, p. 295.
- 24 François DELAGRAVE, *Cap-de-la-Madeleine 1651-2001, une ville d'une singularité destinée*, Cap-de-la-Madeleine, Éditions du 350^e, 2002, p. 183.
- 25 *Ibid.*, p. 185.
- 26 Napoléon CARON, abbé, *op.cit.*, p. 47 à 49.
- 27 Texte adapté d'après Germain LESAGE, o.m.i., *Histoire de Louiseville 1665-1960*, Louiseville, s. éd., 1961, p. 87 à 89.
- 28 Roland SANFAÇON, *op. cit.*, p. 52.
- 29 Texte adapté d'après Florian AUBIN, *Histoire de Saint-Barthélémy 1827-1977*, Berthierville, Imprimerie Berthier ltée, avril 1977, p. 31, 141 à 144.
- 30 Texte adapté d'après Florian AUBIN, *La paroisse de Saint-Cuthbert 1765-1980*, Saint-Cuthbert, Le Comité du livre de Saint-Cuthbert, 1981, p. 77 et 98.
- 31 Roland SANFAÇON, *op. cit.*, p. 74.
- 32 Jean C. HÉTU, *Histoire de Lavaltrie en bref 1672-1972*, Lavaltrie, Éditeur Réal Pelletier, 1972, p. 21-22.
- 33 Texte adapté d'après Christian ROY, *L'Histoire de Repentigny*, Société d'histoire de la municipalité régionale de comté de L'Assomption, 1995, pages 94, 97, 209 à 211.
- 34 <http://www.lecheminduoy.com/fr/historique.php>
- 35 Benjamin SULTE, *Trois-Rivières d'autrefois*, volume 18, études inédites annotées par Gérard Malchelosse, Montréal, Éditions Garand, 1931, p. 68.
- 36 <http://www.provincequebec.com/cheminduoy.html>
- 37 Texte adapté d'après François DELAGRAVE, *Cap-de-la-Madeleine 1651-2001, une ville d'une singularité destinée*, Cap-de-la-Madeleine, Éd. 350^e, 2002, p. 183.
- 38 <http://www.lecheminduoy.com/fr/historique.php>
- 39 François DELAGRAVE, *op. cit.*, p. 185.

Autres sources :

- NOPPEN, Luc. *Les églises du Québec (1600-1850)*, Montréal, Éditions Fides, 1980, 298 p.
- *Pointe-aux-Trembles 1674-1999 – 325 années d'histoire*, dépliant du min. de la Culture et des Communications, Montréal, Guérin, 1999, 28 p.

Liens Internet (2006 à 2008) :

- www.mrcatray.com/berthierville.html
- www.mediat-muse.qc.ca/web_lac.html
- www.provincequebec.com/cheminduoy.html
- www.rootsweb.com/~qclanaud/regions_pastorales_Autray.htm
- www.tourmagazine.fr/I-Quebec-du-Chemin-du-Roy-au-coureur-des-bois_a5985.html
- www.lecheminduoy.com/fr/historique.php

* La première partie a été publiée, à l'automne 2008, dans le n° 284.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de direction 2008-2009

Président : André G. Bélanger (5136)

Vice-président : Guy Parent (1255)

Secrétaire : André Normand (3076)

Trésorier : Pierrette Savard (2800)

Administrateurs : Maurice Busque (5692)
Gaby Carrier (3100)
Yves Dupont (2612)
Yvon Hamel (5275)
Jean-Claude Marchand (5659)

Conseiller juridique :

M^e Serge Bouchard

Autres comités

Bibliothèque :

Mariette Parent (3914) (Gestion)

Communications :

Nicole Robitaille (4199)

Conférences et Formation :

France DesRoches (5595) (Direction conférences)

Yves Dupont (2612) (Direction formation)

Cybergénéalogie :

Guy Parent (1255) (C. A.)

Entraide généalogique :

André G. Dionne (3208)

Informatique :

Michel Dubois (4618) (Direction)

Jean-Claude Marchand (5659) (C. A.)

Internet :

Françoise Dorais (4412)

Publications :

Roland Grenier (1061) (Direction)

Gaby Carrier (3100) (C. A.)

Roger Parent (3675) (Expédition)

Revue *L'Ancêtre* :

Jacques Olivier (4046) (Directeur et rédacteur)

Diane Gaudet (4868) (Coordination)

Services à la clientèle :

André G. Bélanger (5136) (Direction)

Service de recherche :

Louis Richer (4140) (Direction)

NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ

André G. Bélanger (5136)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Par suite de l'assemblée générale, le nouveau Conseil d'administration est composé des personnes suivantes, à l'exécutif : André G. Bélanger président, Guy Parent, vice-président, Pierrette Savard, trésorière, André Normand, secrétaire ainsi que des administrateurs suivants : Gaby Carrier, Yves Dupont, Yvon Hamel et Jean-Claude Marchand. Le départ de M^{me} Mariette Parent en septembre a amené le Conseil à nommer M. Maurice Busque pour terminer le mandat de M^{me} Parent.

EXPOSITIONS PAR BANQ

BANQ lançait le 8 septembre dernier trois expositions installées dans le hall du Centre des archives de Québec du pavillon Louis-Jacques-Casault.

LA TRAVERSÉE DES MANUSCRITS : on peut y voir les contrats originaux d'engagement des immigrants français vers le Nouveau Monde. Les archives départementales de la Charente-Maritime ont été mises à contribution.

L'ÉTAT ET LE CITOYEN : DU RÉGIME FRANÇAIS À LA RÉVOLUTION TRANQUILLE : cette exposition illustre l'évolution de l'administration publique québécoise au moyen de documents et d'objets, mettant l'accent sur les impacts concrets des décisions sur la vie des citoyens.

LA VIE RURALE AU QUÉBEC, 1866-1953 : l'exposition est un reportage photographique sur l'évolution de l'agriculture québécoise, tiré du livre du même titre de Paul-André Leclerc et Jacques Saint-Pierre.

RÉSULTATS DU SONDAGE SUR LES HEURES D'OUVERTURE DU CENTRE ROLAND-J.-AUGER

Brièvement, les résultats du sondage montrent que 40 % des 108 répondants sont en faveur de l'hypothèse 1 : ouverture les mercredi, jeudi, samedi et dimanche; 32 % privilégient l'hypothèse 2 : ouverture les mercredi, vendredi, samedi et dimanche; et 22 % optent pour l'hypothèse 3 : ouverture les jeudi, samedi et dimanche; 6 % des bulletins ont été rejetés. Le Conseil d'administration a décidé d'aller de l'avant en retenant l'hypothèse 1 tout en allégeant les services offerts pour plus de flexibilité dans l'affectation des bénévoles. Les nouvelles heures d'ouverture sont en vigueur depuis le 1^{er} octobre et apparaissent à la page 190.

VISITE À BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA (BAC)

Les 3 et 4 septembre dernier, un groupe de bénévoles de la SGQ visitait et effectuait des recherches à Bibliothèque et Archives Canada à Ottawa. Le transport était assuré par le CISGH-2008 en reconnaissance du travail accompli lors du congrès de juin 2008. Nous avons été accueillis par Sylvie Tremblay qui s'est fait un plaisir de nous faire connaître son environnement. Les chercheurs ont pu exercer leur passion et, par la



Photo : Roger Parent

même occasion, découvrir le grand potentiels d'informations mis à leur disposition. Forts de cette expérience, nous souhaitons reprendre l'exercice l'an prochain en élargissant l'offre de service à tous les membres.

Le Totem près du marché By fut le lieu de rassemblement des visiteurs.

GAGNANTS

Le mercredi 17 septembre avait lieu au centre communautaire Noël-Brulart le dévoilement du gagnant du prix de *L'Ancêtre*. Ce prix offert par la SGQ a été remporté par M. Alain Roy (5857) pour son œuvre *Jean-Lin Roy (1797-1852)*. Les parents de M. Roy ont reçu le prix au nom de leur fils retenu au travail.



Photo : A. Belleau

Les prix de reconnaissance offerts par la Commission de la capitale nationale du Québec ont été remportés par M. Charles Yvon Thériault (2160) pour son travail portant sur *La saga de Jean-Baptiste Terriot (1728-1790)* et M^{me} Lise St-Hilaire (4023) pour *Mystérieuse Angélique, mère de François Olivier*. Félicitations aux gagnants.

FORUM DE DISCUSSION

Après la remise des prix de *L'Ancêtre* a eu lieu le forum de discussion, lequel a porté sur les thèmes suivants : l'héraldique, les bases de données et la formation. Près de 80 personnes ont partagé des opinions toutes aussi enrichissantes les unes que les autres. L'opinion des membres est importante pour alimenter le Conseil d'administration dans les choix et les orientations de la Société. Les membres ont droit de parole et sont encouragés à l'exercer.

Un appel a été lancé pour former un comité *ad hoc* afin de réfléchir sur la place que devrait occuper l'héraldique à la SGQ. La discussion sur les bases de données a suscité beaucoup d'intérêt. La SGQ devrait-elle développer des bases de données exclusives à ses membres pour contrer notamment la concurrence sur Internet? La formation, un des fers de lance de la Société, pourra élargir ses interventions en plus des ateliers, notamment, favoriser les visites organisées.

VISITEURS

– Le 19 septembre, nous avons accueilli l'Association de famille Gagné-Bellavance, à l'occasion de la visite organisée par M. Florent Gagné. Une vingtaine de chercheurs provenant de diverses régions du Québec se sont initiés aux outils de recherche, tant chez nous qu'à BANQ-Q.

– Le 10 octobre, c'était au tour de M. Serge Goudreau et de ses étudiants de l'université du troisième âge d'arpenter les locaux de la Société en quête d'éléments d'apprentissage dans le cadre de son cours d'initiation à la généalogie.

– Le 24 octobre, le groupe de M^{me} Christiane Gagnon de la Compagnie des jeunes retraités de Charlesbourg s'est présenté à la Société et à BANQ-Q pour une visite d'observation. Une vingtaine de visiteurs ont été emballés par la multitude d'outils de recherche qui s'y trouvent. Plusieurs ont la ferme intention de revenir.



Photo : André G. Bélanger

M. Gilles Cayouette a su captiver l'attention des visiteurs. Merci aux bénévoles qui accompagnent les visiteurs à chaque visite.

NOMINATIONS

– Suivant le départ de M. Paul-André Dubé à la direction du comité de formation, le C.A. a nommé M. Yves Dupont comme nouveau directeur du comité.

– Par suite de la démission de M. Jacques Fortin comme directeur du comité de la revue *L'Ancêtre*, le C.A. a décidé à l'unanimité de nommer M. Jacques Olivier aux postes de directeur du comité et de rédacteur de la revue *L'Ancêtre*. En outre, nous sommes heureux de vous informer que M. Jacques Fortin demeure membre du comité comme personne ressource.

Nous tenons à remercier bien sincèrement MM. Dubé et Fortin pour le travail accompli au sein de leur comité respectif à titre de directeur.

Félicitations et bonne chance aux nouveaux directeurs.



MESSAGE DU NOUVEAU PRÉSIDENT

Lors de l'assemblée générale du 27 août 2008, les membres du conseil d'administration m'ont élu à la présidence à la suite du départ volontaire de M^{me} Mariette Parent. C'est avec plaisir que j'ai accepté de poursuivre le bon travail déjà amorcé depuis plusieurs années.

Je tiens à rendre hommage à M^{me} Parent pour son travail inlassable et pour ses nombreuses réalisations qui ont permis à la Société de généalogie de Québec de grandir à la satisfaction des sociétaires. Je lui souhaite d'autres défis tout aussi passionnants dans ses futurs engagements.

Qui suis-je? Originaire de la région de la Mauricie, je suis un descendant du premier arrivant François Bélanger marié à Marie Guyon. Diplômé en ingénierie de l'Université Laval, à quoi s'ajoutent quelques certificats spécialisés, ma carrière s'est déroulée dans l'entreprise privée et dans le secteur public collégial comme enseignant, professionnel et cadre de direction des services aux individus et aux entreprises.

Depuis cinq ans, j'ai la responsabilité du service à la clientèle à la Société de généalogie de Québec et l'année dernière, je prenais charge du poste de secrétaire au conseil d'administration. Pour le XXVIII^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique, j'occupais le poste de trésorier. J'ai donc eu la chance de travailler en étroite collaboration avec ma prédécesseure, ce qui me permet d'affirmer aujourd'hui que les destinées de la Société sont dans le prolongement des acquis, donc en continuité avec ce qui existe actuellement.

La prolifération des sources d'information sur Internet a un impact certain sur les sociétés de généalogie. La qualité de ces sources peut être discutable, surtout quand les mêmes erreurs se répètent d'un endroit à un autre. Pour un généalogiste, vous le savez, la source des informations doit être véridique et c'est sur quoi notre Société s'attarde régulièrement.

Le centre de documentation Roland-J.-Auger possède le matériel pour satisfaire les chercheurs les plus exigeants. La base de données BMS2000 contient un peu plus de 7 millions de fiches, et celle du Drouin numérisé provenant des registres paroissiaux, environ 11,7 millions d'images. D'autres bases de données sont disponibles comme les BMS pour des familles ou des paroisses en particulier, l'index des mariages et des sépultures de 1926 à 1996 de l'Institut de la statistique du Québec, le dictionnaire biographique du Canada d'avant 1700 jusqu'à 1930, le PRDH, le *dictionnaire du Québec Ancien*, la revue *L'Ancêtre* de 1974 à 2004 et bien d'autres que vous pourrez découvrir. Quant à la bibliothèque, elle renferme environ 10 000 titres dont des périodiques tant de l'Europe que de l'Amérique du nord. Tout en respectant les droits d'auteur il est possible, de façon générale d'imprimer les documents recherchés. De plus, en venant sur place vous avez l'occasion de créer et de développer des liens, de partager les succès comme les difficultés et de vous entraider les uns les autres. La richesse du contact humain est irremplaçable.

L'avenir de notre Société est en mutation et nous aurons à réfléchir sur la façon de garder nos membres et trouver des façons inédites de favoriser l'arrivée de nouveaux. Le conseil d'administration est secondé par des comités de travail composés de personnes responsables, compétentes et dévouées. Nul doute que les efforts de tous convergeront vers le meilleur avenir possible pour notre Société.

En ce joyeux temps des fêtes, je profite de l'occasion pour vous souhaiter au nom du conseil d'administration *Paix, Bonheur, Santé et Joie*. Que la sérénité du temps des fêtes soit un heureux prélude à l'année nouvelle!

Meilleures salutations et au plaisir de vous rencontrer.

André G. Bélanger, président

LETTRE DE REMERCIEMENT ADRESSÉE À MADAME MARIETTE PARENT

20 octobre 2008

Madame,

En mon nom personnel, en tant que président, et au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous adresser des remerciements bien mérités pour le travail accompli pendant votre mandat comme présidente de la Société de généalogie de Québec (SGQ).

Tous reconnaissent votre incroyable détermination qui vous a apporté de multiples succès, ce qui a amené la Société de généalogie de Québec à jouer le rôle de chef de file dans le domaine de la généalogie au Québec. Parmi vos nombreuses réalisations, citons entre autres la contribution et la collaboration pour l'implantation du groupe BMS2000 dont la base de données est reconnue comme **LA** référence des sources d'information en ligne; l'informatisation du centre de documentation Roland-J.-Auger et l'acquisition des registres paroissiaux sur microfilm, ensuite sur support informatique avec les images numérisées. En vous tournant vers les technologies de pointe, vous avez incité les chercheurs à pousser plus loin et plus rapidement la recherche historique de leur famille.

Ensuite, en agrandissant la superficie du centre de documentation Roland-J.-Auger et en réaménageant les aires de consultation, vous avez permis une plus grande facilité d'accès aux outils de recherche, à l'avantage des chercheurs.

Vous avez fait la promotion des armoiries de la Société de généalogie de Québec et obtenu leur homologation auprès de l'Autorité héraldique du Canada. La devise de la SGQ est bien significative : *FAIRE REVIVRE*. La fierté d'afficher ses couleurs est bien connue de toutes les organisations puisque ces couleurs représentent une identité et l'emblème du ralliement.

Parmi toutes vos réalisations, votre fait d'armes est sans aucun doute la maîtrise d'œuvre par votre Société de l'organisation du XXVIII^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique de juin dernier, sous la présidence d'honneur de Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada. Cet immense succès couronne une carrière bien remplie.

Vous avez réussi à instaurer un modèle de gestion stable et efficace qui mérite le respect des membres et des autres sociétés de généalogie. De nombreux bénévoles vous ont assistée fidèlement parce que vous avez su les motiver et développer chez eux un sentiment d'appartenance indéniable. C'est un héritage important sur lequel nous pourrions capitaliser pour continuer à développer la Société de généalogie de Québec.

Vous avez représenté la SGQ à divers événements tant sur le continent nord-américain qu'en Europe, avec beaucoup de dignité et de charisme. Vous avez toujours été disponible pour répondre aux besoins de la SGQ et ce, bien avant vos intérêts personnels.

Les généalogistes vous seront toujours reconnaissants pour le travail inlassable que vous avez accompli pour l'avancement de la généalogie. Qui plus est, la Fédération québécoise des sociétés de généalogie vous attribuait dernièrement la première médaille d'honneur reconnaissant votre implication et votre précieuse collaboration dans le domaine de la généalogie.

C'est un peu avec nostalgie que nous vous disons au revoir. Nous vous souhaitons les meilleurs succès dans vos engagements futurs.

Veuillez accepter, Madame, nos salutations et nos remerciements les plus distingués.

Le président,

André S. Bélanger



D'ÉLOI PELLETIER À JEAN PELLETIER



Alain Gariépy (4109) et Jacqueline Sylvestre (2859)

M. J. Roland Pelletier, généalogiste, affirme qu'il y a 19 souches différentes de Pelletier au Canada français. La branche qui nous intéresse provient de l'une des plus petites provinces françaises, le Perche

Le Perche était alors connu pour ses forêts denses où les arbres poussaient en longueur comme des perches. L'ancêtre Éloi Pelletier, époux de Françoise Matte, était marchand de bois et charbonnier. Deux enfants de ce couple, Antoine et Guillaume, vinrent en Nouvelle-France. Antoine, devenu époux de Françoise Morin le 19 août 1647 à Québec, se noya en octobre suivant près de sa maison à la chute Montmorency. Il décéda sans laisser de postérité. Guillaume, né vers 1598, et marié à Michelle Mabile en 1619 à Saint-Aubin de Tourouvre, arriva au pays en 1641 avec sa femme et son seul enfant vivant, Jean né le 12 juin 1627 à Tourouvre. Le 12 septembre 1644, Guillaume obtenait du seigneur de Beauport, lui-même originaire du Perche, une terre de six arpents de front, adossée à la rivière Montmorency, voisine de celle de son frère Antoine. Guillaume avait la confiance de la population de sa région. Le *Journal des Jésuites* rapporte que le 9 août 1653 il fut nommé syndic de Beauport. Il mourut le 27 novembre 1657 dans sa maison de Beauport. Guillaume avait 59 ans; il en avait passé 18 dans la colonie.

Le père jésuite Jérôme Lallemand nous apprend que Jean Pelletier entre comme donné¹ dans l'ordre des Jésuites le 28 août 1646. On l'envoie en mission chez les Hurons. Mais en 1647, il revient au foyer paternel. Il se fiance avec Anne Langlois, fille de Noël Langlois et de Françoise Garnier/Grenier. Les bans sont publiés en juin et en juillet. Mais on découvre que la fiancée, née le 2 septembre 1637, n'a pas l'âge requis pour le mariage; elle n'a que dix ans. Les jeunes attendent patiemment. Finalement, le mariage est célébré le 9 novembre 1649. Neuf enfants naissent de cette union. Anne et Jean s'établissent sur la terre de Guillaume Pelletier jusqu'au décès de Michelle Mabile en 1665. Ils se fixent ensuite sur une terre reçue en concession à Saint-Pierre sur l'île d'Orléans.

Deux ans plus tard, Jean vend la terre à son beau-frère Jean Langlois et retourne vivre à Beauport. En 1672, il décide d'aller habiter dans les îles de Montmagny d'abord à *l'île aux Oies*, puis à *l'île aux Grues*. Ensuite, il résidera définitivement à Rivière-Ouelle. Jean Pelletier fut au nombre de ces braves qui en 1690, repoussèrent un débarquement des soldats de l'amiral Phipps sur la grève de Rivière-Ouelle. C'est là qu'il décéda le 24 février 1698 à l'âge de 70 ans.

Jean Pelletier transmet ses nom et prénom à son descendant de la huitième génération. Ce dernier fait ses études au collège des Jésuites de Québec (c'est à cette époque que nous nous sommes rencontrés), au Séminaire de Trois-Rivières et à l'Université Laval, où il étudie le droit et les sciences sociales. Il commence sa carrière en tant que journaliste aux stations radiophoniques CHRC et CJLR de Québec. Il fait également de la télévision à titre d'animateur à Télé-4 puis à CFCM-TV comme correspondant à Québec pour la Société Radio-Canada. En 1959, le premier ministre du Québec, Paul Sauvé en fait son attaché de presse. Secrétaire exécutif de la Commission des monuments historiques du Québec, ensuite conseiller du secrétaire de la province, il devient courtier en valeurs mobilières. Il assume en 1970 la vice-présidence d'une entreprise de transport, puis il est nommé administrateur et vice-président de L'Action sociale limitée, éditeur du journal *L'Action Catholique*.

De retour en politique en 1977, il est élu maire de la ville de Québec à trois reprises de 1977 à 1989. Au cours des années 1980, il fait reconnaître l'arrondissement historique du Vieux-Québec comme joyau du patrimoine historique mondial auprès de l'UNESCO. En 1993, le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, le choisit pour occuper le poste stratégique de directeur de son cabinet. En septembre 2001, il est nommé chez VIA Rail en tant que président du Conseil. En reconnaissance de ses activités, ce journaliste, homme d'affaires et homme politique, a été décoré à de nombreuses reprises. Il est commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre du Canada, officier de l'Ordre national du Québec, membre de l'Académie des Grands Québécois. Il a reçu la médaille Gloire de L'Escolle de l'Université Laval et la médaille de la Ville de Québec.

¹ Laïc, au service de l'Ordre, qui se consacre aux tâches matérielles comme celles de menuisier, cuisinier...



ASCENDANCE PATERNELLE DE JEAN PELLETIER EN FRANCE

Guillaume PELLETIER dit **GOBLOTEUR**, charbonnier, et **Michelle MABILLE**

(fils d'Éloi Pelletier, marchand de bois, et de Françoise Matte, de Bresolletes, Perche)
(fille de Guillaume Mabilie et d'Étiennette Monhé, de Saint-Aubin, Tourouvre, Perche)
Saint-Aubin, Tourouvre, Perche, le 12 février 1619

Première génération

Jean PELLETIER dit **GOBLOTEUR** et **Anne LANGLOIS**

(fille de Noël Langlois et de Françoise Garnier/Grenier)
Notre-Dame-de-Québec, Québec, le 9 novembre 1649

Deuxième génération

Charles PELLETIER, veuf de Thérèse Ouellet, et **Barbe SAINT-PIERRE**

(fille de Pierre Saint-Pierre et de Marie Gerbert)
Contrat de mariage devant le notaire Étienne Jeanneau, le 3 janvier 1711
Notre-Dame-de-Liesse, Rivière-Ouelle, Kamouraska, le 12 janvier 1711

Troisième génération

Pierre PELTIER, de Saint-Roch, et **Marie-Magdeleine LEBELLE**

(fille de Jean Lebelle et de feu Marie-Anne Dupéré)
Contrat de mariage devant le notaire Joseph Dionne, le 26 juin 1757
Saint-Louis, Kamouraska, le 27 juin 1757

Quatrième génération

Germain PELTIER, veuf de Marie-Théotiste Lizotte, cultivateur, et **Marie-Scholastique SAUSSIER**

(fille de Joseph Saussier et de Marie-Josephte Ouellet)
Saint-Roch, Saint-Roch-des-Aulnaies, L'Islet, le 21 février 1814

Cinquième génération

Elzéar PELLETIER, marchand, et **Hermine CASAULT**

(fille de feu Louis Casault et de Marie-Françoise Blais)
Saint-Arsène, Rivière-du-Loup, le 12 janvier 1857

Sixième génération

Elzéar PELLETIER, médecin, et **Marie-Louise Alice BURROUGHS**

(fille de John Henry Ross Burroughs, avocat et protonotaire, et de Marie-Léda Larue)
Saint-Jean-Baptiste de Québec, le 30 octobre 1888

Septième génération

Burroughs PELLETIER, ingénieur civil, et **Marie DESAUTELS**

(fille de feu Cyprien Desautels et de Hectorine Palardy)
Saint-Dominique de Québec, le 26 octobre 1926

Huitième génération

Jean PELLETIER, homme politique, et **Hélène BHÉRER**

(fille de Wilbrod Bhérier, avocat, et de Françoise Pruneau)
Notre-Dame-de-Québec, Québec, le 3 juin 1961

Les lieux et dates proviennent des registres civils numérisés du fonds Drouin (SGQ), des microfilms de registres paroissiaux, des contrats notariés, des recensements officiels (BAnQ) et des enregistrements de mariage (ISQ).

Sources : *Nos Ancêtres*, Gérard LEBEL; *Nos ancêtres québécois*, Michel LANGLOIS; *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, René JETTÉ.



LE COUPLE CHARLES NOËL ET PHILOMÈNE TAILLEUR

Marcel A. Genest (0567)

Né à Québec en 1925, diplômé de l'Université de Montréal en pédagogie, orientation scolaire et psychologie pédagogique et expérimentale, Marcel A. Genest a œuvré dans le monde de l'enseignement. Après avoir enseigné dix ans à des adolescents, il assume la direction d'une école, puis devient conseiller pédagogique, jusqu'à sa retraite.

Résumé :

La généalogie peut être apprêtée de bien des façons. L'auteur puise dans ses relations familiales pour mettre en évidence un couple que ses parents fréquentaient et qui avait avec eux des liens parentaux insoupçonnés.

LA PETITE HISTOIRE DE DEUX FAMILLES DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Lorsque j'étais enfant, mes parents visitaient la famille de Charles Noël. À cette époque, pour moi, Charles Noël était un ami de notre famille jusqu'au jour où, m'intéressant à la généalogie, j'ai découvert que Charles Noël s'était marié à Saint-Pierre, île d'Orléans, et que son épouse était Philomène Tailleur. Il n'en fallait pas davantage pour que je m'y intéresse. J'entrepris donc d'étudier ces deux familles en commençant par la famille Tailleur.

Or, ma grand-mère maternelle, Marguerite Tailleur, était née à Saint-Pierre, île d'Orléans. Plus encore, mon arrière-grand-mère maternelle, Marguerite Noël, était aussi née à Saint-Pierre.

Disons d'abord, à moins d'indications contraires, que tous les mariages, dont il sera question, ont été célébrés à Saint-Pierre, île d'Orléans.

Je commencerai mon étude à la cinquième génération de la famille Tailleur :

5^e génération : François Tailleur épouse, le 3 février 1817, Thérèse Roberge.

6^e génération : Jean-Baptiste Tailleur épouse, le 20 juin 1854, Marguerite Noël.

7^e génération : Naissance de ma grand-mère, Marguerite Tailleur, le premier octobre 1859.

Cela étant établi, voyons la suite des événements. Parmi les enfants du couple de François Tailleur et de Thérèse Roberge, je retiens les noms suivants :

A) Prosper épouse à Saint-Pierre, le 9 février 1842, Victoire Cantin, fille d'Adrien et de Cécile Noël.

B) Olympiade épouse Félix Noël le 15 février 1848, fils de François-Félicien et de Monique Gourdeau.

C) Jean-Baptiste, mon arrière-grand-père, épouse Marguerite Noël le 20 juin 1854.

Remarque : Félix et Marguerite Noël étaient frère et

sœur, donc mariages entre frère et sœur Tailleur, d'une part, et sœur et frère Noël, d'autre part. Prosper et Victoire Cantin eurent plusieurs enfants. Je retiens ceux-ci :

D) Marguerite-Vitaline épouse, le 4 février 1873, Jérémie-Edmond Lachance, fils de Louis et de Constance Chavigny.

E) François-Prosper épouse, le 12 février 1878, Philomène Lachance, sœur de Jérémie-Edmond. Un autre mariage, entre frère et sœur Tailleur, et sœur et frère Lachance.

F) Pierre épouse, le 12 février 1884, Philomène Gagnon fille de Joseph et de Philomène Roberge.

Poursuivons notre étude. François-Prosper et Philomène Lachance eurent deux garçons et une fille :

G) Edmond épouse, le 24 février 1919, Blanche Tailleur, sa cousine germaine, fille de Pierre et de Philomène Gagnon. Parenté du second au second degré.

H) Philomène épouse, le 17 janvier 1921, Charles Noël, (le héros de cet article), fils de François et de Délima Asselin, troisième degré de consanguinité.

J) Odilon épouse, le 30 mai 1927, Irma Tailleur, sa cousine germaine, fille de Pierre et de Philomène Gagnon. Parenté du second au second degré.

Pierre et Philomène Gagnon eurent entre autres enfants :

K) Clémentine, cousine de (H), épouse le 14 février 1913 Léonidas Noël, frère de Charles. Troisième degré de consanguinité.

L) Marie-Louise épouse Pierre le 15 juillet 1912.

M) Alice épouse Laurent le 21 juillet 1914.

N) Aline épouse Joseph le 22 juin 1915.

O) Blanche (voir G).

P) Irma (voir J).

(L-M-N) Les trois sœurs, Marie-Louise, Alice et Aline épousèrent les trois frères Gosselin, fils de Pierre et de

Desneiges Vézina. Ces trois mariages ont obtenu des dispenses de mariage du 4^e degré de consanguinité.

En A), nous avons vu que Prosper Tailleur avait marié Victoire Cantin. Cette dernière était la fille d'Adrien et de Cécile Noël. Or, Cécile Noël était la fille de Pierre et de Marguerite Poiré de Lévis. Nous retrouvons ce couple à la cinquième génération de l'ascendance de Charles Noël qui suit.

ASCENDANCE DE CHARLES NOËL

1- Charles, fils d'Ignace-François et de Délima Asselin, né et baptisé le 16 février 1891 à Sainte-Pétronille, île d'Orléans, décédé le 16 septembre 1977 à Québec. Il épouse à Saint-Pierre, île d'Orléans, le 17 janvier 1921 Philomène Tailleur, fille de Prosper et de Philomène Lachance, née le 14 janvier 1892 à Sainte-Pétronille, décédée à Québec le 26 septembre 1978 – 10 enfants.

2- Ignace-François, fils de Félix et d'Olympe Tailleur, né à Saint-Pierre, île d'Orléans, le 18 mai 1852, décédé le 17 septembre 1907 à Sainte-Pétronille, île d'Orléans. Il épouse à Sainte-Pétronille le 21 février 1876 Rose-Délima Asselin, fille de Joseph et de Sara Leclerc, née le 15 décembre 1858 à Saint-Pierre, île d'Orléans; a eu sa sépulture à Québec le 7 octobre 1931 – 12 enfants.

3- Félix, fils de François-Félicien, et de Monique Gourdeau, né le 5 mai 1827 à Saint-Pierre, île d'Orléans, décédé le 15 août 1892 à Sainte-Pétronille, île d'Orléans. Il épouse à Saint-Pierre, le 15 février 1848 Olympiade Tailleur, fille de François et de Thérèse Roberge, née à Saint-Pierre le 2 février 1823, décédée le 30 janvier 1907, même paroisse – 13 enfants.

4- François-Félicien, fils de Pierre et de Marguerite Poiré, né à Saint-Pierre, île d'Orléans le 21 octobre 1794, décédé le 7 décembre 1842, même paroisse. Il épouse à Saint-Pierre le 14 juin 1813 Monique Gourdeau, fille de Jacques et d'Angèle Côté, née le 22 juillet 1794 à Saint-Pierre, décédée le premier mars 1875 à Sainte-Pétronille, île d'Orléans – 14 enfants.

5- Pierre, fils de Jacques et de Marie-Josèphe Fontaine, né le 3 septembre 1756 à Saint-Pierre, île d'Orléans, décédé le 30 mars 1795 même endroit. Il épouse à Saint-Joseph-Pointe-Lévy, le 13 juillet 1778, Marguerite Poiré, fille de Charles-Louis et de Marie-Louise Lecourt (Lecours), née le 7 mars 1758 à Lévis, décédée le 31 décembre 1830 à Saint-Pierre, île d'Orléans – 5 enfants.

6- Jacques, fils de Pierre et de Louise Gosselin, né le 11 février 1718 à Saint-Pierre, île d'Orléans, décédé le 12 mai 1788 même endroit. Il épouse à Saint-Jean, île d'Orléans, en premières noces Marie-Josèphe Fontaine, le 24 janvier 1746, fille de Pierre et de Madeleine Pépin dit Lachance, née le 28 février 1725 à Saint-Jean, île d'Orléans décédé le 11 novembre 1756 à Saint-Pierre – 7 enfants; en seconde noces Madeleine Dupil le 14 février 1757 à Saint-Pierre.

7- Pierre, fils de François et de Nicole Legrand, né le 20 septembre 1677 à Sainte-Famille, île d'Orléans, décédé le 4 octobre 1746 à Saint-Pierre, île d'Orléans, épouse à Saint-Pierre, le 5 novembre 1703 Louise Gosselin, fille de Michel et de Marie Miville, née le 30 mars 1687 à Saint-Pierre, décédée le 19 octobre 1748, même endroit – 14 enfants.

8- François, fils de Pierre et d'Élisabeth Augustin, de Chiré-en-Montreuil, arrondissement et évêché de Poitiers, Poitou, France, né vers 1645, décédé le 26 mai 1725 à Saint-Laurent, île d'Orléans (il a été domestique engagé par Gabriel Gosselin, puis par Jacques Roy). Il épouse à Québec le 22 octobre 1669 (contrat Romain Becquet du 13 octobre), Nicole Legrand, fille de feu Nicolas et d'Anne Duplessis, née vers 1648, décédée 5 octobre 1713 à Saint-Laurent, île d'Orléans.

Nicole Legrand arriva en Nouvelle-France en 1669 comme *Fille du roi*. Elle apportait dans sa corbeille de noces la somme de 400 livres plus les 50 livres données par le Roi. Elle assista à plusieurs contrats de mariage de *Filles du roi* passés devant le notaire Becquet.

François et Nicole firent réparation d'honneur à Jeanne Bardé, épouse de Jean Poulain, qu'ils avaient accusée d'être une femme de mauvaise vie. On lit dans le document produit devant notaire *lesquels de leur bon gré et volonté, sans aucune force ny contrainte, ont reconnue et confessé qu'il y à ce jourd'hui huict jours qui forcément et malicieusement, sans aucune cause ny subject auraient dit que Jeanne Bardé, femme de Jean Poulain, habitant de lad Isle, leur proche voisin, était une putain et qu'ils l'avaient trouvé couché avec un garçon ce qu'ils reconnoissent par les présentes estre faux et supposé et que malicieusement ils ont accusé lad Bardé dud crime la reconnoissent et son mari pour des gens de bien et d'honneur et sans reproche.*

Tiré du livre *Les Filles du Roi en Nouvelle-France* par Sylvio DUMAS, Cahiers d'Histoire n° 24, Société historique de Québec, 1972.

ASCENDANCE DE PHILOMÈNE TAILLEUR

1- Elle était la fille de François Prosper et de Philomène Lachance. François Prosper, fils de François-Prospère et de Victoire Cantin, né le 4 avril 1855 à Saint-Pierre, île d'Orléans, décédé le 8 novembre 1936 à Saint-Pierre, épouse Philomène Pépin dit Lachance (Louis, Châtigny Constance), le 12 février 1878 à Saint-Pierre. François-Prospère épouse en secondes noces Hermeline Leclerc à Québec le 11 novembre 1904. Philomène Lachance, fille de Louis et de Constance Chavigny, née vers 1858, décédée le 20 mai 1902 à Saint-Pierre, île d'Orléans – 10 enfants.

2- François-Prospère, fils de François et de Thérèse Roberge, né le 15 décembre 1817 à Saint Pierre, île d'Orléans,

décédé le 27 juin 1898, même endroit. Il épouse à Saint-Laurent, île d'Orléans, le 9 décembre 1841, Victoire Cantin, fille d'Adrien et de Cécile Noël, née le 6 novembre 1818 à Saint-Pierre, décédée le 23 juillet 1903, même endroit – 7 enfants.

3- François, fils de François et de Marie-Anne Plante, né le 4 mai 1791 à Saint-Pierre, île d'Orléans, décédé le 20 avril 1881, même endroit. Il épouse à Saint-Pierre, le 3 février 1817, Thérèse Roberge, fille de Joseph et de Catherine Poulain, née le 12 janvier 1796 à Saint-Pierre, décédée le 27 mars 1831, même endroit - 10 enfants.

4- François, fils de François et de Thérèse Dupil (Dupille), né le 3 mai 1763 à Saint-Pierre, île d'Orléans, décédé le 29 novembre 1792, même endroit. Il épouse à Saint-Pierre, le 19 novembre 1787, Marie-Anne Plante, fille de Prisque et de Marie-Josèphe Leclair, née le 9 février 1768 à Saint-Pierre, île d'Orléans, décédée le 22 septembre 1846, même endroit - 2 enfants.

5- François, fils de Guillaume et de Geneviève Chalut (Chanlut), né le 26 janvier 1735 à Québec, décédé le 15 avril 1821 à Saint-Pierre, île d'Orléans. Il épouse à Québec, le 24 janvier 1759, Thérèse Dupil, fille d'Augustin et

de Madeleine Lecompte, née le 10 octobre 1727, à Saint-Pierre, île d'Orléans, décédée le 20 mars 1804, même endroit – 4 enfants. À son mariage avec François, Thérèse était veuve de François Travers.

6- Guillaume, fils de Léonard et de Madeleine Drigny, né vers 1693 à Versailles, arr. de Paris, décédé le 2 novembre 1759 à Québec. Il épouse à Québec, le 14 janvier 1727, Marie Geneviève Chanlut, fille de François et de Marie Amaury, née le 17 novembre 1699 à Saint-Thomas de Montmagny, décédée le 6 avril 1752 à Québec.

Commentaire : On remarquera que le prénom François était très populaire chez les Tailleur. De même, le mois de février (avant le carême) était souvent choisi pour faire des noces.



Vieille église de Saint-Pierre, île d'Orléans.

Source BANQ, E6,S1,SS1,P31127

Sources consultées :

Répertoire des mariages de l'île d'Orléans, contribution n° 20, 1966, Société de généalogie de Québec.

Dictionnaire généalogique des familles du Québec de René JETTÉ, 1983.

BANQ-Q, pour les contrats notariés.

Les Asselin, par Jacqueline FAUCHER ASSELIN, Sillery, 1981.

COMMENT MA MÈRE, ANGÉLINA BRETON-GENEST, ÉTAIT PARENTE AVEC CHARLES NOËL ET SON ÉPOUSE, PHILOMÈNE TAILLEUR

François Tailleur et Thérèse Roberge ont eu, entre autres, deux fils : Prosper et Jean-Baptiste :

Le couple Prosper et Victoire Cantin a eu

Frs-Prospér marié à Philo. Lachance, lesquels ont eu

Philomène Tailleur mariée à Charles Noël.

Le couple Jean-Baptiste et Marguerite Noël a eu

Marguerite Tailleur mariée à Philius Breton, lesquels ont eu

Angéline Breton mariée à Ph. Genest.

Philomène Tailleur et Angéline Breton-Genest étaient cousines germaines issues de germain.

Charles Noël
fils de

François Noël
fils de

François Noël (Olympiade Tailleur)
fils de

François-Félicien (Monique Gourdeau)

Angéline Breton-Genest
fille de

Marguerite Tailleur
fille de

Marguerite Noël (J-Bte Tailleur)
fille de

François-Félicien (Monique Gourdeau)

Charles et Angéline ont eu le même arrière-grand-père.



LAURÉATS DU PRIX DE L'ANCÊTRE 2008



La Société de généalogie de Québec remercie la Commission de la capitale nationale du Québec pour son soutien, et l'assure de sa reconnaissance pour les prix remis aux lauréats du volume 34.



1^{er} prix (article de fond)

Alain Roy (5857)

Jean-Lin Roy (1797-1852)

L'Ancêtre, numéro 282, volume 34, printemps 2008, p. 224-232.

En présentant un de ses ancêtres, l'auteur nous fait connaître un personnage aux multiples occupations. En parcourant notamment celles de marchand, entrepreneur, cultivateur, maître d'école, juge, greffier et bien sûr père d'une nombreuse famille, nous débordons la stricte généalogie familiale pour entrer dans différentes sphères de la vie courante du XIX^e siècle. Esprit curieux, l'auteur a su se poser les bonnes questions, interroger les bonnes personnes et mettre à profit les sources d'information habituelles, en plus des archives judiciaires. Il s'agit d'un travail agréable à lire, bien documenté et bien présenté.

2^e prix (étude)

Charles Yvon Thériault (2160)

La saga de Jean-Baptiste Terriot (1728-1790)

L'Ancêtre, numéro 280, volume 34, automne 2007, p. 43-45.

On n'en saura jamais assez sur le passé acadien de nombreuses familles du Québec. L'auteur nous invite à suivre celui de son ancêtre de la quatrième génération. Aux prises avec la situation instable dans laquelle l'Acadie se débattait lors des guerres coloniales, il est spolié de ses biens, déporté de l'Acadie au Massachusetts, puis dirigé vers Saint-Pierre et Miquelon, exilé en France, renvoyé à Saint-Pierre et Miquelon où il décède. Ses enfants se sont installés finalement aux îles de la Madeleine où ils ont enfin pris racine. Cette saga, présentée dans son contexte historique avec sources à l'appui, invite à consulter d'autres articles portant sur le même sujet.



3^e prix (article de fond)

Lise St-Hilaire (4023)

Mystérieuse Angélique, mère de François Olivier

L'Ancêtre, numéro 281, volume 34, hiver 2008, p. 127-132.

Le lecteur assiste à une enquête généalogique : l'auteure parvient à résoudre enfin une énigme qui a hanté pendant longtemps la famille Olivier. Il s'agit d'un dossier complexe. Armée de patience et avec le souci du détail, elle a su exploiter les sources traditionnelles qui s'offrent aux chercheurs et a eu même recours à la calligraphie pour enfin trouver l'identité de l'héroïne. Maintenant que nous connaissons les origines de la mère, il ne reste plus qu'à trouver celles du père de François Olivier. Fin limier, l'auteure a démontré qu'elle pouvait relever un tel défi.



SUR LA DISPOSITION DE SES CENDRES

Henri P. Tardif (0634)

Diplômé de l'Université Laval en génie métallurgique, Henri Tardif obtient une maîtrise au Carnegie Institute of Technology à Pittsburgh et un doctorat à l'Université de Birmingham, Angleterre. Il poursuit sa carrière au Centre de recherches de Valcartier, où il occupe des postes de direction et en est chef de 1984 à 1990. De 1966 à 1969, il avait été affecté au Haut-Commissariat du Canada à Londres comme conseiller scientifique pour la Défense et chef-adjoint, Bureau canadien de la Recherche pour la Défense. Il s'intéresse aussi à l'histoire et à la généalogie; il a été très actif à la Société de généalogie de Québec. Il a publié plusieurs articles dans *L'Ancêtre* et plusieurs volumes sur l'histoire du Centre de recherches de Valcartier et sur les familles Tardif d'Amérique.

Résumé :

L'incinération des corps a connu une croissance importante au cours des vingt dernières années. Au Québec, l'incinération est maintenant aussi populaire que l'inhumation traditionnelle. On prévoit que, dans les vingt prochaines années, les deux tiers des sépultures se feront selon ce procédé. 45 % des urnes seront mises en terre et 20 % seront placées dans des columbariums. Par curiosité, voici comment des personnalités bien connues ont disposé depuis l'Antiquité de leurs cendres.

En 353 avant J.-C., lorsque mourut le roi Mausole, satrape de la province de Carie en Asie Mineure, sa reine Artémise, folle de désespoir, but ses cendres dans du vin jusqu'à la dernière goutte. Puis, elle fit élever en son honneur un tombeau magnifique, le Mausolée, classé parmi les Sept Merveilles du monde (ce mot est passé dans la langue française). Beaucoup plus tard, le maréchal et marquis Emmanuel de Grouchy (1766-1847), veuf inconsolable, fit incinérer par deux fois son épouse tant pleurée (pour que les cendres soient plus fines) et, ayant mis cet étrange condiment dans une salière, il saupoudra pendant plusieurs mois sa nourriture des restes de la femme aimée.

À une époque plus récente, des personnages très connus et moins connus ont cherché des façons personnelles et originales pour se défaire de leurs cendres :

- Henri Million de Montherlant (1895-1972), écrivain célèbre et membre de l'Académie française, a voulu que ses cendres soient dispersées sur le Forum de Rome et dans le Tibre après sa mort.

- Groucho Marx (1895-1977) avait exprimé ainsi ses volontés : *Je désire qu'après ma mort, mon corps soit incinéré et que, conformément à mon contrat, dix pour cent de mes cendres soient envoyées à mon impresario!*

- Timothy Leary, le pape du LSD et le Galilée de la *consciousness*, a dernièrement fait expédier les siennes dans l'espace.

- Dans son dernier volume (1997), Françoise Girod (1916-2003), née Léa France Gourdji, écrivaine,

secrétaire d'État à la Condition féminine puis ministre de la Culture en France, dit : *Je veux que, de ma dépouille réduite en cendres, on fasse de l'engrais pour les fleurs. De la poussière de femme pour nourrir les roses, voilà une bonne façon de tirer sa révérence.*

Le 12 avril 1997 à 14 heures, les cendres d'Ella Mailart (1903-1997), exploratrice, photographe et écrivaine, furent dispersées au calvaire de Chandolin, Valais, Suisse, Fille du vent, Ella revenait au vent et devenait elle-même poussière de vent.



Florence Gould, mécène américaine et amie des arts, rapporte qu'à la demande d'une amie, elle a jeté ses cendres du haut de son yacht dans la Méditerranée en face du Carlton à Cannes!

Jose Fernandez Partagas, un spécialiste de l'étude des tornades à la Rosenstiel School of Marine and Atmospheric Science de l'Université de Miami, a eu ses cendres *scattered in the howling heart of a tornado* (dispersée dans l'œil hurlant d'une tornade). Décédé sans parents connus, ses collègues décidèrent d'embarquer ses cendres sur un vol de recherches et les lancèrent dans l'œil de l'ouragan Danielle (*The Gazette*, Sept. 3, 1998), à 640 km au nord-est de Miami, en sachant qu'il aurait été heureux de voir que ses restes finiraient ainsi. Il a acquis de cette façon une certaine célébrité qu'il méritait grandement.

Les cendres d'un géologue astronaute, Eugene Shoemaker, ont été mises à bord d'un satellite lunaire qui a été lancé sur la lune à la fin de sa vie utile. Les cendres d'un premier homme reposent maintenant sur la lune (*Time*, August 9, 1999).

Ed Headrick (1924-2002), qui a perfectionné le frisbee en lui incorporant des stries aérodynamiques pour le rendre stable, est décédé à l'âge de 78 ans. Il a demandé que ses cendres soient incorporées au plastique dans le moulage d'une série de disques commémoratifs fabriqués en sa mémoire.

Malgré sa réputation bien établie de coureur de jupons et de mari volage, Paul Morand, célèbre écrivain, membre de l'Académie française décédé en 1976, demanda que ses cendres fussent mêlées, dans le tombeau, à celles d'Hélène Soutzo, sa femme bien-aimée!

Et voici ce qu'Hervé Bazin, (1911-1996), autre célèbre écrivain, aurait voulu : *Un écrivain, lui, devrait se faire incinérer. On mélangerait ses cendres à la pâte à papier utilisée pour une belle édition posthume. Il serait enterré chez ses lecteurs.*

Le brigadier-général Paul Warfield Tibbets, pilote du *Enola Gay* qui largua la première bombe atomique sur Hiroshima, est décédé le 1^{er} novembre 2007. Il a demandé d'être incinéré et que ses cendres soient dispersées dans les eaux de la Manche.

Et j'ai appris dernièrement que mon bon ami René Bureau, membre fondateur de la Société de généalogie de Québec, a demandé qu'une pincée de ses cendres soit éparpillée au-dessus du parc national de Miguasha, en Gaspésie, dont il est le principal fondateur.

Finalement, plusieurs personnes en Californie ont déjà fait répandre leurs cendres au-dessus du Pacifique. Une autre veut tout simplement que ses cendres soient mélangées à de la terre dans laquelle des géraniums seraient plantés et donnés à ses amis. Un acteur a demandé dans son testament que 10 % de ses cendres soient lancées à la face de son agent.

À Pont-Rouge, un homme qui a mis fin à ses jours, a voulu que ses cendres soient dispersées à un endroit qu'il a lui-même déterminé (*Le Soleil*, 22 décembre 1994).

Un bon ami de Québec, Gilles C., a fait disperser les siennes dans un des lacs de son club de pêche, à Sagard.

Et tout récemment, le célèbre Yves Saint-Laurent, surnommé *le prince de la mode*, a fait disperser ses cendres dans la roseraie de son fameux jardin Majorelle, à Marrakech. Des personnalités incluant des ministres de la Culture étaient présentes à la cérémonie.

Pour faire mieux qu'envoyer ses cendres sur la lune ou dans l'œil d'une tornade, il faudrait les déposer dans le cratère d'un volcan sur le point d'entrer en éruption, ou dans le cœur d'une bombe atomique! Je crois que les miennes n'iront pas plus loin que dans les pots de géranium de ma femme.

La firme Life Gem de Chicago vient de développer un procédé pour changer le charbon des cendres d'incinéra-

tion en diamant synthétique. (*The Gazette*, December 7, 2002; *Le Soleil*, 6 mars 2008). Une famille d'Alberta a été la première à se prévaloir de ce service et a reçu un diamant d'un quart de carat contenant l'essence de leur grand-mère décédée (*The Gazette*, December 31, 2002). C'est ainsi que ma femme pourrait m'avoir au doigt le reste de sa vie! Un représentant de cette firme ajoute que l'utilisation des restes de l'incinération dans les œuvres d'art devient de plus en plus populaire.

Je ne pense pas à la disposition de mes cendres jour et nuit, mais ce n'est pas le dernier de mes soucis non plus et, comme je ne veux embarrasser personne, il faudra que je m'en occupe bientôt. Car c'est probablement le dernier acte important qu'un vivant puisse faire en pleine connaissance de cause et en pleine maîtrise de ses facultés! Mes dernières volontés incluront certainement

Le jeudi 06 mars 2008

Les cendres de l'être cher... transformées en diamant!



Agrandir

Carole Paquet, conseillère aux familles pour la compagnie Harmonia, a choisi le diamant-souvenir LifeGem pour immortaliser la mémoire de son père. La pierre sera montée sur une bague. *Le Soleil*, Jean-Marie Villeneuve

[Lise Fournier](#)
Le Soleil
Québec

l'incinération. Ainsi, mon corps, sera réduit à la substance *primale, élémentale*, dispersée dans la poussière terrestre, galactique et cosmique. Déjà, l'univers respire mon *moi*. Si on me réincarne, il faudra me retrouver!

Pour être différent, je demanderai que mes cendres soient jetées à l'eau à Québec à marée haute juste sur le point de descendre. Elles pourront en passant faire un clin d'œil à Saint-Michel où vit un de mes fils et se rendre à Kamouraska, mon pays natal!

Comme on le voit, la race humaine n'est pas à bout d'imagination pour inventer des idées farfelues sur la disposition de ses cendres. Que verra-t-on dans les prochaines années?

Sur une note plus sérieuse, j'ajouterais que dans les pays non catholiques comme le Danemark, la Suisse, la Suède et le Royaume-Uni, l'incinération compte déjà pour 75 % des inhumations. Cette pratique est acceptée de plus en plus dans les pays catholiques, et une demande croissante est prédite pour les prochaines années.

LES MENUISIERS ET SCULPTEURS LEVASSEUR : TRANSMISSION D'UN SAVOIR-FAIRE

par Ginette Laroche, Ph. D., historienne de l'Art



M^{me} Ginette Laroche a présenté avec brio l'œuvre des menuisiers et sculpteurs Levasseur lors d'une conférence à la Société de généalogie de Québec. Historienne de l'art de formation (maîtrise et doctorat), M^{me} Laroche, après ses études, consacre son temps à l'enseignement, à la recherche, à la publication d'articles dans les revues, à la préparation de conférences. Son implication sur le plan de l'histoire de l'art au Québec est très grande : cours sur le vitrail du X^e au XX^e siècle, sur les arts sacrés au Québec du XVII^e au XX^e siècle, sur la peinture au Québec, et sur l'iconographie de l'art traditionnel au Québec. Consultante pour de multiples projets de beaux-arts, elle a été, entre autres, recherchiste pour la télé-série *Épopée en Amérique*, et aussi pour l'ouvrage *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent*, de Jean Provencher. Ses interventions et conférences sur le mobilier d'art, les vitraux et la peinture sont nombreuses et très recherchées.

Le présent texte diffère quelque peu de la conférence prononcée. Les quelques illustrations incluses ne sont qu'un aperçu du riche matériel présenté. Les images ont été fournies par l'auteure, sauf les trois dernières attribuées aux Levasseur qui proviennent de l'iconographie de *L'Ancêtre*.

Résumé :

Au début des années 1650, deux frères Le Vasseur, Jean dit Lavigne et Pierre dit Lespérance, des menuisiers parisiens originaires de la paroisse Saint-Leu-Saint-Gilles, s'installent à Québec. Eux-mêmes fils de menuisier, ils seront à l'origine d'une véritable dynastie d'artisans du bois qui pendant plus d'un siècle (1651/1654 à 1794) fourniront des pièces à une clientèle disséminée sur les deux rives du fleuve Saint-Laurent, entre Kamouraska et Montréal, et jusqu'en Illinois. La présence d'artisans portant le même patronyme, voire des prénoms semblables, a souvent engendré de la confusion puisque les deux frères de même que leurs fils, petits-fils et arrière-petits-fils ont tenu boutique à Québec au même moment. D'ailleurs, souvent dans les archives des fabriques ou des couvents, c'est aux *Vasseur* indifférenciés que l'on est redevable pour des travaux de menuiserie, d'ébénisterie ou de sculpture. La transmission d'un savoir-faire est liée à la possibilité d'apprendre mais aussi à celle d'exercer un métier. Pour mieux identifier les artisans qui ont œuvré dans les ateliers Levasseur dit Lavigne et Levasseur dit Lespérance, et dissiper la confusion à leur sujet, il importe de procéder à une recherche généalogique sur ces familles. Cette tâche a été rendue possible grâce au patient travail de Joceline Levasseur, que je remercie.

LES LEVASSEUR DITS LAVIGNE

Des onze enfants issus du ménage Jean Levasseur et Marguerite Richard, deux sont morts en bas âge et on ne connaît pas la destinée de trois d'entre eux [Source : *PRDH*]. Des six autres enfants, c'est Noël I (1654-1731), troisième enfant du couple et son second fils, qui a repris le métier de son père puisque l'aîné, Louis, est retourné en France et que Charles, le troisième fils, a choisi le métier de maçon.

En 1679, Noël I s'est marié en premières noces avec Marguerite Guay dit Castonguay. Le couple a eu 14 enfants dont 7 ont survécu [*PRDH*]. Des cinq fils issus de cette union, deux ont opté pour le travail du bois, soit Noël II (1680-1740), l'aîné, qui deviendra maître sculpteur et Pierre (1684-1747), le troisième enfant et le second fils qui, lui, sera maître menuisier.

NDLR : Noël I s'est bien marié en secondes noces avec Marie Anne Mailloux Desmoulins, mais le *PRDH* n'a décelé aucun enfant né de cette union. Il existe bien un François-Régis Levasseur né en 1718, mais son père est Pierre Levasseur dit Lavigne, et non Noël. Toute cette confusion provient de la brochure de Marius Barbeau, mentionnée à la note 12 du présent texte, dans laquelle brochure figure une étude généalogique d'Archange Godbout qui a été mal interprétée.

C'est donc la lignée de Noël II et de Marie-Madeleine Turpin qui, à compter de 1701, a assuré la continuité de la tradition. Des 13 enfants nés de cette union, on compte 9 garçons dont 5 ont survécu. [Le *PRDH* répertorie 13 naissances, 9 garçons, dont 4 sont décédés en bas âge, et 3 filles]. De ce nombre, François-Noël (1703-1794)*, second enfant et premier mâle du couple, et Jean-Baptiste-Antoine (1717-1775), dixième enfant et troisième garçon survivant, ont choisi le travail de sculpteur et fait carrière. Les trois autres fils sont décédés, deux à l'adolescence (11 et 12 ans), et le troisième à l'âge de 21 ans. En 1740, après le décès de leur père, François-Noël et Jean-Baptiste-Antoine dit Delor ont assuré conjointement la marche de l'atelier paternel sans trouver de relève. En effet, François-Noël, brièvement marié à Geneviève Côté (1748-1751), est resté sans descendance [*PRDH*], et Jean-Baptiste-Antoine a perdu quatre des sept enfants nés de son union avec Marie-Régis Cartier (1747); et un seul des trois enfants survivants s'est marié mais n'a laissé aucune relève.

* NDLR : François-Noël est né le jour de Noël 1703 selon le *PRDH*. On chercherait en vain au *PRDH* des renseignements sur l'époque de son décès. C'est dans les archives de l'Hôpital général (de Québec) qu'on trouve la note suivante : *Mr F. Noël Levasseur...décédé*

le 30 octobre 1794, âgé de 90 ans 10 mois. Cette note est reproduite par Marius Barbeau dans *Les Le Vasseur, maîtres menuisiers, sculpteurs et statuaire*, mentionné à la note 12 du présent texte. Cette note confirme que 1794 est bien l'année du décès de François-Noël.

LES LEVASSEUR DIT LESPÉRANCE

La dynastie des Levasseur dit Lespérance a été un peu plus prolifique en artisans du bois grâce surtout à Pierre II et à Pierre-Noël I. Ceci ne signifie pas nécessairement que les menuisiers ou surtout les sculpteurs issus de cette lignée ont davantage produit que ceux de la lignée Lavigne, mais tout simplement qu'ils ont été plus nombreux à choisir un métier lié au bois, quitte à s'établir ailleurs qu'à Québec (Mauricie, vallée du Richelieu, Montréal).

Pierre I et Jeanne Chaverlange ont eu sept enfants [PRDH] dont Pierre II (1661-1731) qui sera maître menuisier comme son père. Il est le troisième dans l'ordre des naissances mais le premier héritier mâle du couple. Pierre II, comme son cousin Noël I, s'est marié à deux reprises, soit d'abord avec Madeleine Chapeau (1662-1695?) et ensuite avec Anne Ménage, de 15 ans sa cadette. En 1696, Anne Ménage deviendra ainsi la belle-mère de ses deux premiers enfants et la mère d'une douzaine d'autres sur les seize qu'elle a enfantés. Pierre-Noël I (1690-1770?) (PRDH donne bien 84 ans à un P-N. Levasseur mort à Québec en 1770 mais s'abstient de rattacher ce décès à notre sujet), à l'exemple de son petit-cousin Noël II, a choisi de pratiquer la sculpture plutôt que la menuiserie, un métier dont la relève a été davantage assurée par cinq de ses neuf demi-frères, soit François dit Chaverlange (1700-1747), Pierre-Jacques dit Carmel (1703-1779), Barthelemy Levasseur (1705-1744), François-Louis dit Borgia (1707-1780) et finalement Denis-Joseph Levasseur (1712-1792).

À son tour, Chaverlange sera le père de Pierre III, menuisier à Montréal où se trouve également son oncle Pierre-Jacques Carmel, identifié en 1745 comme sculpteur et marchand après avoir été maître menuisier. Pour sa part, Barthelemy (1705-1744) a exercé son métier à Boucherville tandis que Denis-Joseph a fait souche dans la région de Trois-Rivières où il a préféré voir ses fils

devenir agriculteurs. Seul François-Louis Borgia est demeuré à Québec.

Pour la sculpture, avec leurs sept enfants survivants, c'est l'union de Pierre-Noël I avec Marie-Agnès Lajoue en 1719 qui a été la plus fructueuse puisque trois de leurs fils ont embrassé le métier de leur père, soit Pierre-Noël II (1707-1731?) [PRDH ignore s'il s'est marié et quand il est mort], Charles (1723-?) qui a aussi appris le métier de taillandier, et Stanislas (1732-après 1802); un quatrième, René-Michel (1724-1800), a choisi la menuiserie. Toutefois, cette liste est trompeuse puisque dans les faits, seul Stanislas a œuvré avec son père mais sans assurer la continuité de l'atelier : après la mort de son père en 1770, il a émigré vers l'Ouest avec toute sa famille, s'installant d'abord dans la paroisse de L'Assomption, aujourd'hui Windsor (Ontario) puis, vers 1776, à Kaskaskia sur la rivière Illinois, ensuite à La Prairie-du-Rocher (Illinois) en 1784 et finalement en Arkansas en 1792. C'est en Illinois qu'il s'est remarié, à 70 ans, en 1802.

LES DIVERS ASPECTS DU MÉTIER DE MENUISIER EN NOUVELLE-FRANCE

Dans le cas de ces deux familles de Levasseur, on note que c'est à la génération des petits-fils que les uns se spécialisent en menuiserie et les autres en sculpture, signe que la colonie avait progressé et qu'à l'utilitaire on pouvait désormais joindre l'agrément.

Ainsi, les talents et le savoir-faire des frères Jean et Pierre I furent d'abord mis à contribution pour l'entretien de l'église de Notre-Dame-de-Québec (Jean en 1654, Pierre en 1657). Par la suite, dans les années 1670, ils ont surtout exécuté des travaux de menuiserie pour des résidences¹, des églises paroissiales² et même pour les nouveaux édifices civils. En 1664, Jean effectuera ainsi les travaux de menuiserie au château Saint-Louis, la résidence du gouverneur.



Armoiries sculptées

¹ En 1673, Jean a fait la menuiserie à la résidence à la Basse-Ville de Québec de Nicolas Dupont, de Neuville, et l'année suivante pour les Ursulines.

² En 1674, Pierre I a travaillé à l'église de La Nativité-de-Notre-Dame de Beauport (l'église actuelle est la sixième).

Leurs fils et petit-fils feront de même. En 1716, le maître menuisier Pierre II (Levasseur dit Lespérance) a signé le contrat des portes et des volets du palais de l'intendant, tandis qu'en 1729 le sculpteur Pierre-Noël I livra une corniche aux Ursulines pour leur chapelle.

Les Lavigne n'ont pas fait exception puisqu'en 1732 le maître sculpteur Noël II a exécuté 64 pieds de corniche pour le décor d'une chapelle de la cathédrale, tandis qu'en 1774, c'est à ses fils, les sculpteurs François-Noël et Jean-Baptiste-Antoine, que fut confiée l'exécution des lambris de hauteur de la maison Guillaume-Estèbe, rue Saint-Pierre dans la Basse-Ville de Québec³.

D'après Fleeming, dans l'architecture domestique, au tournant des années 1700⁴, apparaît la mode qui consiste à revêtir non seulement les murs de panneaux de bois ouvré mais aussi les embrasures des fenêtres, les vantaux des portes et des armoires, les plinthes, les cadres des miroirs et l'habillement des foyers. Elle fait appel autant au travail du menuisier pour l'assemblage qu'au ciseau de l'ornemaniste pour le décor. Peu d'exemples anciens subsistent et les rares qui demeurent datent tous du régime anglais. Ces lambris nous permettent néanmoins d'apprécier les multiples compétences des Levasseur, attendu qu'en Nouvelle-France, aux XVII^e et XVIII^e siècles, les recensements ne précisent pas la spécialité des charpentiers, menuisiers, tourneurs et tonneliers. En France, à la même époque, on fait la distinction entre menuisier en bâtiment, menuisier en meuble, menuisier en carrosse et menuisier en métier de bonneterie⁵, selon Thillay.

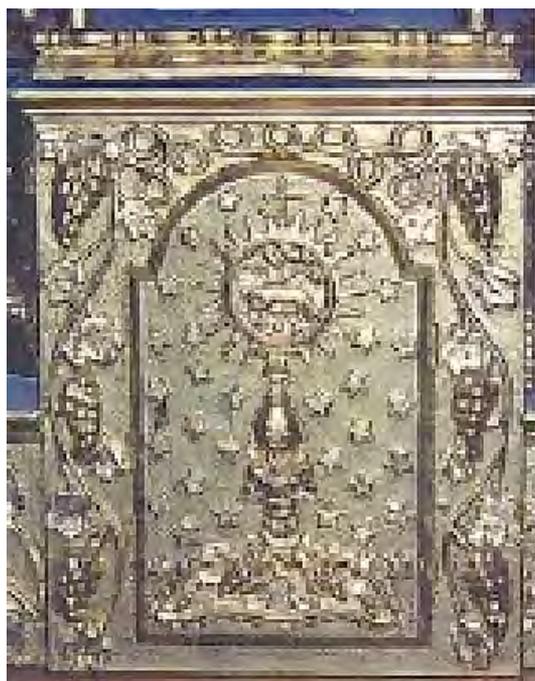
De même, dans *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, parue entre 1751 et 1772, la menuiserie fait partie des *techniques traditionnelles* alors que la sculp-

ture, peu importe le matériau, est intégrée dans les *techniques artistiques*. Dans *L'Encyclopédie*, la vignette de la planche consacrée à la *Sculpture en bois* montre un atelier et des outils. Dans l'atelier, des ouvriers sont occupés à scier, raboter et travailler le bois avec un maillet. Le produit de leur travail est présenté sur le mur. On y distingue un panneau de lambris, une moulure ouvragée, un cadre surmonté de sculptures, une applique, un cartouche orné d'un bas-relief et une statuette sur une console : bref, exactement les travaux que les Levasseur ont été amenés à exécuter, incluant les cartouches puisque, dès 1716, Noël II (Lavigne) aura sculpté les armoiries de l'évêque et que c'est vraisemblablement lui qui, vers 1725, a exécuté les armoiries devant être apposées au-dessus des portes de la ville⁶.

Les outils occupent la partie basse de la planche dans *L'Encyclopédie*. L'ensemble est cependant incomplet, comme le

confirme l'analyse du contenu de l'atelier du sculpteur Charles Chaboulié⁷.

En 1702, soit six ans avant son décès, Charles Chaboulié et son associé signaient à Montréal une donation de leurs biens meubles et immeubles à *l'enfant à naître de Noël Levasseur, sculpteur et menuisier, et de Marie-Madeleine Turpin, son épouse*⁸. La donation a-t-elle réellement eu lieu? Et François-Noël, né à Québec en 1703, aura-t-il pu de cette manière enrichir la réserve d'outils de l'atelier de sculpture? L'idée reste aussi séduisante



Porte de tabernacle

³ La maison Guillaume-Estèbe a été rattachée en 1988 au Musée de la civilisation de Québec, et les lambris y ont été reconstitués d'après les relevés exécutés à la fin des années 1920 par l'architecte et professeur Ramsay Traquair.

⁴ John A. FLEEMING, *Les meubles peints du Canada français 1700-1840*, Ottawa, M.C. 1994, p. 36.

⁵ Alain THILLAY, *Le faubourg Saint-Antoine et ses faux ouvriers*, Seyssel, Camp Vallon, 2002, p. 58.

⁶ Ces armoiries aux armes de Louis XV furent envoyées en 1759 comme trophée de guerre à la ville de Hastings. Elles sont revenues en 1925 à Québec, où elles ont été placées dans la salle du Conseil de ville. Depuis 1954, ces armoiries sont en dépôt au Musée du Québec – aujourd'hui Musée national des beaux-arts du Québec. Un autre exemplaire est conservé au Musée de la guerre, à Ottawa; il a été recouvert du collège naval de Portsmouth, en Angleterre.

⁷ À ce sujet voir John R. PORTER et Jean BÉLISLE, *La sculpture ancienne au Québec - Trois siècles d'art religieux et profane*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1986, p. 185.

⁸ *Parchemin* – banque de données notariales (1626-1784). Donnée tirée des *Insinuations de la Prévôté de Montréal* (1684-1760). L'acte a été enregistré le 2 juin 1702 bien que l'entente ait été passée le 7 mai 1702.

que pertinente, compte tenu de ce que l'on connaît du fonctionnement de l'atelier de Noël II.

En 1712, Noël II, coup sur coup, engageait un apprenti, Vincent Lenoir, et un sculpteur, Jean-Jacques Blond (Jacquès dit Leblond ou Jan Jacques Bloem, 1688-1724 ou 1734)⁹. Par la suite et lorsqu'ils seront en âge de le faire, François-Noël et Jean-Baptiste (Delor) travailleront avec lui. Reprenant l'atelier après le décès de leur père (1740), François-Noël et Jean-Baptiste-Antoine ont exploité certains modèles mis au point par Noël II, tel le tabernacle à dôme créé en 1728-1731 pour l'église de Notre-Dame-de-Bonsecours, qu'ils reproduiront jusque dans les années 1770¹⁰.

Du côté des Levasseur dit L'Espérance, il semble que Pierre-Noël I a surtout travaillé avec sa famille. C'est d'ailleurs pour assurer l'avenir de ses fils et, par conséquent, celui de sa boutique qu'il fit passer en France, en 1743, l'aîné, Pierre-Noël II, afin qu'il se spécialise dans la sculpture navale, un domaine prometteur depuis l'établissement en 1730 des chantiers de la marine royale; lui-même a fourni entre 1730 et 1749 plusieurs sculptures pour des navires.

Quelques années plus tôt, en 1739, il avait mis Charles, son second fils, en apprentissage chez le maître taillandier Henri Creste¹¹. Le taillandier fabrique des outils tranchants : la connaissance d'un tel métier ne pouvait que profiter à l'atelier familial. Par la suite, Charles aurait repris le métier de sculpteur¹², tout comme son frère Stanislas qui fut le plus fidèle collaborateur de Pierre-Noël I. Quant à Pierre-Noël II, après un bref séjour au pays, il est retourné en France où il a fait carrière. Finalement, c'est à Sorel que s'est établi René-Michel, le *mouton-noir*, qui en 1745 avait été placé en apprentissage auprès d'un collègue montréalais, (Jean) François Filiau dit Dubois, un menuisier ébéniste.

⁹ *Parchemin* – banque de données notariales (1626-1784). Donnée tirée de deux greffes du notaire québécois J. E. Dubreuil (1708-1734). La première, soit l'engagement du jeune Lenoir âgé de 18 ans, a été signée le 21 février et la seconde, celle du compagnon sculpteur, le 13 septembre 1712.

¹⁰ Parmi les tabernacles à dôme qui sont encore en place, voir ceux de Grondines (1742-1746), Saint-Sulpice (1756), Sainte-Foy (vers 1770) – qui est à Saint-Gabriel de Valcartier – et celui de Batiscan en dépôt au Musée national des beaux-arts du Québec.

¹¹ *Parchemin* – banque de données notariales (1626-1784). Donnée tirée des greffes de J.-N. Pinguet de Vaucour (1726-1748).

¹² Marius BARBEAU, *Les Levasseur, maîtres menuisiers, sculpteurs et statuaire* (Archives de folklore n° 3, Québec, PUL et Montréal, Fides, 1948, p. 36), a reproduit le tableau généalogique de la famille dressé par Archange Godbout. Charles y est identifié comme maître sculpteur alors que dans les recensements de 1745, il est inscrit comme sculpteur.

Le meilleur exemple des différents aspects du travail des Levasseur dit L'Espérance, et l'ouvrage le plus considérable, est sans conteste le décor de la chapelle des Ursulines de Québec. C'est en 1715 que fut entreprise l'édification de la quatrième chapelle du monastère. Onze ans plus tard, les religieuses lançaient les travaux de construction du mobilier, un chantier qui devait s'étendre sur une dizaine d'années. Trois contrats furent signés avec Pierre-Noël I Levasseur, soit en 1726 celui de la chaire, en 1727 celui du retable du Sacré-Cœur (1727-1729), et en 1730 celui du retable principal (1730-1736).

Premier ouvrage à être exécuté, la chaire combine le travail du menuisier, de l'ornemaniste et du sculpteur. Sa cuve formée de plusieurs panneaux rectangulaires est terminée par un cul-de-lampe décoré de volutes ajourées auquel répond un abat-voix garni dans le même esprit. Les panneaux de la cuve et de l'escalier sont ornés de moulures et de bas-reliefs. Mais le décor le plus fin a été concentré sous et sur l'abat-voix. Ainsi, l'Esprit-Saint plane au-dessus de la tête du prédicateur tandis que des trophées constituent la base d'un dôme ajouré servant de piédestal à l'ange à la trompette, la partie en ronde-bosse de la chaire. Dans le livre *Recettes et dépenses de 1715 à 1740* du monastère, deux paiements sont indiqués pour cette chaire, soit l'un au montant de 100 livres *au Sr Le Vasseur Lesperence* (juillet 1726) et l'autre de 50 livres *au petit Vasseur* (novembre 1726). Jean Trudel, dans sa monographie sur la chapelle¹³, a identifié ce *petit Vasseur* comme étant François-Noël (Lavigne), en oubliant que Pierre-Noël I avait des demi-frères du même âge qui pouvaient fort bien assumer des parties du travail, tout comme ils le feront dix ans plus tard lors de l'exécution du retable principal, c'est-à-dire la construction qui encadre et surmonte l'autel.

La conception et l'exécution de cette pièce aussi monumentale que coûteuse, puisqu'elle a été payée 3 000 livres (bois, ferrures et travail de dorure non inclus), furent confiées à Pierre-Noël I Levasseur qui y a employé ses demi-frères. Dans le document reproduit dans la quatrième annexe de la monographie de la chapelle, quatre entrées du *Compte de monsieur le Vasseur pour nôtre Retable*¹⁴ confirment leur apport à la réalisation de la pièce. Ainsi, à la date du 16 mai 1731, une somme de 16 livres a été versée à son frère Borgia, alors qu'à celles des 21 mars, 15 avril et 27 avril 1736,

¹³ Jean TRUDEL, *Un chef d'œuvre de l'art ancien du Québec – La chapelle des Ursulines*, Québec, P.U.L., 1972, p. 33.

¹⁴ *Ibid.*, annexe 4, aux pages 101 et 107.

des paiements de 20, 60 et 40 livres ont été effectués à ses frères pour le *Balustre*, c'est-à-dire la clôture qui ferme le chœur et qui a été exécutée suivant le plan qu'il nous a présenté et que nous avons signé et a luy remis¹⁵.

Excepté pour les trois grandes statues et les reliefs, qui sont certainement l'œuvre de Pierre-Noël I, des interrogations demeurent quant à l'identité exacte des autres artisans employés à la réalisation de ce meuble imposant. Les ateliers des Lavigne et des Lespérance étant situés à proximité, l'idée d'une collaboration entre les petits-cousins est plausible. Mais, compte tenu de la présence de plusieurs artisans du bois dans le clan des Lespérance et aussi du fait qu'à la même époque l'atelier de Noël II était, semble-t-il, assez occupé, et qu'en plus de ses fils François-Noël et Jean-Baptiste-Antoine, un certain Joseph Lafleur y travaillait comme compagnon¹⁶, cette hypothèse doit être réexaminée. Les Lavigne et les Lespérance s'adressaient à la même clientèle. Ils étaient sans doute plutôt des rivaux que des collaborateurs dans un milieu somme toute assez restreint. D'ailleurs, à partir de 1737, alors que les travaux destinés aux églises se multiplient dans l'atelier des Lavigne, ils diminuent dans l'atelier des Lespérance, Pierre-Noël I ayant incidemment obtenu une commission d'arpenteur et de mesureur royal dans le gouvernement de Québec.

Le plus doué des sculpteurs Levasseur n'a toutefois pas abandonné la pratique puisque c'est en 1742 et en 1750 qu'il a exécuté ses magnifiques statues des saints Pierre et Paul pour l'église Saint-Charles-Borromée de Charlesbourg, et celles de la chapelle de la Congrégation des hommes du Collège de Québec. Il a dû travailler jusqu'à un âge avancé puisqu'en 1770, c'est Stanislas qui a signé les quittances avant de fermer boutique et d'émigrer vers l'Ouest¹⁷.

LEVASSEUR-LAVIGNE OU LEVASSEUR-LESPÉRANCE? QUELQUES ŒUVRES IDENTIFIÉES AVEC CERTITUDE

Tous deux issus d'une famille de menuisiers, autant Noël II que Pierre-Noël I ont dû acquérir ailleurs leur savoir-faire en matière de taille directe. Dans le cas de François-Noël, il est vraisemblable que le sculpteur montréalais Charles Chaboulié a été son maître. Et lui-même, de dix ans l'aîné de Pierre-Noël I, lui aurait-il enseigné la sculpture? Personne ne peut le confirmer, d'autant plus qu'à l'exemple de son petit-cousin, c'est dans la région montréalaise, en 1723, que Pierre-Noël apparaît d'abord comme sculpteur avant de revenir s'établir à Québec en 1725.

Trois ans plus tôt en 1722, Noël II livrait le plus ancien meuble liturgique qui lui soit attribué avec certitude : le tabernacle de l'Hôpital général. Commandé par M^{gr} de Saint-Vallier, ce tabernacle, qui ressemble à un édifice en miniature, est orné de plusieurs sculptures. La comparaison entre les personnages du dôme et ceux des niches indique qu'au moins deux sculpteurs ont travaillé aux statuettes. Ceci se vérifie autant dans les proportions des personnages que dans les drapés des vêtements. Finement ciselée, la statuette de la Vierge logeant dans la partie centrale du dôme s'apparente aux statues de Pierre-Noël I, par exemple la Madone de la chapelle des Jésuites, une œuvre qui séduit autant par son dynamisme que par ses qualités expressives. Cette Vierge à l'Enfant, qui fait la paire avec un saint Joseph aussi



Montée de chaire, chaire et toit

dynamique dans sa pose, montre une grande aisance dans le maniement des outils de sculpteur et une bonne compréhension du *contrapposto* emprunté au vocabulaire du baroque. Le foisonnement des drapés confère à l'œuvre à la fois ampleur et légèreté, des qualités qui échappent à la Vierge aux mains entrouvertes, sculptée en 1782 par François-Noël pour la chapelle des Morts des religieuses de l'Hôpital général.

Après la mort de son frère Jean-Baptiste-Antoine en 1775, François-Noël s'est retiré en 1782 à l'Hôpital général. Dans les six années qui suivirent, il livra divers travaux pour des paroisses mais aussi pour l'Hôpital général. À cet endroit, François-Noël dirigea aussi les travaux de sœur Saint-François-d'Assise qui fut son élève et sa dernière collaboratrice; c'est elle qui

¹⁵ *Ibid*, annexe 3 de l'ouvrage, p.100.

¹⁶ Dans l'état actuel des recherches, les contrats de la cathédrale et du maître-autel de l'église de Trois-Rivières ont été repérés.

¹⁷ En 1770, Stanislas a effectivement signé une quittance, tant pour lui que pour son père, à la fabrique de la paroisse Saint-Vallier [*Parchemin* – banque de données notariales (1626-1784). Donnée tirée des greffes du notaire J.-C. Panet, de Québec, à la date du 24 février 1770].

termina en 1788 le décor de petit autel de la Vierge. Sœur Saint-François-d'Assise, née Marie-Josèphe Hallé, était par sa mère l'arrière-petite-fille de Laurent Levasseur (1646-1726), originaire de Bois-Guillaume et fondateur de sa propre lignée. Par conséquent et quoi qu'en disent les anciennes annales des religieuses, François-Noël et Marie-Josèphe Hallé n'avaient en commun que le patronyme et une *aptitude spéciale pour la sculpture*¹⁸, ce qui a très certainement pu mener à l'idée d'une parenté entre les deux. Mais peu importe sa filiation, Marie-Josèphe Hallé demeure l'une des premières sculpteuses de notre histoire de l'art, c'est-à-dire, l'une de celles que Marius Barbeau a justement identifiées comme dans *Saintes Artisanes*¹⁹.



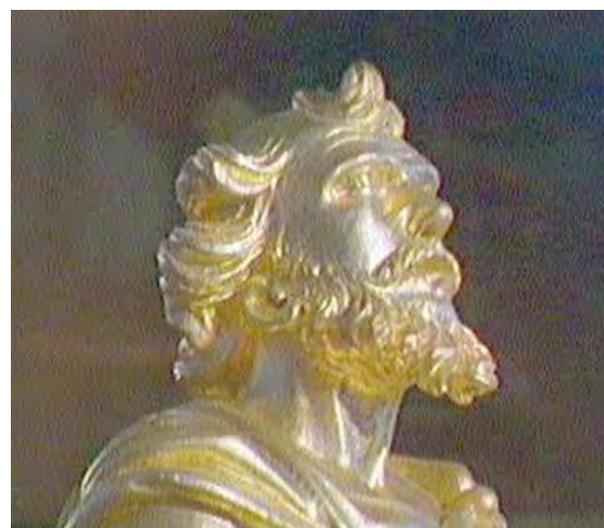
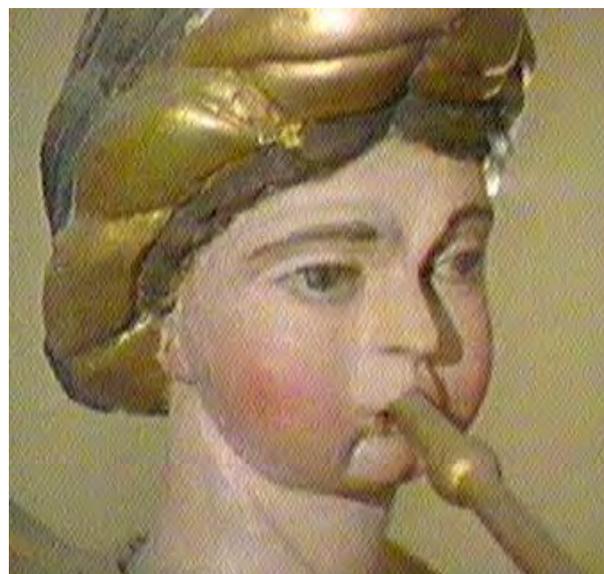
Ange aux mains jointes, ci-dessus

À l'instar des Levasseur, Lavigne comme Lespérance, d'autres familles d'artisans ont connu le même type de cheminement dans la transmission d'un métier, les fils reprenant le métier de leur père pour donner libre cours à leurs talents respectifs.

D'ailleurs, c'est surtout dans les métiers qui nécessitent un espace de travail spécifique, des outils spécialisés et des réserves de matériaux que se sont constituées ces dynasties de constructeurs et d'artistes.

Ce sera notamment le cas de la famille des architectes Caron, de Nicolet, qui a vu cinq de ses membres sur trois générations suivre les traces de Louis Caron l'aîné (1848-1917)²⁰. De même, les travaux de Léopold Désy sur Lauréat Vallière ont permis de dresser la généalogie des membres de l'un des ateliers de sculpture très actifs à Saint-Romuald : celui de la famille

Ci-dessous : trois autres œuvres attribuées aux Levasseur.



¹⁸ Document cité par John R. PORTER dans *L'art de la dorure*, Québec, Éditions Garneau, 1975, p. 110.

¹⁹ Marius BARBEAU, *Saintes Artisanes – II – Mille petites adresses*, Montréal, Éditions Fides, 1946, 157 p.

²⁰ André Caron Dricot, *Les Caron. Une dynastie d'architectes depuis 1867*, Nicolet, Les Racontages, 1997, 309 p.

Saint-Hilaire dont le nombre d'artisans peut certainement rivaliser avec celui des Levasseur²¹.

²¹ Léopold DÉSY, *Lauréat Vallière et l'école de sculpture de Saint-Romuald 1852-1973*, Sainte-Foy, Les Éditions La Liberté, 1983, 274 p. Voir en particulier le tableau de la page 172.

Finalement, on ne peut passer sous silence l'école de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli, fondée vers 1930 par Médard Bourgault, qui a entraîné dans son sillage deux de ses frères, quatre de ses fils, un petit-fils et plusieurs neveux et nièces. Il est toutefois encore trop tôt pour faire le bilan patrimonial de cette dynastie.



GÉNÉALOGIE DES MENUISIERS ET SCULPTEURS LEVASSEUR – XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

Noël Levasseur (maître menuisier) et Geneviève (Grange /Ganche / Gauché) Gaugé
Paroisse Saint-Leu-et-Saint-Gilles de Paris

I

Jean Levasseur dit Lavigne (1622 - 1686)
marié à Paris en 1646 à Marguerite Richard
maître menuisier; huissier en 1663.

Pierre Levasseur dit Lespérance (1627 - 1694)
marié à Québec en 1655 à Jeanne Chaverlange
maître menuisier.

II

Noël I, menuisier (1654 - 1731)
marié en 1679 à Marguerite Guay
marié en 1711 à Marie-Anne Maillou.

Pierre II, maître-menuisier (1661 - 1731)
marié en 1686 à Madeleine Chapeau;
marié en 1696 à Anne Mesnage.

III

Noël II, maître sculpteur (1680 - 1740)
Son frère, **Pierre**, maître menuisier (1684 - 1747).

Pierre-Noël I, sculpteur (1690 - 1770);
1737, arpenteur.
Ses frères :
François (Chaverlange) (1700 - 1747), maître menuisier
Pierre-Jacques (Carmel), (1703 - 1779), maître menuisier, sculpteur, marchand (1745),
Barthélémy (1705 - 1744),
maître menuisier (1732),
François-Louis Borgia (1707 - 1780), voiturier,
menuisier (1740); maître menuisier (1752),
Denis-Joseph, menuisier (1712-1792).

IV

François-Noël sculpteur et statuaire (1703 - 1794)
Jean-Baptiste-Antoine (Delor), sculpteur (1717 - 1775).

Pierre-Noël II, sculpteur (1719 - ?),
Charles (1723), sculpteur ou taillandier (1739,
contrat d'apprentissage),
René-Michel, menuisier (1724 - ?),
Stanislas, sculpteur (1732 - après 1802).

À ce tableau s'ajoute la religieuse hospitalière **Marie-Josèphe Hallé, mère Saint-François** (1763 - 1818), arrière-petite-fille de Laurent Levasseur (Bois-Guillaume 1646 - Québec 1726). Elle fut, à l'Hôpital général de Québec, l'assistante de François-Noël Levasseur après que ce dernier s'y soit retiré en 1782-1783.

- Laurent Levasseur marié à Marie Marchand le 30-04-1670 à Québec (contrairement à ce que dit *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* de M^{gr} Tanguay, ce Laurent n'était pas le fils de Jean Levasseur dit Lavigne, du moins le *PRDH* n'en donne-t-il pas la preuve).
- Louis Levasseur marié à Geneviève Huard le 19-11-1716 à Lévis.
- Marie-Josèphe Levasseur mariée à François Hallé le 20-10-1749 à Lévis.
- Marie-Josèphe Hallé, religieuse, baptisée le 25-09-1762, Saint-Joseph-de-Beauce.

Tableau de Ginette Laroche, vérifié par Joceline Levasseur (4261)

OFFRIR D'AVANTAGE D'ACCÈS GRÂCE AUX DONATEURS ET AUX PARTENAIRES

La Société de généalogie de Québec (SGQ) a dévoilé officiellement, le 28 octobre 2008, l'accès à 11 695 000 actes numérisés provenant des registres paroissiaux, actes allant du début de la Nouvelle-France (1621 pour certains) à 1940, et plus tard dans quelques cas. Auparavant, ces actes n'étaient disponibles que sous microfilms conventionnels, sans indexa-



Dévoilement de la plaque par M^{mes} Lise Barbe, Lise Bissonnette, Lisette Lepage et M. André G. Bélanger, président de la Société de généalogie de Québec.

tion. Une douzaine d'ordinateurs mis en réseau permettent la lecture de ces images. Les chercheurs peuvent consulter simultanément les bases de données et d'indexation, accéder rapidement aux objets recherchés, et même obtenir copie de ces actes souvent avec la signature de leurs ancêtres.

En plus du soutien et de la collaboration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec (BAnQ-Q), pour les locaux, ces ac-



M. Louis Martel, représentant de Bell Canada.

quisitions de matériels et de logiciels ont été possibles grâce aux contributions de partenaires bienfaiteurs qui soutiennent le développement de la SGQ et contribuent ainsi à l'enrichissement du patrimoine : le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Fé-

minine (MCCCF), et la Ville de Québec, selon leur entente de développement culturel; les membres de la SGQ par leurs contributions aux campagnes annuelles de financement; et Bell Canada suivant son program-

me d'aide à l'action bénévole de ses retraités



MM. Bernard Lebeuf, Robert Tessier, Jacques Bureau et M^{me} Jacqueline Faucher-Asselin.



M^{me} Bibiane Ménard-Poirier, M. André Côté et M^{me} Suzanne Veilleux.



M^{me} Pauline Dumont, présidente SGL, M. Jean-Marc Boivin, secrétaire du groupe BMS2000 et M^{me} Louise Bergeron, SGL.



MM. Jacques Bureau, André Belleau, André G. Bélanger et Marc-André Leclerc.



LES BOUCHERS À QUÉBEC : 1700-1730

Guy Parent (1255)

Né à Saint-Narcisse de Champlain en 1952, Guy Parent a obtenu un baccalauréat en biochimie de l'Université Laval en 1975. Après avoir brièvement travaillé au gouvernement du Québec, il entre à l'emploi de l'Université Laval, où il occupe le poste de responsable de travaux pratiques et de recherche depuis 1977 jusqu'à sa récente retraite. Guy Parent a publié de nombreux articles en généalogie, dont en 2005 le livre *Pierre Parent, le pionnier*, en collaboration avec la Société de généalogie de Québec (SGQ). Il est l'actuel vice-président de la SGQ.

Résumé :

Les bouchers de Québec voient les autorités contrôler de plus en plus la pratique de leur métier au cours de la période 1700-1730. En 1706, le Conseil supérieur renouvelle les règlements sur la pratique de la boucherie tant sur les normes d'hygiène et de salubrité que sur les prix que les bouchers peuvent demander pour une livre de viande de bœuf. Après la crise des années 1714-1719, la profession se démocratise au cours des dernières années de la décennie 1720. Ce texte est la suite de l'article intitulé *Les bouchers à Québec au XVII^e siècle* déjà paru dans *L'Ancêtre*, numéro 281, volume 34.

INTRODUCTION

La fin du XVII^e siècle coïncide avec le décès de plusieurs ténors du monde de la boucherie de la région de Québec. Une première génération de bouchers qui a marqué la vie de la Basse-Ville de Québec dans la deuxième moitié du XVII^e siècle disparaît. René Brisson, Pierre Parent et Jean Mathieu meurent entre les années 1698 et 1700. Un autre de leur confrère âgé, Guillaume Jullien, rend vraisemblablement l'âme en 1704. Par contre, trois bouchers qui ont commencé leur activité au XVII^e siècle continuent leur travail pendant les premières années du siècle suivant. Il s'agit de Guillaume Guillot dit Larose, Michel Cadet et Pierre Duroy. À Charlesbourg, Germain Langlois demeure actif.

LA CONTINUITÉ

Par rapport aux décennies précédentes, le nombre de bouchers diminue au début du XVIII^e siècle. De 1700 à 1705, seulement trois bouchers ont pignon sur rue à Québec. Au début de 1700, Michel Cadet, Pierre Duroy et Guillaume Guillot dit Larose sont solidement installés dans le monde de la boucherie de la région de Québec. Guillot dit Larose est l'aîné de ce groupe : il pratique ce métier depuis près de 25 ans. Cadet et Duroy sont arrivés dans le décor au cours de la dernière décennie du XVII^e siècle. Ces derniers modifient la façon de faire dans le monde de la boucherie car ils n'adhèrent pas au mode d'exploitation en société préconisé par les bouchers de Québec depuis les années 1670. Guillot dit Larose et Duroy dirigent leur boucherie seuls ou en collaboration avec leur épouse, car il faut souligner la participation non négligeable de Geneviève Trépagny, l'épouse de Guillot dit Larose, et de Mar-

guerite Levasseur, l'épouse de Duroy, à la conduite des affaires de leur famille respective.

Rapidement, le tableau change car Guillot dit Larose meurt avant la fin de l'année 1700. Geneviève Trépagny se remarie sans délai : elle épouse Louis Bardet, le 3 novembre 1700, à Québec. Bardet remplace le premier mari de Geneviève Trépagny non seulement à la maison mais aussi dans la boucherie de la famille. Dès l'été 1702, Bardet est reconnu comme maître boucher¹.

Quelques mois plus tard, un autre boucher vit, lui aussi, un grand deuil. Michel Cadet connaît la douleur de perdre son épouse au mois de janvier 1703. Père de quatre jeunes enfants, il ne reste pas veuf très longtemps. À peine trois mois après le décès de sa femme, il épouse une jeune fille de 22 ans. Le 26 avril, les modalités du contrat de mariage entre Michel Cadet et Geneviève Gauthier, fille de feu Jean Gauthier dit Larouche, maître taillandier, et d'Angélique Lefebvre, sont rédigées par le notaire Chambalon². Au cours de l'été de cette même année, Cadet accepte de prendre à son service un apprenti pour l'initier au métier de boucher. Le 9 juillet, François-Charles Bonnemer, âgé de 17 ans et natif de Paris, s'engage comme apprenti

Abréviations

BAnQ : recherche_simple). Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BAnQ : numéroté : document numéroté (consulté en ligne en mai 2007, à http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/)
JDCS : Jugements et délibérations du Conseil souverain ou du Conseil supérieur
RAPQ : Rapport de l'archiviste de la province de Québec

¹ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Michel Lepailleux, le 17 juillet 1702.

² BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Louis Chambalon, le 26 avril 1703.

de Michel Cadet, maître boucher de Québec³. Bonnemer signe un contrat de trois ans selon lequel il recevra un salaire ventilé comme suit : la première année, il touchera 60 livres; la deuxième année, 90 livres; et la troisième année, 120 livres. De plus, il sera logé, nourri et blanchi.

Le jeune apprenti est rapidement initié au métier. Un mois plus tard, Cadet achète des moutons. Louis Rouer Dartigny lui vend 80 moutons au prix de 15 livres par tête, soit une somme totale de 1 200 livres, moutons qu'il livrera à compter du 7 août jusqu'à la fin de janvier 1704, selon les besoins de Cadet⁴. Il est rare qu'un boucher achète autant de moutons car la viande de cet animal n'est guère populaire auprès des habitants de Québec qui lui préfèrent la viande de bœuf.

Pierre Duroy, le dernier membre de ce trio de bouchers, était déjà très actif comme boucher et comme commerçant dans la dernière décennie du siècle précédent. Duroy ne ralentit pas ses activités. Du début de l'an 1700 à la fin de 1709, les notaires de la Nouvelle-France rédigent 62 contrats impliquant Duroy. Plusieurs de ces contrats sont négociés par son épouse, Marguerite Levasseur. Aucun autre boucher n'approche ce niveau d'activités. Cependant, il porte plus souvent le titre de marchand que celui de boucher.

Comme son confrère Cadet, Duroy forme des apprentis au métier de boucher. Au mois d'août 1705, il embauche René Lezeau par contrat pour quatre ans. Duroy promet de le nourrir, le loger et le blanchir et, à l'opposé de Michel Cadet, il ne lui versera pas de salaire. Cependant, à la fin du contrat, Duroy promet de fournir *un habit neuf complet de mazamet avec un justaucorps, une veste, une culotte, un chapeau, une paire de bas, [...] et une paire de souliers français*⁵. Après la fin de son contrat d'apprenti, Lezeau est engagé par Duroy au printemps 1710⁶ pour une période d'un an commençant le 6 mars, au salaire annuel de 100 livres en monnaie du pays⁷.

³ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Louis Chamblon, le 9 juillet 1703.

⁴ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Louis Chamblon, le 7 août 1703.

⁵ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Louis Chamblon, le 14 août 1705.

⁶ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Pierre Rivet dit Cavelier, le 5 mars 1710.

⁷ Jean HAMELIN, *Économie et société en Nouvelle-France*, Québec, Cahiers de l'Institut d'histoire, n° 3, Les Presses de l'Université Laval, 1968, p. 38. Hamelin a écrit : *Pour favoriser l'entrée des espèces, le Conseil supérieur décrète en 1661 que les pièces d'or et d'argent vaudront dans la colonie 25 % de plus que sur le marché métropolitain. [...] D'où l'origine de cette appellation : valeur en monnaie du pays.*

Voici deux bouchers qui initient des jeunes gens aux secrets de leur métier avec une approche différente. Qui a raison? Bien malin qui pourrait le dire car il a été évalué que, de 1660 à 1815, près de 50 % des apprentis touchaient un salaire et qu'un peu plus de 40 % d'entre eux n'étaient pas payés. Le pourcentage restant des apprentis devait payer de leur poche pour apprendre un métier. Il faut noter que le milieu de l'alimentation n'a jamais compté beaucoup d'apprentis en son sein⁸.

LE RÈGLEMENT DE 1706

Dans les premiers mois de 1706, le Conseil supérieur se voit dans l'obligation de réévaluer les règlements concernant la police de la ville de Québec. À la suite d'une assemblée des notables et bourgeois de cette ville tenue le 1^{er} février, une nouvelle version des règlements de la ville vient encadrer le travail de ses artisans et un chapitre s'applique aux bouchers. Parmi ces nouvelles mesures, l'une porte sur le prix de la viande car *attendu le Vil prix des Bestiaux Les Bouchers de cette Ville ne vendront à l'avenir depuis les Festes de Noël Jusqu'à la St Jean La Viande de Bœuf et de Veau que sur le pied de Trois Sols la livre, et depuis ledit jour de St Jean Jusqu'à Noël Deux Sols la livre de Bœuf Et Quatre Sols La Livre de veau*⁹.

De plus, le Conseil profite de cette occasion pour rappeler les normes de salubrité auxquelles sont assujettis les bouchers. Tout d'abord, avant d'abattre une bête, les bouchers doivent obtenir l'autorisation du procureur de la prévôté qui jugera si la bête est en *assez bon estat pour estre distribuées au publicq*. Si les bouchers sont pris en infraction, la bête sera confisquée et une amende de 30 livres sera appliquée pour la première fois; pour la seconde infraction, l'amende passera à 60 livres et, après la troisième récidive, l'amende atteindra 100 livres et le boucher perdra son droit de pratique. Pour aider son procureur à faire appliquer le règlement, le Conseil supérieur encourage les citoyens à dénoncer les fautifs car l'argent des amendes sera distribué moitié au dénonciateur et moitié aux pauvres de l'Hôtel-Dieu. Le Conseil ordonne aux bouchers de ne tuer que des bêtes de bonne qualité qui ne sont pas mortes par accident ou maladie. De plus, le Conseil décrète *Qu'Il Sera fait quatre Etaux de Boucheries en Cette Ville aux Lieux qui seront jugez les plus commo-*

⁸ Jean-Pierre HARDY et David-Thierry RUDEL, *Les apprentis artisans à Québec 1660-1815*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977, p. 52.

⁹ JDCS, vol. V, Québec, 1889, p. 234-235.

des dans Lesquels Ils feront la distribution Et Vente de leur Viande Les mardy et samedy de chacune semaine. Les bouchers paieront un loyer annuel de 50 livres pour un étal. Les préoccupations environnementales ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui, car le Conseil termine en ordonnant aux bouchers, afin de prévenir l'infection que causent leurs tueries, de faire enlever Et porter a base marée Les fumiers et Vuidanges des Bestiaux qu'ils Tueront, et de Laver et nettoyer tellement Le Sang et Immondices desd bestiaux qu'ils ne Caused dans le Lieu de leurs Tueries ny aux Environs d'icelles aucune puanteur¹⁰.

Toutes ces mesures ne sont pas improvisées. Déjà le 1^{er} décembre précédent, on avait convoqué une assemblée de police en la prévôté de Québec, à laquelle assistaient les fonctionnaires de la ville et les plus notables bourgeois, pour régler le prix auquel devait se vendre la viande de boucherie. Le procès-verbal de cette assemblée avait été expédié au procureur du roi le 14 décembre 1705¹¹. Malgré cet accord préparé de longue date, les bouchers adressent une requête au Conseil supérieur afin de faire hausser le prix de la viande. La réponse du Conseil, rédigée le 22 février 1706, confirme les noms des trois bouchers de la ville : Pierre Duroy, Michel Cadet et Louis Bardet. Dans le cas de Bardet, c'est Geneviève Trépanny, son épouse, qui participe aux démarches. Le Conseil réaffirme son règlement du 1^{er} février mais accepte de modifier le prix de la viande. Les bouchers pourront vendre la viande de bœuf sur pied au prix de trois sols la livre toute l'année et celle de veau sur pied, trois sols la livre de la fête de Pâques jusqu'à la Saint-Jean, et majorer ce prix à quatre sols la livre le reste de l'année¹².

Rapidement, les bouchers dénoncent ces prix et, le 22 mars, le Conseil les bonifie. La viande de bœuf sur pied pourra être vendue au prix de quatre sols la livre, de la fête de Pâques jusqu'au 1^{er} juillet suivant, et le reste de l'année trois sols la livre, et la viande de veau sur pied quatre sols la livre l'année durant¹³.

UN NOUVEAU JOUEUR

Le Conseil supérieur l'a confirmé : la location de quatre étales de boucherie à Québec sera autorisée. Qui se joindra à Duroy, Cadet et Bardet? Il semble bien que les bouchers ne se bousculent pas auprès des auto-

rités de la ville pour louer le quatrième étal. Dans les registres, on ne voit pas apparaître de nouveau boucher avant la fin de 1708, et pour cause. Un des bouchers de la ville, Michel Cadet, meurt prématurément à l'âge de 40 ans. Son acte de sépulture est enregistré à Notre-Dame-de-Québec le 26 décembre 1708. Il laisse dans le deuil son épouse enceinte, qui va bientôt accoucher, et deux enfants et, de son premier mariage, quatre orphelins.

La place de boucher qui se libère est occupée par Romain Dolbec, qui se met à l'ouvrage immédiatement. Il crée une société avec Pierre Chaurier dit Plaisant. Selon les termes de l'association, la société est formée pour une durée d'un an débutant le 1^{er} février 1709. Si nécessaire, la société engagera un domestique pour aider à la boucherie. Dolbec travaillera principalement à la boucherie et Chaurier visitera les costes¹⁴ pour acheter des bestiaux¹⁵. Cette société ne fait pas long feu et les deux parties conviennent de l'annuler le 4 avril suivant¹⁶. Entre-temps, Dolbec avait conclu un autre pacte de société avec Geneviève Gauthier, veuve de Michel Cadet, le 5 janvier précédent. Cette entente comporte de nombreuses clauses. Premièrement, le contrat de société est d'une durée de trois ans à compter du 20 janvier suivant. Deuxièmement, le lien de Dolbec avec la veuve Cadet sera très étroit, car elle accepte de l'héberger pendant le temps du contrat. Les deux associés s'engagent à louer une maison convenable pour la durée de l'entente, et à acheter tant les outils et ustensiles servant au d. métier comme couteaux, hache, serpe, chaudière, nape, torchons, balance, poix, [...] masse et tous les autres ustensiles nécessaires a lad. Boucherie. De plus, la veuve Cadet obtient que la société soit responsable de l'entretien de ses enfants; il n'est pas fait mention des enfants nés du premier mariage de Cadet. La veuve Cadet remboursera à Dolbec la somme de 60 livres pour chaque enfant à la fin du contrat de la société. Enfin, la répartition du travail est également décrite. Dolbec ira sur les côtes faire l'achat des bestiaux et la veuve Cadet les achètera en ville, sur la grève et les environs. Si le besoin se fait sentir, la société embauchera un domestique. On peut penser que la veuve Cadet ne pratique pas elle-même le métier de boucher; elle a sûrement engagé un boucher¹⁷.

On peut comprendre cette entente signée par la veuve Cadet car, de cette façon, elle assure pendant un certain

¹⁰ *Ibid.*, p. 236.

¹¹ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds du Conseil souverain, document TP1,S28,P8190.

¹² JDCS, vol. V, p. 256.

¹³ *Ibid.*, p. 282.

¹⁴ On appelle « les costes », les habitations qui s'échelonnent en bordure du fleuve (Jean HAMELIN, *op. cit.* p. 63).

¹⁵ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Louis Chamblon, le 21 décembre 1708.

¹⁶ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Louis Chamblon, le 4 avril 1709.

¹⁷ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Louis Chamblon, le 5 janvier 1709.

temps un revenu pour sa famille. En Nouvelle-France, chaque veuve vit de grandes inquiétudes à la suite du décès du soutien de famille¹⁸. Geneviève Gauthier résout ce problème en se remarquant le 17 novembre 1711, à Québec, avec le notaire François Rageot de Beaurivage.

À cette époque, dans les minutes des notaires, on ne trouve le nom de François Rivière comme maître boucher qu'une fois. Le 7 mars 1709, Rivière et Marie-Madeleine Fontaine, son épouse, achètent de René Hubert, huissier au Conseil supérieur, une maison située au faubourg Saint-Nicolas. Cette maison a jadis appartenu à Jean Mathieu, lui-même boucher à Québec¹⁹.

En 1705, un nouveau joueur arrive parmi les bouchers de Québec : Pierre Jourdain dit Bellerose, fils de boucher. Ancien soldat, il épouse Marie Crête, veuve de Jean Brideau et, auparavant, veuve de Robert Pépin, le 9 janvier 1706 à Québec. On ne connaît pas l'âge du nouveau marié mais il épouse une veuve de 48 ans. Au recensement de la ville de Québec de 1716, Jourdain dit Bellerose déclare être âgé de 40 ans. Si ce chiffre est exact, il aurait eu 29 ans lors de son mariage. À la signature de son contrat de mariage, il est écrit qu'il est caporal de la compagnie de monsieur le marquis d'Aloigny et de Lagroix, de Québec, et qu'il est le fils de Pierre Jourdain, marchand boucher, et de feu Catherine Dupuis, de Paris, paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Avec cet antécédent familial, le métier que pratiquera le nouveau marié ne surprend pas²⁰!

LES BOUCHERS EN 1710

Au fil des ans, les autorités ajoutent de nouveaux éléments aux lois qui encadrent le travail des bouchers. Par exemple, le 21 octobre 1709, l'intendant Jacques Raudot statue qu'il est défendu aux bouchers de saler de la viande sans avoir obtenu la permission de l'intendant²¹. Ainsi, un marché de livraison de bœuf salé comme celui négocié entre Pierre Plassant, marchand bourgeois, et Louis Bardet à l'automne 1706, ne pourrait plus se faire. À cette époque, Bardet s'était engagé à livrer au cours de l'été 1707 et, au plus tard le

1^{er} septembre 1707, 50 barils de bœuf salé selon les besoins de Plassant. Plassant payait la viande sans sel un sol et six deniers la livre²².

L'intendant n'est pas le seul à intervenir dans le travail des bouchers. Quatre ans après la réglementation imposée par le Conseil supérieur, les bouchers retournent devant cette même assemblée afin de faire hausser le prix de vente de la viande de bœuf en donnant comme raison principale l'augmentation des prix des bestiaux. Ils estiment que *les Bestiaux Sont augmentez de moitié depuis le prix réglé par le dernier reglement, La plus part des habitants aimans mieux Elever des Moutons que des Bœufs, Et d'ailleurs que les fourrages Sont depuis l'authomme dernier a un prix Excessif, ce qui fait par Lhibernement que lesd. Bestiaux Sont montez a un prix Si Extraordinaire qu'ils ne peuvent Continuer a donner la Viande Sur le pied du dernier reglement, Sans S'attirer leur ruine totale et, Sur les plaintes aussy qu'ils ont faites que quelques Marchands de cette Ville ont achepté des Bestiaux pour les faire tuer dans cette Ville, et ont Intention apparament de fournir de Viande les Vaisseaux qu'ils attendent, En sorte que lesd Bestiaux deviennent plus rares et augmentent de prix de jour en jour, Ce qui leur Causeroit dans la Suite une grande diminution en leur Commerce.*

Cette cause permet de connaître les noms des quatre bouchers de la ville de Québec : Pierre Duroy, Geneviève Trépagny, Romain Dolbec et Pierre Jourdain dit Bellerose. Les bouchers font leurs représentations devant le Conseil supérieur au printemps 1710. Il faut noter que c'est encore Geneviève Trépagny, l'épouse de Louis Bardet, boucher, qui est présente pour cet important jugement. Le 7 avril 1710, le Conseil supérieur ayant pris note de la demande des bouchers leur donne partiellement raison. Ainsi, les bouchers pourront vendre la viande de bœuf quatre sols et six deniers la livre de la fête de Pâques jusqu'à la Saint-Jean, et trois sols et six deniers la livre pour le reste de l'année²³.

Les bouchers suscitent la convoitise et, comme les autorités permettent à toute personne de déposer une soumission pour assurer la fourniture en viande des habitants de la ville, ils sont confrontés à un compétiteur. Le 5 mai, le Conseil supérieur est saisi d'une offre de Joseph Riverin, important marchand de Québec. Il propose de s'approprier la boucherie de Québec et de vendre la viande à un prix moindre que celui offert

¹⁸ Josette BRUN, *Vie et mort du couple en Nouvelle-France : Québec et Louisbourg au XVIII^e siècle*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006, p. 57-82.

¹⁹ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Florent de Lacetière, le 7 mars 1709.

²⁰ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Louis Chamblon, le 30 décembre 1705.

²¹ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds des Intendants, document E1,S1,P579.

²² BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Florent de Lacetière, le 2 septembre 1706.

²³ DCS, vol. VI, Québec, 1891, p. 45.

aux bouchers le mois précédent. Pour les périodes définies dans le règlement précédent, il accepte de demander des prix de quatre sols la livre de viande de bœuf et de trois sols la livre de viande de veau. Pour compenser l'effort financier qu'il devra faire, Riverin demande que la boucherie de la ville lui soit accordée pour une période de neuf ans. L'affaire semble cousue de fil blanc, car il ajoute qu'il est prêt à laisser la place aux bouchers déjà installés aux conditions qu'il a mises de l'avant. Pierre Duroy et Pierre Jourdain dit Bellerose sont présents à l'audience; ils représentent Louis Bardet ainsi que la veuve Cadet et son associé, Romain Dolbec. Ils sont placés devant une situation difficile. Ou ils acceptent ces conditions, ou ils perdent leur gagne-pain. Après une longue discussion, Duroy et Jourdain dit Bellerose cèdent et acceptent les nouvelles conditions de la pratique de la boucherie, qui seront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1711. Vu la cherté des bestiaux, ils pourront profiter des prix fixés lors de l'ordonnance du 7 avril pour le reste de l'année 1710. Le Conseil supérieur leur accorde ce que Riverin avait demandé : la boucherie de Québec leur est réservée jusqu'au 1^{er} janvier 1720²⁴.

LE CLAN GUILLOT

Le monde de la boucherie de Québec est en deuil en ce début de 1711. Le service funèbre de Geneviève Trépagny est chanté le 11 janvier 1711, à Québec. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, le boucher Louis Bardet, son fils Charles Guillot, aussi boucher, et sa fille Geneviève. Geneviève Trépagny venait tout juste d'avoir 50 ans.

À la suite de ce décès, la situation de la famille Guillot évolue rapidement. À Québec, le 8 février 1712, Romain Dolbec, boucher à Québec, épouse Geneviève Guillot, fille de Guillaume Guillot dit Larose et Geneviève Trépagny. Dolbec a vu le jour à Neuville, le 14 mars 1685; il aura bientôt 37 ans. Son épouse n'a que 21 ans. Neuf jours après la noce, Romain Dolbec, en compagnie de son épouse, s'entretient avec Charles Guillot. Les deux bouchers, qui travaillent déjà en société, souhaitent trouver un terrain d'entente afin de continuer la pratique de leur métier en harmonie, tout en tenant compte des obligations créées par la succession de Geneviève Trépagny. La famille Guillot possède de nombreuses relations chez les bouchers de la ville (tableau 1). Entre autres choses, Charles Guillot a été nommé tuteur de sa sœur. Depuis le décès de

Tableau 1

Les bouchers liés à la famille de Guillaume Guillot dit Larose

Geneviève Trépagny (1660-1711) m 1 ^{er} <i>Guillaume Guillot dit Larose</i> (? -1700) 23-11-1676, NDQ	Geneviève Guillot (1690-1758) m <i>Romain Dolbec</i> (1685-1760) 08-02-1712, NDQ
	<i>Charles Guillot dit Larose</i> (1684-1760) célibataire
m 2 ^e <i>Louis Bardet dit Lafleur</i> 03-11-1700, NDQ 2 ^e m Marie-Madeleine Mezeray (1674-1714), cousine germaine de <i>Romain Dolbec</i>	
Note : Les personnes dont le nom figure en italique sont des bouchers. NDQ : Notre-Dame-de-Québec.	

²⁴ JDCS, vol. VI, p. 51-53.

leur mère, considérant que jusqu'à ce jour Charles Guillot faisait les achats de bestiaux et que sa sœur tenait le ménage, vendait et débitait de la viande à la boutique et, qu'en plus, elle tenait les livres et les comptes de la boucherie, Dolbec demande à ce que son épouse encaisse la moitié des profits de la société. Les nouveaux beaux-frères parviennent à s'entendre, comme ils l'ont toujours fait, et ils renouvellent leur société pour une durée de trois ans²⁵.

Dolbec et Guillot connaissent du succès dans leur société et, près de deux ans plus tard, ils négocient avec leur voisin Jean-Baptiste Lacoudray afin de pouvoir agrandir leur boutique qui est adjacente à la maison de ce dernier²⁶.

PROFESSION PROTÉGÉE

Le 5 mai 1710, les bouchers se sont vu offrir l'exclusivité de l'exercice de la boucherie à Québec pour neuf années à partir du 1^{er} janvier 1711, et ils occuperont quatre étals. Avec une telle entente, si jamais on tente d'en modifier certains volets, il faut s'attendre à des réactions de la part des bouchers. Ainsi, quand un cinquième boucher manifeste le souhait de pratiquer sa profession, le Conseil supérieur doit statuer sur la demande. Le 20 avril 1711, Romain Dolbec, Pierre Duroy et Pierre Jourdain dit Bellerose présentent devant le Conseil supérieur leur opposition à l'installation d'un cinquième boucher. La veuve de Michel Cadet est toujours considérée comme exploitant une boucherie et le décès de Geneviève Trépagney a changé la donne dans le monde de la boucherie. Louis Bardet veut officialiser son statut de boucher. Bardet et Charles Guillot, son beau-fils, veulent s'établir comme bouchers. Bardet a signé une entente de société avec la veuve Cadet mais il voudrait bien avoir son propre étal de boucherie vu que cette société se termine dans moins d'un an. Quant à Charles Guillot, il présente une autre requête dans laquelle il expose qu'il court à la ruine *S'il est Empesché d'Exercer Son mestier de Boucher*. La cour se rend aux arguments de Guillot et l'autorise à exercer son métier de boucher en satisfaisant aux obligations liées à la pratique de ce métier²⁷. Vu que les métiers en Nouvelle-France ne sont pas constitués en corporation comme en France, les autorités ont le loisir de changer les règles du jeu selon les besoins.

²⁵ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Florent de Lacetière, le 17 février 1712.

²⁶ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Louis Chambalon, le 17 décembre 1713.

²⁷ JDCS, vol. VI, p. 218.

LOUIS BARDET DISPARAÎT

Au mois de février 1714, Louis Bardet, *marchand boucher*, engage Michel Lemay, habitant de la seigneurie de Lotbinière, pour une durée de quatre mois. Le contrat d'embauche débutera le 1^{er} mai suivant et Bardet paiera son employé la somme de 150 livres *pour des travaux de voyage*²⁸. Deux mois plus tard, Bardet loue de Mathieu Palin dit Dabonville²⁹ une maison située rue Champlain. Quelques mois plus tard, Bardet vit des jours difficiles. Sa seconde épouse meurt avant la fin de l'année : Marie-Madeleine Mezeray décède le 18 octobre. Elle laisse dans le deuil, outre son mari, deux jeunes enfants : un garçon prénommé Louis, âgé de deux ans, et une fille, Marie-Louise, âgée de huit mois. Dans les mois qui suivent ce décès, Bardet délaisse progressivement le monde de la boucherie.

Bardet, même s'il veut travailler à autre chose, est encore interpellé par les bouchers. Romain Dolbec et Charles Guillot, les deux beaux-frères, sont toujours parvenus à s'entendre mais les deux associés ne connaissent pas la même chance avec Louis Bardet. Le 23 mars 1715, Bardet convoque une assemblée de famille pour faire élire un tuteur aux enfants mineurs qu'il a eus avec sa seconde épouse *au lieu et place de Romain Dolbec boucher en cette ville*. Un autre boucher assiste à cette rencontre : il s'agit de Jean Chapeau³⁰.

Le 2 novembre 1716, les documents officiels parlent de Louis Bardet pour la dernière fois. Ce jour-là, Bardet, qu'on qualifie encore de maître boucher, reconnaît devoir la somme de 170 livres en monnaie du pays à Mathurin Palin dit Dabonville, navigateur, de Québec. Il s'agit d'une somme qui reste à payer d'une plus importante obligation. Bardet promet de *Bailler et livrer la ditte Somme de cent Soixante dix livres au Retour du voyage qu'il fait avec monsieur haubert pour France*³¹. Ainsi, Bardet part pour la France et il semble qu'il ne soit jamais revenu. Il disparaît pour toujours des documents d'archives de la Nouvelle-France.

QUÉBEC A FAIM

L'année 1713 est marquée par de mauvaises récoltes. Au début de 1714, l'inquiétude est grande chez les

²⁸ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Louis Chambalon, le 21 février 1714.

²⁹ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de François Rageot de Beurivage, le 27 avril 1714.

³⁰ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Tutelles et curatelles, document CC301,S1,D330.

³¹ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de François Rageot de Beurivage, le 2 novembre 1716.

dirigeants, et le gouvernement doit prendre des mesures extrêmes. Dès le mois de janvier, l'intendant Bégon impose des restrictions sur la circulation des farines et des grains³². En septembre, Bégon oblige tous les habitants des côtes sur le territoire du gouvernement de Québec d'apporter à Québec, d'ici à six mois, la cinquième partie de leur récolte de blé de la présente année³³.

À l'été 1714, une délégation de Québécoises va protester auprès du Conseil supérieur contre le prix excessif et la mauvaise qualité du pain³⁴. Malgré ces protestations, le gouverneur Vaudreuil écrit, le 20 septembre de cette même année, qu'*il ne convient pas de fixer le prix du Bled et du Sel, parce que si on fixoit celui du bled les habitants demanderoient en mesme temps qu'on fixa celui des marchandises ce qui est absolument contraire à la liberté du Commerce*³⁵. Pour compléter le tableau, même la nature s'en mêle, car la Nouvelle-France connaît une grande sécheresse en 1715 et en 1716. La nature ne donne pas de répit aux habitants de la colonie et le prix des denrées s'en ressent. Ainsi, en 1718, les prix du blé et des pois augmentent tellement que ces denrées valent désormais près de cinq fois plus qu'en 1712³⁶.

Malgré le désir de Vaudreuil de ne pas intervenir dans le prix des marchandises, le Conseil supérieur doit le faire. Le 11 août 1716, le *Règlement du Conseil supérieur de Québec au sujet des bois de cordes, Domestiques et Boucher* contient une clause touchant les bouchers. Le Conseil leur demande de travailler *à trouver les moyens les plus convenables et les plus efficaces pour faire fournir au public de la viande de beuf à un prix raisonnable*. Les bouchers seront invités à faire leurs propositions sur le prix auquel ils veulent fournir la viande au public, prix qui sera ensuite autorisé par le Conseil. Le 7 septembre de la même année, le Conseil a *mandé lesd nommés Duroy, L'archevesque, Dolbecq, Bellerose et le Normand bouchers de cette villes* (sic) et propose un prix de huit sols la livre pendant un an à ceux qui voudront déposer une soumission pour faire

boucherie à Québec³⁷. À la lumière de ce règlement, on comprend bien que l'urgence de la situation a rendu caduc le règlement mis en vigueur le 5 mai 1710 qui fixait le prix de la viande de bœuf et la durée de l'exploitation des boucheries à Québec.

Dans cette ordonnance du 11 août, deux nouveaux noms apparaissent pour la première fois dans le monde de la boucherie : Jean Larchevêque et un dénommé Lenormand. Il est impossible d'identifier précisément ce dernier, d'autant plus que ce sera la seule fois où son nom sera associé au métier de boucher. Par contre, dans le cas de Larchevêque, c'est le début d'une nouvelle carrière. Après avoir pratiqué le métier de tanneur, il passe à celui de boucher. Par exemple, le 14 mars 1714, Larchevêque est encore tanneur quand il signe un contrat de deux ans avec Pierre Jourdain dit Bellerose par lequel il s'engage à acheter les peaux des animaux abattus par le boucher aux prix de 14 livres, monnaie du pays, la peau de bœuf, et de 10 livres, monnaie du pays, la peau de vache. Larchevêque demeure à la *petite rivière Saint-Charles*³⁸. Son arrivée dans le monde de la boucherie à Québec coïncide avec le changement de vocation de Louis Bardet.

LE MONDE DE LA BOUCHERIE EN CRISE

Depuis 1714, Québec vit des années de disette. Les grandes sécheresses de 1715 et 1716 ont ruiné les récoltes et affamé la population. De plus, la crise alimentaire se double d'une crise financière qui ébranle l'économie du pays. En effet, à la suite du traité d'Utrecht signé en 1713, qui amène une période de paix, la France décide de régler le problème de la monnaie au Canada. Le roi décrète qu'il rachètera la monnaie de cartes à la moitié de sa valeur nominale et que ce rachat s'étendra sur cinq ans. Les commerçants réagissent à cette nouvelle et souhaitent en tirer profit. Ainsi, le prix des denrées augmente et l'inflation s'installe. En 1717, le roi abolit la distinction entre monnaie de France et monnaie du pays³⁹.

Les bouchers ne sont pas différents des autres commerçants : ils veulent retirer des bénéfices de la situation. S'ils jugent le profit insuffisant, ils refusent d'abattre les animaux. Le 14 mai 1717, le Conseil supérieur est réuni en séance extraordinaire pour prendre en

³² BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds des Intendants, document E1,S1,P909.

³³ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds des Intendants, document E1,S1,P937.

³⁴ Guy FRÉGAULT, *La civilisation de la Nouvelle-France 1713-1744*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1990, p. 70.

³⁵ RAPQ 1946-1947, *Correspondance entre M de Vaudreuil et la Cour*, p. 246.

³⁶ Jean PROVENCHER, *Chronologie du Québec*, Montréal, Borel, 1991, p. 65.

³⁷ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Conseil souverain, document TP1,S28,P9789.

³⁸ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Jules Étienne Dubreuil, le 14 mars 1714.

³⁹ Jean HAMELIN, *op. cit.* p. 42-43.

considération le fait que, depuis quelques semaines, les bouchers de Québec ont presque tous cessé de débiter de la viande. Il faut prendre des mesures spéciales, car le peuple doit manger. Le Conseil ordonne que les bouchers Jean Larchevêque, Pierre Jourdain dit Belle-rose et Romain Dolbec – qui sont présents – soient tenus de débiter pour le public, au moins chaque semaine, chacun un bœuf à raison de quinze sols du pays la livre jusqu’à la Saint-Jean-Baptiste suivante, et de dix sols la livre du pays, depuis la Saint-Jean-Baptiste jusqu’à ce que le Conseil ait autrement ordonné sur ledit prix et ce, pendant trois ans : tous les autres bouchers sont exclus de cette ordonnance. Il est aussi défendu à toute personne d’apporter, des côtes en ville, des bœufs morts sous peine de confiscation au profit des bouchers et de 500 livres⁴⁰ d’amende *applicable moitié aux pauvres de L’hospital general, et l’autre moitié à ceux de L’hostel Dieu de cette dite ville*. De plus, les bouchers ne pourront débiter de la viande qu’en présence du substitut du procureur général du roi en la prévôté de Québec. Enfin, s’ils contreviennent au présent règlement, ils seront soumis eux aussi à une amende de 500 livres. Jean Larchevêque et Pierre Jourdain dit Bellerose acceptent ces conditions le 17 mai⁴¹.

LE RECENSEMENT DE 1716

Le recensement de la ville de Québec réalisé en 1716⁴² sert de repère pour identifier les bouchers de la ville. Le recenseur en énumère quatre. Premièrement, rue Sainte-Anne, demeure Pierre Jourdain dit Bellerose, âgé de 40 ans, avec son épouse Marie Crête, âgée de 56 ans – elle a en réalité 60 ans – avec sa fille de 18 ans, Louise Brideau, que Marie Crête a eue de son premier mariage avec Jean Brideau, et une nièce, Barbe Delaunay, qui a 24 ans.

Deuxièmement, deux bouchers habitent rue du Cul-de-Sac : en premier lieu, la famille de Romain Dolbec qui est composée de Romain, âgé de 32 ans, de son épouse Geneviève Guillot, 24 ans, de son beau-frère, le boucher Charles Guillot, âgé de 33 ans, et du domestique Gabriel Émond, âgé de 12 ans. Dans la même rue réside l’important marchand boucher Pierre Duroy qui a maintenant 64 ans. La maisonnée comprend son épouse Marguerite Levasseur, âgée de 50 ans, et ses enfants :

Charlotte, 16 ans, Barbe, 13 ans, et Louise, 9 ans. À la famille s’ajoute la servante Catherine de Brioux, âgée de 23 ans.

Troisièmement, le dernier résidant de Québec qui porte le titre de boucher demeure rue du Sault-au-Matlot. Il s’agit de Jean Chapeau, âgé de 30 ans. Chapeau a épousé Angélique Paquet, veuve de Denis Desève dit Poitiers, le 24 octobre 1714. Dans la maison vivent, en plus des époux, les enfants nés du premier mariage de l’épouse : Joseph Desève, âgé de 10 ans, Jean Desève, 9 ans, Charles Desève, 8 ans, Françoise Desève, 7 ans, et les enfants de son second mariage : Louis Chapeau, 1 an, et Angélique Chapeau, 2 ans. Chapeau reste très discret au fil des ans. Il pratique le métier de boucher, certes, mais jamais il n’apparaît parmi les soumissionnaires des étals de boucherie qui paradedent régulièrement devant le Conseil supérieur, ni dans les minutes des notaires. Pourtant, il pratique son métier; on sait que le 6 juin 1717, Jean Chapeau, boucher, veut faire construire une maison à colombages rue Champlain, et le grand voyer dépose le procès-verbal d’alignement à la suite de sa demande⁴³.

En dernier lieu, il faut signaler la présence du jeune Joseph Cadet, fils de Michel, qui vit chez Pierre Amiot, son beau-frère, serrurier, et noter l’absence de Louis Bardet.

JOSEPH CADET

Dans les dernières années de la décennie 1710, un nouveau venu cherche à s’imposer comme boucher à Québec. Il s’agit de Joseph Cadet, fils de Michel Cadet et de sa première épouse, Marie Constantin. Il a vu le jour le 28 mai 1697. Au recensement de 1716, Joseph Cadet demeure chez son beau-frère Pierre Amiot qui a épousé Marie-Anne Cadet, le 28 mai 1714, à Québec. Comme son père, Joseph veut gagner sa vie en pratiquant le métier de boucher. Le 16 août 1717, le Conseil supérieur répond à la requête de Joseph Cadet dans laquelle ce dernier exprime le souhait de pratiquer le métier de boucher *seulement pour gagner sa vie se soumettant ou il se trouveroit le contraire*. Paul Denys de Saint-Simon, procureur général du roi, au nom du Conseil, déboute Cadet de sa requête⁴⁴. Au moment où Cadet entreprend ses démarches auprès des autorités de la ville, Québec connaît des problèmes avec ses bouchers.

⁴⁰ BAnQ, Centre d’archives de Québec, Fonds Conseil souverain, document TP1,S28,P15059.

⁴¹ BAnQ, Centre d’archives de Québec, Fonds Conseil souverain, document TP1,S28,P15061.

⁴² André LAFONTAINE, *Recensements annotés de la ville de Québec 1716 et 1744*, s.l., s.e., 1983, 426 pages.

⁴³ BAnQ, Centre d’archives de Québec, Fonds Grands voyers, document E2,P751.

⁴⁴ BAnQ, Centre d’archives de Québec, Fonds Conseil souverain, document TP1,S28,P15095.

Cadet ne renonce pas et une occasion s'offre à lui, huit mois plus tard. Le 25 avril 1718, le Conseil supérieur reçoit la démission des bouchers Jean Larchevêque et Pierre Jourdain dit Bellerose de l'engagement qu'ils avaient contracté le 14 mai 1717. Le Conseil a encore en mémoire l'offre faite par Cadet au mois d'août de l'année précédente. Il se tourne vers lui et lui accorde le contrat de fournir au public du bœuf jusqu'à la Toussaint suivante, à raison de huit sols la livre, à condition qu'il tuera deux bœufs, qu'il les débitera et vendra la viande au prix de sept sols la livre, comme auparavant. Pour les deux semaines suivantes, Cadet tuera trois bœufs et ensuite quatre bœufs, aussi par semaine, jusqu'à la Saint-Jean suivante, à raison de six sols la livre. Après cette période, il sera tenu d'en fournir jusqu'au jour de la Toussaint et, audit prix, toute la quantité nécessaire au public⁴⁵. Cadet confirme l'acceptation de ce contrat trois jours plus tard⁴⁶.

On peut constater que le prix de la viande de bœuf a plus que doublé depuis 1710. Au mois de juillet de cette même année, Joseph Cadet achète de son beau-frère Pierre Amiot et de son épouse, Marie-Anne Cadet, une partie de la maison située rue Saint-Pierre, soit la *quatrième partie d'un emplacement rue St-Pierre de trente cinq pieds de largeur [...] et soixante pieds de profondeur*. L'emplacement est grand et le prix élevé, soit 2 000 livres⁴⁷.

DE LA COMPÉTITION CHEZ LES BOUCHERS

Le jeune et inexpérimenté Cadet constate rapidement que la bouchée est trop grosse pour ses capacités et qu'il lui faut partager le morceau. Le 2 mai, Cadet signe une convention de travail avec un boucher d'expérience, Pierre Jourdain dit Bellerose. Ainsi, *Joseph Cadet marchand boucher en cette ville, adjudicataire de la Boucherie Jusqu'à la Toussaint prochain [...] a Consentu que led. Pierre Jourdain Bellerose [...] tienne ladte Boucherie en la haute Ville pour la plus grande facilité du public ainsi qu'il faisoit auparavant*. Les deux bouchers partageront à parts égales les profits et il n'y aura qu'une seule boucherie à la Haute-Ville et une seule à la Basse-Ville⁴⁸.

Malgré le partage du travail, la tâche est trop lourde pour les deux associés et ils décident d'en référer au Conseil supérieur. Ils s'adjoignent Romain Dolbec pour préparer une requête. À la fin de l'automne 1718, sans tenir compte de la demande de Joseph Cadet, Romain Dolbec et Pierre Jourdain dit Bellerose qui veulent revoir l'entente du mois d'avril et demandent une hausse du prix de la viande de bœuf, le Conseil reconduit Joseph Cadet dans son mandat. Ce dernier continuera de fournir de la viande jusqu'à Pâques de la même année aux mêmes prix, clauses et conditions figurant dans son bail signé le 28 avril 1718, et une nouvelle adjudication pour la fourniture de la viande de bœuf sera faite à Pâques⁴⁹. Les bouchers de Québec reviennent à la charge le 12 décembre avec l'appui, cette fois-ci, de Pierre Duroy et Jean Larchevêque, mais la réponse du Conseil supérieur reste la même⁵⁰.

COMPÉTITEURS MAIS AMIS

Malgré les événements qui ont fait en sorte que les bouchers sont entrés en compétition pour obtenir les contrats de boucherie dans la ville de Québec, ceux-ci entretiennent de bonnes relations. On connaît le clan Guillot mais il n'est pas rare qu'un boucher soit témoin au mariage d'un de ses collègues ou qu'il soit parrain d'un de ses enfants. Par exemple, au printemps 1718, lorsque Jean Larchevêque rencontre le notaire Rivet dit Cavalier avec Marie Cartier, veuve de Joseph Gaulin, pour préparer son remariage, on note parmi les témoins Pierre Duroy, Pierre Jourdain dit Bellerose et l'intendant Michel Bégon⁵¹. En février 1719, quand Joseph Cadet fait rédiger son contrat de mariage avec Marie-Jeanne Davenne, fille du maître cordonnier Gabriel Davenne et de Marie Lisse, Romain Dolbec agit comme témoin⁵².

Les baptêmes des enfants des bouchers donnent aussi lieu à des rassemblements. Quand, le 13 janvier 1709, on baptise Augustin Cadet, fils de Michel Cadet et Geneviève Gauthier, le parrain est Romain Dolbec. Dans ce cas-ci, la présence de Dolbec prend une signification toute particulière car Michel Cadet est décédé quelques jours auparavant, le 26 décembre 1708.

⁴⁵ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Conseil souverain, document TP1,S28,P15163.

⁴⁶ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Conseil souverain, document TP1,S28,P15164.

⁴⁷ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Pierre Rivet dit Cavalier, le 15 juillet 1718.

⁴⁸ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Pierre Rivet dit Cavalier, le 2 mai 1718.

⁴⁹ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Conseil souverain, document TP1,S28,P15229.

⁵⁰ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Conseil souverain, document TP1,S28,P15236.

⁵¹ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Pierre Rivet dit Cavalier, le 24 avril 1718.

⁵² BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Pierre Rivet dit Cavalier, le 5 février 1719.

Quand Dolbec fait baptiser son fils Joseph-Romain le 10 mars 1717, Joseph Cadet est le parrain. Lors du baptême de sa fille Catherine le 10 septembre 1723, le parrain est son beau-frère et ex-associé, Charles Guillot et, le 3 mars 1730, Romain Dolbec accepte d'être le parrain de Marie-Anne Amiot, la fille de Pierre Amiot et Marie-Anne Cadet.

LE PRIX DE LA VIANDE AUGMENTE ENCORE

Les prix ne cessent de grimper et celui de la viande de bœuf ne fait pas exception. La rareté des bestiaux en est la cause. Les autorités en sont bien conscientes. Le Conseil supérieur se réunit le 6 mars 1719 pour recevoir les soumissions de toute personne qui souhaite faire boucherie à Québec pour la prochaine année. Le règlement le permet, certes, mais qui peut le faire sinon des bouchers maîtrisant leur métier? Ainsi, Pierre Duroy, Jean Larchevêque, Pierre Jourdain dit Bellerose, Romain Dolbec et Joseph Cadet proposent de débiter les bœufs et de vendre la viande au prix de quinze sols la livre, de Pâques jusqu'à la fin du mois de juillet, et de douze sols la livre du 1^{er} août jusqu'à la Toussaint. Le Conseil refuse cette proposition et ordonne que la viande de bœuf se vende douze sols la livre, de Pâques à la fin de juillet, et dix sols la livre, du 1^{er} août à la Toussaint. Si d'autres personnes désirent faire boucherie aux conditions imposées, elles doivent soumettre leur demande au greffe du Conseil. Le Conseil donne accès à la boucherie publique à d'autres personnes qu'aux bouchers quand il déclare que les habitants des côtes pourront tuer et débiter des animaux et les offrir aux bouchers à un sol la livre de moins que le prix décidé. Si les bouchers refusent d'acheter cette viande, ces habitants pourront la vendre au même prix que celui des bouchers. Les cinq bouchers bénéficient d'un délai de quinze jours pour refaire leur proposition⁵³.

À sa réunion du 3 avril, considérant que le règlement décrété le 6 mars 1719 au sujet de la boucherie en la ville de Québec n'a été publié que le 26 mars, le Conseil proroge d'une quinzaine de jours le délai accordé aux bouchers pour déposer leur soumission. Les bouchers doivent, pendant ledit délai, débiter de la viande destinée au public au prix de douze sols la livre, suivant le règlement en vigueur, et s'assurer de garder leurs étals bien garnis. Le Conseil permet, en outre, à

tous ceux qui auront des bestiaux tués de les débiter en conformité du règlement pendant ledit délai⁵⁴.

Un mois plus tard, rien n'a bougé. Les bouchers résistent. Le 2 mai, le Conseil considère qu'il doit [...] *prendre de Justes mesures pour que le public Soit fourny de viande de beuf [...]*. Le Conseil ordonne aux bouchers Jean Larchevêque et Joseph Cadet de fournir et de débiter pour le public un bœuf par semaine; à Pierre Duroy, de tuer un bœuf par semaine, ou s'il préfère, de le livrer au sieur Cadet au prix de douze sols la livre en monnaie du pays; et aux bouchers Pierre Jourdain dit Bellerose et Romain Dolbec, de tuer aussi chacun un bœuf par semaine⁵⁵.

À la fin de l'année 1719, excédé par des négociations interminables avec les bouchers de la ville, le Conseil supérieur prend une importante décision. Le 20 novembre, il décrète que *tous ceux qui voudront vendre et debiter de la Viande de beuf, d'En Vendre et debiter en cette ville ainsy que bon leur Semblera et au prix dont jls conviendront de gré a gré*⁵⁶.

DEUX BOUCHERS S'ASSOCIENT

Pendant que les autorités de la ville de Québec et les bouchers cherchent à négocier les prix de la viande offerte au public, d'autres bouchers réussissent à conclure des marchés intéressants. Jean Larchevêque s'est engagé à fournir de la viande de bœuf aux troupes de Sa Majesté. Cependant, il ne parvient pas à remplir ses obligations. Le 20 mars 1719, il s'associe avec Joseph Cadet. Il lui cède *la moitié des droits qu'il a dans la fourniture de beuf a faire pour les troupes de Sa Majesté* à partir de cette date jusqu'à la Toussaint. Larchevêque admet qu'il se déniche un associé *a cause de la rareté des bestiaux*. Les bêtes de Cadet, de toutes espèces, seront gardées gratuitement sur les terres de Larchevêque et ce dernier pourra en tuer sans restriction⁵⁷.

Décidément, Cadet, qui vient tout juste de se marier, est un homme très occupé. Malheureusement, sa carrière prometteuse s'arrête brusquement en 1720. Il meurt le 10 décembre 1720, il n'a que 23 ans. Marie-Jeanne Davenne devient veuve avec un jeune enfant sur les bras, un fils prénommé Joseph, à qui l'histoire réserve une grande place. Pour ajouter au drame, elle

⁵³ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Conseil souverain, document TP1,S28,P15256.

⁵⁴ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Conseil souverain, document TP1,S28,P15268 (consulté en ligne en mai 2007, http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/recherche_simple).

⁵⁵ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Conseil souverain, document TP1,S28,P15278.

⁵⁶ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Conseil souverain, document TP1,S28,P15347.

⁵⁷ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Jean-Charles Louët, le 20 mars 1719.

va accoucher d'une fille le 26 décembre, seulement seize jours après la mort de son époux.

DES CHANGEMENTS CHEZ LES BOUCHERS

Une longue association prend fin en février 1720. Romain Dolbec et Charles Guillot conviennent de mettre fin à leur société⁵⁸. C'est un événement important puisque leur partenariat datait du 17 février 1712.

Au début de la décennie 1720, François Trépagny fait son apparition parmi les bouchers de Québec. Il est originaire de Château-Richer où il a épousé Marguerite Rivière, fille de Jean Rivière et Claire-Françoise Thibault, le 24 octobre 1712. Il est le neveu de Geneviève Trépagny. En 1722, il est installé à Québec et on l'identifie comme boucher. Dans un acte sous seing privé rédigé le 27 novembre 1722, François Trépagny, *marchand boucher*, loue pour un an à Henri Bélisle, maître armurier, *une chambre part dans la cave et part aussy dans le grenier* pour une somme de 90⁵⁹ livres. Quand, le 5 novembre 1726, Trépagny assigne Bélisle à comparaître, nous apprenons que le boucher habite rue des Jardins, à Québec⁶⁰.

Au mois de mai 1724, le Conseil supérieur rend une décision qui règle un différend au sujet de la vente de deux bœufs entre Jean Larchevêque et François Trépagny, tous deux bouchers à Québec. Parmi les témoins qui ont à un moment ou un autre été cités dans cette affaire, on retrouve François Rivière, boucher de Québec, âgé de 50 ans. Ainsi, Rivière vit toujours à Québec et pratique son métier. Ses enfants, nés entre 1699 et 1713, sont tous baptisés à Québec. Au recensement de Québec de 1716, il habite rue Saint-Nicolas⁶¹. En 1712, lors de la signature du contrat de mariage de sa fille, le notaire Dubreuil lui donne le titre de boucher⁶² et il porte encore ce titre onze ans plus tard quand sa fille Marie-Renée fait rédiger le sien⁶³.

DÉCÈS DE PIERRE DUROY

Le 23 décembre 1723, Pierre Duroy, âgé de 74 ans, rend l'âme. Ainsi disparaît un personnage important du

monde de la boucherie et, plus globalement, du monde des affaires de la région de Québec. Pour donner une mesure du niveau de commerce atteint par Duroy, signalons une transaction réalisée le 30 juin 1719. Ce jour-là, Joseph Juchereau, seigneur de Beauport, vend à Pierre Duroy, marchand bourgeois de Québec, un bateau neuf actuellement aux chantiers de Beauport, qui jauge 120 tonneaux, et un brigantin de 90 tonneaux *La fille Unique*, actuellement sur la rivière Beauport, le tout contre une somme de 60 000 livres⁶⁴.

Il ne faut pas oublier que, malgré ses nombreuses activités, Duroy est presque toujours présent avec ses collègues bouchers quand ceux-ci présentent leurs soumissions au Conseil supérieur. On peut comprendre qu'un homme aussi actif n'abatte pas et ne débite pas lui-même les bœufs : il a des employés à son service. C'est peut-être de cette façon que François Rivière et Jean Chapeau pratiquent leur métier sans jamais être impliqués dans un contrat d'achat ou de vente d'animaux. Après le décès de son mari, Marguerite Levasseur, qui était déjà très engagée dans la bonne marche des affaires de son mari, continue dans la même veine. Ainsi, en mars 1724, elle s'adresse à la prévôté de Québec pour que Marie-Agnès Maufay, veuve d'Edmond Lefebvre, lui paie la somme de 43 livres, 7 sols et 9 deniers pour de la viande que la boucherie de Duroy lui avait fournie⁶⁵.

RICHEs CONTRATS POUR ROMAIN DOLBEC

Le Conseil supérieur ayant instauré la libre concurrence dans le secteur des boucheries de Québec, les bouchers se tournent vers d'autres marchés, comme celui de fournir en viande les soldats du roi cantonnés à Québec. Au mois de juin 1725, Romain Dolbec et François Trépagny obtiennent un tel marché de fourniture de viande. Les bouchers jouent prudemment. Ainsi, il est plus facile, en étant associés, de remplir leur part du contrat. L'intendant Michel Bégon les engage pour *fournir dans les magasins du Roy en cette ville toutes les viandes de beuf frais et lard qui seront nécessaires pour la Subsistance des troupes et des Sauvages domiciliés qui viendront en cette dite ville* du 1^{er} juillet suivant au 1^{er} novembre 1726. La viande de bœuf sera payée 15 livres le quintal et le lard, 30 livres le quintal⁶⁶.

⁵⁸ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Jules Étienne Dubreuil, le 24 février 1720.

⁵⁹ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Prévôté de Québec, document TL1,S11,SS2,D413.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ Dans ce recensement, il est identifié comme François-Jérôme Desrivières, âgé de 50 ans.

⁶² BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Jules Étienne Dubreuil, le 10 janvier 1712.

⁶³ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Jules Étienne Dubreuil, le 18 avril 1723.

⁶⁴ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Pierre Rivet dit Cavelier, le 30 juin 1719.

⁶⁵ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Prévôté de Québec, document TL1,S11,SS2,D445.

⁶⁶ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Jean-Charles Louët, le 9 juin 1725.

Dix-huit mois plus tard, au mois de novembre 1726, Dolbec renouvelle ce contrat mais, cette fois-ci, il agit seul. Le marché de fourniture de viande pour nourrir les troupes de Sa Majesté est négocié entre Dolbec et Claude Thomas Dupuy, l'intendant, et François Clairembault d'Aigremont, commissaire ordonnateur de la Marine. La viande de bœuf frais sera payée trois sols la livre et le lard, cinq sols et neuf deniers la livre, pour la période s'étendant du 1^{er} novembre 1726 au 1^{er} novembre 1727. Le contrat est reconduit le 8 octobre 1727⁶⁷.

Trépagny est bien installé à Québec et, au printemps 1725, il loue une boucherie, rue Sainte-Anne, de Jacques Pinguet de Vaucour. Le bail a débuté le 1^{er} mai au coût de 45 livres par an⁶⁸. En 1727, il loue une maison, rue du Sault-au-Matlot, de Marie-Madeleine Trépagny, veuve de Robert Voyer. La locatrice est sa tante. François Trépagny signe un bail de trois ans au prix de 400 livres par an pour une chambre et une boulangerie située au premier étage de la maison, deux chambres au deuxième étage et deux chambres et un cabinet au grenier⁶⁹. L'année précédente, il avait loué une maison, rue des Jardins, au coût de 135 livres⁷⁰. Tout ça ne dure pas et Trépagny quitte Québec pour s'installer à Lachine, en 1728. Le 13 mars 1729, il y baptise un fils nommé Guillaume-Amable et le 17 août suivant, il y marie une de ses filles, Marguerite.

UN MONDE EN EFFERVESCENCE

La fin des années 1720 voit poindre de nouveaux bouchers; le milieu explose. Tout d'abord, Guillaume Nolin quitte l'île d'Orléans et vient tenter sa chance à Québec. Nolin a épousé Thérèse Trudel le 8 octobre 1715, à Saint-Pierre, île d'Orléans. En 1725, il est à Québec car, en mai, il loue pour lui-même une chambre à Jacques Lepage dit Roy⁷¹ et, en avril de l'année suivante, il loue une partie d'une maison qui appartient à Pierre-Joseph Bernard, époux de Marie-Joseph



B O U C H E R ,

C O N T E N A N T D E U X P L A N C H E S .

P L A N C H E I^{re}.

LA vignette ou le haut de la Planche, représente la tuerie.

Fig. 1. Bœuf attaché la tête fort basse, par une corde liée à ses cornes, & passée dans un anneau scellé dans la pierre en *a*.

2. Boucher, les bras levés, prêt à affommer le bœuf à coups de merlin.

3. Boucher qui doit saisir le moment où l'autre frappera, pour pousser le bœuf, afin de le renverser sur le côté.

4. Boucher qui écorche un mouton, après l'avoir égorgé. *b*, poulie pour enlever les bœufs, comme on les voit en *cc*, par le moyen du moulinet *d*.

Bas de la Planche.

5. Merlin pour affommer les bœufs.

6. Lancette pour ouvrir la gorge du bœuf.

7. Petit fentoir pour fendre les moutons.

8. Couteau servant à couper les piés des bœufs, moutons, &c.

9. Hache pour fendre les bœufs par moitiés & par quartiers.

10. Fentoir à bœufs pour les diviser en petites parties.

11. Soufflet à bœufs & à moutons.

12. Broche qu'on introduit par le bout *a* dans une fente qu'on fait à la peau du ventre du bœuf, pour y introduire ensuite les soufflets.

13. Etou, espece de chevalet sur lequel on égorge & écorche les moutons & les veaux.

14. Tempe, morceau de bois plat, qui sert à tenir le ventre d'un bœuf, mouton ou veau ouvert, lorsqu'il est suspendu, comme on en voit dans la vignette.

15. *a*, boutique ou étau. *b, b, b*, lancettes & couteaux. *c*, fusil. *d d*, ceinture de la boutique. *e*, boucle de la ceinture.

16. Croc à bœufs.

P L A N C H E I I.

Fig. a, chaudiere de cuivre, dans laquelle on met les

graisses qu'on veut faire fondre. *b b b*, massif de plâtre, dans lequel est scellée la chaudiere. *c*, bouche du fourneau pratiqué sous la chaudiere. *e*, hotte du fourneau. *d*, degré de pierre pour travailler plus facilement à écumer le suif fondu.

2. *a*, banatte d'osier. On approche cette banatte & la cuve *b* qui est dessous, de la chaudiere *a*, *fig. 1.* & on verse par le moyen d'une puisette toute la graisse fondue dedans. Le suif passe au-travers de la banatte, & les cretons restent dedans.

b, cuve sous la banatte, pour recevoir le suif passé à clair.

cc, chevalet ou civiere pour transporter la banatte près de la presse où l'on exprime les cretons.

3. *a a a a*, presse pour exprimer les cretons. *b*, vis. *c*, lanterne. *d*, feu de fer percé, que l'on emplit de cretons pour être pressés. *e*, rigole qui conduit le suif dans la jatte *f* qui est au-dessous. *g*, noyau de bois, dont le diamètre est plus petit que celui du feu, & dont on charge les cretons. C'est sur ce noyau que la partie *h* porte, lorsqu'on fait descendre la vis. *b* On met autant de noyaux qu'il est nécessaire pour exprimer tout le suif des cretons, à mesure qu'ils s'affaissent.

i k l, tourniquet de la presse. *m*, boulon de bois, qu'on introduit entre les fuseaux de la lanterne, pour faire descendre la vis par le moyen de la corde *n* qui se dévide sur l'arbre *i k* du tourniquet qu'un homme fait tourner.

4. Puisette.

5. Ransfoire pour enlever le suif qui peut tomber par terre, lorsqu'il est figé.

6. Fourgon pour le fourneau.

7. Aviron, espece de pelle de bois pour remuer les graisses dans la chaudiere du fourneau.

8. Hachoir pour réduire les gros morceaux de graisse en petits, afin qu'ils fondent plus aisément.

9. Ecuelle.

10. Mesure.

11. Pain de suif sorti de la jatte.

12. Jatte de bois.

⁶⁷ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Jean-Charles Louët, le 4 novembre 1726.

⁶⁸ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Jules Étienne Dubreuil, le 1^{er} avril 1725.

⁶⁹ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Jacques Barbel, le 8 mars 1727.

⁷⁰ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Jules Étienne Dubreuil, le 2 juillet 1726.

Davenne, veuve de Joseph Cadet⁷². Le 23 novembre 1730, par une ordonnance de l'intendant Gilles Hoc-

⁷¹ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Jean-Charles Louët, le 9 juin 1725.

⁷² BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Jacques Barbel, le 10 avril 1726.

quart, la femme de Nolin est condamnée à payer à Louis Fortier la somme de 42 livres restant de celle de 80 livres à l'origine pour le prix de deux bœufs⁷³. L'incursion de Nolin dans le monde de la boucherie de Québec sera brève : il retourne à l'île d'Orléans.

Puis, la famille Cadet refait surface par l'entremise de François Cadet, le demi-frère de Joseph décédé en 1720. François Cadet est suivi de son frère Augustin qui a appris son métier auprès de Romain Dolbec⁷⁴. Les frères Cadet amorcent leur carrière de boucher et celle d'Augustin sera digne de mention.

Aux noms de Nolin et des frères Cadet, ajoutons les noms de Charles Larche, fils de Jean Larchevêque, et de Joseph Caron. Ces nouveaux arrivants augmentent de façon importante le nombre de bouchers à Québec et s'ajoutent aux bouchers d'expérience que sont Romain Dolbec, Pierre Jourdain dit Bellerose et Jean Larchevêque père. Il ne faut pas oublier Jean Chapeau et François Rivière, toujours présents.

Charles Larche porte toujours le titre de boucher mais, à certaines occasions, on le qualifie aussi de tanneur. Cette désignation est à l'inverse de celle de son frère Jean-Baptiste, qui est presque toujours identifié comme tanneur et, à de rares occasions, comme boucher. Par exemple, le 30 avril 1725, le Conseil supérieur rend un arrêt dans une cause entre les deux frères : Charles Larche, marchand boucher, contre Jean Larchevêque fils, tanneur⁷⁵. Le 20 octobre 1726, Romain Dolbec et Pierre Jourdain dit Bellerose sont choisis comme experts dans une cause impliquant Charles Larche, boucher⁷⁶. En 1727, Jean Larchevêque fils, qu'on dit *boucher à Québec*, s'adresse à la Prévôté de Québec pour se faire payer une dette de 34 livres de viande fournie à un navigateur nommé Lemoine⁷⁷.

Le nom de Joseph Caron, boucher à Québec, apparaît le 30 septembre 1727 dans une cause devant le tribunal de la prévôté de Québec où il est assigné pour le non-paiement d'une somme de 132 livres et 10 sols pour 50 minots de pois⁷⁸. Au mois de juillet 1730, Joseph Caron, marchand boucher de Québec, et Guil-

laume Dupuis, entrepreneur en maçonnerie, achètent un emplacement en la Haute-Ville de Québec, rue Saint-Louis, contre une somme de 2 700 livres⁷⁹.

ORDONNANCE DE 1730

Le 20 mars 1730, une ordonnance de l'intendant Hocquart annonce que le Conseil supérieur, lors de sa prochaine rencontre, étudiera les propositions et les conditions pour la fourniture et le prix de la viande de boucherie⁸⁰. Le 24 mars, le Conseil supérieur fixe les prix pour la prochaine année, soit quatre sols la livre, de la fête de Pâques jusqu'à la Saint-Jean, et trois sols la livre de la Saint-Jean jusqu'au carême⁸¹. Le 27 mars, les bouchers qui font leurs soumissions sont identifiés. Il s'agit de Joseph Caron, Barthélémy Coton, Pierre Noël, Charles Larche, Alexandre Larche et Jacques Morin dit Beauséjour. Le Conseil leur réserve l'exclusivité car il sera défendu *a tous habitant des costes d'apporter Et Vendre aux public En cette ville aucune Viande de Bœuf mortes*⁸². La nouvelle génération de bouchers ne diffère pas de ses prédécesseurs; eux aussi considèrent que les conditions imposées par le Conseil supérieur sont trop dures et, le 26 juin, ils demandent que le tarif de la livre de viande soit haussé à quatre sols la livre⁸³.

Ces bouchers ne font que passer dans le monde de la boucherie à Québec. Barthélémy Coton et Pierre Noël vaquent à d'autres occupations, Joseph Caron ne donne plus signe de vie comme boucher après ces quelques années et Jacques Morin dit Beauséjour pratique principalement son métier de boucher sur la rive sud de Québec, à Pointe-Lévy. Quant à Alexandre Larche, il décède le 19 mars 1733, à Québec.

CONCLUSION

Le monde de la boucherie à Québec a connu des épisodes mouvementés au cours des trente premières années du XVIII^e siècle. Après une douzaine d'années de stabilité, les maigres récoltes du milieu de la décennie 1710 jumelées à la rareté des bestiaux et à une crise

⁷⁴ André CÔTÉ, *Joseph-Michel Cadet, 1719-1781 : négociant et munitionnaire du roi en Nouvelle-France*, Sillery, Septentrion; Paris, Christian, 1998, 400 pages.

⁷⁵ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Conseil souverain, document TP1,S28,P16168.

⁷⁶ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Intendants, document E1,S1,P1768.

⁷⁷ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Prévôté de Québec, document TL1,S11,SS2,D546.

⁷⁸ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Prévôté de Québec, document TL1,S11,SS2,D635.

⁷⁹ BAnQ, Centre d'archives de Québec, minutier de Jacques Pinguet de Vaucour, le 24 juillet 1730.

⁸⁰ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Intendants, document E1,S1,P2084.

⁸¹ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Conseil souverain, document TP1,S28,P17042.

⁸² BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Conseil souverain, document TP1,S28,P17050.

⁸³ BAnQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Conseil souverain, document TP1,S28,P17075.

financière ont causé une forte inflation du prix de la viande de bœuf. Le Conseil supérieur a établi un système de soumission auquel devaient se plier les bouchers de Québec. Ce système ouvrait la porte à toute personne souhaitant obtenir un contrat de boucherie publique pour un an.

Quand on fait la liste de tous les habitants de Québec qui portent le titre de boucher à un moment ou un autre lors de cette période 1700-1730, on peut comprendre qu'ils ne gagnent pas tous leur vie en faisant boucherie pour les habitants de la ville. Certains, comme Jean Larchevêque et Romain Dolbec, obtiennent des contrats de fourniture de viande pour les troupes cantonnées à Québec. D'autres fournissent sûrement en viande des établissements tels que le Séminaire de Québec, le couvent des Ursulines ou l'Hôtel-Dieu. Habituellement, l'Hôtel-Dieu achète les animaux de boucherie directement auprès des habitants mais il lui faut parfois recourir aux services des bouchers de la ville, particulièrement l'été⁸⁴.

⁸⁴ François ROUSSEAU, *L'œuvre de chère en Nouvelle-France. Le régime des malades à l'Hôtel-Dieu de Québec, Québec*, Les

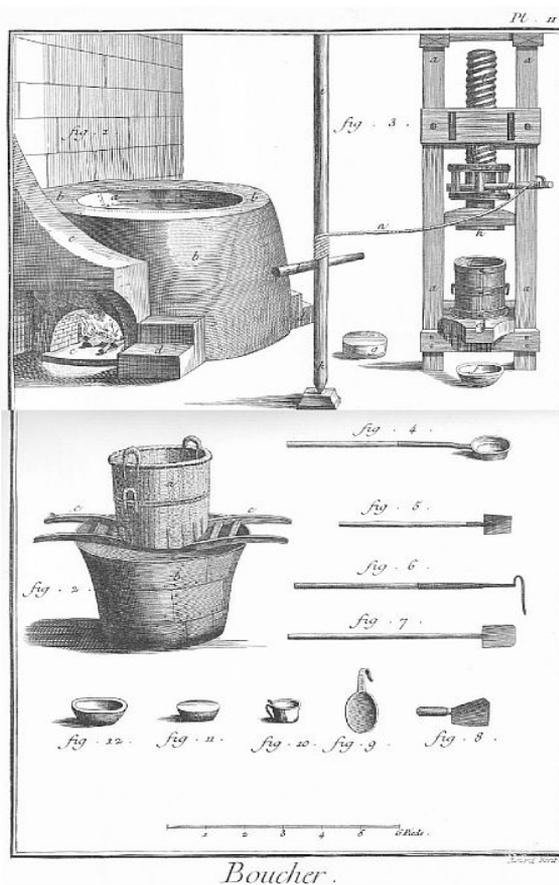
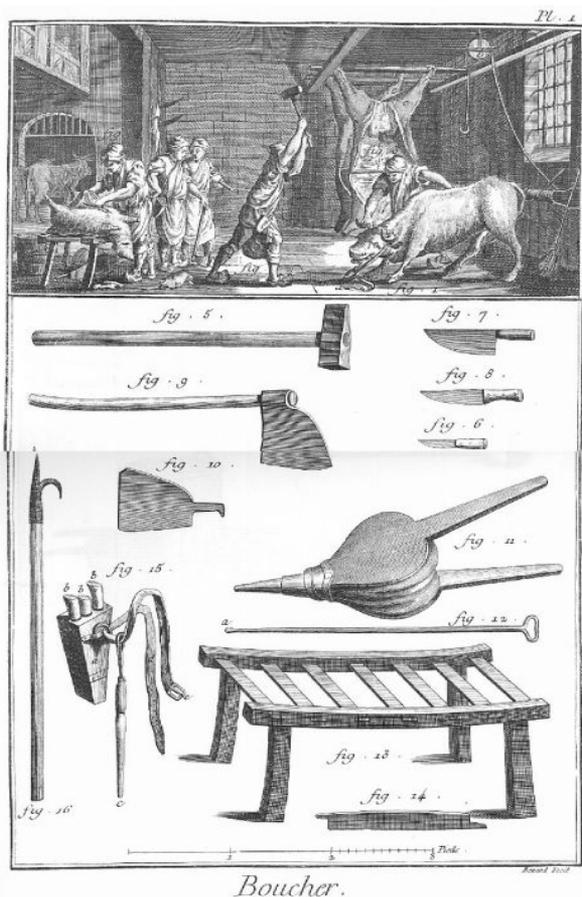
Comme se nourrir et consommer de la viande constituent des préoccupations quotidiennes des habitants de Québec. Sauf lors des jours maigres, le boucher exerce un métier qui permet, dans quelques cas, de bien gagner sa vie. On n'a qu'à penser au bilan impressionnant de l'inventaire de Michel Cadet en 1703, et aux acquisitions importantes que réalisent Pierre Duroy et Romain Dolbec. Cette situation explique peut-être l'attrait qu'exerce ce métier à la fin des années 1720.

Note : Nous exprimons notre reconnaissance à M. Yves Hébert, historien, pour avoir lu et commenté ce texte.

Les deux planches illustrées qui suivent, ainsi que leur description dans les pages qui précèdent, sont tirées de *L'Encyclopédie, ou Dictionnaire Raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers* de Diderot et d'Alembert, édition originale de 1751, rééditée.

Avec la gracieuseté de BANQ.

cahiers d'histoire de l'Université Laval, n° 29, Les Presses de l'Université Laval, 1983, p. 135.





THOMAS ROUSSEAU MÉPRISES ET VÉRITÉS* À PROPOS DE SES LIEUX D'ORIGINE ET DE SÉPULTURE

Guildo Rousseau (6151)

Né à Pohénégamook, au Témiscouata, en 1938, l'auteur a été professeur de littérature comparée et d'histoire culturelle à l'Université du Québec à Trois-Rivières, de 1976 à 1999. Après des études à l'Université de Sherbrooke de 1964 à 1974, tout en enseignant au niveau secondaire et collégial, il soutient sa thèse de doctorat parue, en 1981, sous le titre : *L'Image des États-Unis dans la littérature québécoise (1775-1930)*. Cet ouvrage est couronné l'année suivante par l'obtention du prestigieux prix Albert B. Corey de l'American Historical Association et de la Société historique du Canada. Ses publications en littérature comparée, en histoire culturelle et en imaginaire nord-américain des Québécois lui valent au cours de sa carrière quelques autres prix, dont – en 1989 et en 1999 – celui de l'Association des professeurs de français des universités et collèges canadiens, pour le meilleur article publié en français sur la langue, les littératures ou les cultures françaises, au Canada, en France ou ailleurs. En 1989, l'Association des Études canadiennes (AEC) lui accorde une bourse triennale pour l'étude des *représentations culturelles nord-américaines du corps malade dans l'imagerie publicitaire au Canada (1880-1930)*.

Résumé :

L'auteur reprend les mentions des dictionnaires et répertoires de généalogie concernant son ancêtre Thomas Rousseau. Il corrige au passage des inscriptions erronées, ou soulève des interrogations, et démontre comment la répétition d'erreurs ne constitue pas un fait corroboré par des documents historiques. Il encourage le lecteur à consulter les documents d'origine et à faire relire de telles pièces par des personnes averties. Enfin, la recherche à tout prix d'un lieu et d'une date de sépulture amène l'auteur à relever des incohérences, sinon des abstentions qui laissent beaucoup de questions non répondues.

* Cet article s'inspire du premier chapitre de notre livre *Les Rousseau de Pohénégamook : de l'île d'Orléans à la Côte-du-Sud 1663-1920*, Sillery (Québec), Les éditions du Septentrion, 2006, 342 p. Prix Septentrion 2006 de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie.

L'ARRIVÉE EN NOUVELLE-FRANCE

Thomas Rousseau est le deuxième du nom à avoir émigré en Nouvelle-France¹. Il arrive à Québec vraisemblablement au cours de l'été ou de l'automne de l'an 1663. Que fait-il à son arrivée? A-t-il la possibilité de visiter les lieux? De rencontrer d'autres émigrés, quelques proches, parents ou amis, venus avant lui de son coin de pays natal? Impossible de le savoir. Le 23 mars de l'année suivante, il reçoit des mains de M^{gr} de Laval le sacrement de confirmation. Cent deux autres personnes sont aussi confirmées le même jour. La cérémonie est obligatoire. Elle permet aux autorités religieuses du temps de déceler les personnes d'obédience protestante et de les obliger ainsi à poser un acte du culte catholique. Soupçonnait-on Thomas Rousseau d'être protestant ou huguenot? Aucun document historique n'a jusqu'ici permis de dire exactement pourquoi Thomas fut ce jour-là confirmé. Mais s'il n'avait point accepté de se plier à la cérémonie, il aurait attiré sur lui l'attention des autorités et se serait exposé à des mesures de répression, comme celle d'être tout simplement rapatrié en France sur le prochain navire. Selon son

acte de confirmation, il aurait eu environ 31 ou 32 ans² à son arrivée à Québec.

Thomas Rousseau est sans doute venu en Nouvelle-France comme *engagé* – c'est-à-dire comme *homme à gages* – pour une quelconque compagnie chargée par le roi de France de peupler la colonie. Transporté et entretenu aux frais de la compagnie, l'*engagé* devait alors demeurer trois ans au service de celle-ci; à la fin de son contrat, il pouvait retourner en France ou se fixer comme *habitant* au pays. Comme beaucoup d'autres avant lui, Thomas Rousseau décide de demeurer au pays. Le 14 juillet 1666 – soit environ trois ans après son arrivée – il s'engage, pour une période de cinq ans, à titre de fermier pour le seigneur Jean-Baptiste Peuvret Demesnu et de Gaudarville, qui possède depuis 1661 un arrière-fief sur le versant sud-est de l'île d'Orléans.

Le bail d'engagement énumère les obligations de *part et d'autre* : *le seigneur Peuvret fournira deux grands bœufs, tandis que Thomas s'engage, pour sa part, à [...] labourer, cultiver, fumer, ensemençer lesdites terres [...], convertir les pailles et autres fourrasses qui en provien-*

¹ Pour une liste des 18 Rousseau arrivés en Nouvelle-France, voir *Les Rousseau de Pohénégamook*, p. 282, note 1.

² Aucune source généalogique ou autre, susceptible de confirmer un tel âge, n'a jusqu'à ce jour été trouvée.

dront, entretenir les bâtiments de la ferme [et] livrer au sieur bailleur 80 minots de froment et 25 minots de pois, et ce, chaque année, à la première navigation du printemps. Enfin, le contrat mentionne que Thomas doit, chaque année, charrier le bois, hiverner les chevaux, fournir du beurre, partager les profits du cheptel, qui compte quelques vaches, des cochons et des poules. Voilà donc notre Thomas Rousseau devenu censitaire sur une terre³ située dans la paroisse Saint-Paul – aujourd’hui Saint-Laurent – de l’île d’Orléans. La terre qu’il s’apprête à cultiver mesure environ deux arpents et demi de front au fleuve Saint-Laurent, sur 36 arpents de profondeur.

TOUJOURS INCONNUS : SA DATE DE NAISSANCE ET SON LIEU D’ORIGINE

D’où vient Thomas Rousseau? Le mystère persiste encore. En effet, tous les efforts déployés jusqu’ici par ses descendants pour retrouver son acte de naissance ou de baptême dans les archives départementales françaises, tant civiles que religieuses, sont demeurés vains. Son nom n’apparaît pas non plus sur les listes des passagers des navires arrivés en Nouvelle-France entre les années 1660 et 1664. Qui plus est, les âges qu’il déclare à trois époques de sa vie ont de quoi rendre la tâche encore plus difficile quant à la fixation probable de son année de naissance : 32 ans lors de sa confirmation, le 23 mars 1664, des mains de M^{gr} de Laval; 55 ans au recensement de 1681 et 98 ans (!) quand il se donne à son fils Antoine le 11 octobre 1707.

Suivant ses premiers dires, Thomas Rousseau serait originaire de la paroisse de *Gorgé* [Gourgé] relevant alors du diocèse de Poitiers. C’est en effet ce qu’il déclare le 30 septembre 1667, au notaire Gilles Rageot, quand celui-ci établit son contrat de mariage avec Madeleine Ollivier. De la troisième à la neuvième ligne du contrat, le notaire Rageot écrit que l’acte de mariage est établi entre [...] *thomas rousseau demeurant en lile d’orlean [en l’île d’Orléans] fils de feu Honoré rousseau et de feu Marie Billerot ses pere et mere vivant en [de] la paroisse de gorgé [Gourgé] Évêché de Poitiers [Poitiers]. Quant à Madeleine Ollivier, elle est la fille de feu Jean Ollivier et de feu Louyse prévost ses pere et mere demeurant en la paroisse et ville de Cauxdebeq*⁴

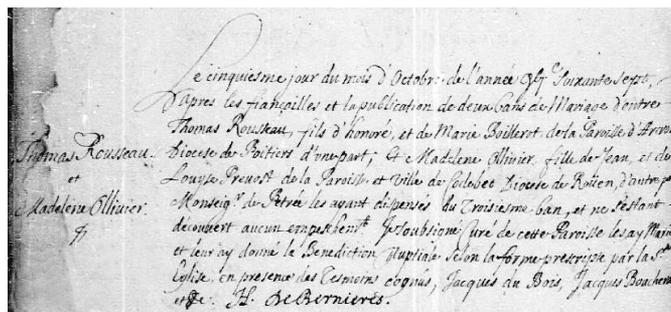
3 Greffe Romain Becquet, *Bail à ferme passé par Monsieur [Jean-Baptiste de Peuvret] Mesnu à Thomas Rousseau, 14 juillet 1666*. Pour une localisation de la terre concédée à Thomas Rousseau, voir *Les Rousseau de Pohénégamook*, p. 22-23.

⁴ Greffe Gilles Rageot, *Contrat de mariage de Thomas Rousseau à Madeleine Ollivier, 30 septembre 1667*.

[Caudebec-en-Caux], relevant du diocèse de Rouen, en Normandie.

Notre ancêtre viendrait donc de ce petit village de Gourgé dont les origines remontent à la période gallo-romaine. À l’époque de Thomas Rousseau, Gourgé faisait partie de l’ancienne province française du Poitou, aujourd’hui intégrée à la région appelée Poitou-Charentes, qui compte quatre départements : Charente, Charente-Maritime, Vienne et Deux-Sèvres. C’est à ce dernier département qu’appartient la commune de Gourgé, qui compte environ 900 habitants. Située à quelque 10 km de la ville de Parthenay et à environ 50 km de Poitiers, Gourgé est essentiellement une commune rurale, dont le patrimoine architectural témoigne d’une occupation très ancienne. C’est là que Thomas Rousseau serait né ou aurait vécu avant de s’embarquer pour la Nouvelle-France. Mais rien n’est moins sûr. Et le manque de rigueur historique et paléographique de la part de nos premiers généalogistes a donné naissance, par la suite, aux méprises les plus invraisemblables, aux inattentions les plus étranges et, par conséquent, aux répétitions des mêmes données généalogiques erronées quant au lieu d’origine en France de Thomas Rousseau.

En effet, une analyse plus rigoureuse de l’acte de mariage de Thomas Rousseau avec Madeleine Ollivier aurait évité bien de vaines et coûteuses recherches à ses descendants désireux de connaître le lieu d’origine de leur ancêtre. Thomas et Madeleine s’unissent en l’église de Notre-Dame-de-Québec le mercredi 5 octobre 1667. Le mariage est célébré par le curé de la paroisse, Henri de Bernières, qui rédige et signe l’acte de mariage en présence des témoins *cognus Jacques du Bois et Jacques Boucherat*. Or, le contenu de cet acte (voir sa reproduction ci-dessous) surprend par certains détails biographiques qui diffèrent de ceux mentionnés dans le contrat de mariage rédigé cinq jours plus tôt par le notaire Gilles Rageot.



Source : Acte de mariage de Thomas Rousseau et de Madeleine Ollivier, tiré du registre des mariages de la paroisse de Notre-Dame-de-Québec, signé par le curé Henri de Bernières, le 5 octobre 1667.

D'abord, il n'est plus mention du décès des parents de Thomas Rousseau, ni de ceux de Madeleine Ollivier. Thomas et Madeleine auraient-ils oublié de les mentionner au curé de Bernières? Peut-être. Est-ce plutôt ce dernier qui aurait négligé d'en faire état? Impossible, dans les deux cas, de le savoir. Autre détail à noter : le nom de famille de la mère de Thomas change d'orthographe : de *Billerot* dans le contrat de mariage, il devient *Boillerot*, dans l'acte de mariage. Lequel adopter? De prime abord, *Billerot* semble le moins douteux. La fréquence de ce patronyme, encore aujourd'hui, dans les départements de Vienne et des Deux-Sèvres est peut-être une indication que la mère de Thomas avait bel et bien comme nom de famille *Billerot*⁵, et non celui de *Boillerot*, qui semble d'ailleurs inexistant en France.

Quant à Madeleine Ollivier, il n'y a pas de doute : sa condition de *Fille du roy* incline à penser qu'elle est orpheline⁶. Son arrivée en Nouvelle-France ne passe d'ailleurs pas inaperçue. S'étant embarquée au port de Dieppe sur le navire le *Saint-Louis*, elle arrive à Québec, en compagnie de quelque 90 autres *Filles du roy*, le 25 septembre 1667. Cinq jours après son arrivée, elle accepte le contrat de mariage avec Thomas Rousseau que lui propose le notaire Gilles Rageot au nom des autorités de la Nouvelle-France. Avait-elle la possibilité de refuser? Les personnalités importantes de la Nouvelle-France, qui assistent, en cette journée, à la lecture du contrat de mariage, montrent, en effet, l'intérêt que ce mariage revêt à leurs yeux. Parmi ces personnes, citons celles notées par le notaire Rageot : l'intendant Jean Talon⁷, Barbe de Boulogne⁸, Jean-Baptiste Gaudon, sieur de Belle Fontaine⁹, Marie-Catherine Nau¹⁰, épouse de Jean-Baptiste Peuvret¹¹, pour qui Thomas Rousseau travaille à titre d'engagé depuis plus d'un an sur une concession située sur le ver-

sant sud-est de l'île d'Orléans. Madeleine Ollivier a alors 25 ans¹² et n'apporte aucune dot.

Ces premiers détails biographiques, différents de ceux du contrat de mariage, ne portent guère à conséquence quant au lieu de naissance ou d'origine de Thomas Rousseau. D'autres, par contre, s'avèrent plus fâcheux, tant ils occupent une place importante dans la diffusion généalogique du ou des lieux d'origine française de notre ancêtre. En effet, le curé Henri de Bernières donne comme lieu d'origine ou de naissance de Thomas Rousseau *la paroisse d'Arerou*, qu'il situe dans le *diocèse de Poitiers* (voir reproduction de l'acte ci-dessus). Le texte de la retranscription civile de l'acte reproduit fidèlement les mêmes données; celles-ci apparaissent cependant à la cinquième ligne du texte, et non plus à la quatrième, comme nous pouvons les lire dans l'acte original rédigé par le curé de Bernières, le 5 octobre 1667. Notons encore que la signature du curé ne se trouve plus au même endroit : de gauche dans l'acte original, elle passe à droite dans celui de la transcription civile.

Ainsi a-t-on attribué au curé de Bernières l'appellation d'un nouveau lieu d'origine pour Thomas Rousseau! Sans aucune autre vérification historique, *Oroux* remplace ainsi *Gourgé*, et devient la norme dans la plupart des dictionnaires ou ouvrages généalogiques¹³ et, par conséquent, dans les répertoires ou autres docu-

⁵ Le patronyme *Billerot* est le 17 581^e nom le plus porté en France, et plus particulièrement dans les départements de : Vienne, Deux-Sèvres, Pyrénées-Atlantiques, Tarn, Essonne et Oise; voir à ce propos : *Billerot*, <http://www.nom-famille.com>, 14 juillet 2007.

⁶ Voir *Les Rousseau de Pohénégamook*, p. 282, notes 9-11.

⁷ Intendant de la Nouvelle-France, 1665-1668 et 1670-1675.

⁸ Épouse de Louis d'Ailleboust de Coulogne (1612-1660), gouverneur de la Nouvelle-France 1648-1651, puis 1657-1658.

⁹ Jean-Baptiste Gaudon [=Godon] de Bellefontaine (n vers 1647, Saint-Paul, Paris; d ou s 10-08-1792, Hôtel-Dieu de Québec), était soldat de la garnison du fort Saint-Louis).

¹⁰ Sur Marie-Catherine Nau, voir Benoit Grenier, *Marie-Catherine Peuvret : veuve et seigneuresse en Nouvelle-France (1667-1739)*, Sillery (Québec), Éditions du Septentrion, 2005, 258 p.

¹¹ Sur Jean-Baptiste Peuvret Demesnu (1632-1697), voir le *Dictionnaire géographique du Canada*, vol. I, 1966, p. 554-555.

¹² Cet âge de 25 ans ne concorde pas cependant avec certaines autres données historiques de l'époque. Son acte d'inhumation ne donnant pas son âge au décès, il est difficile de savoir en quelle année est née Madeleine Ollivier. Le recensement de 1681 nous apprend qu'elle est, en cette année, âgée de 44 ans; or, comme elle est décédée le 21 avril 1690, soit neuf ans plus tard, elle aurait donc 53 ans à son décès, et ainsi serait-elle née vers 1637 et, par conséquent, aurait-elle eu environ 30 ans, lors de son arrivée à Québec en 1667. Toutefois, son hospitalisation à l'Hôtel-Dieu de Québec le 1^{er} juin 1689 – soit un an avant son décès – nous indique qu'elle est alors âgée de 45 ans. Ainsi serait-elle née vers 1644, et aurait-elle eu 23 ans à son arrivée en Nouvelle-France en 1667...

¹³ Voir, entre autres, les dictionnaires ou les ouvrages généalogiques suivants : Institut généalogique Drouin, *Dictionnaire national des Canadiens-français* (1608-1760), Montréal, Institut généalogique Drouin, 1958, vol. II, p. 1192; René JETTÉ, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1983, p. 1012; Robert LARIN, *La Contribution du Haut-Poitou au peuplement de la Nouvelle-France*, Moncton, Les Éditions L'Acadie, 1994, p. 240; Normand ROBERT, *Nos Origines en France : des débuts à 1825*, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo, vol. 5, 1989, p. 66-67; Jacques SAINTONGE, *Thomas Rousseau, L'Ancêtre*, n° 13, 1987, p. 167. Le Programme de recherche en démographie historique (PRDH), sous la direction d'Hubert Charbonneau et Jacques Légaré, affirme, quant à lui, que Thomas Rousseau est originaire *D'ARCOU [ARROU?]*!...

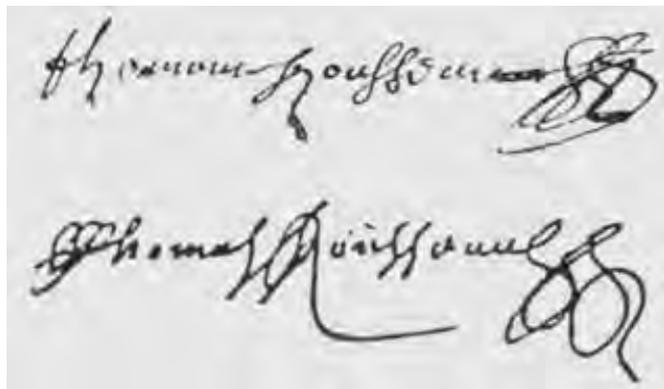
ments généalogiques parus depuis des décennies¹⁴. Certes, Thomas Rousseau a pu lui-même induire le curé de Bernières en erreur, voire mentir sur son véritable lieu d'origine. Mais pourquoi l'aurait-il fait quand, moins de cinq jours plus tôt, il donne le nom de *Gorgé* (ou de *Gourgé*) au notaire Gilles Rageot qui établit son contrat de mariage avec Madeleine Ollivier? Guère vraisemblable!

Enfin, seul M^{gr} Cyprien Tanguay – notre premier généalogiste – respecte en partie la graphie du toponyme *Arerou* inscrit dans l'acte de mariage rédigé par le curé Henri de Bernières, le 5 octobre 1667. Il écrit en effet *Arrou* au lieu de *Arerou*. Il demeure néanmoins fidèle au texte du curé de Bernières quant à la localisation du toponyme, qu'il situe lui aussi dans le diocèse de Poitiers. Mais il se méprend. Au temps de Thomas Rousseau, Arrou est – et est encore aujourd'hui – une commune du département d'Eure-et-Loir, située à quelque 22 km de la ville de Châteaudun, et dont la paroisse relève du diocèse de Chartres. Est-ce ce nom de lieu d'origine que Thomas Rousseau aurait donné au curé de Bernières? Possible. Mais aucun acte de naissance ou de baptême n'a été encore jusqu'ici découvert dans les registres de la commune d'Arrou qui viendrait attester que Thomas Rousseau est né à cet endroit¹⁵. Y a-t-il vécu? Peut-être. Il est certain que de nombreuses familles Rousseau étaient répandues dans cette région du centre de la France, où l'on trouve de grandes villes comme Chartres, Châteaudun, Dreux et Nogent-le-Rotrou.

Le mystère entourant le lieu de naissance de Thomas Rousseau demeure donc entier, comme demeure encore sans réponse la quête de son année de naissance. Affirmer encore qu'il est né en 1632, ou vers cette da-

te, voire en 1626 ou en 1646, est pure hypothèse¹⁶. Sans acte de naissance ou de baptême officiel à l'appui, il est impossible d'affirmer que Thomas Rousseau est né en telle ou telle année, à Gourgé ou à Oroux, deux communes du département des Deux-Sèvres, ou encore à Arrou, commune du département d'Eure-et-Loir. Il a peut-être vécu dans l'une ou l'autre de ces communes, ou même à Gourgé, sans y être né. À cet égard, son contrat de mariage avec Madeleine Ollivier nous semble, jusqu'à preuve du contraire, le document le plus vraisemblable quant à son lieu de résidence avant de s'embarquer pour la Nouvelle-France.

Un fait biographique caractérise cependant Thomas. Il sait écrire son nom. Sait-il aussi lire et écrire? Nous le pensons. La lettre qu'il envoie au notaire Florent de Lacetière le 30 juin 1704 tend à le prouver. Son écriture est ferme et bien moulée. Apposée sur tous les contrats notariés qu'il passe tout au long de sa vie, sa signature s'accompagne d'un paraphe qui est la marque des gens instruits de cette époque. Appartiendrait-il aussi à l'une des nombreuses nobles lignées de Rousseau – catholiques ou protestantes – qui se sont distinguées dans l'histoire de la France? Peut-être... La difficulté est de savoir de quelle lignée des Rousseau de France descendrait effectivement notre ancêtre Thomas¹⁷.



Signatures habituelles de Thomas Rousseau

¹⁴ Voir, à titre d'exemple, Paul J. LAREAU et Elmer COURTEAU, *French Canadian Families of the North Central States : A Genealogical Dictionary*, Saint Paul (MN, É.-U.), [s. éd.], 1981, vol. 7, p. 2727; *Recueil de 2130 lignées ancestrales*, Ottawa, Société franco-ontarienne d'histoire et de généalogie, tome III, 2000, p. 1868.

¹⁵ La consultation des registres paroissiaux et d'état civil d'Arrou ne fournirait pas non plus d'information quant à la possibilité de savoir si Thomas Rousseau est bel et bien né dans cette paroisse ou commune; les actes paroissiaux (baptême, mariage, décès), entre les années 1600 et 1623, ont disparu, ainsi que ceux de 1632 à 1672; quant aux archives départementales, elles vont de 1673 à 1792, puis de l'an II de la Convention (1793) à 1880, avec des lacunes pour les années 1692-1694 et 1833-1872 (Jean-Claude Farcy et Benoit Garnot, *Paroisses et communes de France : dictionnaire d'histoire administrative et démographique [d'] Eure-et-Loir*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1990, p. 101.

¹⁶ En effet, cette fameuse année de naissance de 1632 est tout simplement le fruit d'une simple opération de soustraction de deux chiffres, soit 1664 – année de la confirmation de Thomas Rousseau par M^{gr} de Laval – moins 32, âge que Thomas se donne lors de cette cérémonie religieuse. Il en est de même de l'année 1626 proposée par M^{gr} Tanguay, et maintes fois reprise par la suite par ses successeurs. Notre premier généalogiste s'appuie sur le recensement de 1681, au cours duquel Thomas Rousseau déclare au recenseur avoir 55 ans. En soustrayant les deux chiffres, nous obtenons 1626. Quant à l'année de 1646, nous n'avons trouvé aucune explication comme quoi Thomas Rousseau serait né au cours de cette année-là.

¹⁷ Voir *Les Rousseau de Pohénégamook*, p. 24-25.

UNE DATE DE DÉCÈS ET UN LIEU DE SÉPULTURE À TOUT PRIX

Maintenant, à quel endroit a été inhumé Thomas Rousseau? À consulter les dictionnaires et les répertoires de généalogie les plus sérieux, les lieux ne manquent pas! Les auteurs de ces ouvrages ont voulu à tout prix donner à notre ancêtre un lieu de décès et de sépulture. Peut-on le leur reprocher? Pour les uns, notre ancêtre est décédé à l'Hôpital général de Québec; pour d'autres, il est inhumé dans l'un des cimetières de l'une des cinq premières paroisses de l'île d'Orléans¹⁸; pour d'autres encore, et ils sont les plus nombreux, Thomas Rousseau est décédé ou inhumé le 26 juillet 1716 – ou avant ou après cette date – à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, ou encore à Saint-Thomas de Montmagny. Or, la désignation de cette date s'avère sans fondement historique et généalogique véritable. Il en est de même, pour ces lieux de décès ou de sépulture que nul acte (notarié ou religieux) ou document historique ne vient confirmer. Hélas! Cette date et tous ces lieux de décès ou de sépulture sont devenus au cours des décennies la norme généalogique; leur reprise, à répétition, dans nos dictionnaires¹⁹ de généalogie, ou encore dans les divers répertoires de généalogie de paroisses ou de familles²⁰, les a mis pour ainsi dire à l'abri de toute contestation.

Et ainsi se sont propagées, dans toutes les directions québécoises, nord-américaines, voire européennes, les mêmes fausses informations généalogiques à propos de l'année et des lieux de décès et d'inhumation de Thomas Rousseau. Aujourd'hui, leur diffusion se poursuit par Internet!

Mais d'où proviennent ces fausses informations généalogiques? Tout simplement d'une lecture erronée faite, pensons-nous, pour la première fois par le généalogiste Éloi-Gérard Talbot²¹ (1899-1976), d'une Con-

vention établie devant le notaire Abel Michon²², le 26 juillet 1716, entre les dames hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec et les enfants de Thomas Rousseau. Auteur de l'*Inventaire du greffe du notaire Abel Michon*, dont il a fait don aux Archives nationales du Québec, le révérend frère Éloi-Gérard Talbot termine sa lecture du greffe par un bref résumé de chacun des contrats dont il fait le relevé systématique. Un tel travail de lecture et déchiffrement de centaines de contrats manuscrits exige naturellement une attention avertie et soutenue. Or, par inadvertance ou par ignorance tout simplement de l'histoire de la famille de Thomas Rousseau, le bon frère Talbot fait une mauvaise lecture de certains passages de la convention notariée rédigée par le notaire Abel Michon. En effet, il ne s'agit pas de leur père Thomas Rousseau que les enfants de celui-ci demandent aux dames hospitalières d'accueillir en leur hôpital et de le *nourrir & entretenir sin et mallade Sa Vie durant*²³, mais de leur frère Thomas alors âgé de 36 ans. Né le 11 et baptisé le 18 novembre 1680, à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, ce Thomas – huitième enfant de la famille²⁴ – semble avoir été atteint de démence. C'est sans doute la raison pour laquelle ses **frères et beaux-frères**²⁵ demandent aux sœurs hospitalières d'en prendre soin le reste de ses jours. La lecture comparative (voir ci-dessous) des 16 premières lignes de la convention manuscrite rédigée par le notaire Abel Michon, de même que le résumé qu'en fait le frère Éloi-Gérard Talbot, prouve hors de tout doute que celui-ci s'est mépris quant à la personne nommée *Thomas Rousseau* dans le texte de la convention notariale. Le Thomas Rousseau dont il y est question est bel et bien le frère d'Antoine et de Jean-Baptiste Rousseau, et celui également de Marie-Catherine, Marguerite et Louise Rousseau, respectivement mariées à Simon Fournier, Pierre-Noël Morin et Jean-Baptiste Proulx, qui signent la convention à titre d'époux de celles-ci et de beaux-frères de Thomas Rousseau fils. En échange de ce service, les **frères et beaux-frères de Thomas fils s'engagent à fournir, à chaque année, à l'Hôpital la quantité de douze minots de blé froment**²⁶ et de léguer aux religieuses *la part & portion des droits*

¹⁸ Il s'agit des paroisses Saint-François-Xavier, Saint-Jean, Saint-Laurent, Saint-Pierre et Saint-Paul, fondées en 1679, et Sainte-Famille établie en 1666.

¹⁹ Voir, entre autres, René JETTÉ, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec, op.cit.*, p. 1012; Yves LANDRY, *op. cit.* p. 352; Michel LANGLOIS, *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, Sillery, Les Éditions du Mitan, 2001, p. 295. Voir tous les autres dictionnaires parus à partir de Tanguay.

²⁰ On pourrait ici citer quelques-uns de ces répertoires paroissiaux et familiaux.

²¹ Sur le frère Éloi-Gérard Talbot, voir René BUREAU [et coll.], *Hommage à un grand disparu : le frère Éloi-Gérard Talbot L'Ancêtre*, n° 2, 10 juin 1976, p. 499-450.

²² Sur la vie et la carrière du notaire Abel Michon, voir Armand POIRIER, *Abel Michon, notaire et ses descendants, L'Ancêtre*, n° 3, 3 novembre 1976, p. 87-92.

²³ L'italique est de nous.

²⁴ Pour une liste complète des enfants de Thomas Rousseau, voir *Les Rousseau de Pohénégamook*, p. 35-36.

²⁵ Le caractère gras est de nous.

²⁶ L'italique est de nous.

*dudit Thomas en les biens de la succession de la defunte Magdeleine Ollivier leur merre*²⁷.

Ainsi est-il faux d'affirmer que Thomas Rousseau père est décédé ou inhumé vers, ou avant ou après, le 26 juillet 1716, à l'Hôpital général de Québec, ou encore à Saint-Thomas-de-Montmagny ou à Saint-Pierre-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, ou encore dans toute autre paroisse du Québec avant ou après cette date²⁸. La date de son décès et le lieu de sa sépulture demeurent encore aujourd'hui un mystère.

Les dernières années de Thomas Rousseau furent sans doute assez pénibles. Son état de santé ne lui permet plus de vaquer à ses affaires, et encore moins de cultiver



Cimetière de l'Hôpital général de Québec
Source : www.memoirenf.cieq.ulaval.ca

sa terre. Le 30 juin 1704, il adresse une lettre au notaire Florent de Lacetière, de Québec, lui demandant de lui faire parvenir le texte d'une procuration faisant de sa seconde épouse, Françoise-Charlotte Bélanger, sa *procuratrice generale et spcialle aux fins de gerer les biens de leur communauté*. La découverte de cette procuration, datée du 16 juillet 1704, nous apprend que Thomas Rousseau souffre d'*hydroposie*²⁹. Au cours des années suivantes, son état de santé ne semble pas s'être amélioré. En effet, certains passages de son acte de donation à

son fils Antoine, établi devant le notaire Louis Chambalon le 11 octobre 1707, nous informent qu'il n'est [...] *plus en état de faire valoir [l'] arpent et demy de terre à lui appartenant; par ailleurs, ajoute le notaire, le [...] peu de biens qu'il lui reste] est point suffisant de luy fournir une pension Capable de [le] nourrir tant sein [sain] que malade le Reste de ses jours*. Sa santé s'est-elle rétablie? Peut-il se déplacer comme il le veut? On peut le supposer. Le 9 avril 1709, il assiste au mariage de son fils Antoine en l'église de Saint-Laurent de l'île d'Orléans. Et puis après, plus rien! Nous n'avons pu retrouver aucun acte notarié ni aucune source généalogique contenant quelque allusion à l'état de santé de Thomas Rousseau ou à son lieu de résidence après avril 1709.

Il est néanmoins possible de préciser la date approximative du décès de Thomas Rousseau. Nos recherches sur nos ancêtres Rousseau de l'île d'Orléans et de la Côte-du-Sud nous ont en effet permis de reconstituer, à partir de certaines sources d'archives (notariales, judiciaires, religieuses, etc.), un certain nombre d'événements susceptibles de circonscrire l'intervalle de temps au cours duquel Thomas Rousseau est sans doute décédé. Le tableau de la page suivante se veut une reconstitution de ces événements, avec leurs dates de survenance, suivant les sources consultées.

Suivant donc les données du tableau, Thomas Rousseau serait probablement décédé entre le 10 avril 1709 et le 23 juillet 1715, voire entre le 24 mai 1712 et le 23 juillet 1715³⁰. Selon toute vraisemblance, sa seconde épouse, Françoise-Charlotte Bélanger³¹, serait décédée avant lui. Mais son acte de sépulture soulève nombre de questions. Pourquoi d'abord n'est-elle pas de l'île d'Orléans? C'est pourtant en cette paroisse qu'elle demeure avec Thomas Rousseau quand, un an auparavant, celui-ci assiste au mariage de son fils Antoine en la même église paroissiale de Saint-Laurent. Pourquoi le curé Simple Bocquet, de la paroisse Notre-Dame-de-Québec, ne rédige-t-il pas l'acte d'inhumation de Françoise-Charlotte Bélanger, comme il lui est prescrit par l'ordon-

²⁷ Pour une lecture entière du texte de cette convention, voir *Les Rousseau de Pohénégamook*, p. 49-50. L'italique est de nous.

²⁸ Seul le généalogiste Jacques Saintonge (*op. cit.*, p. 176) fait une bonne lecture de l'acte notarié rédigé par Abel Michon, le 26 juillet 1716.

²⁹ Du grec *hudor*, *eau* et *opos*, *collection*, le terme générique *hydroposie* est aujourd'hui remplacé par celui d'*anasarque*. Il s'agit d'une rétention anormale (œdème) de sérosité (liquide séreux) dans les tissus de l'organisme, dont la composition est analogue au sérum du sang; cette sérosité se répand dans le tissu cellulaire qui réunit et isole à la fois les organes entre eux (Larousse médical, Larousse, Paris, 2000, p. 53).

³⁰ L'acte de sépulture de Guillaume Rousseau nous indique que son père Thomas est décédé avant le 23 juillet 1715. Mais ne pourrait-on pas supposer, ici, que le curé de la paroisse de Château-Richer se soit, lui aussi, peut-être mépris? Autrement dit, qu'il aurait dû au lieu et à la place d'écrire : « Guillaume rousseau est le fils de **defunt thomas rousseau** et de charlotte Bélanger, sa femme », consigner dans l'acte : « Guillaume rousseau est le fils de thomas rousseau et de la **defunte Charlotte Bélanger, sa femme** »? Mais seule la découverte de l'acte d'inhumation de Thomas Rousseau ou de tout autre document d'archive au sujet de sa mort pourrait confirmer ou infirmer une telle supposition.

nance ecclésiastique? Le nom de Thomas Rousseau devrait en effet y figurer à titre d'époux encore vivant ou décédé de la défunte. Oubli? Ignorance de l'état matrimonial de la défunte? Ou intention de taire à la postérité un quelconque événement récemment arrivé dans la famille Rousseau, et qui entacherait la réputation de la famille de la défunte? Autant de questions auxquelles il est actuellement impossible de répondre.

CONCLUSION

Voilà! La généalogie nous a permis d'établir l'ascendance qui nous rattache à notre ancêtre Thomas Rousseau. Cette science n'a pu cependant nous conduire au lieu exact de son décès et de son inhumation au Québec. Que l'on n'ait pu encore en percer le mystère entre les années, qui vont du 10 avril 1709 au 23 juillet 1715, demeure également pour nous une insatisfaction³², comme notre ignorance de sa date et de son lieu de naissance en France. Telle l'histoire, la généalogie est porteuse à sa manière d'événements historiques. Elle tire sa spécificité de la connaissance d'un état du monde, à un moment donné, dans l'histoire d'une famille, de ses ancêtres, des filiations qui en constituent les générations successives. Telle fut aussi notre démarche. Nous ne sommes pas parvenus à découvrir les dates et les lieux de naissance et d'inhumation de notre ancêtre Thomas Rousseau. Toutefois, nous en savons davantage sur lui et sur sa famille, sur ses deux épouses, ses enfants et petits-enfants, et sur nous, ses descendants. N'est-ce pas le but ultime de la généalogie : au-delà des dates et des lieux, transmettre de génération en génération une mémoire d'identité.

³¹ Thomas Rousseau épouse, en 2^{es} noces, à Saint-Pierre, île d'Orléans, le 4 juillet 1691, Françoise-Charlotte Bélanger (François et Marie Guyon), n. 25 b. 30-06-1650, Québec; elle avait épousé en 1^{res} noces, le 19-10-1665, à Notre-Dame-de-Québec, Jean Langlois dit Boisverdun (1641-1687), avec qui elle a eu 11 enfants.

³² Il se peut également que l'on ne retrace jamais la date de décès et le lieu de sépulture de Thomas Rousseau. Suivant Danielle Gauvreau (*Québec : une ville et sa population au temps de la Nouvelle-France*, Québec, PUQ, 1991, 234 p.), le nombre de sépultures [...] ne rend compte qu'imparfaitement du nombre réel de décès qui ont lieu dans la ville de Québec, et ce jusqu'en 1765. Il est plausible qu'il en soit de même, à l'époque, pour l'ensemble des paroisses environnantes de Québec, comme pour celles de l'île d'Orléans et de la Côte-du-Sud, et ce, non seulement pour le nombre de décès d'enfants, mais aussi pour celui d'un certain nombre d'adultes.

Dates approximatives du décès de Thomas Rousseau	
Dates	Événements
30 juin 1704	Lettre de Thomas Rousseau au notaire Florent de Lacetière de Québec lui demandant de lui faire parvenir le texte d'une procuration qui désignerait sa seconde épouse, Françoise-Charlotte Bélanger, <i>sa procuratrice generale et speciale</i> , et ce, afin de <i>gérer les biens de leur communauté</i> (source : ANQ-Q, TL5, D2234 : collection pièces judiciaires et notariales).
16 juillet 1704	Établissement par le notaire Florent de Lacetière de la procuration par laquelle Françoise-Charlotte Bélanger est nommée procuratrice des biens meubles et immeubles de Thomas Rousseau et de Françoise-Charlotte Bélanger. On y apprend que Thomas souffre d'hydropisie : il ne peut <i>vaquer à aucunes affaires</i> , ni <i>de sortir de leur maison</i> (source : greffe Florent de Lacetière, procuration Rousseau à sa femme, 16 juillet 1704).
11 octobre 1707	Donation de Thomas Rousseau à son fils Antoine, alors âgé de 23 ans. Thomas Rousseau signe l'acte de donation. L'acte mentionne que Thomas Rousseau est âgé de 98 ans (source : greffe Louis Chambalon, 11 octobre 1707).
14 janvier 1709	Présence, à Saint-Thomas-de-Montmagny, de Françoise-Charlotte Bélanger, qui assiste à la signature du contrat de mariage de sa fille Élisabeth avec François Bellavance Gagné (Pierre-Louis & Louise Blanchet Faure); sa signature est au bas du contrat (source : greffe Abel Michon, 9 janvier 1709).
9 avril 1709	Mariage, à Saint-Laurent, Î.O. d'Antoine Rousseau, fils de Thomas, à Marie-Catherine Bouffard, fille de Jacques Bouffard et d'Anne Leclerc. Thomas Rousseau assiste au mariage; il signe d'une main ferme l'acte de mariage de son fils.
3 octobre 1710	Inhumation probable de Françoise-Charlotte Bélanger, seconde épouse de Thomas Rousseau, dans le cimetière de la paroisse de Notre-Dame-de-Québec. Ses nom et prénom sont inscrits uniquement en marge de l'acte d'inhumation; de plus, laissé en blanc, l'acte n'est pas signé par le curé Simple Bocquet de la paroisse. Le nom de Thomas Rousseau n'est pas non plus mentionné comme étant l'époux vivant ou décédé de Françoise-Charlotte Bélanger.
23 mai 1712	Mariage, à Saint-Thomas-de-Montmagny, du dernier des fils de Thomas Rousseau, Jean-Baptiste, à Catherine Rouleau Sansoucy, fille de Guillaume Rouleau Sansoucy et de Catherine Dufresne. Thomas Rousseau n'est pas témoin au mariage de son fils. Rien dans l'acte ne nous indique cependant qu'il est décédé. Il y est au contraire écrit que Jean-Baptiste est le <i>fils de Thomas Rousseau et de la defunte Magdeleine Ollivier de la paroisse S^t Laurent en l'isle S^t Laurent</i> .
23 juillet 1715	Décès et sépulture, à Château-Richer, de Guillaume Rousseau, né du second mariage de Thomas Rousseau et de Françoise-Charlotte Bélanger. L'acte de sépulture précise que <i>Guillaume rousseau est le fils de defunt thomas rousseau et de charlotte Bélanger, sa femme</i> , qui n'est pas mentionnée, quant à elle, comme étant décédée. Le caractère gras est de nous.
26 juillet 1716	Convention entre Antoine Rousseau et son frère Jean-Baptiste Rousseau, ainsi que leurs sœurs Marie-Catherine, Marguerite et Louise, et les dames hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec afin que celles-ci prennent à leur charge leur frère Thomas malade (source : greffe Abel Michon, 26 juillet 1716).



Joyeuses fêtes

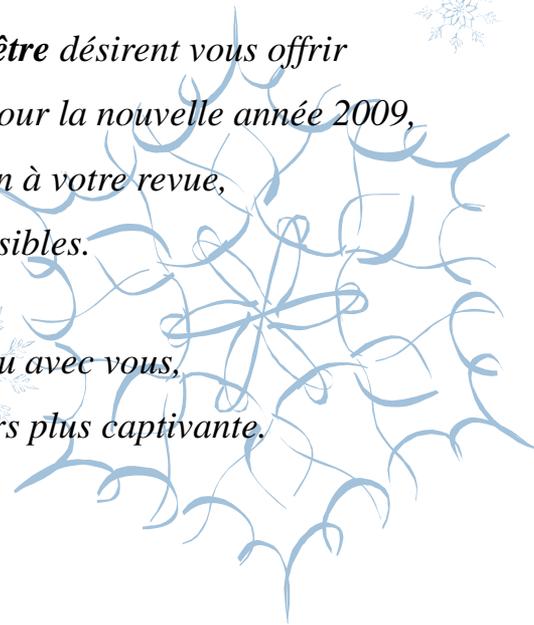


*À tous les auteurs, aux chroniqueurs,
aux collaboratrices et collaborateurs,
ainsi qu'à nos fidèles lecteurs et lectrices*

*L'année 2008 a été une période de grandes réalisations, et votre revue **L'Ancêtre**
en a traduit l'essentiel en termes de généalogie et d'héraldique.
Les mois qui viennent seront davantage propices à la réflexion et
à la consolidation des acquis.*



*Les membres du Comité de la revue **L'Ancêtre** désirent vous offrir
leurs meilleurs vœux de santé et de prospérité pour la nouvelle année 2009,
et vous inviter à renforcer le soutien à votre revue,
sous toutes les formes possibles.*



*Au plaisir de travailler à nouveau avec vous,
ou de vous offrir de la matière toujours plus captivante.*



Jacques Olivier

*Directeur du Comité et rédacteur de **L'Ancêtre***



L'HISTOIRE DE ROSE OTIS (1676-1729)

Annette Potvin, s.g.m.

Annette Potvin est née en 1916 à Victor, Colorado, États-Unis. Son père, Pierre-Léandre Potvin, était originaire de Saint-Alexis de Grande-Baie, au Saguenay; sa mère, Albertine Hébert, avait vu le jour à Providence, Rhode Island. Annette Potvin est venue au Canada à l'âge de sept ans. En communauté, sœur Annette a enseigné de nombreuses années à Blue Quills, Legal, Brocket, St. Albert et Edmonton, en Alberta, et à Beauval, Ile-a-la-Crosse et Uranium City, South Dakota. Elle est décédée au Centre régional des sœurs grises, à Edmonton, Alberta, le 18 janvier 2003.

Annette Potvin, sœur grise de Montréal (s.g.m.), a fait paraître ce texte dans *Saguenayensia*, numéro de juillet-septembre 1992. Ses découvertes ont fait le tour de l'Amérique, parce qu'elle a résolu une énigme en généalogie, l'origine de Rose Otis, enlevée à Dover, New Hampshire, avec ses congénères, en juin 1689. Ces captifs furent ramenés soit à Québec, soit à Montréal, par les Indiens qui les revendirent aux Français. Rose Otis s'est mariée à Beauport, près de Québec, en 1696, et sa nombreuse descendance l'a fait apparaître dans plusieurs généalogies québécoises. Par suite d'une entente avec la revue *Saguenayensia*, *L'Ancêtre* a échangé ce texte contre une de ses parutions passées. Le texte de sœur Potvin a été retravaillé par Jacques Olivier (4046), pour parution dans *L'Ancêtre*. Annette Potvin était fascinée par la destinée de Rose Otis, dont elle est une descendante, et aurait apprécié voir son article repris dans *L'Ancêtre*.

Résumé :

Ce récit retrace l'histoire de la deuxième génération canadienne des Poitevin dit Laviolette. Jean, fils du premier du même nom, épouse, en 1696 à Beauport, Rose Otis, une Anglaise de la Nouvelle-Angleterre. L'aventure de Rose est fascinante, car elle nous révèle les circonstances tragiques qui ont permis à cette jeune Anglaise d'*émigrer*, bien malgré elle, au Canada. Sans doute, il nous a été possible d'écrire cette histoire en nous appuyant sur des pièces d'archives et sur de nombreux écrits laissés par les membres de cette illustre famille américaine; mais si ce récit a pu voir le jour, c'est, pour une large part, grâce à l'aide exceptionnelle de M. J. Aldrich, un historien de renom qui ne s'est pas contenté de nous indiquer des pistes de recherche. En effet, cet écrivain chevronné nous a confié aussi ses propres réflexions et a soutenu l'auteure de son précieux encouragement. Aussi ce n'est pas *un* mais plutôt *mille* mercis que nous adressons à ce merveilleux conseiller.

La deuxième partie de cet article sera publiée dans *L'Ancêtre* numéro 286, volume 35, printemps 2009.

NOS ANCÊTRES LES OTIS DU COMTÉ DE SOMERSET, ANGLETERRE

Le comté de Somerset fut conquis par les Romains, sous l'empereur Claude, en 43 avant Jésus-Christ. Plus tard, les Danois y firent de nombreuses incursions jusqu'à la victoire du roi anglo-saxon Alfred le Grand en 848. Après la conquête de Guillaume de Normandie en 1066, le comté de Somerset fut divisé en 700 fiefs, la plupart aux mains des Normands. Le roi possédait d'importantes étendues de terrain; l'évêque de Winchester aussi. Beaucoup de ces propriétés étaient situées dans les environs de Taunton. Nombre d'églises et de châteaux normands furent construits et on peut en voir les ruines de nos jours à Taunton et à Glastonbury.

Au XVI^e siècle, Somerset était le théâtre de guerres civiles à l'exception de Taunton qui était royaliste. Sous les rois Tudor, l'Angleterre obtint l'unité politique. Avec Henri VIII (1509-1547), la puissance nationale se raffermi quand il rompit avec Rome; lorsque Marie Tudor épousa Philippe d'Espagne, les sentiments anticatholiques s'intensifièrent. Sous Elizabeth 1^{re} (1558-1603), la séparation d'avec Rome s'élargit et les

guerres de l'Angleterre contre la France et l'Espagne ne firent qu'aggraver la situation.

En 1672, Guillaume III, Prince d'Orange, établit une coalition de cinq nations européennes contre Louis XIV de France. La France et l'Angleterre étaient alors deux puissances rivales; leurs divisions eurent des répercussions au-delà des mers. La Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre, comme leurs mères patries, étaient des ennemies acharnées, chacune avide de prendre possession du Nouveau Monde et s'offusquant de la présence de l'autre de ce côté de l'Atlantique.

Comme dans l'ancien monde, leur rivalité n'était pas seulement politique et économique, mais aussi religieuse. La Réforme et la Contre-Réforme avaient laissé de nombreuses cicatrices qui se transformèrent de mécontentes et intolérances, en préjugés et même parfois en haine.

Aujourd'hui, avec notre esprit de tolérance du XX^e siècle, il nous est pénible, en déchiffrant de vieux documents, de rencontrer des expressions telles que *papiste* ou *romish*, appliquées aux catholiques, et celles d'*hérétiques* désignant les protestants, mais, au XVII^e siècle, elles étaient courantes et très réfléchies.

RICHARD OTIS ET ROSE STOUGHTON

Nos ancêtres Otis remontent à Richard Otis ou Oattis, né vers 1550 à Glastonbury, comté de Somerset, Angleterre. D'après son testament du 17 novembre 1611¹, nous apprenons qu'il avait trois fils : Stephen, John et Thomas, ainsi que deux filles.

Notre lignée est celle du fils aîné Stephen. Nous savons seulement qu'il avait pour épouse Elizabeth, qu'il rédigea son testament en 1637 et qu'il mourut la même année.

Dans son testament, inscrit à la cour *Consistorial Episcopal* de Wells, comté de Somerset, Stephen parle de son fils Richard, probablement nommé d'après son grand-père. Né vers 1626, ce Richard est notre ancêtre. À l'exemple de son oncle John, nommé plus haut, venu en Amérique vers 1628-1630, Richard fait voile vers le Nouveau Monde, probablement à la fin des années 1640. Peu de temps après, il épousait Rose Stoughton, peut-être à Boston.

Qui est Rose Stoughton? Cette ancêtre, originaire d'Angleterre, fille d'Anthony Stoughton et d'Agnes Pierce, est née en novembre 1629. Dans un manuscrit conservé au British Museum et concernant la famille

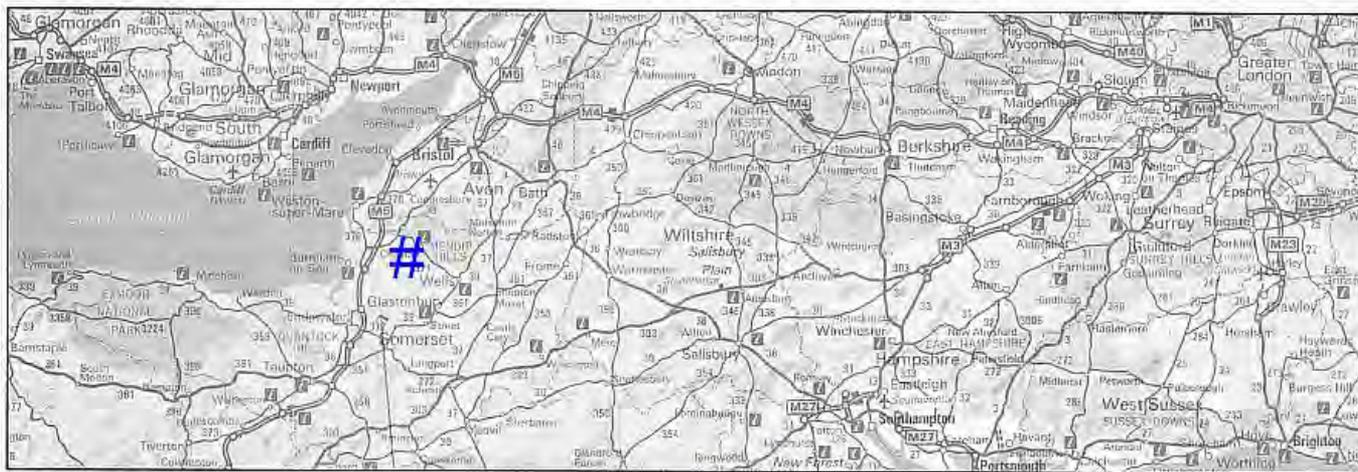
merçant au Nouveau Monde, vint chercher de la marchandise² en Angleterre.

Le même manuscrit, daté de 1672, rédigé par Nicolas Stoughton, parle de Rose *envoyée par son père en Nouvelle-Angleterre, avec le Capitaine Stoughton, en 1643, et y demeurant, l'épouse de Otis, avec plusieurs enfants*³.

Voici nos ancêtres, Richard Otis et Rose Stoughton. Comme leur premier enfant est né en 1651, à défaut de preuve, on présume que leur mariage fut ratifié en 1649 ou 1650.

RICHARD OTIS EN AMÉRIQUE

Dans les registres de la Nouvelle-Angleterre, Richard Otis est inscrit comme habitant de Boston en mai 1655. Il déménage peu après à Dover, connu alors sous le nom de Cochecho, et il est du nombre des personnes qualifiées à recevoir des terrains. On trouve ceci, le 26 septembre 1655 : *dix acres à Cochecae furent données à Richard Otis, quarante perches près de Cartway (chemin de charrettes) du côté ouest du terrain de sa maison, quarante perches nord-ouest de sa maison et quarante perches chacun des deux autres côtés*⁴.



La famille Otis est originaire de la ville de Glastonbury située à environ 170 km au sud-ouest de Londres et à 30 km au sud de Bristol. Source: Carte de George Philip & Son Ltd., London, 1979. # Glastonbury

Stoughton, sir Nicholas Stoughton, le frère de Rose, déclare que leur père, sir Anthony Stoughton, enseigne (officier) dans l'armée parlementaire, était un *Puritain de la stricte observance*. Il mourut en 1644. Sir Anthony, voyant approcher ses derniers jours et désirant protéger sa fille Rose, âgée de 14 ans, des périls de la guerre civile qui sévissait alors en Angleterre, l'envoya en Nouvelle-Angleterre. Une occasion se présenta en 1643, lorsqu'un riche parent, Israel Stoughton, com-

En 1655, on donna à Richard Otis cinquante acres de terrain puis, la même année, cent acres de terrain sur la Grosse Côte lui furent accordées par les conseillers municipaux⁵. À partir de 1656, Richard paye ses impôts à Cochecho et, en 1660, il devient l'un des conseillers de Dover.

Richard, forgeron de métier, était aussi fermier, entrepreneur et administrateur. En fait, le 16 octobre 1679, il s'engage par contrat à livrer des tuyaux à William Vaughn, de Portsmouth, en paiement de deux

chaudrons de charbon et, le 1^{er} septembre 1685, il s'engage avec George Broughton, de Berwick, à fournir des planches à James Chadbourne.

La cour l'avait aussi nommé administrateur. Nous ignorons son niveau d'instruction, mais nous savons que de grandes responsabilités lui furent confiées. Le 29 novembre 1675, il fut nommé administrateur de la propriété de William Roberts, de Oyster River, tué par les Indiens l'année précédente. En vertu des pouvoirs et de l'ordre de la cour du comté, tenue à Portsmouth le 27 juin 1676, Richard remit à James Smith certains terrains de Oyster River en paiement de dettes laissées par le défunt⁶. Savoir-faire et bon jugement font désigner Richard, le 22 novembre 1680, comme *régisseur des terrains de Robert Mason, afin de collecter toutes les rentes, surveiller le terrain et voir à ce qu'aucun arbre ne soit coupé et transporté ailleurs*⁷.

Richard était classé quatrième sur la liste des payeurs de taxes les plus élevées dans la région de Dover Neck. Cela nous donne une idée de l'étendue de ses propriétés. Nous ne pouvons pas trouver la signature de Richard Otis. Il se contentait d'apposer ses initiales, R. O., qui sont aussi bien formées qu'aucune de son temps⁸.

RICHARD OTIS ET SA FOI

Richard Otis se maria trois fois. Sa première femme dont on a déjà parlé était Rose Stoughton de religion puritaine comme son père. En Amérique, Richard était probablement anglican. Époux de Rose et habitant de Boston, le château fort des puritains, il devint sans doute l'un des leurs.

Contrairement à la Nouvelle-France, où seuls les immigrants catholiques étaient admis, la Nouvelle-Angleterre était ouverte aux groupes de toutes religions. Beaucoup, fuyant la persécution dans leur mère patrie, vinrent en Amérique en quête de liberté religieuse. Les habitants de la Nouvelle-Angleterre, en majorité anglicans, emmenèrent leur foi avec eux, mais beaucoup développèrent leurs propres disciplines religieuses. Les deux groupes les plus en vue sont connus sous les noms de *puritains* et *amis*. Les puritains jugeaient que l'Église réformée anglaise, dans sa rupture avec l'Église catholique romaine, n'était pas allée assez loin. Ils rejetaient toutes cérémonies religieuses, les vêtements sacerdotaux et plu-

sieurs coutumes comme celles de s'agenouiller, de faire le signe de la croix, etc., les considérant trop évocatrices de la papauté. En général, ils étaient austères, intolérants, et parfois même cruels dans la poursuite de leur foi. La secte des amis, communément appelés *Quakers*, fut fondée en Angleterre par George Fox au milieu du XVII^e siècle. Ce nom fut donné à Fox par un juge à qui il rappelait que la justice devrait trembler (to quake) devant la Parole de Dieu. La pensée des amis se basait sur la Bible. Ils s'opposaient à la guerre, au service militaire, au serment, à l'esclavage, à la liturgie organisée, au ministère rémunéré et à la dîme. Toutes ces positions provoquèrent leur persécution. Mais l'honnêteté, l'amour d'autrui, l'égalité des hommes et des femmes, l'unité et la simplicité leur gagnèrent l'admiration et l'appui de beaucoup de personnes qui se rangèrent de leur côté. Leur nombre atteignit près de 7 000 en 1683 en Amérique, avec ceux qu'emmena William Penn. Les pèlerins (Pilgrims) formaient un autre groupe séparé de l'Église d'Angleterre. Ils vinrent en Amérique dans l'espoir d'y trouver la liberté et l'indépendance dans leur gouvernement ecclésial.

Richard Otis était entouré de puritains à Dover. Son premier voisin, le puissant leader Richard Waldron, appartenait à cette secte. Voici ce que dit J. Aldrich à ce sujet : *j'ai l'impression, qu'en 1655, Richard Waldron, puritain, persuada Richard Otis d'apporter son expertise de forgeron de Boston à Cochecho (Dover). Waldron, dans son commerce de bois et de mâts, avait besoin des services d'un bon forgeron. Cochecho, en ce temps-là, était synonyme de Waldron. Otis n'y serait pas allé sans l'encouragement de Waldron, surtout qu'il venait tout juste d'être reconnu citoyen de Boston. Le commerce de mâts commençait à se développer dans les environs de Piscataqua, Oyster River, Cochecho et Salmon Falls, à l'été de 1650 quand Otis emmena sa famille à Cochecho. Il voyait probablement dans l'endroit un avantage économique. Il devait y avoir, en ce temps-là, une certaine entente entre ces deux hommes, basée sur la religion, la politique et un avantage économique. Finalement, ce rapprochement prit fin. Vingt-cinq ans plus tard, les différends entre eux étaient clairs. Nous ne pouvons pas deviner ce qui, au début de 1680, conduisit Richard Otis à s'allier à Robert Mason et les royalistes, ainsi qu'aux anglicans de Portsmouth*⁹.

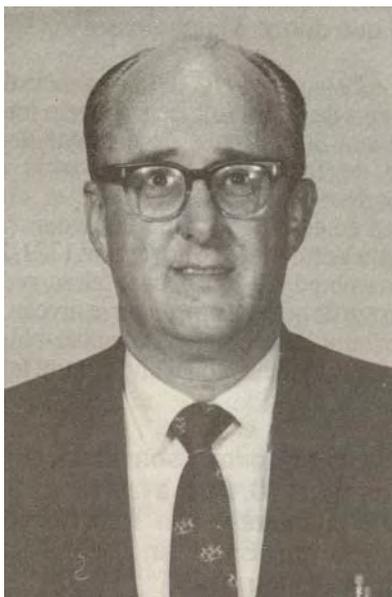


Photo de Jim Aldrich.
Collection Annette Potvin.

Les différends entre Otis et Waldron couvaient. Richard Otis prit parti pour ceux qui s'opposèrent aux puritains de Dover. La cruauté de ces derniers envers les Quakers et envers leurs sympathisants en fut la cause. Le 30 juin 1663, Richard Otis, sa femme et sa servante durent payer une amende pour s'être absentés des assemblées, culte public des puritains.

La Cour trouve que Richard Oates a omis de venir aux réunions 13 jours et lui donne comme sentence de payer 5 £ par jour et 3 £ 5 S; leur servante est référée aux Associées¹⁰. Comme Rose et leur servante reçurent, elles aussi, une amende, je présume que Richard Otis considérait l'absence aux réunions comme une affaire de famille, s'étendant à toute la maisonnée. M. Aldrich écrit ceci : *il est dit dans cette accusation que Richard avait manqué 13 réunions. Si l'on considère les réunions à une par mois, cela nous ramène à la mi-mars, deux mois et demi après que Waldron, au nom de la loi et de l'ordre, eut condamné des femmes Quakeresses à être fouettées en public. Il semble qu'il y ait eu une relation entre cette odieuse punition et la division entre Waldron et Otis*¹¹.

Richard Otis, homme aux convictions solides, n'était pas facilement influencé, même en dépit de la loi. Comme agent de police pour Dover en 1686, il refusa de prêter le serment d'allégeance demandé par la loi. Il préféra payer l'amende : 5 livres en argent au Trésor du territoire et dominion de sa Majesté. *Richard Otis de Dover, nommé de nouveau agent de police par le village de Dover pour une année entière du 26^e jour de juillet 1686, ayant refusé de prêter le serment habituel d'un agent de police et d'accepter le dit office auquel la loi l'obligeait; cette Cour ordonne que le dit Richard Otis paie la somme de cinq livres en argent au Trésor du territoire et du dominion N-E de sa Majesté; mais pour le service de sa majesté il est de plus commandé que le village de Dover procède à l'élection d'une personne digne et capable de servir dans l'office d'agent de police pour le dit village*¹².

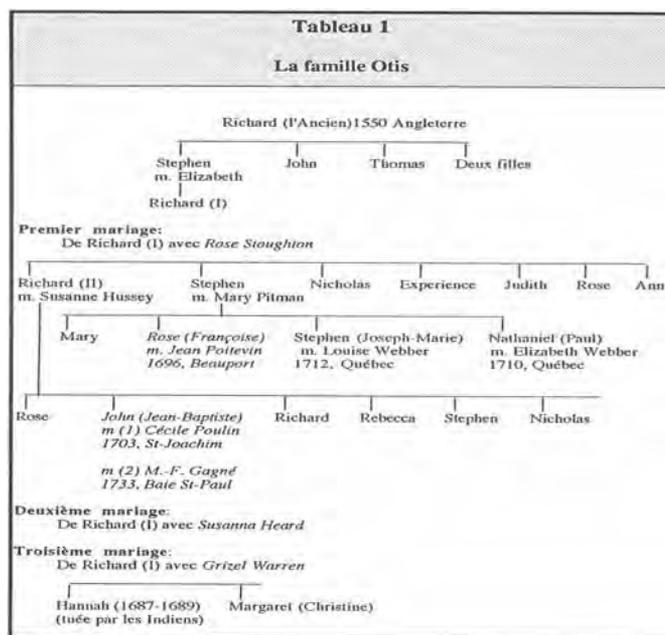
Nous avons vu plus haut que les Quakers rejetaient le serment parmi d'autres coutumes. Le refus de Richard Otis de prêter le serment d'allégeance indiquait peut-être qu'il était devenu Quaker. D'ailleurs, son fils, Richard (du même nom que son père), avait exprimé son mécontentement envers les puritains en adoptant la foi des Quakers¹³.

RICHARD OTIS ET SES TROIS MARIAGES

Premier mariage : vers 1649-1650, Rose Stoughton; décédée ? à Dover.

Deuxième mariage : 1676, Susanna (Shuah) Starbuck, veuve de James Heard; décédée ? à Dover.

Troisième mariage : 1685, Grizel Warren; décédée le 27 octobre 1750 à Montréal.



Enfants de son premier mariage :

1. Richard, n. 1651, Boston? Par lui, la lignée des Otis s'est poursuivie aux États-Unis; m. Susanna Hussey. Mort en 1701, à Dover Neck.
2. Stephen, n. 1652; m. Mary Pitman, 16 avril 1674. Lui, et probablement elle aussi furent tués au massacre de Dover, 27-28 juin 1689.
3. Solomon, n. 15 octobre 1662; d. 1^{er} mars 1663.
4. Nicolas, n. 1665; m. Joyce. Tué par les Indiens le 26 juillet 1696.
5. Experience, n. 7 nov. 1666; m. Samuel Heard, 20 mars 1685. Scalpée en 1696, Elle survécut et donna naissance à un enfant, puis elle décéda peu après.
6. Judith, n. 1667; m. John Tuttle, tué par les Indiens le 12 mai 1712; il laissait son épouse avec six enfants. Judith fut capturée, puis libérée.
7. Rose, n. 1670; m. John Pinkham; prise lors du massacre à Dover et libérée à Conway.
8. Ann, n. ?, emmenée captive comme ses sœurs Judith¹⁴ et Rose ainsi qu'une nièce Mary, fille de Stephen¹⁵. Toutes furent libérées à Conway.

De sa deuxième femme, Susanne Starbuck, il n'eut pas d'enfant.

De sa troisième femme, Grizel Warren, fille de James et de Margaret Warren, de Kittery, il eut deux enfants.

1. Hannah, n. 1687; d. 28 juin 1689, tuée par les Indiens à Dover.
2. Margaret (Christine); n. 15 mars 1689, emmenée avec sa mère au Canada par les Indiens lors de la nuit fatale du 27-28 juin 1689.

RICHARD ET STEPHEN, FILS DE RICHARD OTIS ET ROSE STOUGHTON

A. Richard Otis (fils), marié le 5 novembre 1677 à Susanna Hussey, Dover, N. H.

1. Rose, n. 1678, célibataire.
2. John (Jean-Baptiste), n. 1680, Dover; 1^{er} m. 4 novembre 1703, Seigneurie de Beaupré, à Cécile Poulain; 2^e m. le 9 février 1733, Baie-Saint-Paul (BSP), M.-F. Gagné; d. BSP, 1760.
3. Richard, n. ?; 1^{er} m. 1712, Grace Hayman, Charlestown; 2^e m. 1714, Grace Smith, Watertown; 3^e m. 1724, Dara Dady, Boston.
4. Rebecca, n. 11 juillet 1695; m. Richard Carney.
5. Stephen, n. 12 juin 1698; 1^{er} m. 30 janvier 1719 à Mary Young; 2^e m. 30 juillet 1736 à Catherine Austin; 3^e m. Elizabeth ?
6. Nicholas, n. 8 février 1701.

B. Stephen Otis, marié 16 avril 1674 à Mary Pitman (William, Barbara Evans), à Dover

1. Mary, n. 1676; m. Ebenezer Vamey, enlevée et libérée en 1689.
2. Rose (Françoise Rozotty), n. 1678, enlevée et emmenée en Nouvelle-France; m. 1696 à Jean Poitevin, Beauport, d. 1729, Charlesbourg.
3. Stephen (Joseph-Marie), n. 1682, Dover, emmené au Canada en 1689; 1^{er} m. Louise Wabert (Arelle) 1712, d. ? Canada.
4. Nathaniel (Paul), n. 1684, enlevé et emmené en Nouvelle-France en 1689; 1^{er} m. 11 mars 1710, Elizabeth Wabert (Webber) Québec; 2^e m. 1721, Madeleine Toupin, Montréal; 3^e m. 1728, Marie Caron, Montréal; d. 1730, Montréal.

Une coutume chère à nos ancêtres était de préserver la mémoire des parents en donnant leurs noms à leurs enfants de génération en génération. Dans les trois familles Otis, nous trouvons le nom de Rose en l'honneur de la grand-mère Rose Stoughton, celui de Stephen, de l'arrière grand-père, et celui de Richard, de

l'ancêtre né en 1550 à Glastonbury, Angleterre. On remarque que le nom de Richard ne figure pas dans la famille de Stephen, mais il est possible qu'un enfant portant ce nom soit mort en bas âge. Plusieurs noms et dates manquent dans notre histoire, faute de documents détruits dans les nombreux incendies de Dover.

Richard Otis, veuf de Rose Stoughton, épouse Susanna ou Shuah Starbuck, veuve de James Heard, décédé vers 1675. Il devient alors corégisseur de la propriété de James Heard comme l'atteste le document suivant traduit de l'anglais : *le 1^{er} novembre 1677, Richard Otis, époux de Susanna, auparavant veuve de James, fils de John Heard de Piscataqua, et James Chadburn entreprirent l'administration de la propriété du dit James Heard qui est décédé sans testament*¹⁶.

L'historien Gérard Malchelosse affirme que, du mariage de Richard Otis et Susanna Starbuck sont nés deux enfants, Rose Otis (Françoise Rozotty) qui épousa Jean Poitevin, et John (Jean-Baptiste) qui épousa Cécile Poulain. Cependant, au sujet de Malchelosse, l'historien Raoul Lapointe, descendant de Jean-Baptiste Otis, me faisait remarquer, dans sa lettre du 20 octobre 1991 : *toutefois, si vous lisez bien cet auteur, vous constatez qu'il est très prudent lorsqu'il aborde l'identité de Françoise-Rose et de Jean-Baptiste. [...] Je vous rappelle son texte : De sa seconde épouse, Anna Shuah (?), Richard Otis semble avoir eu deux enfants. J'ai souligné ici sa double hésitation : un point d'interrogation et le verbe semble.*

Or, en février 1989, en déchiffrant le contrat de mariage de Rose avec Jean Poitevin¹⁷, l'auteur du présent article découvre que Rose n'est pas la fille de Richard mais celle de Steven Otis et de Mary Pitman. On peut lire en effet *Stinodis et Marie Otos*. Rappelons que le nom *Stephen* ne ressemble en rien à sa traduction française *Etienne*. Le *ph* dans *Stephen* se prononce comme un *v*. Quand la jeune Rose a dit au notaire Duprac que son père se nommait *Steven*, il a écrit ce qu'il a entendu : *Sti* puisque le *e* anglais a le son du *i* français. Ensuite, il a ajouté le *n* en omettant le *v*. Nous reconnaissons parfaitement le nom de *Steven* (Stiven) et joint à celui de Mary (Marie), il est clair qu'il s'agit de Steven Otis et de son épouse Mary Pitman. Malchelosse n'a évidemment pas étudié ce contrat et Tanguay non plus, dans lequel on peut lire : *Et En son nom d'une pare Et françoise Rosotis fille de deffunt Stinotis, Et de deffunte Marie otos ses père Et mère Englaise de...* Il est à remarquer aussi que Marie est donnée comme *défunte*, ce qui réfute l'idée avancée par des auteurs de la Nouvelle-Angleterre qu'elle aurait peut-être été emmenée captive avec ses enfants.

Pour ce qui est de John (Jean-Baptiste) Otis, une observation minutieuse de son contrat de mariage en date du 4 novembre 1703, nous révèle qu'il est le *fils de défunt Richard Otis et de Anne Otis*¹⁸. Il ne peut s'agir de Susanna, veuve de James Heard qui avait épousé Richard, père, en 1676 et qui est décédée avant 1685, sans lui avoir donné d'enfant, comme l'affirme l'historien John Scales dans son *History of Dover* (1923), à la page 457. Il s'agit plutôt de Susanna Hussey, épouse de Richard, fils. Ce dernier est décédé en 1701, mais son épouse était alors vivante. William Otis écrit : *Des lettres d'administration furent accordées à Susanna, sa veuve, le 5 janvier 1701*¹⁹. Puis, en 1703, elle épouse John Varney, en deuxièmes noces²⁰.

Jean-Baptiste a peut-être appris la mort de son père par de nouveaux captifs arrivant à Québec entre 1701 et 1703, date de son mariage avec Cécile Poulin. Rose et Jean-Baptiste ne sont pas frère et sœur comme l'ont prétendu Tanguay, Malchelosse et d'autres, mais cousins germains, enfants des frères Richard et Steven, fils de Richard et de Rose Stoughton.

Il est évident que mes conclusions sont différentes de celles de Tanguay, Malchelosse et de ceux qui les ont suivis, mais je crois que s'ils avaient eu accès aux contrats de mariage et autres sources que j'ai consultés, ils seraient de mon avis. C'est ce que pense aussi un fidèle correspondant de la Virginie, M. J. Aldrich, historien renommé qui m'a fourni de précieux renseignements sur l'histoire des Otis. Lorsque je lui fis part de mes idées sur l'identité de Rose Otis et de ses parents, il m'écrivit : *Je suis ravi de votre découverte! Je suis certain que vous avez tout à fait raison. Vos conclusions appuyées sur le contrat de mariage de Rose sont irréfutables. Je suis convaincu que vous avez aussi raison pour l'identité de Jean-Baptiste Otis. La confusion était clairement due au fait que le père et le fils se nommaient [Richard], que les deux étaient forgerons et que les deux avaient épousé des femmes appelées [Susanna].*

M. Aldrich fait allusion à Emma Coleman qui écrivait, en 1925, dans son livre *New England Captives Carried to Canada*, vol. 1, pages 156 et 157, à propos de Jean-Baptiste : *Il est appelé [fils de défunt Richard et de Anna, vivante]. Cela semble indiquer Susanna, veuve de Richard II... La seconde femme de Richard I, n'est pas reconnue pour avoir eu des enfants, et elle n'était certainement pas vivante en 1703.*

En juin 1989, à l'occasion du troisième centenaire de l'[Attaque de Dover], M. Aldrich, cet ancien éditeur du *Foster's Daily Democrat*, Dover, N. H., publia un long article intitulé : *Le mystère de Rose Otis est résolu après 300 ans.*

Ici, une réflexion sur les expressions *vivant et vivante* s'impose, car elles sont souvent sujettes à controverse. D'après le père Gérard Lebel C.Ss.R., expert en paléographie que j'ai consulté à ce sujet : *Les expressions [vivant et vivante] dans le contrat de mariage de Jean-Baptiste et Cécile Poulin, comme dans d'autres, se rapportent aux époux et non pas à leurs parents... caprice du notaire Jacob. Étrange mais vrai! Une lecture attentive de ce document m'a montré la justesse de l'affirmation de cet historien de renom. Voici : La future épouse apporte [] la somme de cent livres outre ce qui lui est échu par les décès desdits défunts ses père et mère.*

NOS ANCÊTRES DU NEW HAMPSHIRE : STEVEN OTIS ET MARY PITMAN

Stephen (Steven), deuxième fils de Richard, est né en 1651. À l'âge de 22 ans, il épouse Mary Pitman, fille de William et de Barbara Evans, de Oyster River, N. H. Steven et Mary sont-ils allés vivre avec la famille de son père ou celui-ci leur a-t-il donné sa maison en cadeau de noce? Ce que nous savons, c'est que Richard a donné sa vieille maison, située à gauche de Cartway, maintenant *Central Avenue*, à Stephen, s'étant construit une non loin, de l'autre côté de la route. Il y déménagea probablement aussi sa forge.

Le métier de forgeron se passait de père en fils. Le fils aîné Richard était forgeron à Dover Point. Au moment du mariage de Stephen, son père approchant la cinquantaine sentait peut-être le besoin d'avoir de l'aide. Ceci expliquerait pourquoi il garda Stephen près de lui, et lui fit don de sa vieille maison. Voici ce que dit M. Aldrich à ce sujet : *Le père et le fils, étaient unis dans leur travail, leurs vues politiques et même religieuses. À cette époque, le New Hampshire était déchiré au plan politique et religieux entre les premiers colons. D'une part, les puritains, c'est-à-dire la majorité, revendiquaient la possession du territoire soit par concession royale, soit [par] concession de la ville ou achat des Indiens, et d'autre part, les anglicans royalistes partisans de Robert Mason, héritier du domaine de son grand-père, le capitaine Mason qui revendiquait tout le territoire de la province, aussi à titre de concession royale. Pour cette revendication, Mason avait le support du roi Charles d'Angleterre et, plus tard, du frère de celui-ci, le roi James*²¹.

LES TRIBULATIONS DE STEPHEN OTIS

Nous avons vu au début de ce travail que Richard, père, était agent pour Robert Tufton Mason, le soi-disant *propriétaire du New Hampshire*, petit-fils de John Mason. Ceci indiquerait que Richard était du côté des royalistes anglicans qui gouvernaient la province de

Portsmouth et, conséquemment, ne jouissait pas de la faveur des puritains au milieu desquels il vivait, et particulièrement celle du puritain et major Richard Waldron, son plus proche voisin. Ce Waldron était constamment en désaccord avec Mason à propos des terrains. Il était difficile pour la famille Otis de ne pas se mêler à cette rivalité. En effet, Stephen se querella avec John Douglas, un puritain, qui s'offusqua de l'association des Otis avec Mason.

Le 4 juin 1685, Stephen Otis porta plainte contre John Douglas, tenancier, qui l'avait attaqué et battu. En outre, il craignait que ce Douglas *ne le batte, ne le blesse, ne l'estropie ou le tue*. Cette plainte a été faite sous serment, comme on peut le constater ci-après : *Stephen Otis, of Dover, in the said Province, yoeman, made oath before me, that John Douglas, of Dover, yeoman, hath assaulted and beaten him; and further is afraid that he, the said Douglas, will beat, wound, maim, or kill him, or do him some other bodily hurt.*

New-Hampshire, Stephen Otis

Taken upon oath the 4th June, 1685. Before me:

R. Chamberlain, Justice of Peace²².

Ce juge de paix, R. Chamberlain, à qui Stephen a demandé protection, soutenait Mason avec lequel il avait servi au conseil du gouverneur. Ils étaient des associés de son père; Stephen était donc certain d'obtenir justice auprès d'eux. Cet incident nous donne une idée de l'atmosphère dans laquelle vivaient Stephen et

la famille Otis, sans parler de la crainte constante des incursions indiennes.

En 1684, le gouverneur et le conseil de Dover jugèrent prudent de demander aux habitants de fortifier leurs maisons en cas d'attaque des Indiens. Ils donnèrent l'ordre de transformer certaines maisons en forteresses, où les voisins pourraient trouver refuge. Le document officiel qui suit le confirme: *Ordered, That the meeting-house at Dover be immediately fortified and a line drawn about it, which meeting-house shall be the main garrison for defending the inhabitants against the attacks of the enemy; also that the house, formerly called the Watch House, be a by-guard; likewise, that the houses of Peter Coffin, Esq. and Richard Otis be garrisons for Cochecho, for securing the inhabitants that dwell thereabout*

R. Chamberlain, Clerk Council New-Hampshire-By the Governor and Council²³.

Bientôt cinq maisons de Dover furent fortifiées, celles de Richard Waldron, Richard Otis, Elizabeth Heard du côté nord de la rivière Cochecho; au sud de la rivière, se trouvaient celle de Peter Coffin et celle de son fils Tristan. Voici la description de ces habitations : *Construites en rondins équarris, les murs d'un pied d'épaisseur à l'épreuve des balles, les maisons avaient des cheminées centrales, et les rondins étaient assemblés à queue d'aronde s'engrenant aux quatre coins, et un étage surplombant le rez-de-chaussée de deux ou trois pieds. Ce surplombement était destiné à*

Page 28 Foster's Daily Democrat, Dover, N.H.
Wednesday Evening, June 28, 1989

Local News

The 300-year-old mystery of Rose Otis is solved

Captured Continued from Page 3

<p>...tive country, by the savages" Boston, in the parish of 17th Century New France, included much of Maine and New Hampshire, territory claimed at one time or another by the Province of Massachusetts Bay.</p>	<p>small but growing family from Boston to Cochecho where his talents might be profitably employed in shoeing the hundreds of oxen needed in the then fast developing Piscataqua mast trade that right up to the American Revolution kept</p>	<p>This was the thought of Emma Coleman when in 1925 she published in Portland, Maine, her authoritative two-volume study, "New England Captives Carried to Canada." This work was the result of a lifetime of research, much of it</p>	<p>involved in the raid hustled their captives at a hurried pace along the Cart Way, the town's main thoroughfare, northward into the wilderness and on toward Canada. Look at Central Avenue today and picture the scene. Among the</p>	<p>might ask, with Francoise Rozotte Potvin? A great deal. In early January of this year Sister Annette Potvin wrote to Robert Whitehouse, president of Dover's Northam Colonists, the city's his-</p>	<p>Such misspellings of English names were not uncommon among French "notaires," village priests and other drafters of official documents. The name "Otis," for instance, has had no less than eight major variations on the French</p>
--	---	---	--	--	---

Nun identifies Dover girl captured in 1689

A Tercentennial Story By Jim Aldrich
Special to the Democrat

<p>An eleven year old Dover girl taken captive by Abenaki Indians 300 years ago this summer — and whose exact identity has always been a mystery — has now been identified by a Canadian nun researching her family history. The Abenaki seized the child in the June 28, 1689 raid on Cochecho, now downtown Dover, New Hampshire, in what was</p>	<p>the opening attack of the five French and Indian wars. "The Indians carried" her across the vast northern New England wilderness to Canada where she was raised by a French family in a small village near the City of Quebec. She married there seven years later as a comely bride of 18, and spent the rest of her life in New France, much of it at a time when New England and New France were at war. Although she has been well known by her French name,</p>	<p>her precise English identity has remained a mystery to historians and genealogists alike.</p>
---	---	--



A piece of Dover's history

<p>Alberta, made in the course of family research, clears up the mystery and establishes for the first time the true parental identity of "Francoise Rozotte," name of the captive as it appears on an ancient French document. The puzzle began over a hundred years ago when 19th Century researchers, seeking to discover the fate of hundreds of New Englanders carried captive during the 74 years of the French and Indian wars, found the name "Rozotte" on a</p>	<p>Canadian marriage certificate "The certificate," written by the cure of the parish of Beauport adjacent to Quebec, certifies that on October 28, 1696 he married Jean Poitevin of near by Charlesbourg and Francoise Rozotte, "English girl, living since her childhood in this parish." The priest goes on to note that Francoise had been "brought from Boston, her n</p>	<p>That is, until now. The discovery by Sister Annette Potvin of Edmonton</p>
--	--	---

★ **Captured**
Please turn to Page 28

Extraits du *Foster's Daily Democrat*, Dover, New Hampshire, 28 juin 1989. Article écrit par Jim Aldrich.

combattre les Indiens qui habituellement attaquaient avec du feu et de la fumée. Une planche, détachée dans la portion surplombante, pouvait être soulevée pour jeter de l'eau sur le feu en-dessous.

Comme protection additionnelle, chaque fort était entouré d'une clôture de bois de huit pieds de hauteur appelée *palissade*. Les palissades étaient bâties de gros rondins plantés debout dans la terre, et comprenaient, dans les coins, une tour de guet appelée *fortin* ou *flanquement* et des portes barrées et verrouillées²⁴. Cinq ans s'écoulèrent dans une paix relative mais, dans la nuit du 27 au 28 juin 1689, la tragédie frappa Dover.

RELATIONS ENTRE BLANCS ET INDIGÈNES

Pendant que les Français du Canada cultivaient des relations amicales avec les autochtones, à l'exception des récalcitrants Iroquois, les aidant à organiser des villages tels que Lorette, Saint-François, etc., tout près d'eux, les Anglais de l'autre côté de la frontière avaient une attitude bien différente, comme on peut le voir dans ce texte : *De violentes confrontations entre les deux races arrivèrent plus d'une fois en Amérique du Nord anglaise; la guerre [Powhatan] de 1622 en Virginie, et la guerre [Pequot] en 1637 au Connecticut, avaient été des batailles locales mais sanglantes. L'armée anglaise, cependant, a moins bien réussi à contenir la guerre du Roi Philippe*²⁵.

QUI ÉTAIT LE ROI PHILIPPE?

Philippe ou Metacomet, était le sachem (gros bonnet) de la tribu Wamponoag des Indiens de l'Amérique du Nord. Il était le second fils de Massasoit qui, pendant 40 ans, avait été le premier et le plus solide allié des colons *Pilgrims* de Plymouth, et avait obtenu des noms anglais pour ses deux fils. En 1661, Philippe succéda à son frère et renouvela formellement les traités de son père qu'il garda pendant quelques années. En 1671, cependant, aiguillonné par l'empiétement des Blancs, il avait formé une fédération de tribus rassemblant près de 10 000 guerriers et, en 1675, il organisa une révolte aujourd'hui connue comme la *Guerre du Roi Philippe*. Treize villages furent détruits par les Indigènes et 600 colons tués.

En décembre 1675, le gouverneur Winslow et une troupe de 1 000 hommes brûlèrent le grand fort des Narragansetts, tuèrent 600 guerriers et massacrèrent 100 femmes et enfants. En 1676, les Indigènes usèrent de représailles, mais leur nombre diminuait constamment. Au début de l'été, la femme de Philippe et son jeune fils furent capturés et vendus comme esclaves aux

Antilles et, en août, lui et ses partisans furent surpris par le Capitaine Church. Philippe fut tué puis décapité²⁶.

Leur force et leur nombre affaiblis, ceux qui restaient s'enfuirent vers le nord chercher refuge parmi les Penacooks, les Pequawkets et les Abénakis de l'Est.

Sur leurs talons arrivèrent du Massachusetts deux compagnies de miliciens renforcées, décidées à exterminer ou subjuguier les fugitifs... et les autres tribus qui résisteraient²⁷.

Toutefois, Waldron, rusé leader du commerce à Dover, s'opposa à ce plan, à savoir : *la tuerie en masse des tribus locales. Il plaida plutôt pour une conférence à Cochecho (Dover) à laquelle seraient invitées les tribus locales... et où les fugitifs, en premier lieu, seraient conviés. Là les soldats anglais lanceraient un défi à leurs invités; ils prendraient part à un exercice d'entraînement (une bataille simulée ou jeu de guerre) et quand les hommes des tribus qui ne se doutaient de rien auraient déchargé leurs propres mousquets, ils seraient confrontés par ceux des miliciens chargés de poudre et de balles. La ruse réussit parfaitement. Persuadés encore plus quand un canon ou deux furent produits, les guerriers indigènes capitulèrent*²⁸.

Alors, les soldats, après avoir désarmé les tribus locales, les libérèrent, mais les fugitifs furent emmenés à Boston où quelques-uns furent pendus, d'autres vendus en esclavage ou envoyés aux galères du roi d'Angleterre. Humiliés et brisés par ce procédé infâme, les trois nations des Penacooks, Pequawkets et Abénakis se retirèrent en colère et, immédiatement, complotèrent leur revanche. Mais leur sachem Wonolancet les retint, les encourageant à attendre une meilleure occasion. Le temps passait mais comment ces fiers guerriers pouvaient-ils oublier la trahison de Richard Waldron? Tous les soirs, autour du feu, ils ressassaient la trahison anglaise, ravivant ainsi les désirs de vengeance que, constamment, Wonolancet apaisait. Douze ans s'écoulèrent. Enfin, la mort enleva le pacifique sachem. Son neveu, qui lui succéda, jugea avec les autres guerriers que le temps des représailles était arrivé. Ils commencèrent leurs préparatifs sans tarder et, l'année suivante, en 1689, ils se mirent en route pour exécuter leur dessein d'attaquer Cochecho. *Du point de vue des Abénakis, l'attaque de Cochecho peut avoir ses racines, selon la tradition, en une vengeance sauvage contre Waldron*²⁹, pour avoir collaboré avec les soldats de Boston contre eux.

L'ATTAQUE DE DOVER, 27-28 JUIN 1689

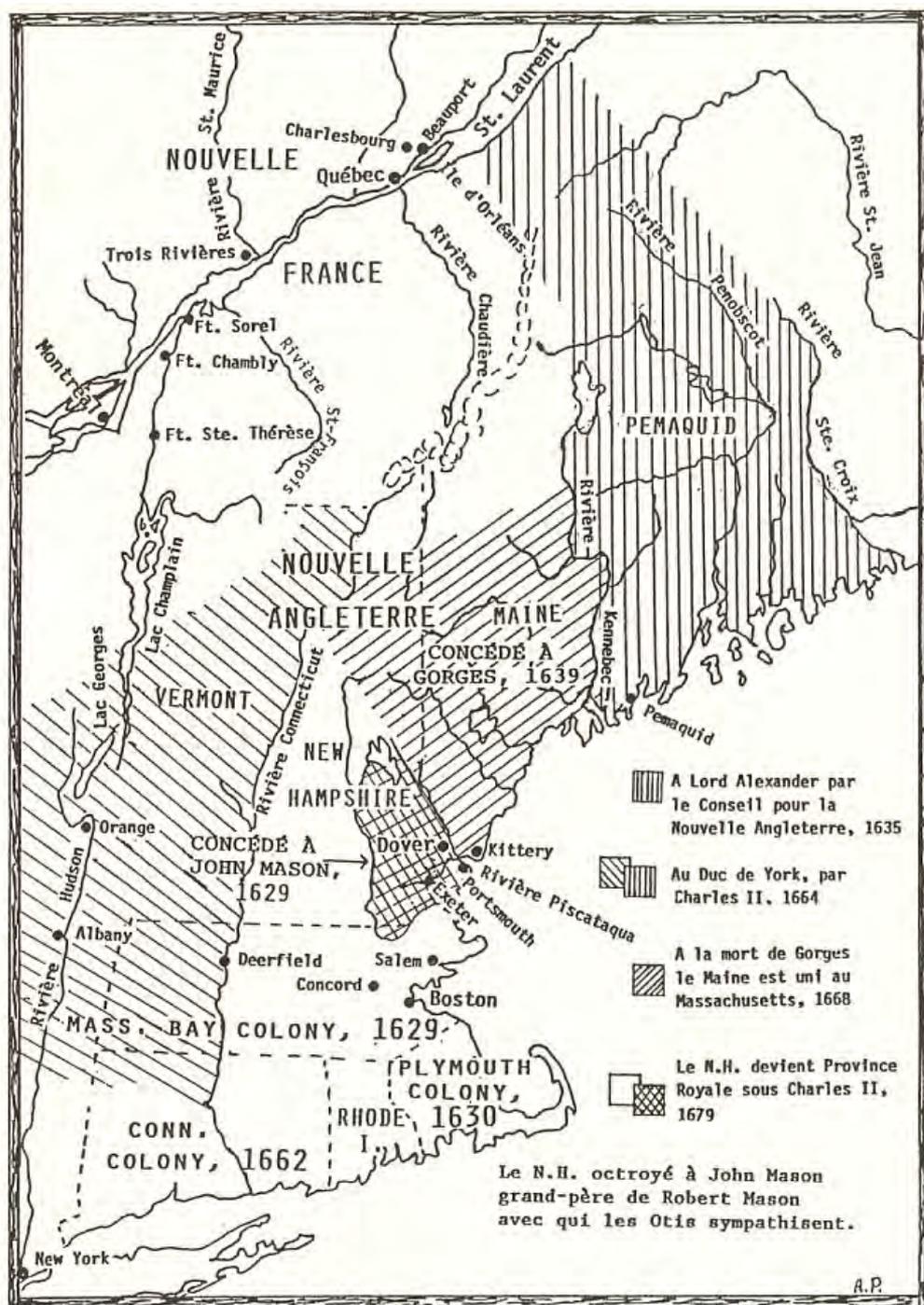
Le soleil de juin était brillant et chaud, les jardins croissaient à vue d'œil; les résidants de Cochecho

s'attendaient à une bonne récolte, mais ils commençaient à s'inquiéter : un plus grand nombre d'Indigènes, plusieurs nouveaux venus, se promenaient dans leur village. Quelques personnes allèrent exprimer leurs craintes à Waldron, l'homme le plus influent de Dover. Mais l'orgueilleux commerçant de 74 ans refusa de les écouter, le document qui suit le démontre : *Comme il le faisait toujours, Waldron recevait les leaders des tribus quand ils venaient au village faire la traite. Quoiqu'ils feignaient l'amitié, les membres des tribus détestaient Waldron non seulement parce qu'ils pensaient qu'il les avait trahis 13 ans auparavant, mais aussi parce qu'ils croyaient qu'il les trichait dans la traite*³⁰.

Non seulement les gens du village, mais aussi des femmes indigènes tentèrent d'avertir Waldron, mais en vain. À Dover, on avait la coutume de donner l'hospitalité occasionnelle aux femmes indigènes pour la nuit quand elles accompagnaient les hommes pour la traite. Or, le soir du 27 juin, plusieurs femmes furent hébergées pour la nuit dans des maisons fortifiées, celles de Waldron, Otis, Heard, Peter Coffin et, sans doute, aussi dans quelques maisons privées.

Les quelque 200 habitants de Dover, ne se doutant de rien, s'endormirent paisiblement comme à l'habitude, mais pas les vigilantes femmes. Dans le silence de la nuit, quand elles furent certaines du

profond sommeil de leurs hôtes, elles se levèrent furtivement, sortirent à pas de loup et ouvrirent les palissades. Bientôt, un sifflement prolongé se fit entendre. C'était le signal de l'attaque.



	1689	1715
Population blanche en Nouvelle-France:	15 000	18 500
en Nouvelle-Angleterre:	200 000	434 000

Poussant des cris de guerre, environ 200 Indigènes se répandirent dans le village, envahissant les maisons, tuant à coup de fusil ou de tomahawk les hommes qui leur barraient le chemin. Puis ils se saisirent des femmes et des enfants pour en faire des captifs. Ensuite, ils mirent le feu aux maisons avant de partir.

Les Heard parvinrent à empêcher les Indigènes d'entrer à l'intérieur de leurs palissades, mais Waldron ne put les arrêter. Ils pénétrèrent chez lui, le torturèrent et le tuèrent avec sa propre épée. Sa petite fille de sept ans, Sarah Gerrish, fut emmenée captive³¹. Les maisons fortifiées des Coffin furent pillées et mises à feu, mais les familles réussirent à s'échapper.

La demeure et la famille des Otis ne furent pas épargnées. Notre ancêtre Richard I est tué comme il se levait pour aller voir la cause du vacarme. Sa fille de deux ans est saisie par les pieds et assommée par un Indigène qui lui fracasse la tête sur la cheminée. Tout cela sous le regard consterné de Grizel, sa mère, étreignant sa petite Margaret de deux mois dans ses bras. Toutes deux sont emmenées captives ainsi que les trois filles de son mari et de sa première femme Rose Stoughton, Judith âgée de 22 ans, Rose, 19 ans et peut-être Ann, 16 ans, ainsi que la fille de Stephen, Mary, âgée de 13 ans, en visite chez son grand-père ce soir-là. Si elle avait été chez elle, elle aurait subi le même sort, puisque la maison de Stephen fut envahie et brûlée. Lui-même, et probablement sa femme Mary, furent tués; puis leur fille Rose, âgée de 11 ans, leurs deux fils, Stephen, 7 ans, et Nathaniel, 5 ans, ainsi que John Otis, 9 ans, fils de Richard II, de Dover Neck, furent emmenés captifs.

Il était habituel parmi les Indigènes de diviser leurs captifs en petits groupes confiés à différentes bandes pour faire le trajet. Ainsi, Grizel et son bébé avec d'autres captifs furent conduits par le lac Champlain jusqu'à Montréal.

Ce dont nous sommes certains, grâce aux registres de l'église de Notre-Dame de Ville-Marie, c'est que Grizel et sa fille Margaret vivaient à Montréal quatre ans plus tard³².

Les filles de Richard I Otis faisaient partie d'un autre groupe. Quand les gens de Dover Neck apprirent le triste sort des captifs, ils organisèrent une compagnie de 40 hommes, dont faisait partie Richard II Otis, pour se lancer à leur secours. Ils les rejoignirent à Conway, dominèrent les ravisseurs, libérèrent Rose, Judith et Ann, filles de Richard II, ainsi que la jeune Mary, fille de Stephen, mais malheureusement, sa sœur Rose ne fut pas retrouvée. Elle devait être avec un autre groupe, peut-être avec John, un groupe qui

s'attarda en chemin et fit d'autres massacres dans le Maine et semble n'avoir atteint Québec qu'en automne par la rivière Chaudière. Stephen et Nathaniel eux, se seraient rendus par la rivière Saint-François³³.

Essayons, avec M. Aldrich, de nous imaginer la peur, la fatigue, les privations et les souffrances de toutes sortes endurées par ces captifs.

Quelle terrifiante expérience pour ces femmes et ces enfants qui, ce vendredi matin, sortirent péniblement de leur village en flammes, les narines remplies d'une fumée âcre, les mains probablement attachées derrière le dos, la circulation entravée aux poignets, reliés l'un à l'autre par le cou en une longue ligne, aiguillonnés par les lances, trébuchant, le cœur gros de chagrin, les yeux emplis de larmes, envisageant une marche vers un inconnu menaçant. Presque tout ce qui leur tenait à cœur était mort ou en feu. Au lever du soleil, derrière les nuages, quand les derniers coups de fusil furent tirés sur la seule maison fortifiée qui avait résisté, les quelque 200 Indigènes impliqués dans ce saccage entraînent leurs captifs rapidement le long du chemin de charrettes, voie principale du village, dans la direction du nord vers le Canada, au travers des forêts sauvages.

Pendant que les survivants de Dover enterraient les victimes de cette attaque, ils s'inquiétaient et pleuraient les femmes et les enfants enlevés et emmenés par les Indigènes.

Le vendredi, 28 juin 1689, le révérend John Pike écrivait dans son journal : *Les Indiens de l'est se joignant à ceux de Pennicook... se saisirent soudainement de Cochecho à l'aube du jour quand tout était silencieux et tranquille; 23 personnes de tuées; 29 personnes emmenées captives*³⁴.

D'après Lawry Nelson, cet incident de Dover semble constituer *les premières instances où des captifs anglais furent forcés de marcher vers Québec. Ces premiers enlèvements ne semblent pas avoir été inspirés par les Français*³⁵, *comme ce fut le cas dans de nombreux raids subséquents en Nouvelle-Angleterre pour lesquels les Français furent accusés. Toutefois, nous devons admettre que les autorités françaises ont participé à l'attaque de Dover tout comme les autorités anglaises le firent pour le massacre de Lachine, en fournissant des armes aux Indigènes, leurs alliés respectifs.*

LA MAISON DE RICHARD I OTIS TROUVÉE EN 1911

Durant un projet de construction rue Mt. Vernon, à Dover, N. H., en 1911, on fit la découverte des restes de la maison de Richard Otis. L'un de ses descendants, Chester Wendell, se fit un devoir de creuser soigneusement le sol dans l'espoir d'y découvrir des reliques du

passé. Voici ce qu'il trouva : 1. des briques; 2. une scie avec les dents en parfait état; 3. des tuyaux de pipes brisés; 4. un tomahawk; 5. un fer à cheval; 6. des poinçons de forgeron; 7. un hoyau (hoe); 8. une cuillère; 9. un cerceau de baril de cidre; 10. deux clefs; une grosse clef pour une porte extérieure, une considérablement plus petite pour une porte intérieure; 11. différents verrous; 12. des morceaux de métal fondu, les uns ressemblant à de l'argent; 13. une mâchoire de porc avec toutes les dents; 14. des morceaux de bois calcinés³⁶, 15. une lame de couteau; 16. des morceaux de verre, l'un d'eux semblait venir d'un miroir; 17. des clous de différentes grosseurs faits à la main et quelques-uns en parfait état; 18. des os humains, déclarés comme tels par les meilleurs chirurgiens et docteurs de cette ville; 19. divers ossements d'animaux; 20. des morceaux de poterie, assiettes, plats avec motifs ayant gardé leur couleur originale; 21. le nez de lunettes probablement portées par Richard Otis, puisqu'il était la personne la plus âgée dans la maison quand elle brûla; 22. une grosse dent avec l'émail intact sur les deux côtés; 23. des boucles en cuivre pour chaussures d'enfants, l'une d'elle en parfait état; 24. les dernières reliques mais les plus merveilleuses de toutes, plusieurs grains de maïs en parfaite condition, un épi brûlé avec le maïs carbonisé. Le grain est de la même grosseur que celui récolté par nos fermiers aujourd'hui³⁷.

Ces articles nous prouvent que cette maison fut vraiment celle de Richard 1 Otis. Les pierres de fondation indiquent que cette maison mesurait 50 pieds de longueur sur 40 de largeur. Une visite au Woodman Institute de Dover nous permet de voir les articles ci-dessus dans une petite armoire contenant les souvenirs du passé. Les ossements humains, sans doute ceux de la petite Hannah assommée sur la cheminée, furent inhumés dans le cimetière local³⁸.

BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales du Canada, Ottawa.
- Archives nationales du Québec à Québec et à Montréal (BANQ).
- Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.
- Archives du Séminaire de Québec.
- Collections of the N. H. Historical Society – Early History of the State, Concord, N. H.
- Court Records of Exeter, N. H., New England Historical and Genealogical Register, vol. II.
- *Court Records New Hampshire 1640-1692*, Ed. by Otis G. Hammond, State Papers Series, vol. 40.
- Department of State, Concord, N. H.
- *Encyclopedia Americana*, American Corp. N. Y., vol. 18, 1925.
- Fédération des familles souches du Québec inc., Sillery, Québec.
- Historical Memoranda, n° 32, Pitman; from N. H. Historical Society.
- LAFONTAINE, André, *Bailliage de Notre-Dame-des-Anges*, 1988, p. 418.

- LAPOINTE, Raoul, *Le Cahier de Monsieur Otis*, Société historique du Saguenay, Cahiers de Saguenayensia, Études et Documents n° 1, Chicoutimi, 1986, 76 p.
- LAPOINTE, Raoul, *Trois témoins des temps héroïques, Saguenayensia*, vol. 25, n° 3, juillet-septembre 1983, p. 59-72.
- Lettre de Beauharnois à Pontchartrain, 11 novembre 1702; 2 000 livres, don du Roi pour les captifs anglais, Québec, Docs II.
- Lettres de naturalité (naturalisation) accordées par sa majesté Louis XIV à différents particuliers, mai 1710, Versailles, AN, MG8 A 4, N. F. Archives nationales, Ottawa.
- Lettre de Vaudreuil à M. Dudley, gouverneur de Boston, le 16 juin 1711, concernant l'échange des captifs. AN, MG 1, série C11A, fol. 94-96v., Archives nationales du Canada, Ottawa.
- MALCHELOSSE, Gérard, *Généalogie de la Famille Otis, branche canadienne*, Montréal, C. Ducharme, libraire et éditeur, 1921.
- MALOUIN, Reine, *Charlesbourg 1660-1949*, Éd. La Liberté inc. Québec, 1972.
- NASH, Alice, *Choosing Cultures, The Captivity Story of Grizel and Margaret Otis of Dover, N. H.*, Boston University.
- OTIS, Horatio 1., *The Otis Genealogy - Richard Otis of Dover, N. H. and His Descendants*, New England Historical and Genealogical Register 5, 1851.
- OTIS, William A., *A Genealogical and Historical Memoir of the Otis Family in America*, Chicago, 1924, don de A. P. Boucher, Dover, N. H. 03820.
- PRDH, *Répertoire des actes de baptêmes, mariages, sépultures et de recensement du Québec ancien*, Charbonneau, H. & L'égaré, 1. Presses de l'Université de Montréal.
- SAVAGE, *Dictionary... (A genealogical)*, vol. III.
- SCALE, John, *Colonial History of Dover, N. H.*, Dover, 1977, Facsim. of 1923.
- Spécial : James Aldrich, de Dale City, Virginia, semi-retraité de *United States Information Agency in Washington, D. C.*, historien renommé, connaissant bien l'histoire des Otis. Notes personnelles et correspondance... lettres inédites à A. Potvin.
- TANGUAY, Mst C., *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, 1983, 7 vol.

NOTES

- 1 Gen. Reg. vol. 4, p. 163, dans William A. OTIS, *A Genealogical and Historical Memoir of the Otis Family in America*, p. 35.
- 2 *Ibid*, p. 49.
- 3 *Ibid*, p. 49.
- 4 New England Hist. & Gen. Reg., vol. V, p. 178.
- 5 William A. OTIS, *op. cit.*, p. 47.
- 6 *New England History & Gen.*, vol. V, p. 178.
- 7 *Op. cit.*, vol. III, p. 8.
- 8 William A. OTIS, *op. cit.*, p. 48.
- 9 James Aldrich, lettre inédite, 15 juin 1989, à Annette Potvin.
- 10 *New Hampshire Court Records, 1640-1692*.
- 11 James Aldrich, *ibid*.
- 12 *New Hampshire Court Records, 1640-1692*, vol. 40.
- 13 SAVAGE, *A Genealogical Dictionary*, vol. III, p. 325.
- 14 William A. OTIS, *op. cit.*, p. 61.
- 15 John SCALE, *History of Dover, N. H.*, p. 458.
- 16 New England Hist. & Genealogical Register, vol. V, p. 179.
- 17 Contrat de mariage de Jean Poitevin et Françoise Rosotis, 1696, Duprac (BANQ-Q).
- 18 Contrat de mariage de Jean-Baptiste Otis et Rose Poulin, 1703, Jacob (BANQ-Q).
- 19 William A. OTIS, *op. cit.*, p. 59.
- 20 *Ibid.*, p. 59.

- 21 James Aldrich, lettre inédite, 1^{er} mai 1989, à A. Potvin.
 22 *New Hampshire Court Records, 1640-1692.*
 23 Collections of N. H. H. S. P. R. & C. P., 1680-1692.
 24 Dover Heritage Group, *The Cochecho Massacre*, p. 6.
 25 Lawry NELSON, *Indians Repaid Trickery with Deadly Trick of their Own*, N. H., *Sunday News*, Manchester, N. H., June 25, 1989.
 26 *Encyclopedia Americana*, American Corp., N. Y., 1925, Vol. 18.
 27 Lawry NELSON, *idem*.
 28 *Idem*.
 29 James Aldrich, lettre inédite, 15 juin 1989, à A. Potvin.
 30 Lawry NELSON, *idem*.
 31 Emmenée à Québec par les Indigènes, M^{me} de Champigny la prend sous sa protection et la confie aux religieuses de l'Hôtel-Dieu. À la venue de Phipps, elle est échangée par Frontenac contre M. l'abbé Trouvé qui avait été fait prisonnier par les Anglais à Port-Royal, le 11 mai 1690.
 32 Actes de baptême et de mariage (BAnQ-M).
 33 Gérard MALCHELOSSE, *Généalogie de la Famille Otis, Branche canadienne*, p. 11.
 34 Emma, COLEMAN, *New England Captives Carried to Canada Between 1677 and 1760*, vol. 1, Portland, Maine, Southworth Press, 1925, p. 141.
 35 Lawry Nelson, lettre inédite à J. Aldrich, 3 juillet 1989.
 36 Dover Heritage Group, d'une vieille sculpture sur bois.
 37 William A. OTIS, *op. cit.*, p. 53-54.
 38 Paul Boucher, Dover, N. H., lettre inédite, 29 novembre 1988, à A. Potvin.

ÊTRE FEMME AU XVIII^e SIÈCLE

De la tête aux pieds ..., la femme du XVIII^e siècle est tout artificie.

Les cheveux sont-ils rares, elle s'affuble d'une perruque qui, outre qu'elle irrite la peau et en obstrue les pores, peut lui communiquer une affection parasitaire ou un prurigo...

Sur la figure elle étend du rouge et du blanc à profusion. Le rouge végétal est moins pernicieux que le rouge minéral, mais c'est celui-ci que préfèrent les coquettes parce que la couleur en est plus vive ... Quant au blanc, il est presque inoffensif s'il est fait de coquilles d'oeufs, mais le plus souvent, c'est du bismuth ... du plomb... Et le blanc comme le rouge abîme la vue, déchausse les dents, provoque des désordres nerveux ...

... Depuis leur enfance, ces malheureuses portent un corset de bougran, renforcé de baleine de tous les côtés, parfois ces baleines sont remplacées par des barres de fer!

... C'est la mode et toutes s'y sacrifient, au prix d'en être malades ...

Encore au temps de Louis XV, les femmes enduraient ce peu glorieux martyre ... Cet appareil barbare sortira victorieux de toutes les attaques ...

Les méfaits du corset-étai, par combien d'auteurs n'ont-ils pas été dénombrés? Amaigrissement et affaiblissement par suite de ... diètes volontaires; indigestions; dyspepsie; hernies; compressions de l'estomac qui tend à devenir vertical; péristaltisme douloureux; constipation opiniâtre par interruption du cours des matières dans l'intestin rétréci; ... et développement de maladies de langueur mortelles.

... Quelle fièvre mine plus que la vanité, l'envie, la jalousie, la mise en jeu de toutes les facultés affectives?



Source : Docteur CABANÈS, *Dans les Coulisses de l'Histoire*, Deuxième série, Paris, Éditions Albin Michel, 1937. Pages 245-246, 248, 252, 255.



L'INSTRUCTION DE NOS ANCÊTRES

Fernand Gauthier (5486)

Économiste de formation, Fernand Gauthier a fait carrière dans la fonction publique du Québec de 1963 à 1996, y occupant plusieurs postes de responsabilité. À sa retraite, il a entrepris des études en histoire à l'Université Laval, couronnées par un baccalauréat en 2003 il a poursuivi sa formation en vue d'une maîtrise. Au cours de ses études, il s'est surtout intéressé à l'histoire économique et à l'histoire des idéologies au cours de la période 1850-1950. Des recherches entreprises en 2005 l'ont amené à se consacrer à l'histoire de la Nouvelle-France, en matière d'instruction de nos ancêtres.

Résumé :

Ce texte est tiré d'une recherche de l'auteur sur l'histoire des familles de ses grands-parents, les Gauthier (Gontier), les Lavoie, les Tremblay et les Bergeron. Une branche de ces quatre familles s'est établie dans la région de Charlevoix à la fin du XVII^e siècle ou au début du XVIII^e et leurs descendants se sont répandus dans toute la région, avant de se diriger vers le Saguenay et le Lac-Saint-Jean dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Les Anglais arrivés au pays après 1760 ne se sont pas privés de dénoncer la pauvreté de l'instruction de la grande majorité des Canadiens français. Ils attribuaient la responsabilité de cet état de chose aux autorités politiques et religieuses. Il n'en avait pas toujours été ainsi : une bonne proportion des *pionniers* de la Nouvelle-France savait lire et écrire, du moins pouvaient-ils signer leur nom avec aisance. Cette capacité s'est répandue rapidement parmi leurs descendants, sauf une minorité. Rares étaient les *habitants* de Charlevoix et de la côte de Beauport au XVIII^e et au XIX^e siècle qui savaient signer, se contentant de faire leur marque X. La raison : il n'y avait pas d'école en dehors des villes. Les écoles ont commencé à se multiplier dans les campagnes au milieu du XIX^e siècle à l'initiative du clergé et du gouvernement, mais il faudra attendre la Loi sur l'instruction obligatoire de 1943 pour que l'ensemble de la population ait accès à l'instruction primaire. Les études secondaires sont devenues plus accessibles à la même époque. L'étude s'appuie sur des observations faites dans le comté de Charlevoix, mais les constatations seraient semblables dans toute autre ré-

Les anglophones arrivés au pays après la Conquête ont souvent porté des jugements peu charitables sur l'instruction des Canadiens français. Le seigneur de Murray Bay John Nairne était un de ceux-là. Il parlait en connaissance de cause, lui qui avait passé presque toute sa vie adulte dans un milieu exclusivement canadien-français. Il parlait ainsi de l'instruction des habitants de sa seigneurie dans une lettre datée de 1800 : *There are no schools any where else but in Towns; neither our Neighbour, a Canadian Seigneur (il parlait de Jean-François Tremblay, seigneur des Éboulements) nor officers of Militia, none can read except the Priests*¹. Lord Durham a repris ces jugements dans son célèbre Rapport de 1838 : *Il est impossible d'exagérer leur ignorance; on n'a jamais réussi à faire leur instruction; ils sont dépourvus au point qu'ils ne savent ni lire ni écrire*².

Un jugement aussi catégorique appelait une réplique, dont se sont chargés plusieurs de nos historiens. Ceux-ci se sont appliqués à nuancer le jugement, citant des statistiques sur le nombre d'écoles, qui sont loin d'être convaincantes, et louant le dévouement de nombreux prêtres et de certains laïcs à la cause de l'éducation. L'étude de nos quatre familles de Charlevoix

nous a donné l'envie de nous interroger sur leur niveau d'instruction et sur celui des habitants de Charlevoix.

LES IMMIGRANTS DU XVII^e SIÈCLE

Plusieurs immigrants venus de France au XVII^e siècle pouvaient signer leur nom. Il n'est pas rare en effet de trouver une dizaine de signatures au bas d'un contrat de mariage de cette première génération canadienne. Les historiens en ont conclu qu'ils avaient un minimum d'instruction. François-Xavier Garneau, notre premier historien, y a vu une *preuve que l'instruction était plus répandue parmi les colons qui venaient d'outre-mer qu'on ne le pense généralement*³. Un autre historien est plus catégorique : *Tous ou presque savaient lire et écrire*⁴. C'est Marcel Trudel qui a eu le dernier mot; il a établi par un relevé exhaustif que 55,6 % des immigrants arrivés avant 1663 savaient signer leur nom; si on s'en tient aux *petites gens*, ce qui exclut les prêtres, les nobles et les *bourgeois*, il en dénombre 47 % qui pouvaient le faire⁵. C'est un nombre important, mais qui ne doit pas nous surprendre : l'instruction publique

¹ ANC, Fonds John and Thomas Nairne, Entry Book, p. 455.

² *Le rapport Durham*, présenté et annoté par Pierre Hamel, 1948, Aux Éditions du Québec, p. 82.

³ Cité par Louis-Philippe Audet, *La Nouvelle-France et ses dix mille colons, Les cahiers des dix*, n^o 36, Québec, 1931, p. 36

⁴ *Ibid.*, p. 36.

⁵ Marcel TRUDEL, *La population du Canada en 1663*, Montréal, FIDES, 1973, p.146.

était un souci des pouvoirs publics et religieux en France depuis le milieu du XVI^e siècle. Le besoin d'une instruction publique (on entend par là l'instruction des enfants du peuple, ceux des classes supérieures ayant de tout temps eu accès à l'instruction) a d'abord été ressenti dans les pays protestants : en effet, un minimum d'instruction était nécessaire pour rendre les jeunes protestants capables de lire la bible, fondement de leur pratique religieuse. L'école était aussi un moyen d'instruire les jeunes des principes de leur religion.

C'est ce qui a poussé l'Église catholique de la Contre-Réforme à s'intéresser aussi à l'instruction publique. Plus tard, lorsque la religion protestante fut interdite en France par suite de la révocation de l'Édit de Nantes, l'instruction publique est devenue, pour l'Église et pour l'État, un instrument de lutte contre l'hérésie. L'enseignement religieux constituait alors le but premier de l'instruction primaire⁶.

Nos ancêtres de la première génération canadienne avaient, pour un grand nombre d'entre eux, profité de ces efforts en faveur de l'instruction, d'autant plus qu'ils étaient en majorité des gens de métier. Ainsi, Bernard Gontier savait-il signer son nom, de manière fort élégante d'ailleurs. Il était originaire de Paris, où les écoles étaient sans doute plus accessibles. Pierre Tremblay et André Bergeron ne signaient pas leur nom. Tremblay était originaire du Perche, une région rurale, et laboureur de son métier, il n'avait pas pu profiter des mêmes facilités. Même chose pour Bergeron, originaire d'un village de la Charente. Quant à René Delavoie, on lui reconnaît une bonne instruction, ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'il était aussi originaire de la ville de Rouen⁷ où la cause de l'instruction publique était une préoccupation particulière des autorités religieuses de cette époque. La tradition de l'instruction s'est d'ailleurs conservée durant trois générations dans la famille Delavoie (ou Lavoye, puis Lavoie) : son fils René, capitaine de milice à Baie-Saint-Paul, avait une signature aisée et au moins deux de ses fils ont reçu une instruction supérieure, Claude comme prêtre et Michel comme notaire. Un autre fils, Jean, signait aussi son nom, mais son fils Michel, de la quatrième génération canadienne, et ses frères présents à son mariage ne le pouvaient pas⁸. Chez les Gontier par

contre, du moins la branche de Charlevoix à laquelle nous nous intéressons, la capacité de signer s'est perdue dès la deuxième génération; il faudra attendre quatre et même cinq générations pour rencontrer des gens qui savent signer leur nom. Et ce n'est qu'à la septième génération que l'on trouve un personnage qui possède une instruction certaine, en la personne de Jean-Baptiste Gauthier à Saint-Irénée, à la fin du XIX^e siècle. Le portrait est le même chez les Bergeron et les Tremblay, même si ces derniers étaient propriétaires de la Seigneurie des Éboulements. Le manque d'instruction représentait d'ailleurs un handicap important dans l'administration de la seigneurie, selon l'historien de la seigneurie, Paul Médéric⁹.

L'INSTRUCTION EN NOUVELLE-FRANCE

L'instruction publique en Nouvelle-France poursuivait les mêmes objectifs qu'en France, soit assurer l'enseignement de la religion. S'ajoutait à cela le motif missionnaire d'évangélisation des *sauvages*. Les élèves les plus talentueux étaient dirigés vers le Collège de Québec, tenu par les Jésuites, qui les préparait aux carrières religieuses et aux professions libérales. Seule une petite minorité suivait ce cheminement. Les *petites écoles* qui dispensaient l'instruction primaire ont été peu nombreuses en Nouvelle-France, une trentaine tout au plus, la plupart situées dans les villes et les paroisses les plus importantes. Elles étaient attribuables à l'initiative du clergé, des communautés religieuses et de laïcs dévoués. On signale l'une d'elles en 1675 à Château-Richer, où l'ancêtre Delavoie a élevé ses enfants¹⁰. Il s'agissait sans doute d'une initiative des prêtres du Séminaire de Québec, propriétaires de la Seigneurie de la Côte-de-Beaupré. Pehr Kalm y fait référence dans le récit de son passage dans la région en 1749¹¹. L'historien Louis-Philippe Audet croit cependant que certaines paroisses où il n'y avait pas d'écoles ont pu profiter de classes occasionnelles données par des prêtres de passage ou des notables dévoués¹². Ce fut peut-être le cas à Baie-Saint-Paul et à Petite-Rivière-Saint-François, qui se trouvaient aussi dans la Seigneurie de la Côte-de-Beaupré, où la présence des prêtres était plus fréquente.

⁶ Louis-Philippe AUDET, *Histoire de l'enseignement au Québec, 1608-1840*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971, p. 30 et 247.

⁷ Selon le *Fichier Origine*, baptisé à Saint-Maclou de Rouen.

⁸ Ces informations sont données dans Joseph-A. Lavoie, *La famille Lavoie au Canada*, 1922, p.7, 29 et 39.

⁹ Jean-Paul Médéric TREMBLAY, *Être seigneur aux Éboulements*, p. 134.

¹⁰ *Ibid.*, p. 140.

¹¹ A. B. BENSON, *Peter Kalm's Travel In North America, vol. II*, New York, Dover Publications, 1966, p. 452.

¹² *Ibid.*, p. 143.

L'INSTRUCTION APRÈS LA CONQUÊTE BRITANNIQUE

Rien ne permet de penser que les écoles qui existaient sous l'administration française ont cessé de fonctionner après 1760, lorsque la colonie est passée sous domination britannique. Mais ce qui changea avec l'arrivée des Anglais, c'est la préoccupation que ceux-ci manifestèrent pour l'instruction. Déjà en 1790, il y avait 17 écoles anglaises pour 10 000 habitants, tandis qu'il n'y en avait encore qu'une quarantaine pour les 160 000 francophones. Des enfants catholiques étaient admis dans ces écoles protestantes où ils pouvaient apprendre l'anglais. L'évêque de Québec s'en inquiéta et il établit aussi des écoles bilingues, qui attirèrent la plupart des catholiques inscrits dans les écoles protestantes, ce qui entraîna même la fermeture de certaines d'entre elles¹³.

L'arrivée massive des réfugiés américains après la Guerre d'Indépendance fit naître un mouvement en faveur d'un système public d'instruction, comme il en existait dans certains états américains¹⁴. Un tel système vit le jour en 1801, sous le nom de l'Institution royale pour l'avancement des sciences, qui devait pourvoir chaque paroisse d'une école élémentaire et chaque comté d'une école modèle (secondaire). L'opposition du clergé catholique limita grandement les effets de cette loi, qui ne permit d'établir que 84 écoles, la plupart dans des communautés anglophones. On imputait aux instigateurs du projet le dessein secret d'angliciser les Canadiens et de les convertir au protestantisme, ce qui n'était pas sans fondement. En 1824, l'Assemblée législative du Bas-Canada vota la Loi des écoles de fabriques, qui permettait aux fabriques d'utiliser leurs ressources pour ouvrir des écoles paroissiales. Cette loi fut un quasi-échec, que l'on attribua au peu de ressources des fabriques. Mais le manque d'intérêt pour l'instruction a sans doute joué aussi. La Loi des écoles de syndics de 1829 eut plus de succès : elle autorisait des contributions du gouvernement pour la construction d'écoles et la rémunération des instituteurs. Les écoles se multi-

plièrent : on en comptait près de 1 000 en 1831. Cette loi ne fut cependant pas reconduite en 1836, en raison du conflit qui s'accroissait entre l'Assemblée législative et le Conseil législatif et qui devait conduire aux Événements de 1837-1838. Il faudra attendre 1841, sous le gouvernement de l'Union, pour voir apparaître les assises d'une législation scolaire stable.

LES ÉCOLES DANS CHARLEVOIX



E6S7SS1P8227 – BAnQ – Retour de l'école à Saint-Fidèle de Charlevoix

La fondation de la paroisse Saint-Irénée en 1840 créait les conditions propices au développement de l'instruction. La paroisse fut desservie pendant les trois premières années par un prêtre itinérant, ce qui retarda peut-être l'apparition d'une école. En 1853, le rapport du curé mentionne l'existence d'une école fréquentée par 60 enfants. Il s'agissait vraisemblablement de l'école du rang Terrebonne, en haut de la *côte des bouleaux*¹⁵.

Jean-Baptiste Gauthier, sa sœur Éléonore et sa future épouse Anaïsse Bouchard étaient sans doute du nombre de ces élèves. Mais de la deuxième à la sixième génération, soit pendant près de 200 ans, les ancêtres Gontier, n'eurent pas accès à l'instruction, sauf exceptions. Ainsi, à la cinquième génération, un enfant Gauthier sur une dizaine savait signer son nom. À la sixième génération, nous savons par le baron Gauldrée-Boilleau qu'Isidore Gauthier, le héros de son étude sur le paysan de Charlevoix, n'avait aucune instruction. Il n'apposait pas son nom sur les contrats¹⁶. Deux de ses frères, Thomas et Théodule, signaient leur contrat, mais d'une main fort malhabile.

C'était la réalité pour la grande majorité de la population. Une pétition adressée en 1839 au gouverneur Colborne par 743 habitants de La Malbaie, de Sainte-Agnès et de Saint-Urbain ne comportait que 93 signatures;

¹³ *Ibid.*, p. 318.

¹⁴ *Ibid.*, p. 266.

¹⁵ Gaétan TREMBLAY, *Recueil historique de Saint-Irénée*, s. é., 1976, p. 19

¹⁶ GAULDRÉE-BOILLEAU, *Le paysan de Saint-Irénée*, dans *Paysans et ouvriers québécois d'autrefois*, introduction de Pierre Savard, Québec, Presses de l'Université Laval, 1968, p. 41.

les autres avaient inscrit une croix. Parmi les signataires, on remarque le seigneur Nairne, les curés des trois paroisses, les notaires de la région, des commerçants et quatre anglophones¹⁷. Il y avait bien une école de l'Institution royale pour l'avancement des sciences à La Malbaie en 1830, mais elle ne recevait que 22 élèves. En 1832, on y signale deux écoles recevant des subventions en vertu de la Loi des écoles de syndics. Il y en a aussi une à l'île aux Coudres et une à Baie-Saint-Paul. Il s'agit de milieux déjà érigés en paroisses, où le curé a sans doute exercé une influence. À La Malbaie, une autre influence a joué, celle du seigneur, un Écossais du nom de John Nairne, qui s'est intéressé très tôt à la cause de l'instruction. On peut s'étonner de ne pas en trouver aux Éboulements, pourtant érigée en paroisse en 1735. S'agit-il d'un cas où l'on n'a pas su profiter des occasions par *indifférence du curé, apathie des habitants ou même ignorance de la loi*¹⁸, comme cela semble fréquent? À Saint-Hilarion, où les ancêtres Lavoie se sont retrouvés à la sixième génération, le peuplement a commencé en 1822, mais la paroisse n'a été inaugurée qu'en 1866. Ce n'est qu'après cette date que les écoles sont apparues. Les descendants Lavoie de la septième et de la huitième génération ont pu fréquenter l'école du 1^{er} Rang où se situait leur terre. Mais l'ancêtre Lavoie de la huitième génération, mon grand-père maternel, avait besoin de l'aide de sa femme pour les rapports qu'il devait remplir dans son emploi pour le *Canadian National Railways* (CNR). À Saint-Irénée, l'ancêtre Tremblay de la septième génération ne savait vraisemblablement pas signer son nom, non plus que l'ancêtre Bergeron qui vivait à Sainte-Agnès. La présence d'écoles n'assure pas automatiquement la diffusion de l'instruction, car leur fréquentation n'est devenue obligatoire qu'en 1943.

Ensuite, il y avait bien quelques exceptions. Un Gauthier de la sixième génération des Éboulements est mentionné comme étudiant en médecine, dans un contrat datant de 1840¹⁹. Louis-Didier Harvey, médecin de La Malbaie est candidat aux élections de 1852²⁰, il est le fils d'un habitant de l'île aux Coudres. Il y a enfin Jean-Baptiste Maltais, qui impressionne le seigneur de Murray Bay à un point tel qu'il le recommande pour une commission de notaire²¹, mais il était un immigrant de fraîche date, arrivé en Nouvelle-France en 1740. La très grande majo-

rité des *habitants* de Charlevoix aux XVIII^e et XIX^e siècles signent avec une croix au bas des contrats, après avoir déclaré *ne savoir lire ni signer, de ce requis*, selon la formule d'usage.

Le nombre des écoles s'est accru au cours des années à Saint-Irénée : en 1904, le rapport du curé en signale cinq, dont une école modèle au village, toutes tenues par des institutrices. Ces rapports annuels du curé à l'évêque, qui commencent en 1853 dans le diocèse de Québec, sont révélateurs des préoccupations de l'Église à propos de l'instruction : nombre d'écoles, nombre d'élèves, statut des instituteurs et institutrices (mariés, célibataires), classes mixtes ou non. Un point soulevé vers 1890 concerne la négligence des parents à envoyer leurs enfants à l'école. Cela traduit une préoccupation du clergé en faveur de la fréquentation scolaire, mais l'Église ne s'en est pas moins opposée à l'instruction obligatoire jusqu'au milieu du XX^e siècle. Le besoin d'instruction était ressenti par l'Église, surtout pour la religion, comme l'exprimait le curé de Saint-Hilarion dans un de ses sermons de 1886 : *ce n'est pas un crime, un péché de ne savoir ni lire, ni écrire, mais en vérité, est-il permis à des parents de laisser leurs enfants grandir et vivre dans l'ignorance des principales vérités de la Religion, renfermées toutes dans le catéchisme*²²?

Le niveau d'instruction des Canadiens français resta préoccupant pendant encore longtemps. Au recensement de 1891, 29,64 % de la population adulte du Québec était analphabète, comparativement à 7,05 % en Ontario et 13,79 % en Nouvelle-Écosse²³. Cela a contribué à entretenir, à l'extérieur du Québec, les préjugés envers les Canadiens français, et envers l'Église catholique que l'on tenait responsable de cette situation

En 1943, après une bataille qui a duré plus de cinquante ans, le gouvernement du Québec légiféra pour rendre la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans. Il était trop tard pour la plupart des ancêtres de la neuvième génération de nos quatre familles. Seuls les plus jeunes de cette génération ont été touchés par cette loi et ont pu ainsi bénéficier de quelques années d'enseignement secondaire. Auparavant, la fréquentation scolaire s'arrêtait avec la communion solennelle, après la sixième année à *l'école du rang*. Ce fut le cas dans la famille Gauthier et la famille Tremblay, qui vivaient de l'agriculture. Dans la famille Lavoie, plus à l'aise financièrement parce que le père travaillait pour le CNR, tous les

¹⁷ *Un document intéressant, Saguenayensia*, mars-avril 1969, p. 45-48.

¹⁸ Louis-Philippe AUDET, *Le système scolaire de la Province de Québec* : Tome V, Québec, Les éditions de l'érable, 1955, p. 90.

¹⁹ I. Lévesque, 23 août 1840, Contrat de donation par Jean-Baptiste Gauthier à Louis Gauthier son frère.

²⁰ Éloi-Gérard TALBOT, *Inventaire des contrats de mariage au greffe de Charlevoix*, La Malbaie, Société historique du Saguenay, 1943, p. 254.

²¹ ANC, Fonds John and Thomas Nairne, Entry Book, p. 360.

²² *Pouvoir, contrôle social et vie quotidienne à Saint-Hilarion, 1870-1925*, Serge GAGNON et René HARDY, *L'Église et le village au Québec, 1850-1930*, Montréal, LEMÉAC, 1979, p. 52.

²³ André LABARRÈRE-PAULÉ, *Les instituteurs laïcs au Canada français, 1836-1900*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1965, p. 423.

enfants de la neuvième génération ont fréquenté l'école modèle au centre du village, où l'enseignement était donné par des *maîtres d'école*, formés à l'École normale, sauf l'aînée, qui a été retirée de l'école après la sixième année pour aider sa mère. Une des filles Lavoie a fréquenté l'École normale de Baie-Saint-Paul et a enseigné une année à l'école du rang Terrebonne. Sa formation était sans doute minimale, puisqu'elle s'est mariée à 17 ans. Le plus jeune de la famille a même fréquenté le Séminaire de Chicoutimi pendant une année, à l'instigation du curé. Dans la famille Gauthier, les oncles les plus jeunes ont aussi fréquenté l'école du village et le plus jeune a terminé son secondaire à La Malbaie. L'idée de l'instruction commençait à faire son chemin.

Au début du XX^e siècle, le financier et député Rodolphe Forget a voulu remédier à la pauvreté de l'instruction à Saint-Irénée en finançant de ses deniers une école tenue par une communauté religieuse. Cette initiative donna lieu à un affrontement rocambolesque avec le curé de l'époque et l'école ne dura que quelques années. Le journaliste et écrivain Jean-Charles Harvey a fréquenté cette école avant de poursuivre ses études à Québec.

LA POLITIQUE DU MINIMUM

Dans l'Europe féodale, l'instruction était réservée aux classes supérieures. Elle constituait un moyen d'émancipation et était dispensée avec parcimonie dans le peuple. Lorsqu'elle devint nécessaire dans le cadre des luttes religieuses, elle fut toujours offerte de façon restreinte pour la masse du peuple : un minimum d'instruction était considéré comme nécessaire, pour les besoins de la religion et de la discipline sociale, mais comme le recommandait Richelieu dans son Testament politique : *Le commerce des Lettres [...] ruinerait l'agriculture, vraie mère nourricière des peuples; et déferait en peu de temps la Pépinière des Soldats qui s'élèvent plutôt dans la rudesse de l'ignorance que dans la politesse des sciences; enfin il remplirait la France de chicaneurs plus propres à [...] troubler le repos public qu'à procurer aucun bien aux États*²⁴.

Cette philosophie s'est perpétuée plus longtemps qu'on aurait pu s'y attendre au Québec. Certaines blagues du premier ministre Maurice Duplessis concernant l'instruction ont été conservées dans la mémoire collective :

L'instruction, c'est comme la confiture; moins on en a plus on l'étend ou encore : *L'instruction, c'est comme la boisson; il y en a qui portent pas ça*. Ces blagues révélèrent sans doute un peu le fond de sa pensée, quand on connaît la piètre estime qu'il avait pour les intellectuels et le peu d'efforts de son gouvernement pour l'éducation. Une anecdote concernant le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau (1920-1935) est révélatrice d'une attitude semblable. Au ministre Joseph-Napoléon Francœur, responsable de l'Instruction publique dans le gouvernement Taschereau, qui déplorait régulièrement l'instruction déficiente de la population et réclamait plus d'argent pour l'instruction publique, le premier ministre aux *allures de grand seigneur* aurait souvent répliqué, en renversant sa tête blanche en arrière : *Ah! y sont d'resse instruits*²⁵.

On trouve aussi une affirmation plus claire de cette philosophie par des universitaires. En 1931, l'abbé Joseph Ferland, professeur à l'Université Laval, est conférencier aux Semaines Sociales du Canada, une session d'études annuelle destinée au monde de l'enseignement et de l'action sociale. Le thème cette année-là : **L'État**. Abordant le sujet de l'enseignement, le conférencier déplore que l'État ait la responsabilité des écoles normales de garçons. Il dénonce aussi le fait que le *gouvernement donne un octroi spécial aux commissions scolaires qui engagent un maître de préférence à une maîtresse,*



E6S7SS1P8229 – BANQ – Élèves à l'école Saint-Fidèle de Charlevoix.

*mais un maître diplômé d'une école normale. [...] Ce mouvement [lui] paraît dangereux à plusieurs points de vue. [...] D'abord il est, selon [lui], de nature à favoriser indûment l'instruction [et] l'instruction plus développée qu'on donnera [dans les campagnes] ne dégoûtera-t-elle pas davantage les jeunes gens de la terre n'augmentera-t-elle pas leur engouement pour les carrières commerciales, n'accentuera-t-elle pas encore l'exode de la campagne vers la ville*²⁶?

En conclusion, il faut bien reconnaître que l'instruction faisait gravement défaut chez plusieurs générations de nos ancêtres. Ils n'avaient pas, à leur portée, les moyens de s'instruire et, lorsqu'ils les avaient, on ne les encourageait pas à s'en servir.

²⁴ Louis-Philippe AUDET, *op. cit.*, p. 49.

²⁵ L'auteur tient cette anecdote d'une secrétaire qu'il a connue à ses débuts dans la fonction publique dans les années 1960. Blanche Coulombe avait été secrétaire du ministre Joseph-Napoléon Francœur.

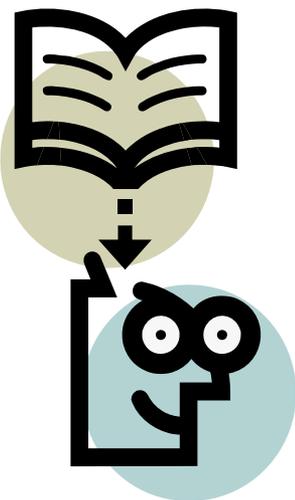
²⁶ Joseph FERLAND, *L'Église et l'État, L'État*, Montréal, Secrétariat des Semaines sociales du Canada, 1931, p. 129.

MESSAGE AUX AUTEURS ET AUTEURES

L'Ancêtre, revue officielle de la Société de généalogie de Québec (SGQ ou Société), est publié quatre fois par année. Son contenu généalogique avoisine les soixante pages par numéro. La matière publiée dépend étroitement des articles soumis par quelques dizaines d'auteurs et auteures.

Après l'année 2008 très chargée en événements, notamment le Congrès international des sciences généalogique et héraldique, dont la Société de généalogie de Québec était le maître d'œuvre, et avec la reprise des activités généalogiques, le Comité de la revue *L'Ancêtre* constate un plus faible taux de réception d'articles sur la généalogie par rapport au rythme de publication des textes dans la revue.

Aussi, l'année 2009 s'annonce difficile pour le Comité, si nous voulons présenter une revue de qualité avec des textes qui répondent à une rigueur scientifique. Lorsque vos textes nous parviennent de façon régulière, la possibilité de choisir des textes dans une banque d'articles nous permet de produire des numéros riches de contenu, en fonction de périodes chronologiques, de thématiques régionales, ou de les regrouper par domaines d'intérêt.



L'Ancêtre est une revue vouée à la diffusion des recherches en généalogie, par des articles courts ou longs provenant de membres de la Société de généalogie de Québec ou d'auteurs de l'extérieur. La Société a notamment été créée pour permettre à ses membres de publier leurs travaux dans la mesure où ils s'appuient sur des notions vérifiables, un contenu innovateur et des normes scientifiques.

Ainsi, nous invitons les auteurs réguliers et les membres de la Société qui désireraient le faire à nous soumettre de nouveaux textes généalogiques, ou historiques avec un fondement généalogique.

Lors de la soirée remue-méninges du 19 septembre 2007, les membres de la SGQ ont demandé que la revue fasse davantage de place à de courts textes, pour faire connaître des trouvailles. Une année plus tard, très peu de ces textes sont parvenus au Comité de la revue *L'Ancêtre*.

Ce message se veut un appel aux membres de la Société, anciens et nouveaux, et aux non-membres, pour qu'ils communiquent à la revue *L'Ancêtre* leurs trouvailles, dans des textes de quelques pages. Nous accueillerons aussi avec plaisir des textes d'une dizaine de pages, voire plus, s'il y a lieu, et continuerons de les publier.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS :

Jacques Olivier, directeur et rédacteur de *L'Ancêtre*
Diane Gaudet, coordonnatrice à l'édition 418 659-7183

jacques.olivier@sympatico.ca
diane.gaudet@sympatico.ca

Pour le Comité de la revue *L'Ancêtre*

LES COUSINS GÉNÉALOGIQUES

Julien Gignac (2527)



Nous avons démontré, lors d'un précédent article, qu'en utilisant plutôt la ligne cognatique, ligne directe ni purement masculine, ni purement féminine, que nous pouvions trouver un lien de parenté entre deux personnages connus, soit le premier ministre, Jean Charest, et le chef de l'opposition officielle, Mario Dumont. Ils sont tous les deux descendants de François Miville dit Le Suisse, marié à Marie Langlois, le 10 août 1660 à Québec.

Intéressé par ce jeu amusant, j'ai terminé l'article par ce petit défi : M^{me} Pauline Marois serait-elle aussi une cousine? Je n'avais alors aucune idée des résultats. Toutes les hypothèses étaient possibles : a) aucun lien, b) lien avec M. Charest seulement, c) lien avec M. Dumont seulement, d) lien avec les deux.

Après de nombreuses heures de recherche, plusieurs liens communs aux trois sont apparus : entre autres, Pierre Boucher, Jean Giguère, Noël Langlois, etc. J'ai toutefois continué les recherches, car mon espoir était de trouver un lien avec François Miville dit Le Suisse. Euréka! Ces efforts furent récompensés, car M^{me} Marois est une descendante de Jeanne Miville, mariée à Denis Boucher dit Desrosiers, le 21 novembre 1689 à Québec. Jeanne Miville est la fille de François. Jeanne est aussi dans la lignée de M. Charest.

Fort de ces résultats, j'ai tout de même continué à fouiller autour de François Miville. J'ai alors découvert un lien entre M^{me} Marois et Madeleine Miville, mariée à Jean Cauchon le 20 novembre 1652 à Québec. Madeleine est la sœur de François. C'est cette lignée que j'ai choisie de vous présenter à la page suivante.

Ceci nous amène à découvrir un personnage fascinant qui est l'ancêtre Pierre Miville dit Le Suisse, marié à Rochefort vers 1631. Né en Suisse, il sert dans la garde du cardinal Richelieu, avant d'émigrer en Nouvelle-France. Ce qui sort de l'ordinaire chez lui, ce sont ses démêlés avec la justice de Québec. Pour une histoire d'*engagé* pris de force, le Conseil souverain fait arrêter Pierre, le juge et le condamne au bannissement à perpétuité dans la Seigneurie de Lauzon où il possède des terres. C'est un châtiment rigoureux puisqu'il s'expose à la pendaison s'il revient à Québec.

Tout veu et considéré Le Conseil a condamné et condamne le dict Miville demander pardon au Roy et pour cet effect s'adresser a Monsieur le Gouverneur et ensuite au Conseil assemblé a la Chambre iceluy banny a perpetueuté de Quebecq et relegué en sa maison scituée en la Coste et seigneurie de Lauzon. Enjoinct a luy de garder son ban et de ne sortir de l'estendue de lad seigneurie de Lauzon a peine de la hart. Et pour cet effect sera conduit jusqu'en lad. seigneurie par deux huissiers.....Faict au dict Conseil Souverain tenu a Quebecq le dix septie jour de juillet mil six cens soixante quatre. (Source : Archives coloniales).

Aujourd'hui les trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale sont donc dirigés par des *cousins*. Heureusement, cette condamnation ne s'appliquait pas aux descendants de Pierre Miville, car le visage politique du Québec contemporain serait totalement modifié.

Nota : Toutes les informations ayant servi aux lignes cognatiques de la page suivante sont tirées du fichier BMS2000.

Pierre Miville dit Le Suisse – Charlotte Maugis

François Miville dit Le Suisse – Marie Langlois
Québec, 10 août 1660

Madeleine Miville – Jean Cauchon
Québec, 20 novembre 1652

Jeanne Miville –
Denis Boucher dit Desrosiers
Québec, 21 novembre 1689

Anne Miville – Mathurin Dubé
Rivière-Quelle, 13 mai 1691

Charlotte Cauchon – Mathurin Gagnon
Château-Richer, 29 octobre 1686

Étienne Boucher dit Desrosiers –
Marguerite Fréchet
Saint-Antoine-de-Tilly, 3 février 1749

Augustin Dubé – Marie-Anne Soucy
La Pocatière, 7 janvier 1721

Marie-Anne Gagnon – Louis Dupéré
Charlesbourg, 8 février 1716

Antoine Boucher – Geneviève Baron
Saint-Antoine-de-Tilly, 21 février 1771

Marie-Josephte Dubé – Gabriel Phocas
Rivière-Quelle, 24 juillet 1747

Louis Dupéré –
Marie-Madeleine Fréchet
Saint-Nicolas, 9 octobre 1747

Marguerite Boucher – Charles Daigle
Saint-Antoine-de-Tilly, 1^{er} février 1803

Salomé Phocas –
Raphaël Sirois dit Duplessis
Saint-André (Kam.), 10 janvier 1795

Jean-Baptiste Paquet –
Marie-Louise Dupéré
Saint-Nicolas, 21 avril 1777

Flavie Daigle – Rémi Therrien
Saint-Antoine-de-Tilly, 28 août 1832

Christine Sirois – Louis-Marie Lévesque
Saint-André (Kam.), 7 février 1825

Marie-Louise Paquet –
Joachim Marois
Saint-Nicolas, 15 février 1802

Léocadie Therrien – Ferdinand Charest
Saint-Apollinaire, 14 juillet 1863

Désiré Lévesque – Philomène Damour
Saint-Roch-des-Aulnaies, 8 août 1870

Ignace Marois – Julie Thibault
Saint-Nicolas, 5 novembre 1838

Joseph Charest – Marie-Jeanne Boucher
Sherbrooke, 22 février 1892

Christiana Lévesque – Arsène Gagnon
Saint-Patrice (RDL), 1^{er} septembre 1896

Louis Marois – Caroline Fecteau
Lauzon, 31 janvier 1865

Ludovic Charest – Rose-Amanda Dion
Sherbrooke, 18 avril 1922

Georgiana Gagnon – Charles Dumont
Cacouna, 27 août 1928

Alfred Marois – Albertine Tétu
Saint-Gilles, 2 juillet 1912

Claude Charest – Rita Léonard
Sherbrooke, 28 septembre 1953

Paul-Aimé Dumont – Marielle Roy
Saint-Épiphane, 28 juin 1968

Grégoire Marois – Marie-Paule Gingras
Saint-Nicolas, 9 août 1947





GÉNÉALOGIE INSOLITE

Louis Richer (4140)

LA TRANSMISSION DES BIENS FAMILIAUX AU XVIII^e SIÈCLE

La Coutume de Paris*, le code civil de l'époque, régissait la transmission des biens familiaux en Nouvelle-France. Rappelons d'abord que c'est à partir de 1664, lorsque cette dernière est devenue une colonie royale, que Louis XIV décréta que seule la Coutume de Paris servirait de cadre juridique aux relations entre les habitants de sa colonie nord-américaine.

Après quelques années d'hésitation suivant la Conquête de 1760, l'Acte de Québec de 1775 garantissait aux nouveaux sujets de Sa Majesté britannique l'application des anciennes lois civiles françaises appelées dorénavant Lois du Canada, en référence à l'ancienne colonie située dans la vallée du Saint-Laurent appelée alors *Province of Quebec*. Puis en 1866, ces lois, adaptées et modifiées au gré des années, ont été pour la première fois codifiées : le Code civil du Québec était né.

Pour situer notre propos, deux aspects particuliers de la Coutume de Paris nous intéressent. D'abord, l'imposition aux époux de la communauté de biens lors du mariage, avec ou sans contrat. Tous les biens acquis durant l'union par les époux faisaient partie de cette communauté. Ensuite, le partage en parts égales des biens de la communauté après le décès des parents, entre tous les enfants, fils et filles.

Lorsque la communauté était dissoute au décès de l'un des époux, le survivant avait droit à sa moitié, l'autre étant partagée en parts égales entre les enfants. Lorsque le survivant décédait, les enfants se partageaient sa part de la communauté. En retour, tous les enfants étaient obligés de voir au bien-être de leurs parents jusqu'à la mort et même au-delà, soit jusqu'à leur inhumation.

Le cas suivant illustre comment, en pratique, les biens de la communauté échoyaient aux enfants. Angélique Lacasse, épouse de Jean Roy, décède le 30 novembre 1768 à Saint-Vallier de Bellechasse. Fille de Joseph Lacasse et de Marie Bazin, elle était née à Beaumont le 15 août 1701. Fils de Noël Roy et de Marguerite Rabouin, Jean était né le 13 avril 1704 à La Durantaye et est décédé le 23 octobre 1783 à Saint-Vallier.

Le couple Lacasse-Roy s'était marié en communauté de biens et leur contrat de mariage avait été rédigé

devant le notaire René Gaschet, le 25 janvier 1725. Leur acte de mariage n'a jamais été retrouvé. Ils ont eu huit enfants qui ont vécu jusqu'à l'âge adulte.

Après le décès de l'épouse, on décide de liquider la communauté de biens. Le 27 février 1769, en présence du notaire Nicolas-Charles-Louis Lévesque, on procède à l'inventaire et à la vente au public des biens mobiliers de la communauté. Puis, deux jours plus tard, devant le même notaire, le père et sept de ses enfants ou leurs représentants se partagent le revenu de l'encan. Un seul fils ne participe pas au partage. Nous y reviendrons.

Le même jour, devant le même notaire, on partage les biens immobiliers situés en partie dans la Seigneurie de La Durantaye et en partie dans celle de Bellechasse. Un inventaire des terres, accepté par toutes les parties présentes, avait été fait par deux évaluateurs, choisis par eux, qui avaient divisé les terres en deux lots *...les plus justes et égal que faire s'en faut*.

Pour partager les deux lots entre d'une part le père et d'autre part ses enfants, on a eu recours au tirage au sort : *...a cet effet a été fait deux billets de galles grandeur roulés lun comme lautre dans lun desquels est écrit premier lot et dans lautre second lot du consentemens des parties mis dans un chapeau brouillés et remués... par Joseph Samson jeune enfant qui les a présenté aux dits partageans*. Les enfants obtiennent le premier lot et le père le deuxième.

Puis, on répète le même processus afin de répartir entre les enfants ou leurs représentants les terres du premier lot. Cette fois-ci, sept billets d'égalles grandeurs sont déposés dans le chapeau et présentés pour le tirage au sort par le jeune Samson en faveur des participants. Quatre des cinq sœurs sont accompagnées de leur mari; Joseph, un fils absent est représenté par son père, et les enfants d'un fils décédé, Augustin, sont représentés par leur mère, Angélique Labonté. Encore une fois, un des fils, Jean-Vallier, ne participe pas au partage.

Le premier lot est remporté par Agathe, épouse de Jean Lebœuf; le deuxième par Cécile, célibataire; le troisième par Joseph, le fils absent; le quatrième par Marthe, épouse de Julien Mercier; le cinquième par

Marie, épouse de François Roussel; le sixième par Louise, épouse de Pierre Bolduc, et le septième par Angélique Labonté, veuve d'Augustin.

Un an plus tard, le 1^{er} juin 1770, devant le notaire Joseph Gaboury, Cécile, assistée de son père et en présence de son beau-frère Julien Mercier, cède tous ses droits dans la succession de ses père et mère à son frère Jean-Vallier. En retour, ce dernier doit la garder, la nourrir et l'entretenir toute sa vie.

Comment se fait-il qu'un des enfants, Jean-Vallier, ne soit pas partie prenante au partage de la communauté de biens de ses parents? Il est pourtant présent en tant qu'évaluateur des biens immobiliers, il se porte acquéreur de nombreux objets lors de l'encan et, en lisant l'acte de donation de sa sœur Cécile, il apparaît évident que celle-ci et son père demeurent avec lui à Saint-Vallier.

La réponse se trouve dans l'inventaire des biens immobiliers qui comprend seulement des morceaux de terre, aucune maison ou bâtiment de ferme n'y figurant. Le couple Roy-Lacasse avait déjà cédé leur maison et leur ferme à leur fils Jean-Vallier en retour d'une rente viagère, pratique courante à l'époque.

Cette donation entre vifs ferait partie du contrat de mariage de Jean-Vallier datée du 17 janvier 1757, devant le notaire Nicolas-Charles-Louis Lévesque et complétée par une donation d'animaux le 20 février 1762, devant le notaire Joseph Fortier. Dans le premier document, en grande partie illisible, il est question de la donation d'une terre. Le deuxième est aussi difficile à lire.

Cette donation aurait été faite avec le consentement des autres enfants, car ils avaient droit à parts égales à la succession de leurs parents. Ceux-ci auraient accepté un tel arrangement moyennant dédommagement. De plus, et surtout, ils étaient libérés de l'obligation d'entretenir leurs vieux parents, charge qui revenait dorénavant à leur frère Jean-Vallier.

Souvent, le donataire rachetait de ses frères et sœurs les morceaux de terre qu'ils avaient reçus lors du partage afin de garder intact le bien paternel. D'ailleurs, on a déjà vu qu'une des filles, Cécile, avait fait une donation en faveur de Jean-Vallier. Aussi, après avoir reçu sa part en argent et en terre, Joseph, qui vit à Pointe-Coupée en Louisiane, vend sa part de terre à Jean-Vallier, le 24 octobre 1774, devant le notaire Joseph Riverin. D'autres contrats, retrouvés dans le même greffe, démontrent que Jean-Vallier a su rassembler en grande partie le bien paternel.

Selon la Coutume de Paris, les biens nobles comme une seigneurie et les biens roturiers comme une terre en censive, se transmettaient de façons différentes. La première catégorie favorisait le fils aîné et excluait les filles, et la deuxième traitait de façon égale tous les enfants, garçons et filles. Le cas de la famille Roy, un exemple de biens roturiers, est représentatif de la vaste majorité.

Fidèle à son principe d'égalité des citoyens face à loi, la France révolutionnaire de 1789 a aboli ce système de transmission des biens familiaux à deux niveaux, en même temps que les privilèges réservés à la noblesse. Qu'en est-il au Québec?

Pour en savoir plus sur les successions et la Coutume de Paris, voir :

- MATHIEU, Jacques. La Nouvelle-France : Les Français en Amérique du Nord, XVII^e siècle - XVIII^e siècle, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, p. 206-211.
- TRUDEL, Marcel. La Nouvelle-France par les textes : Les cadres de vie, Montréal, Les Cahiers du Québec; CQ134. Collection Histoire, Montréal, Éditions Hurtubise HMH ltée, 2003, p. 166-178.

***NDLR** : La Coutume de Paris est une loi coutumière de la prévôté et du vicomté de Paris, rédigée en 1510, révisée en 1580, et introduite en Nouvelle-France par la Compagnie des cent-associés en 1627. En 1664, en vertu de l'édit royal créant la Compagnie des Indes occidentales, la Coutume de Paris devient l'unique code de loi de la colonie. Source : *L'Encyclopédie canadienne*.

APPEL À TOUS

Nous sommes à la recherche de cas de veuvages les plus courts, soit moins de six mois. Si vous avez des exemples de veufs ou de veuves empressés de se remarier, nous aimerions les connaître, pourvu que les événements se soient passés avant 1908. Nous en traiterons dans notre prochaine chronique. Vous pouvez faire parvenir vos exemples à l'adresse suivante : richersgq@yahoo.ca ou encore laisser, à mon attention.



Louis Richez, responsable de la recherche



L'HÉRALDIQUE ET VOUS...

Claire Boudreau

LE REGISTRE PUBLIC DES ARMOIRIES, DRAPEAUX ET INSIGNES DU CANADA FÊTE SES VINGT ANS!

Le *Registre public des armoiries, drapeaux et insignes du Canada* (ci-après *Registre*) grossit tous les mois de six à huit pages, chacune d'elles reconnaissant l'existence officielle d'un ou de plusieurs emblèmes au pays¹. Créé au même moment que l'Autorité héraldique du Canada (ou l'Autorité), le 4 juin 1988, le *Registre* est constitué depuis en volumes sous l'égide des gouverneurs généraux du Canada².

Les volumes du *Registre* sont simplement paginés et ne comportent donc pas de sections particulières, à l'exception d'une seule, réservée, depuis la fondation de l'Autorité, aux emblèmes des Premières Nations. Cette section fut créée dans le but de reconnaître l'originalité des emblèmes issus des peuples autochtones qui sont grandement, sinon entièrement, indépendants des traditions héraldiques ou vexillologiques européennes. Les pages du *Registre* sont inscrites aux noms des récipiendaires. En effet, à l'intérieur des volumes, les inscriptions au *Registre* sont faites les unes après les autres par le garde de l'armorial sans égard aux types d'emblèmes concernés (armoiries, drapeaux et insignes – civils ou militaires), aux dates ou à la nature des documents émis que je décrirai ci-dessous.

Ainsi organisé, le *Registre* consigne l'émission de documents légaux de différentes natures. Sauf exception, tous sont marqués du sceau de l'Autorité par le garde de l'armorial et portent la signature du héraut d'armes du Canada accompagnée le plus souvent (mais non obligatoirement) des signatures des chanceliers et vice-chanceliers d'armes.

Les **lettres patentes de concession d'armoiries** sont de très loin les plus nombreuses³. Elles sont émises par le héraut d'armes du Canada qui concède en son nom des emblèmes aux citoyens et organismes canadiens. Les concessions d'emblèmes peuvent aussi se faire par l'intermédiaire de mandats vice-royaux émis sous le sceau privé du gouverneur général⁴. Leur présentation est similaire à celle des lettres patentes de concession, mais leur texte diffère considérablement.

Les **enregistrements d'emblèmes héraldiques** forment un second groupe de documents consignés. L'enregistrement n'est possible que pour des emblèmes

ayant fait l'objet d'une concession d'une autorité reconnue d'un état souverain. L'enregistrement est obligatoire lorsque les possesseurs d'armoiries concédées à l'étranger veulent faire régler par l'Autorité la transmission de leurs armes à leurs descendants.

Les **approbations d'insignes militaires et de drapeaux ou insignes commémoratifs** suivent un processus d'officialisation différent puisque, contrairement aux insignes civils, leur création est mise en œuvre par la Défense nationale et, ensuite, prise en charge par l'Autorité et ses artistes. La représentation finale des emblèmes reçoit la signature du gouverneur général qui l'approuve en tant que commandant en chef des Forces canadiennes. Le document est émis sur du papier sans en-tête et signé conjointement par le héraut d'armes du Canada et l'inspecteur des couleurs des Forces canadiennes. Leurs blasonnements et leur symbolisme sont inscrits sur un document annexe très simple.



Approbation de l'insigne des Irish Fusiliers of Canada (Vol. IV, page 222), (The Vancouver Regiment)

Plus rarement, le *Registre* consigne l'émission de **lettres patentes de confirmation d'armoiries** ou de **confirmation d'un droit d'usage d'armoiries** qui s'ajoutent parfois à des documents déjà portés au *Registre*. Ces lettres peuvent, par exemple, confirmer la continuation d'un emblème en cas de fusion de villes ou définir les termes d'une transmission d'armoiries.

Elles peuvent aussi confirmer le blasonnement et le symbolisme d'emblèmes historiques. Les confirmations de nature plus administrative sont préparées et signées par le garde de l'armorial.

Enfin, ce n'est qu'exceptionnellement que nous avons inscrit au *Registre* un **document de conception d'armoiries** (et non de *concession*). Ce cas de figure est réservé à des organismes non canadiens ayant un rapport direct avec le Canada et servant la communauté canadienne à l'étranger.

Tous les documents sont photographiés avant d'être remis aux récipiendaires. Des diapositives et des négatifs sont produits, identifiés et organisés selon les normes adéquates de conservation d'archives. Deux séries de sauvegarde d'archives perpétuelles, nommées A et B, sont de plus systématiquement constituées et contiennent des copies des documents les plus importants de chaque dossier. L'apport de nouvelles technologies au cours des dix dernières années a non seulement transformé la qualité des archives de l'Autorité mais aussi fait varier ses types de supports et sa façon de travailler. Le défi du garde de l'armorial et de ses collègues est de se tenir au fait des avancées technologiques et d'assurer éventuellement l'homogénéité des différentes séries de documents.

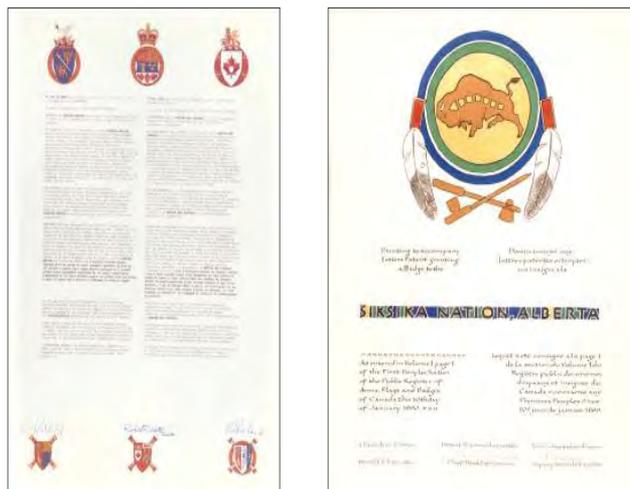
Il n'est sans doute pas inutile de préciser que le *Registre* ne contient que le fruit du travail de l'Autorité depuis 1988. Malgré ce que peut laisser entendre son nom, le *Registre* national exclut totalement les armoiries de libre adoption ou autres emblèmes (et logotypes) non approuvés par l'Autorité. Par ailleurs, les enregistrements d'emblèmes qu'il contient sont effectués à la demande explicite des possesseurs d'emblèmes obtenus par voie de lettres patentes de pays étrangers. Les archives, et donc le *Registre* de l'Autorité et de son équivalent et prédécesseur anglais, le College of Arms, sont entièrement distinctes.

Depuis 1988, l'Autorité publie une ou deux fois par année dans la *Gazette du Canada* la liste de ses récipiendaires d'emblèmes civils et militaires, la *Gazette* étant l'organe de publication officiel du gouvernement canadien. Le *Registre* armorial, c'est-à-dire composé d'images d'emblèmes accompagnées de leur description blasonnée et de leur symbolisme, n'existe physiquement, pour l'instant, que dans les bureaux de l'Autorité à Ottawa, où il peut être consulté sur rendez-vous. Il n'est donc pas possible à ce jour d'acheter le *Registre*, bien que l'Autorité soit en mesure de fournir des extraits – en nombre limité – aux personnes qui s'intéressent aux emblèmes d'une personne ou d'un

organisme en particulier.

Le lancement du *Registre* en ligne a eu lieu en 2006 après de nombreuses années de préparation. Sa mise à jour se poursuit graduellement depuis ce temps (voir www.gg.ca, onglet Héraldique) et nous prévoyons que la totalité du *Registre* sera en ligne d'ici quelques années. Son outil de recherche avancé, unique dans le domaine héraldique, permet d'effectuer des recherches non seulement par noms et catégories de récipiendaires, mais également par types de document, par date d'officialisation, par éléments et couleurs héraldiques, par artiste, etc.

Après 20 ans d'existence, le *Registre* compte déjà plus de 3 000 armoiries, drapeaux et insignes. Pionnier en son genre et doté de dessins de très grande qualité, le *Registre* recense et met à la disposition de tous le patrimoine emblématique officiel canadien.



Concession d'un emblème à la Siksika Nation, Alberta
(Vol. I, p. 1 de la section consacrée aux Premiers Peuples)

- ¹ Le texte de cette chronique est une version très abrégée d'une conférence prononcée par l'auteur à Dublin en 2004 dans le cadre du XXVI^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique.
- ² Pour cette raison, les volumes contiennent des emblèmes officialisés durant les mandats des différents gouverneurs généraux (Jeanne Sauvé, vol. I, 1988-1990; Ramon Hnatyshyn, vol. II, 1990-1995; Roméo LeBlanc, vol. III, 1995-1999; Adrienne Clarkson, vol. IV, 1999-2005; Michaëlle Jean, vol. V, 2005-).
- ³ Sur l'obtention d'armoiries officielles, voir la brochure : *La concession d'emblèmes héraldiques au Canada. Armoiries, drapeaux et insignes. Marche à suivre*, disponible sur le site www.gg.ca.
- ⁴ Ces mandats sont notamment utilisés pour les concessions d'armoiries aux provinces et territoires canadiens et pour les concessions d'insignes d'office aux héralts de l'Autorité.

LE GÉNÉALOGISTE JURISTE

Raymond Deraspe (1735)



CLAUDE JONCAS

*Un juge qui aimait instinctivement les gens, peu importe leur statut social.**

Chaque dimanche, depuis un bon moment, le quotidien montréalais plus que bicentenaire *The Gazette*, offre à son lectorat un obituaire particulièrement documenté et, par conséquent, fort intéressant. C'était le cas du numéro du premier dimanche de mai 2008, consacré à la mémoire du juge Claude Joncas, décédé à Montréal dans les jours précédents. Claude Joncas, c'est le juge qui, durant plus d'une génération, releva le défi de rendre justice en un domaine particulièrement délicat : le droit pénal.

UNION MONTRÉALAISE

Les parents du juge Joncas avaient contracté mariage le 21 avril 1921 en l'une des églises de l'est montréalais les plus fréquentées pour les beaux concerts qu'elle offre souvent : Saint-Jean-Baptiste, angle nord-est de la rue Rachel et de l'avenue Henri-Julien. Là, après publication de deux bans, dispense d'un autre, Louis Joncas, gérant, représentant en assurances, domicilié à Québec, majeur, épousait Léa Bissonnette, fille majeure du notaire Achille Bissonnette** et d'Alvina Rhéaume, tous trois de cette paroisse. Les pères sont témoins de leur enfant. Même si on mentionne que l'époux est de Québec, rien n'indique que son mariage y a été publié comme l'exige le droit canonique. Le célébrant qui se déclare... prélat de la maison de sa sainteté... est M^{gr} Louis-Alexandre Dubuc, prélat domestique (p. d.), vicaire forain, curé de Saint-Jean-Baptiste (Longueuil, 1864 - Montréal, 1941). Sa signature est précédée de celles des époux et témoins, Éveline (?) Courtois, Germaine Dubé, Ivanhoe (?) Bissonnette, puis une signature que je ne peux déchiffrer.

LIEN CONJUGAL NOUÉ À BERTHIER

C'est à Berthier-sur-Mer (naguère Berthier-en-Bas) que les aïeuls paternels du juge s'étaient unis, le 28

novembre 1883. Edmond Joncas, navigateur, majeur, y a épousé Azilda Blais, mineure, fille de Narcisse Blais navigateur, consentant au mariage, et de Philomène Buteau. Le curé de Berthier-en-Bas, Maxime Hudon (Saint-Denis-de-la-Bouteillerie, 1841- Berthier-en-Bas, 1916) officie, et indique les présences de Joseph Vermette, marchand de Québec, de Charles-Isidore Robitaille, aussi de Québec, qui déclarent savoir signer. Je constate ce dernier fait, comme les signatures des époux, de leurs pères et témoins en plus de celle de G. Tanguay, à part une signature que je ne puis lire.

Je profite de l'occasion pour mentionner que le capitaine et navigateur Narcisse Blais fait partie de mon histoire familiale. Mon aïeul maternel André Galibois (Petit-Mécatina, 1838 - Île du Navire, 1885), venant de mourir, ma grand-mère, née Mondina, quitta avec neuf de ses enfants, dont la plus jeune qui avait deux ans, l'île de la Basse-Côte-Nord du Saint-Laurent à bord d'un navire piloté par le capitaine Blais, le *Stadacona*. Selon la version de mon oncle Auguste Galibois, écrivain autodidacte, dans *Le Terroir*, le voyage pour arriver à Québec en novembre 1885 ayant été des plus longs et périlleux, ma grand-mère, informée du danger, aurait été interpellée par le capitaine : *Henriette, un autre chapelet à Notre-Dame-du-Bon-Secours : nous en avons besoin!*



Claude Joncas
Source : Me Julie Joncas

MARIAGE À QUÉBEC

Antoine Joncas, charpentier, majeur, bisaïeul du juge, à la cathédrale de Notre-Dame-de-Québec, a épousé, le 25 octobre 1852 après semblable dispense et publication, sa coparoisienne, Marie-Judith-Éléonore Danielson***, majeure, fille de Guillaume Danielson et de Judith Hoffinan. Jean-Baptiste Blais, oncle maternel de l'époux est son témoin, tandis que le père de l'épouse l'est pour sa fille. Signent : les époux, le témoin de l'épouse (le témoin du mari ne sachant si-

gner), puis l'officiant, curé de la cathédrale, Joseph Auclair (Québec, 1813 - Québec, 1887).

AUTRES ÉPOUSAILLES À BERTHIER

En l'église de Notre-Dame-de-l'Assomption de Berthier-en-Bas, le 30 juin 1824, Joseph Jonca, majeur, dont l'occupation n'est pas indiquée, père d'Antoine, après triple publication s'est uni à sa coparoisienne, Marie-Rose Blais, mineure, issue du mariage d'Antoine et de Marie Blais, tous deux consentant au mariage de leur fille. L'officiant souligne les présences de Jean-Baptiste Jonca, Joseph Blais, Abraham Gagnon, Philippe Marcoux, Antoine Blais, Godfroy et Fabien Guilmet, et de plusieurs autres parents et amis de l'époux qui, de même que l'époux ont déclaré ne savoir signer, les autres avec l'épouse ayant signé. L'acte comporte la signature de l'épouse, celles de Jacques Blais et du célébrant, curé de Berthier-en-Bas, Joseph Bonenfant (Québec, 1812 - Berthier, 1882).

ALLIANCES MAGNYMONTTOISES

C'est à Montmagny en l'église de Saint-Thomas, le 15 janvier 1788, que le couple précédent s'était publiquement lié. Jean-Baptiste Jonca y épousait Geneviève Métivier, fille de Nicolas Métivier et de défunte Marie-Claire Lemieux, après publication de trois bans. L'acte n'indique aucune occupation. Il n'y est pas non plus question d'âge. Je dois donc supposer que les conjoints sont majeurs. Sont mentionnées les présences du sieur Michel D'amour Deraiche, Joseph Deroché (*sic*), oncle et cousin de l'époux, du père de l'épouse et du cousin de cette dernière Étienne Marticot. Seul est déclaré savoir signer Michel D'amour Deraiche qui le fait immédiatement avant le curé de Montmagny, l'abbé Jean-Marie Verreau, prêtre (Château-Richer, 1740 - Montmagny, 1817).

En la même paroisse, un autre Jean-Baptiste Jonca, père du précédent, avait, le 18 novembre 1765, épousé Marguerite Daiet (nommée Dayet ou Daguët, selon certains ouvrages), fille de René Daiet et de Marguerite Giasson, tous de la même paroisse. Encore indication de la publication des trois bans, mais aucune mention des âges. Sont signalées les présences de Louis et Jacques Jonca, puis de Joseph Roussin, déclaré le seul à avoir signé avec le célébrant, curé de Montmagny : Jean-Baptiste Petit dit Maisonbasse, prêtre (Saint-Brieuc, Bretagne, France, 1795 - Montmagny, 1865).

C'est aussi à Montmagny que le 2 mai 1719, le mariage des père et mère de Jean-Baptiste Jonca avait été célébré. Pierre Joncas (oui, avec un s) et Marthe Four-

nier, cette dernière fille de Louis Fournier et de Marie Caron, tous de la même paroisse, s'étaient unis.

L'officiant qui se déclare curé de Saint-Thomas et de Saint-Pierre de Montmagny n'indique pas l'âge des parties ni leurs occupations, notant trois publications. Il signale plusieurs présences : celle du sieur Couillard, Louis Couillard fils, Louis St-Jean (?), Jacqueline Boulet, grand-mère de l'époux, Jacques Martin, Paul Boulet, le sieur Costé, Marie Fournier, Louis Fournier, père et fils, Charles Fournier, Jean Létourneau, Jeanne, Élisabeth Couillard, Marthe Costé, Françoise Nolin, Jacques Dupré (?), Louis Prou, et de plusieurs parents amis et témoins qui, dit-il *ont signé avec nous, l'époux et l'épouse ayant déclaré ne le savoir, de ce enquis, suivant l'ordonnance*. Quelles sont les signatures que je retrace à la fin de l'acte? Couillard, Jean Roussin, Couillard, Jean Létourneau, F. Couillard, J. Couillard, **Couder???** François Richard. De Beausoleil, jésuite, prêtre, (Guéret, diocèse de Limoges, France, 1687 - Batiscan, 1751) clôt l'acte.

MARIAGES INSULAIRES

C'est à Saint-Pierre de l'île d'Orléans que le 30 juillet 1696, Pierre Joncas, père du précédent, publiait son alliance à Louise Nollin (*sic*), fille de Jacques Nolin (*resic*) et de Françoise Chalifour, les parents de l'époux étant dits de Montmagny. En est-il ainsi de lui? La rédaction est ambiguë. Mais, il n'y a eu publication qu'à Saint-Pierre de l'île d'Orléans. Encore une fois, rien des âges ou des occupations des époux. Le célébrant indique la présence et la signature de Paul Barry, marchand de Québec, quoique la signature que je lis au bas de l'acte ne correspond en rien aux lettres auxquelles je m'attendais. Chaque père est témoin pour son enfant. Le curé de Saint-Pierre signe.

Et le premier mariage Joncas célébré en Amérique le fut le 8 juin 1672 à Sainte-Famille de l'île d'Orléans alors que *Pierre Jonca (sic), fils d'Anthoine (resic) Jonca et d'Amaude Galline, de la paroisse de... Morins, évêché de Loubais dans la Commainche en Gasconnie, épouse Jacqueline Boulay, fille de Robert Boulay et de Françoise Grenière... ses père et mère habitants de l'Isle d'Orléans du côté du sud... après fiançailles et publication de trois bans*. Sous la signature de l'abbé Benoît Duplein, missionnaire à Sainte-Famille, un texte dactylographié souligne les présences de Pierre Rondeau, Nicolas Odet et Mathurin duBé, tous trois habitants de l'île du côté sud, ajoutant que c'est Messire Thomas Morel, (France, 1636 - Québec, 1687), missionnaire, qui a agi. Les gens qui me lisent

doivent noter que je m'appuie sur le texte dactylographié, n'ayant pu lire le manuscrit.

MARIAGE, ÉTUDES, CARRIÈRE DE CLAUDE JONCAS

Le juge Joncas avait épousé en l'église de Saint-Léon de Westmount, le 21 décembre 1963, Claire Barrette, membre du barreau, fille de Jean Barrette, journaliste sportif, membre du Conseil législatif, et de Cécile Guindon. Au début des années 1960, Claude Joncas était considéré, tout comme Pierre Elliott Trudeau, l'un des célibataires les plus recherchés de Montréal où il était né le 15 juin 1930.

Élevé à Outremont, titulaire d'un baccalauréat ès arts du collège Stanislas, institution de l'État français à Montréal, il étudia le droit aux universités de Montréal et McGill. Après un an d'apprentissage en Abitibi, il joignit l'étude Lacoste & Lacoste dont il devint associé, la société étant devenue Lacoste, Savoie, Joncas, Smith & Léger.

Durant sept ans, il siégea au conseil municipal d'Outremont qu'il dut quitter quand il fut appelé à l'âge de 42 ans à occuper la fonction de juge des sessions de la paix (devenue Cour du Québec), même si son expérience était celle d'un civiliste. M^{me} Claire Barrette-Joncas, siégeant depuis 1975 jusqu'à tout récemment à la Cour supérieure, l'on peut supposer l'échange de consultations que l'épouse déclare avoir plus souvent sollicitées que son mari.

Faut-il rappeler que, sans acception de personne, le juge Joncas n'hésita pas à envoyer à son procès un membre du barreau, par ailleurs parlementaire, dans une affaire de pot-de-vin, ce qui valut à la personne accusée 60 jours de prison, en plus d'avoir expédié un

déléateur au pénitencier pour sept ans. Curieux de nature, j'aimerais savoir si des surprimes d'assurance-vie lui étaient imposées. Je pense à l'assassinat à Ottawa, en 2007, du juge Alban Garon et de son épouse, comme à la tentative d'enlèvement d'un juge au palais de justice de Montréal quelques années auparavant.

DÉCÈS ET DESCENDANCE

Décédé à Montréal le 21 avril 2008, le juge Joncas a laissé pour descendants immédiats son fils Louis, et sa fille Lucie, du barreau de Montréal, faisant partie depuis 1992 de l'étude Desrosiers, Turcotte, Joncas & Massicotte du boulevard Saint-Laurent, à Montréal, non loin du palais de justice.

Sources :

- *Annuaire des adresses de Québec 1919-1920*, édité par Édouard Marcotte.
- Baptêmes, mariages et sépultures (BMS) à Québec à BANQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec) jusqu'en 1899.
- BMS à la Société de généalogie de Québec.
- GALIBOIS, Auguste, *La côte-nord : chronique de la mer et des grèves, Le Terroir*, organe de la Société des arts, sciences et lettres de Québec, volume XIV, numéro 6, novembre 1932, pages 19 et suivantes.
- LAVALLÉE, Robert, *Petite histoire de Berthier*, La Pocatière, La Société d'Histoire de la Côte-du-Sud, 1973, 216 pages.
- *Nos Ancêtres*, vol. 15, p. 197-216.
- *Répertoire alphabétique des mariages canadiens français* (Drouin).
- TANGUAY, Cyprien, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, Éd. Élysée, 1975, 7 volumes.
- *The Gazette*, 4 mai 2008.

Suite à la page suivante

OFFICIER DE JUSTICE

Premier colon, Louis Hébert a aussi été le premier apothicaire et le premier officier de justice en Nouvelle-France. Il avait épousé Marie Rollet à Paris en 1602, il est mort à Québec en 1627.

Tiré de : Trudel Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France II*, Montréal, Fides. 1966.

CLAUDE JONCAS

Mariages et filiation patrilinéaire ascendante

JONCAS Claude (Louis, BISSONNETTE Léa)	1963-12-21 Saint-Léon de Westmount	BARRETTE Claire (Jean, GUINDON Cécile)
JONCAS Louis-E. (Edmond, BLAIS Azilda)	1921-04-21 Saint-Jean-Baptiste de Montréal	BISONNETTE Léa (Achille, RHÉAUME Albina)
JONCAS Edmond (Antoine, DONALDSON*** Éléonore)	1883-11-28 Berthier-en-Bas	BLAIS Azilda (Narcisse, BUTEAU Philomène)
JONCAS Antoine (Joseph, BLAIS Marie-Rose)	1852-10-25 Notre-Dame-de-Québec	DANIELSON Marie-Judith (Guillaume, HOFFMAN Judith)
JONCAS Joseph (Jean-Baptiste, MÉTIVIER Geneviève)	1824-06-30 Berthier-en-Bas	BLAIS Marie-Rose (Antoine, BLAIS Marie)
JONCAS Jean-Baptiste (Jean-Baptiste, AYOTTE Marguerite)	1788-01-15 Montmagny	MÉTIVIER Geneviève (Nicolas, LEMIEUX M.-Claire)
JONCAS Jean-Baptiste (Pierre, FOURNIER Marthe)	1765-11-18 Montmagny	DAÏET Marguerite (René, GIASSON Marguerite)
JONCAS Pierre (Pierre, NOLIN Jeannette Louise)	1719-05-02 Montmagny	FOURNIER Marthe (Louis, CARON Marie)
JONCAS Pierre (Pierre, BOULÉ Jacqueline)	1691-07-30 Saint-Pierre, île d'Orléans	NOLIN Jeannette Louise (Jacques, CHALIFOUR Françoise)
JONCAS Pierre (Antoine, GALLINE Armande)	1672-06-08 Sainte-Famille, île d'Orléans	BOULÉ Jacqueline (Robert, GRENIÈRE Françoise)

* Propos tenus par Louis Joncas, fils du juge, aux funérailles de son père, le 26 avril 2008 à l'église de Saint-Viateur du quartier Outremont, Montréal.

** Pour la filiation paternelle Bissonnette, voir *La Revue du Notariat*, volume 70, numéro 4, novembre 1967, à l'occasion du décès du notaire Ivanhoe Bissonnette, frère de l'épouse prénommée Léa. On apprend alors les prénoms de leur père, le notaire Achille-Cléophas-Amédée Bissonnette (1857-1926); le tout sous la signature de Jean-Jacques Lefebvre, msrc.

*** L'épouse et son père signent Danielson. Dans l'acte de mariage suivant où on la nomme, on l'appelle Donaldson.



LES ARCHIVES VOUS PARLENT DU JOURNAL DU SIÈGE DE QUÉBEC

Rénald Lessard (1791)

Coordonnateur, Centre d'archives de Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DU JOURNAL DU SIÈGE DE QUÉBEC

DU 10 MAI AU 18 SEPTEMBRE 1759

Michel Gaumond, archéologue

En 1921, Aegidius Fauteux publiait, dans le premier *Rapport* des Archives de la province de Québec, un manuscrit relatant de façon détaillée les péripéties du Siège de Québec en 1759 et déplorait que malgré de patientes recherches, il n'avait pu découvrir son auteur.

La rencontre fortuite, aux Archives nationales à Québec, d'un chercheur qui tentait également de solutionner ce problème, m'amena à faire un retour en arrière dans mes anciens carnets de notes où j'avais, il y a 30 ans, amorcé la chaîne de titres d'une vieille maison située sur la rue Saint-Jean à Québec, au coin de la rue Saint-Stanislas, connue par la suite comme la maison Murray-Adams et restaurée en 1962 par l'architecte André Robitaille.

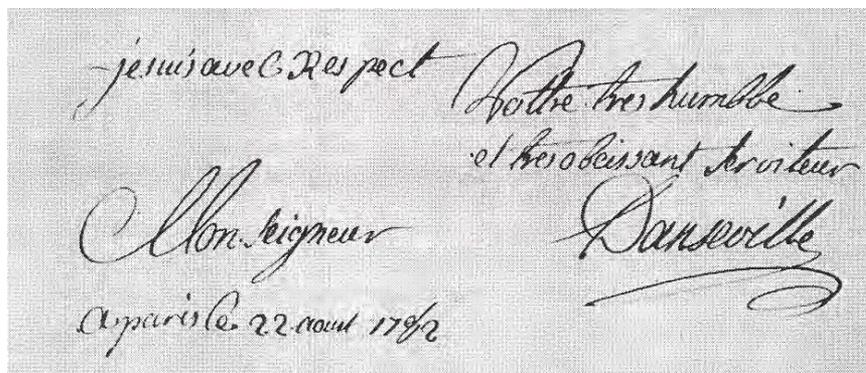
Or l'auteur du *Journal du Siège de Québec* mentionnait qu'en date du 25 juillet un pot à feu était tombé sur le hangar de madame Larche à 40 pieds de sa maison et l'avait incendié ainsi que son contenu. Surpris, je retrouvais dans ma chaîne de titres une dame Larche sur la rue Saint-Jean et dans son inventaire après décès dressé en 1768, on lisait que son terrain de la rue Saint-Jean avait pour voisin d'un côté au nord-est le charpentier Laflèche et du côté sud-ouest la maison ci-devant appartenant au sieur Danseville.

Eh bien! Danseville avait vendu sa maison à James Murray le 9 mars 1764 et, dans ce contrat de vente, il précise qu'il l'avait achetée de Jacques de Guise dit Flamand le 8 mai 1758. Dans ces deux contrats, la veuve Charles Larche est citée comme voisine au nord-est et la rue nouvelle des Casernes au sud-ouest (future rue Saint-Stanislas).

La vente du 8 mai 1758 avait été faite en réalité à Marie-Anne Dupéré qui épousa Danseville le lende-

main. Cette jeune veuve de Pierre Claverie, de son vivant garde-magasin du Roy à Québec, avait à peine 20 ans et lui 24. Ci-contre, un échantillon de l'écriture et de la signature de Danseville¹.

Danseville est *lieutenant du corps Royal de l'Artillerie et du génie*. Son nom complet est Antoine-Nicolas Dandasne Danseville, de l'Étendard. À cette occasion, le chevalier Le Mercier lui sert de père vu sa minorité et l'intendant Bigot est présent à son mariage.



Quant à sa carrière, nous pouvons la résumer ainsi :

- 8 avril 1734, baptisé à Dieppe;
- 9 mai 1756, admis à l'École du corps royal d'artillerie et du génie;
- 19 mars 1757, nommé enseigne en second dans la 2^e Compagnie de canonnières-bombardiers;
- 22 juin 1758, sous les ordres de Montcalm à Carillon;
- 8 septembre 1758, commande l'artillerie au fort Frontenac;

¹ **NDLR** : Nicolas-Antoine Dandasne dit Danseville, sieur de l'Étendard, lieutenant du corps royal de l'artillerie et du génie, avait épousé Marie-Anne Dupéré, veuve de Pierre Claverie, le 9 mai 1758 à Sainte-Foy.

- 1759, il évacue Carillon après l'avoir fait sauter;
- 15 août 1759, reçu lieutenant de la première Compagnie de canonniers-bombardiers;
- 13 septembre 1759, participe à la bataille des Plaines;
- Hiver 1759-1760, commande l'artillerie au fort Jacques-Cartier; sauve la poudrière (on l'appelle à tort Panseville, Dameville, etc., mauvaise lecture du manuscrit?);
- 1760, sous les ordres du chevalier de Lévis, participe à la bataille de Sainte-Foy;
- 1764, vend ses propriétés et celles de son épouse à James Murray : Seigneurie de Rivière-du-Loup, maison rue Saint-Jean, puis retourne en France;
- 15 mai 1783, nommé capitaine en second à Saint-Pierre et Miquelon;
- 28 décembre 1783, reçu chevalier, il est décoré de la Croix de Saint-Louis;
- 28 août 1784, nommé capitaine-commandant à Saint-Pierre-et-Miquelon;
- De juillet 1787 à 1790, obtient un congé en France pour régler le procès que lui intente son gendre à Dijon;
- 1790, retourne à Saint-Pierre-et-Miquelon;
- 14 juin 1793, appréhendé par les Anglais et envoyé à Halifax comme prisonnier de guerre sur parole.

Étant royaliste convaincu, il demeure à Halifax jusqu'en 1814, alors que la monarchie est restaurée en France avec Louis XVIII, et après avoir eu personnellement des démêlés avec les Républicains des Îles. Sa vie à Dartmouth s'écoulait fort agréablement et Châteaubriand, de passage en 1791, en a gardé un bon souvenir. Il faut souligner que Danseville recevait une pension du gouvernement britannique de £162, 12^s, 4^d par an. On ignore, pour le moment, le lieu et la date de son décès.

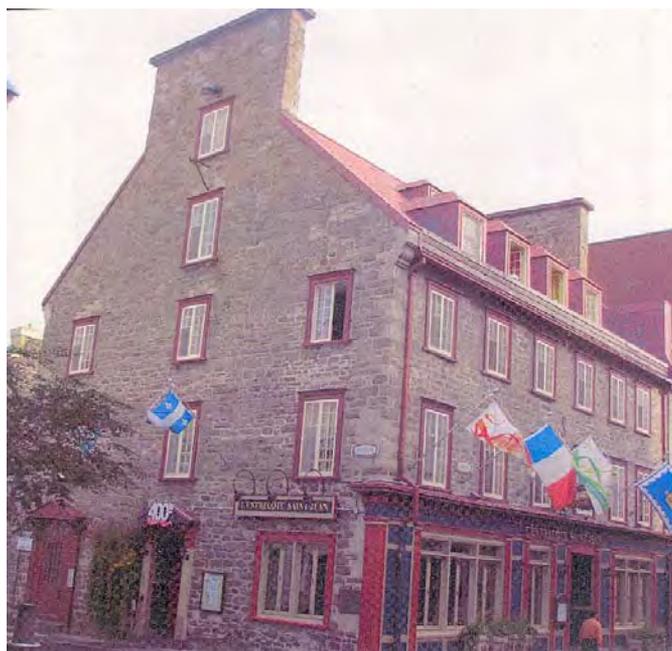
Nous croyons avoir démontré, ici dans cette note, la justesse de notre démarche dans l'identification de l'auteur anonyme; de plus, les détails qu'il mentionne, tout au long du journal, à propos des boulets de canon, bombes, pots à feu, retranchements et autres activités militaires, sont aisément justifiés et explicables : il en connaissait parfaitement tous les expédients.

Cependant, deux problèmes continuent à nous intriguer : l'un concernant les généalogistes, l'autre, les graphologues ou les calligraphes.

Voici ce qu'il en est :

Tout d'abord, l'auteur du *Journal* raconte qu'en juillet, il envoie deux de ses jeunes enfants se réfugier

à Lorette devant la pluie de bombes qui tombe sur la ville. Or à cette époque, il n'a pas encore d'enfant et sa nouvelle épouse a une fille née le 7 février 1755 de son premier mariage. Son fils Nicolas sera baptisé à Québec le 17 février 1762.



Apparence de la maison de Danseville, aujourd'hui.
Source : Michel Gaumond

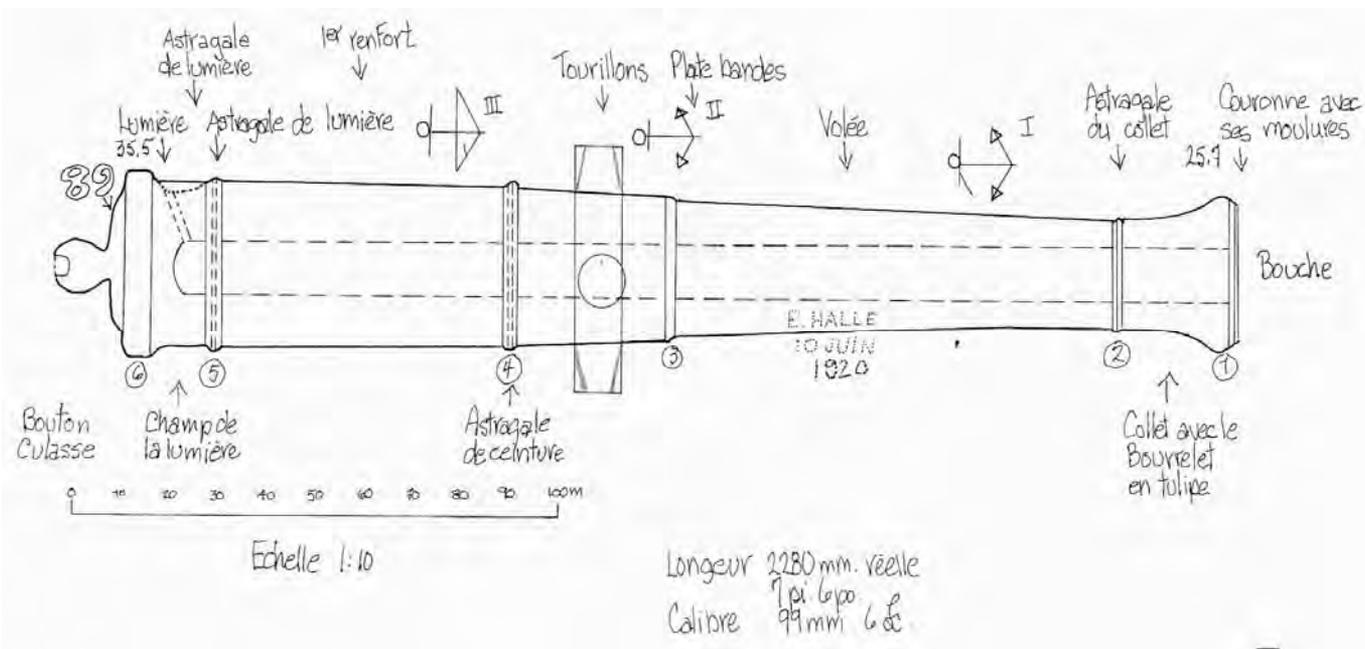
Ensuite, il s'agit de l'écriture même du manuscrit. On ne peut manifestement pas attribuer au même scribe les pages du *Journal* et celles qu'a signées Danseville lui-même. De plus, le manuscrit de Saint-Sulpice est si propre : aucune rature, aucun renvoi, ni repentir, ni annotation, tout est si bien écrit qu'on dirait des feuillets prêts pour l'édition. Un journal tenu au jour le jour n'a pas cette présentation soignée, les bords du papier ne sont même pas abîmés. De toute évidence, on a recopié l'original.

En dernier lieu, et pour convaincre les irréductibles qui suivraient Pierre-G. Roy et Amédée Gosselin, il faut remarquer que sur le plat intérieur de la couverture du manuscrit du *Journal*, est inscrit un nom : *Berthelot*, et que Danseville, quoique prisonnier sur parole à Halifax en 1794, venait de donner une procuration à l'avocat Michel-Amable Berthelot d'Artigny pour *gérer et administrer ses affaires* à Québec en date du 18 octobre.

L'auteur du *Journal* n'aura pas fini de nous surprendre. Ci-dessous, canon de 1786 sur les remparts de Saint-Malo, France. Source : Rénaud Lessard

Voici aussi un relevé en coupe de l'un des seuls canons connus reliés au siège de Québec en 1759. Il provient du naufrage de la flotte du capitaine Kanon (c'était bien son nom) et a été repêché à Saint-Romuald, en 1912. Le relevé est de Michel Gaumond, d'après un dessin de E. Hallé en 1920. Le canon, hors tout, fait 2,45 m.

Notre collaborateur Rénauld Lessard a photographié, sur les remparts de Saint-Malo, France, ce canon français estampé 1786. Cela donne une bonne idée des canons utilisés par les Français à la bataille de Québec.



NOS MEMBRES PUBLIENT

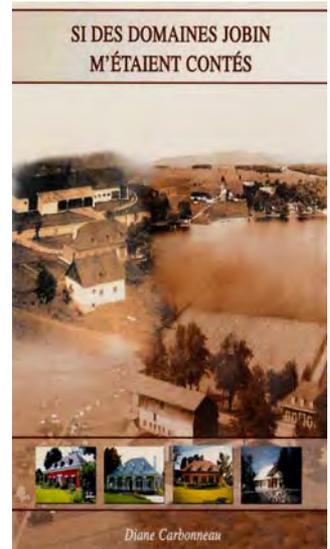
SI DES DOMAINES JOBIN M'ÉTAIENT CONTÉS

Diane Carbonneau

À l'occasion du 400^e anniversaire de la ville de Québec, après les explorateurs, les découvreurs et les fondateurs, un essai historique rend hommage aux vrais bâtisseurs de chez nous. Parmi eux, les Jobin, Robitaille, Couture, Hamel, Plamondon et tous ceux qui gravitaient autour d'eux. L'essai présente aussi la fierté de Portneuf, nos grands créateurs et sculpteurs Louis Jobin, Georges Morissette et son fils Fernand, sans oublier Fabien Pagé.

Ces résultats de dix ans de recherche s'appuient sur la consultation de plus de 900 actes notariés de toutes sortes : accords, cessions, contrats de mariage, donations, échanges, inventaires de biens, ventes, notices bibliographiques, documents tirés de plusieurs centres d'archives (diocésaines, familiales, municipales, paroissiales et de communautés religieuses). En plus d'exemples de ces documents ou d'extraits de ceux-ci, le volume contient près de 300 tableaux, cartes et photos.

L'ouvrage s'adresse non seulement aux adeptes de généalogie mais présente un intérêt particulier pour les résidants de L'Ancienne-Lorette, de Saint-Augustin, de Saint-Raymond, de Pont-Rouge, de Neuville et pour ceux qui s'intéressent à l'histoire et au patrimoine.



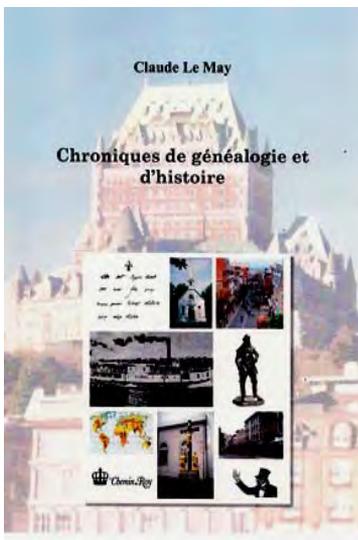
Coût 50 \$.

Disponible auprès de l'auteure :
Diane Carbonneau
8, Domaine Alex
C. P. 2331 Pont-Rouge, Québec G3H 3B7
Téléphone : 418 873-3941

Auprès de : Société d'histoire de Neuville,
Voir M. Morissette
Bibliothèque de généalogie 418 873-4410
Couvent de Pont-Rouge
Dans les pharmacies Brunet à Saint-Augustin, Pont-Rouge,
Donnacona, Québec (rue Dalhousie).
À la librairie L'Étoile filante de Saint-Raymond de Portneuf.

CHRONIQUES DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE

Claude Le May



Dans une édition limitée, mise à jour et augmentée considérablement, cet ouvrage de plus de 400 pages traite de sujets qui intéressent tous les généalogistes : les noms de famille au Québec et dans le monde; le chemin du Roy; les croix de chemin, les calvaires et les chapelles de procession au Québec; des fonctions et métiers délaissés; la criée pour les âmes, les écoles de rang, les corvées, la médecine d'autrefois et les *quêteux*; les nombreux mariages; les vrais centenaires et leurs secrets de longévité; trois *steamers* du XIX^e siècle; un glossaire de généalogie commenté; les sources autres que premières; quoi et comment écrire; le bénévolat; le plagiat; etc.

En prime, à l'occasion de son 400^e anniversaire de fondation, sept tableaux sur la ville de Québec : la place Royale, les côtes de la Montagne et de la Fabrique; la rue Saint-Jean; ses portes, ses marchés publics, et ses escaliers.

En vente chez l'auteur: 3560, avenue Achille-Chereau, Québec (QUÉBEC) G1P 2G1.

Courriel : mego.2001@videotron.ca

Téléphone : 418 871-1245

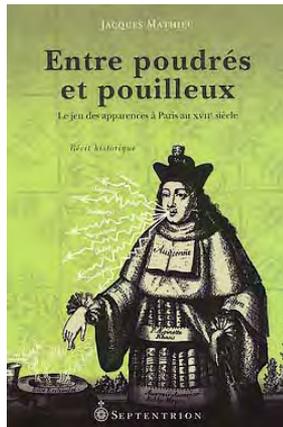
Prix : 18 \$ + 10 \$ frais de poste et emballage.

À LIVRES OUVERTS



La chronique du présent numéro est une responsabilité collective.

JACQUES MATHIEU, *ENTRE POUDRÉS ET POUILLEUX : LE JEU DES APPARENCES À PARIS AU XVIII^e SIÈCLE*, SILLERY, SEPTENTRION, 178 pages.



Jacques Mathieu avait déjà publié en 1998 un ouvrage fort bien documenté sur *Le premier livre de plantes de la Nouvelle-France. Les enfants des bois du Canada au jardin du roi à Paris en 1635*. Il y explorait notamment le réseau de Jacques-Philippe Cornutti, avec Louis Hébert, apothicaire, la famille Robin, et d'autres que l'on retrouve dans son récit historique.

Fils de médecin de la Faculté de médecine de Paris, Jacques-Philippe Cornutti, médecin et botaniste, est l'auteur de la première flore des environs de Paris. Il y décrit aussi dans cet ouvrage 79 espèces provenant de la Nouvelle-France. L'auteur fait naître Jacques-Philippe le 31 décembre 1599. Son récit est articulé autour de neuf chapitres qui décrivent autant d'étapes dans la vie de Cornutti. Jacques Mathieu le présente comme un être sensible en quête de bonheur, *la vie des salons ne valait guère mieux que celle de la rue*. Cet enfant qui ne devait pas vivre est surprotégé par sa mère. Sa vie de famille est partagée entre le jeu, la discipline, et l'acquisition de connaissance. À six ans, Jacques-Philippe passe sous l'autorité du père; là débute son éducation formelle.

À la suite d'une réprimande paternelle, il se retire progressivement de son groupe d'amis. Ses confrères lui attribuent le surnom *Jacob*, prénom juif qui marquait le fait que les Juifs n'avaient alors pas droit de cité à Paris. Jusqu'à 22 ans, son horizon se limite à celui d'un monde d'hommes. Jacob n'apprécie guère ce monde de la haute société qui évolue dans un milieu d'apparat, avec ses faux discours entre le *Moyen Âge ténébreux et un siècle des lumières, soit la Renaissance*.

Par la suite, il découvre la botanique et la médecine par les plantes après s'être quelque peu intéressé à l'astronomie. Jacques Mathieu fait ressortir les jeux entre les tenants de la médecine naturelle à Paris et ceux de la médecine chimique, à Montpellier. Vers la fin de la trentaine, il rencontre Catherine Sevestre, doreuse, la fille de son éditeur Sevestre. Par la suite, le mariage est célébré. La cérémonie avait été précédée par la grande demande qui devenait importante en raison de la perte d'une ressource essentielle à l'entreprise. Catherine

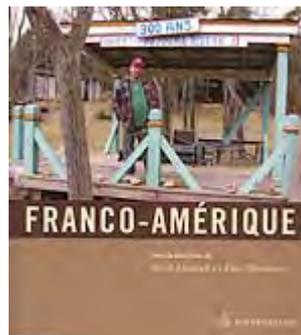
cherche dès lors à améliorer le sort de son époux. Jacques Mathieu décrit cette opération en ces termes : *embellir son identité sociale...*

Catherine devient enceinte et *le père se sentit grisé, sa descendance était assurée...* L'absence de clientèle du médecin incite son épouse à inviter Jacques-Philippe à réorienter sa carrière vers l'alchimie. Toutefois, la première tentative s'avère un échec. Sa réputation est perdue; il choisit de mourir par amour.

On retrouve un récit finement présenté que l'historien Jacques Mathieu achève par un court avis au lecteur, dans lequel il établit la part du réel et du faux.

Jacques Forlin (0334)

SOUS LA DIRECTION DE DEAN LOUDER ET ÉRIC WADDELL, *FRANCO-AMÉRIQUE*, SILLERY, SEPTENTRION, 376 pages.



Les lecteurs sont conviés à effectuer un tour de l'Amérique d'origine française. Il s'agit d'un collectif qui regroupe une vingtaine d'articles écrits par autant d'auteurs qui parcourent le continent nord-américain découvert, colonisé, occupé par des pionniers français. On se promène depuis Saint-Pierre-et-Miquelon jusqu'en Oregon, depuis l'Alberta jusqu'en Californie, en passant par la Nouvelle-Angleterre, le Midwest, la Floride et la Louisiane. Seul le Québec est à la fois absent mais omniprésent. À ce sujet, rappelons que près d'un million de Québécois ont quitté leur mère-patrie entre 1840 et 1930.

L'intérêt du volume, qui en fait son originalité, est que chaque auteur, aux antécédents différents, aborde son sujet à sa façon. Kent Beaulne dit Bone nous fait découvrir les Pawpaw French de Old Mine (la Vieille-Mine) au Missouri et leurs traditions, tandis qu'Anne Gilbert s'inquiète de l'avenir de la langue française au quotidien en Ontario. Véritable saga que celle racontée par Michel Bouchard de la famille Comeau, partie de l'Acadie pour s'établir en Alberta en passant par le Kansas. Il y en a pour tous les esprits curieux, même pour les voyageurs (les Snow Birds), avec l'article de Rémy Tremblay sur le Floribec. Dans les propos de Marc T. Bouchard sur la Californie, on apprend que près de 40 000

Français ont émigré en Californie au milieu du XIX^e siècle, en plus de nombreux Québécois. À la même époque où Jean-Louis Beaudry est maire de Montréal, son frère Prudent est élu premier magistrat de Los Angeles dans les années 1870. Barry Rodrigue brosse un tableau historique de la présence des Francos en Nouvelle-Angleterre et s'interroge sur l'avenir, s'il y en a un, de la société franco-américaine. S'agit-il d'autant de rêves brisés sur l'autel de l'intégration continentale? Aux lecteurs d'en juger.

Louis Richer (4140)

ANNE-MARIE SICOTTE, *LES ACCOUCHEUSES*, MONTRÉAL, VLB ÉDITEUR, 2006 ET 2007, TOME I, 880 pages, TOME II, 844 pages.



Sages-femmes, une mode? Certainement pas!

Le premier tome, *La fierté*, raconte la vie d'une sage-femme installée dans les faubourgs de l'ouest de Montréal durant les années 1830, sa lutte pour former d'autres femmes compétentes afin d'offrir des services adéquats et humains aux femmes nécessiteuses ou aux filles abandonnées à elles-mêmes pendant leur grossesse. Ce roman nous

présente la vie de ces sages-femmes et la réalité des femmes de cette époque, celle de femme de maison, procréatrice, éducatrice, être au service de l'homme et des enfants.

Appelées le *sexe faible* par tous, pères, maris, médecins y compris le clergé; leur intelligence et leur savoir-faire n'étaient pas reconnus. On peut lire les nombreux essais de celles-ci pour montrer leur intelligence et leur savoir-faire à ces hommes qui ne croient pas en leurs capacités et leur faculté d'apprendre et de faire.

Le deuxième tome, *La révolte*, complète les descriptions de tranches de vie de ces femmes batailleuses. Comparaisons de femmes des faubourgs et de femmes dont les maris ont réussi à monter dans l'échelle sociale. Indignation et tentatives des femmes pour que leur soient reconnues une certaine dignité et égalité dans le travail et le salaire. Certaines sages-femmes ont voulu se révolter en essayant d'étudier et d'approfondir leurs connaissances de la médecine, en s'affirmant de plus en plus malgré les complications que cela leur apportait, allant même jusqu'à s'expatrier pour arriver à leurs fins. Ce deuxième tome traite également des difficultés des francophones à faire leur place au soleil, de la mainmise des anglophones sur le secteur industriel de l'époque (1830 jusqu'à la fin des années 1850), de la place importante du clergé dans toutes

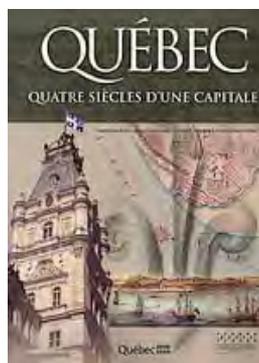


les décisions. On y retrouve également les faits marquants de l'histoire de Montréal avec la venue d'immigrants, ses maladies, ses désastres et ce que cela implique pour le *petit peuple* qui veut se sortir des mauvais pas et de la pauvreté.

L'auteure, une historienne, a fait des recherches dans les domaines scientifique, médical, vestimentaire, dans les mouvements hygiéniste et féministe, les études sociologiques et religieuses de même que culturelles en plus de se documenter sur l'histoire de Montréal. Il ne faut pas oublier que ces volumes sont avant tout (ou surtout) des romans.

Diane Gaudel (4868)

CHRISTIAN BLAIS ET AUTRES. *QUÉBEC QUATRE SIÈCLES D'UNE CAPITAL*, LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC, 692 pages.

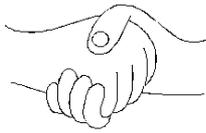


Québec a maintenant sa bible historique. À l'occasion du 400^e anniversaire de la Ville, l'Assemblée nationale offrait ce beau gros cadeau à ses citoyens et à tous ceux intéressés par l'histoire de la ville de Québec, du Québec et de la capitale de la francophonie nord-américaine. Cet ouvrage, divisé en cinq parties, en plus d'une introduction, d'une conclusion, agrémenté d'illustrations, de photos en couleurs et de nombreux encarts, accompagné de notes, d'une bibliographie et d'un index, est absolument complet. Depuis Samuel de Champlain en 1608, et même avant, jusqu'à l'orée de 2008, avec l'élection du maire Régis Labeaume, les auteurs se sont penchés sur mille facettes de l'histoire de Québec. Capitale d'empires, de colonies, d'une province, Québec, la ville, est étudiée sous toutes ses formes et présentée sous toutes ses coutures. Il y en a pour tous les goûts, de l'érudit au simple citoyen curieux de sa ville. Ce volume offre un avantage de taille : on peut commencer sa lecture par la fin, ou même par le milieu. On commence par ce qui nous intéresse pour poursuivre plus tard notre lecture.

Parmi toutes les publications qui nous ont été offertes au cours de cette année de festivités et de mémoires, celle-ci se distingue par son contenu hautement scientifique. Offert à un prix très raisonnable, cet ouvrage s'adresse au grand public. Une réserve : en page couverture, le fleurdéliné ne semble pas à l'aise sur la tour de l'hôtel du Parlement.

Enfin, s'il y a un seul ouvrage que devraient posséder ceux un tant soit peu intéressés par la ville de Québec, ce joyau du patrimoine mondial, ce livre figure en tête de palmarès. Il ne reste plus qu'à espérer que les auteurs poursuivront la publication sur certains sujets qu'ils ont glanés lors de leurs recherches sans pouvoir les intégrer à leur œuvre magistrale.

Louis Richer (4140)



SERVICE D'ENTRAIDE

André Dionne (3208)

Lorsque vous prenez le temps de nous préciser certains liens, cela nous conduit plus facilement au chaînon à parfaire. Par exemple : *Date, lieu du mariage et les parents de **William Bordeleau-Grey** et de Marguerite **Bordeleau**. Leur fils Georges a épousé Marie Denis le 10 novembre 1863 à Lauzon. (Raymond Rioux 4003)*

Légende

Q = Question du présent numéro
R = Réponse complète
P = Réponse partielle

Les membres qui désirent recevoir plus rapidement une réponse à leur demande peuvent ajouter leur adresse de courriel à leurs questions.

Par exemple : Q6024R signifie qu'à la question 6024 du présent numéro nous avons trouvé une réponse; Q6020 signifie qu'à la question 6020 du présent numéro nous n'avons aucune réponse pour le moment; 5908R signifierait qu'il s'agit d'une réponse trouvée à une question publiée dans un numéro précédent; 6004P signifie qu'à la question 6004, une réponse partielle a été trouvée.

PATRONYME	PRÉNOM	CONJOINT/E	PRÉNOM	N° QUESTION
Lalonde	Clifford	Lycett	Phylis	Q6016
Calestagne	Angéline	Meunier dit Lapierre	Philiass	Q6017R
Robitaille	Joseph	Enis	Marie-Anne	Q6018R
Pageau	Joseph Jules	Bacon	Léda	6004P
Senay	Catherine	Sauvageau	Michel Benjamin	Q6019R
More	John	Walker	Kate	Q6020
Morel / Morais	Félix	1) Fournier 2) Beaulieu	1) Marie 2) Delphine	Q6021R
Labrecque	Émélie	Roy	Joseph	Q6022R
Lettre	Cyrille	Roy	Marie-Léda	Q6023R
Labrèche	Ernest	Laplante	Éva	Q6024R

Questions

- 6016 Parents et date de mariage de Clifford **Lalonde** et Phylis **Lycett**. Leur fille Ruby-Ann Lalonde épouse Blair Watson à Cornwall, ON. (Pierre Lortie 5225)
- 6017 Endroit et date de naissance d'Angéline **Calestagne**. (Jean Fortin 6117)
- 6018 Parents de Joseph (Thomas) **Robitaille** qui épouse Marie **Enis** le 24 avril 1903 à la paroisse de Saint-Sauveur de Québec. (Wellie Lafond 3704)
- 6019 Date et lieu de naissance de Catherine **Senay**. Elle a épousé Michel Benjamin **Sauvageau**, le 19 février 1853 à la paroisse de Notre-Dame-de-Québec. Catherine est née vers 1813 et est décédée le 11 décembre 1896, sépulture à Québec, paroisse de Saint-Sauveur. (Louisette Lortie 3126)
- 6020 Lieu de naissance et parents de John **More** ainsi que de Kate **Walker** qui se sont épousés le 27 septembre

1882 à Montréal, St. John the Evangelist, paroisse située près de la Place des Arts. Selon *Institut de la statistique du Québec 1926-1996, section décès*, John More serait né le 11 mai 1860 et décédé le 5 mars 1930 tandis que son épouse Kate Walker serait née le 27 septembre 1860 et décédée le 11 août 1935. (Jeannine Guibord-Landry 2964)

- 6021 Date et endroit du décès de Félix-Pierre **Morel** ou **Morais** marié en deuxièmes noces à Delphine **Beaulieu** le 17 mai 1904 à Saint-Antoine. (Jean-Guy Morel 2991)
- 6022 Parents d'Émélie **Labrecque** et de Joseph **Roy**, et date et lieu de leur mariage. Leur fils Joseph Émile Delphis Roy épouse Blanche Labrecque (Achille, Céline Huot) le 15 septembre 1908 en l'église Saint-Enfant-Jésus de Montréal. (Jacques Olivier 4046)
- 6023 Parents d'Adélice **Proulx** et d'Alfred **Labrecque**, et date et lieu de leur mariage. Leur fils Jean Émile Labrecque épouse Marie-Léda Roy (Dollard, Flore

Roy?) le 07 octobre 1924 en l'église de Saint-Philémon de Bellechasse. (Jacques Olivier 4046)

6024 Parents de Pierre Ernest **Labrecque** et d'Éva M. **Laplante**. Ce couple s'est marié le 21 septembre 1920 à l'église de Saint-Irénée de Montréal. Mariage rapporté dans Annotations marginales de Saint-Aimé, Richelieu. (Jacques Olivier 4046)

Réponses

6004 Joseph Jules **Pageau**, né le 21 et baptisé le 27 avril 1868 à Charlesbourg, est décédé le 16 et ses funérailles eurent lieu le 19 octobre 1938 à Montréal, paroisse de Saint-Bernard; inhumation au Cimetière de l'Est. Il est le fils de Joseph Pageot et de Délima Potvin. Il avait épousé Léda **Bacon**, née le 10 et baptisée le 11 février 1868 à Québec, paroisse de Saint-Jean-Baptiste, fille de Charles Bacon et d'Élisabeth Hamel. La date et le lieu du mariage entre Jules Pageau et Léda Bacon demeurent toujours une énigme à ce jour. Sources : Fonds Drouin, recensements de 1901 et 1911. (André Dionne 3208, Michel Drolet 3674)

6017 Angéline **Calestagne** est née le 6 et baptisée le 7 mars 1873 à la paroisse de Sainte-Brigide de Montréal. Son parrain est Alexis (nom inconnu) et sa marraine Philomène Petit dit Lalumière. Son certificat de décès nous apprend qu'elle est décédée le 25 février 1930 à l'âge de 56 ans et 11 mois, et a été inhumée au Cimetière de l'Est. Elle est la fille de Jean-Baptiste Calestagne et de Sophie Petit dit Lalumière qui se sont épousés le 8 mai 1871 à Saint-Isidore de La Prairie. Angéline Calestagne épouse Philius **Meunier** dit **Lapierre** le 17 août 1891 à la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus de Montréal. Le même jour à la même paroisse, son frère Joseph Calestagne (né le 10 février 1872 à Saint-Isidore de La Prairie) se marie avec Joséphine Bourgoïn. Source : Fonds Drouin. (Michel Drolet 3674)

6018 Joseph **Robitaille** (Joseph, Marie Bédard) épouse Marie-Anne **Ennis** (John, Julie Paschal) le 27 avril 1903 à la paroisse Sainte-Angèle-de-Mérici de Saint-Malo de Québec (et non Saint-Sauveur). Sources :

Drouin Homme et registre de la paroisse de Saint-Malo de Québec. (André Dionne 3208)

6019 Catherine **Séné** est née le 17 et baptisée le 19 février 1815 à Saint-Philippe de La Prairie. Source : Fonds Drouin. (Michel Drolet 3674, Paul Lessard 2661)

6021 Félix **Morel** est décédé le 24 octobre 1916 et ses funérailles ont eu lieu le 26 octobre à Trois-Pistoles, paroisse de Saint-Jean-Baptiste; on le dit âgé de 51 ans. À son premier mariage le 12 mai 1884 à Sainte-Louise, comté de L'Islet, avec Marie **Fournier**, il est inscrit sous le nom de **Morel**. À son deuxième mariage le 17 mai 1904 à Saint-Antonin, avec Delphine **Beaulieu**, il est inscrit sous le nom de **Morais**. Delphine Beaulieu s'est remariée le 7 juillet 1919 à Saint-Antonin avec Édouard Briand. Félix est le fils de Félix Morel et de Justine Dumont. Sources : Fonds Drouin et le registre des baptêmes et sépultures de Trois-Pistoles. (André Dionne 3208)

6022 Joseph **Roy** (Benoit, Marguerite Defoy) épouse Émilie **Labrecque** (Charles, Flavie Paquet) le 9 avril 1877 en l'église de Saints-Gervais-et-Prottais, à Saint-Gervais de Bellechasse, QC. Source : BMS2000. (Alain Gariépy 4109)

6023 Il ne s'agit pas d'Alfred **Labrecque** mais d'Alfred **Lettre**. Marie-Léda **Roy** (Allard, Flore Roy) épouse Cyrille **Lettre** (Alfred, Adélice Proulx) le 7 octobre 1924 en l'église de Saint-Philémon de Bellechasse, QC. Dollard **Roy** (Jean-Lin, Adèle Laberge) épouse Flore **Roy** (Ephrem, Joséphine Nadeau) le 25 juin 1900 à Armagh, Bellechasse, QC. Alfred **Lettre** (Ferdinand, Rose Béland) épouse Adéline **Proulx** (Francis, Adèle Landry) le 9 février 1886 à Saint-Pierre-de-Broughton, Beauce, QC. Sources : BMS2000, Registre de Saint-Philémon de Bellechasse. (Alain Gariépy 4109)

6024 Ernest **Labrèche** (Médéric, Hermina Boudreau) épouse Éva **Laplante** (Israël, Élisabeth Lamoureux) le 21 septembre 1920 à Sainte-Brigide, Montréal, QC. Source : Fonds Drouin Sainte-Brigide. (Alain Gariépy 4109)



*La généalogie est une thérapie le plus souvent inconsciente,
à l'encontre des pertes et des deuils de l'histoire individuelle ou collective.*

Patrice Cabanel, historien



REGARD SUR LES REVUES

Mario Vallée (5558)

Les périodiques énumérés ci-dessous ne constituent pas l'ensemble de tous les périodiques que la Société de généalogie de Québec reçoit, mais uniquement ceux qui ont un contenu de nature généalogique. Vous pouvez consulter les autres périodiques qui sont d'intérêt général dans le présentoir à l'accueil

Au fil du temps - vol. 17, n° 2, juin 2008 - Société d'histoire et de généalogie de Salaberry (Salaberry-de-Valleyfield).
[www.shgs.qc.ca]

- Pierre **L'Escuyer dit Lapierre**.
- Ascendance patrilinéaire de Jean-Louis **Lacelle**.

Au fil des ans - vol. 20, n° 2, printemps 2008 - Bulletin de la Société historique de Bellechasse [www.shbellechasse.com]

- Arbre généalogique de Charles-Henri **Bélanger**.

Bulletin - vol. 9, n° 2, juin 2008 - Société généalogique de Château-guay [www.genealogiechateauguay.ca]

- Arbre **Deshais dit St-Cyr**.
- Arbre **Jacques dit Bouchard**.
- Arbre **Gonthier-Gauthier**.

Cherchons - vol. 10, n° 2, été 2008 - Société de généalogie de la Beauce (Saint-Georges) [www.genealogie.beauce.site.voila.fr]

- Les ancêtres **Squerré dit Labbé**.
- Les ancêtres **Pépin dit Lachance**.
- Les ancêtres **Lambert dit Champagne**.
- Les ancêtres **Lehoux**.

Chroniques Matapédiennes - vol. 19, n° 1, mai 2008 - Société d'histoire et de généalogie de la Matapédia (Amqui).
[www.genealogie.org/club/shgm]

- Une pionnière dans la vallée de la Matapédia, madame Antoine **Boutet**, née Elzire **Smith**.

Dans l'temps - vol. 19, n° 2, été 2008 - Bulletin de la Société de généalogie Saint-Hubert [www.genealogie.org/club/sgsh]

- Lignée directe **Duhamel**.
- Lignée directe François-Joseph **Lévesque** époux de Rose Délima **Pelletier**.
- Lignée directe de Diane **Desormiers**.

Entre-nous - vol. 17, n° 2, juin 2008 - Bulletin de la Société de généalogie de Longueuil [www.sglongueuil.org]

- La vie en Paléo...
- Lignée familiale directe de Léonard **Clément** à Roger **Labonté**.

Germaniques : Ahnengalerie - vol. 8, n° 3, cahier 24, septembre-décembre 2008 - Revue de l'Association des familles d'origine germanique du Québec (AFOGQ) [www.afogq.com]

- Ahnenbilder en la Nouvelle-France (Andres **Klementz**, Mathias **Bolf**, Johann **Daigre**).
- Le monde germanique de la Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Je me souviens - vol. 31, n° 1, Spring 2008 - American French Genealogical Society, (RI) [www.afgs.org]

- Biography of Joseph Alfred **Carignan**.
- The search for Phebe **Vadnais**.

La Feuille de Chêne - vol. 11, n° 2, juin 2008 - La Société de généalogie de Saint-Eustache [www.sgse.org]

- Ancêtres de la Saintonge : Pierre **Parent**, Vincent **Boissonneau** et Jean **Boursier**.
- Ascendance de Jean-Baptiste **Simard**.

La Lanterne - vol.13, n° 2, juin 2008 - Bulletin de la Société de généalogie de Drummondville [www.geneadrummond.org]

- Exploitation d'une première concession (Boucherville 1673), avec François **Quintal** et Marie **Gautier**.
- Mon ancêtre : Marin **Boucher**.

La Mémoire - n° 107, été 2008 - Le bulletin de la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut (Saint-Sauveur)
[www.shgph.morinheightshistory.org]

- Généalogie famille **Meilleur** ou **Lemeilleur**.
- Généalogie d'une bâtisseuse : Laurina **Bourdages**.

La Petite Gazette - vol. 4, n° 4, juin 2008 - Bulletin de la Société d'histoire d'Amos [www.societehistoireamos.com]

- Généalogie de nos députés : Lucien **Cliche**, Alcide **Courcy** et François (Frank) **Blais**.

La Société historique de Saint-Nicolas et de Bernières Inc. - vol. 14, n° 2, printemps 2008 - [http://www.ville.levis.qc.ca/arts_culture]

- Généalogie ascendante paternelle : des **Vermette**, des **Villaire** (Dehou, DeVilliers, Villiers), des **Baker**, des **Beaurivage** (Rageot de) et des **Bélanger**.

La Source généalogique - n° 39, juin 2008 - Société de généalogie Gaspésie-les-Iles (Gaspé) [www.genealogie.org/club/sggi]

- Racines **Langlois** de l'Anse-au-Griffon.
- Les **Brousseau** à Petite-Vallée.

Le Chaînon - vol. 26, n° 3, été 2008 - Société franco-ontarienne d'histoire et de généalogie (Ottawa) [www.franco-genealogie.com]

- Les **Pinard** à Ottawa.
- Au service du roi : Jean-Baptiste **Leclerc**, maître charpentier.

Le Louperivois - cahier 71, mars 2008 - Bulletin de la Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup [www.shgrdl.org]

- Généalogie linéaire de Michel **Morin**.

cahier 72, juin 2008.
- Généalogie linéaire de Michel **Lagacé**.

Le Patrimoine - vol. 3, n° 3, juin 2008 - Le bulletin de la Société d'histoire et de généalogie du Granit (Saint-Sébastien de Frontenac) [www.st-sebastien.com]
- Titres d'ascendance des trois propriétaires des moulins **Bernier**.

Le Réveil Acadien - The Acadian Awakening vol. 24, n° 3, August 2008 - Acadian Cultural Society (MA) [www.acadiancultural.org]
- The Pioneers of Ancient Acadie.
- Lunenburg (Mirligueche) list dated 29 June 1755.

Les Amitiés généalogiques canadiennes-françaises - n° 26, 2008 - Bulletin de l'Amicale des familles d'alliance canadienne-française (Poitiers) [http://pagesperso-orange.fr/Poitou-Acadie-Quebec]
- Origine des émigrants vers l'Acadie et la vallée du Saint-Laurent (XVII^e - XVIII^e siècles).
- Origine de Samuel **Champlain**? n° 27, 2008.
- Origine des émigrants vers l'Acadie et le Québec (suite).
- La famille souche des **Poupault** du Québec est née à Thuré.

Links - vol. 12, n°24, Spring 2008 - Journal of the Vermont French Canadian Genealogical Society [www.vt-fcgs.org]
- Lineage of Jesse Delima **Fontaine**/Jessie D. **Lafountain**.
- Ancestral Lines & Charts:
Murphy/Bernier/Carpenter/Peabody.
Schneider/O'Brien/Campbell/Delorme/Lemay.
Reynolds/Parkhurst/Pelletier/Lemelin.
- Ascendance de Louis-Pierre **Gagné (Gonyea)**.

Mémoires - vol. 59, n° 2, cahier 256, été 2008 - Société généalogique canadienne-française (Montréal) [www.sgcf.com]
- Étienne **Blanchard**, un Berrichon devenu Québécois.
- Les origines d' Anne **Brandon**, de Sedan, épouse de Pierre **Dagenais**.

Mémoire vivante - vol. 6, n° 3, juillet 2008 - Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville [http://pages.videotron.com/shgv]
- Titre d'ascendance d'Hélène **Girard**.

Michigan's Habitant Heritage - vol. 29, n° 3, July 2008 - Journal of the French-Canadian Heritage Society of Michigan [www.habitant.org/fchsm]
- Great-grandmother Olivine **Rivard-Houle** Old Spinning Wheel.
- Edward **Cicotte Ledger** (1749-1752) Containing Accounts of French Settlers at Detroit.

Nos sources - vol. 28, n° 2, juin 2008 - Bulletin de la Société de généalogie de Lanaudière (Joliette) [www.sgl.lanaudiere.net]
- Ascendance d' Antonio **Ducharme**.
- Famille **Charron** de Meaux XVI^e - XVII^e siècles.
- Lignées ancestrales : Isidore **St-Georges**/Jacqueline **Comtois** et Hervé **Gariépy**/Cécile **Clément**.

Sources - vol. 13, n° 3, juin 2008 - Newsletter of La Société généalogique du nord-ouest, (Alberta) [www.sgno.net]
- Famille **Villeneuve** de l'île de Ré.
- Descendants de Claude **Bouchard**.

SUR LA ROUTE DES ANCÊTRES



Bobbie Paradis (dernière rangée en haut à droite) de la French-Canadian Genealogical Society of Connecticut organise depuis quelques années une semaine de recherches ancestrales à Québec. Un groupe de 24 visiteurs ont passé la première semaine d'août à chercher des informations pertinentes et à visiter le lieu de résidence de leurs ancêtres.
Source : André G. Bélanger



Échos de la bibliothèque

Bibiane Ménard-Poirier (3897)

À partir du N° 284, classement par ordre alphabétique de cotation, avec mention du donateur ou de la donatrice le cas échéant.

LES RÉPERTOIRES

ALBAN, 3-C030-190, (ONTARIO) *Alban, Blezard, Capreol, Chapeau, Copper, Estaire, Chelmsford Cemeteries.*

CLERMONT, 3-1200-39, (CHARLEVOIX) *Les grandes familles... Clermont, 1931-2003.*

COATICOOK, 3-3700-14, (STANSTEAD) *BMSA de Saint-Marc de Coaticook, 1917-2007.*

GARSON, 3-C030-191, (ONTARIO) *Garson, Gogama, Hanmer, Markstay, Nairn, Wahnapiatae, Walford, Whitefish, Warren, Webbwood Cemeteries.*

MONTEBELLO, 3-7500-24, (PAPINEAU) *Sépultures de Notre-Dame-de-Bon-Secours, Montebello, 1815-1999. BMS de Saint-André-Avellin, janvier à août 1851.*

NIPISSING, 3-C030-187, (ONTARIO) *Caldwell, Calvin, Bonfield, Sabine, Airy, Whitney Cemeteries.*

NIPISSING, 3-C030-188, (ONTARIO) *Springer Township, Temagami Village, North Bay, Sabine Township, MacPherson Township, Hugel Township, Field Township Cemeteries.*

NIPISSING CEMETERIES, 3-C030-184, (ONTARIO) *West Ferris, East Ferris, Mattawan, Chisholm, River Valley Cemeteries.*

NORTH BAY, 3-C030-183, (ONTARIO) *St. Mary's Roman Catholic Cemetery.*

NORTH BAY, 3-C030-185, (ONTARIO) *Ferronia Union, St. John's Anglican, Wilson's, Holy Cross, Union Cemeteries.*

PONT-ROUGE, 3-2900-42, (PORTNEUF) *Décès, funérailles et sépultures de Sainte-Jeanne-de-Chantal, Pont-Rouge, 1869-2007. Donatrice : Marie-Marthe Bisson.*

RECENSEMENTS, 3-C010-125, (NOUVEAU-BRUNSWICK) *Recensement 1911 des comtés de Madawaska et de Victoria.*

SAINTE-CASIMIR, 3-2900-43, (PORTNEUF) *Naissances, mariages, 1847-1992, et décès 1847-2000 de Saint-Casimir de Portneuf.*

SAINTE-FIDÈLE, 3-1200-38, (CHARLEVOIX) *Les grandes familles... Saint-Fidèle, 1855-1992.*

SAINTE-HILAIRE – MADAWASKA, 3-C010-124, (NOUVEAU-BRUNSWICK) *Répertoire des naissances et des décès de Saint-Hilaire de Madawaska, 1869-2007. Donateur : Jean-Guy Poiras.*

SAINTE-JOSEPH DE HAM-SUD, 3-2600-11, (WOLFE) *BMSA de Saint-Joseph de Ham-Sud, 1883-1998.*

STURGEON FALLS, 3-C030-186, (ONTARIO) *Sturgeon Falls RC, Union, Holy Trinity Anglican, St. Matthews RC, St. Paul's*

United, Old Protestant, Old Roman Catholic Cemeteries.

STURGEON FALLS, 3-C030-193, (ONTARIO) *Baptêmes Sacré-Cœur et La Résurrection, Sturgeon Falls, Ontario. 1886-2004.*

STURGEON FALLS, 3-C030-194, (ONTARIO) *Baptêmes Sacré-Cœur et La Résurrection, Sturgeon Falls, Ontario. 1886-2004.*

SUDBURY, 3-C030-189, (ONTARIO) *Sudbury Catholic Cemetery, Lasalle Blvd.*

SUDBURY, 3-C030-192, (ONTARIO) *Sudbury Park Lawn Cemetery, Sections A, B, C, D, E, K, UF.*

LES HISTOIRES DE FAMILLES

AUCLAIR, 1-8, Les Auclair en Amérique. Donateur : Association des Auclair d'Amérique.

BELLEAU, 1-5, Des Belleau/Larose: centenaires, militaires, religieux, religieuses, prêtres. Donatrice : Irène Belleau.

BOURRET, 1-2, Gilles Bourré, de la Normandie à Charlesbourg. Donateur : Claude Bourret.

DUFRESNE, 1-2, Calepin d'espoir. Donateur : Septentrion.

FECTEAU, 1-2, Souvenir de famille Odias Fecteau et Lumina Lessard. Donateur : Roger St-Louis.

FOURNIER, 1-16, Nicolas Fournier et Marie Hubert et les autres... (vol. 1). Donateur : André R. Fournier.

FOURNIER, 1-17, Nicolas Fournier et Marie Hubert et les autres... (vol. 2). Donateur : André R. Fournier.

LAFRANCE, 1-2, Achille Lafrance (1857-1929) et Julie Tremblay (1859-1933), leurs ancêtres, leurs descendants. Donateur : Roger Lafrance.

LESSARD, 1-3, Gérard Lessard et Jeannine Nadeau. Ton kaki qui t'adore. Lettres d'amour en temps de guerre. Donateur : Septentrion.

MARCEAU, 1-3, Marceau. Que sont devenus les descendants de François Marceau, fils de André Mercereau et Marie Guignard.

NÉRON, 1-2, Histoire et descendance de Jean-Joseph Néron arrivé en Nouvelle-France en 1758 et ancêtre de la plupart des Néron en Amérique (vol.1). Donateur : Michel Néron.

NÉRON, 1-3, Histoire et descendance de Jean-Joseph Néron arrivé en Nouvelle-France en 1758 et ancêtre de la plupart des Néron en Amérique (vol.2). Donateur : Michel Néron.

PARENT, 1-11, Jacques Parent (1657-1744). La deuxième génération. Donateur : Guy Parent.

SARRAZIN, 1-2, *Michel Sarrazin, un médecin du roi en Nouvelle-France*. Donateur : Septentrion.

SÉGUIN, 1-7, *Robert-Lionel Seguin. L'homme aux trésors*.

TRUDEAU, 1-5, *Jean-Baptiste Trudeau. Voyage sur le Haut-Missouri, 1794-1796*. Donateur : Septentrion.

LES MONOGRAPHIES DE PAROISSE

AQUITAINS, 2-F1000-42, *Histoire des Aquitains*. Donateur : Michel A. Rateau.

DORDOGNE PÉRIGORD, 2-F1000-41, *Dordogne, Périgord. Histoire, art, traditions, langue et littérature, milieu naturel et économie et société*. Donateur : Michel A. Rateau.

LA MALBAIE, 2-1100-29, *La seigneurie de Mount Murray. Autour de La Malbaie, 1761-1860*. Donateur : Septentrion.

MONTRÉAL, 2-6500-74, *Le Vieux-Montréal. Une tout autre histoire*. Donateur : Septentrion.

QUÉBEC, 2-2014-194, *Québec. Quatre siècles d'une capitale*.

QUÉBEC, 2-2000-96, *Nos rues en fête. Hommage à nos 400 célébrités et à nos sources françaises, 1608-2008*. Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery.

VAUDREUIL-DORION, 1-4, *De l'Isle-aux-Tourtes à Vaudreuil-Dorion*.

LES RÉFÉRENCES

CENTENAIRES FRANCO, 9-1000 CEN-1, *Centenaires. Classement par patronymes des décédé(e)s*.

CENTENAIRES FRANCO, 9-1000 CEN-2, *Centenaires. Classement par patronymes des conjoint(e)s* (voir www.sgq.qc.ca).

RECENSEMENT, 5-4000 COL-, *Catalogue de recensements sur microfilm 1666-1891 - Catalogue of Census returns 1666-1891*. Donateur : Gouvernement du Canada, Archives nationales.

ÉCOLIÈRES, 5-4500 TRU-, *Les écolières des Ursulines de Québec, 1639-1686. Amérindiennes et Canadiennes*.

FAMILY TREES, 9-1000 LAB-67, "200" *Family Trees from France to Canada to U.S.A*

FAMILY TREES, 9-1000 LAB-68, "200" *Family Trees from France to Canada to U.S.A*.

FRANCOS-AMÉRICAINS, 8-9740 LOU-, *Franco-Amérique*.

PRÉNOMS, 5-4100 DUC-, *Les prénoms. Des plus rares aux plus courants au Québec*.

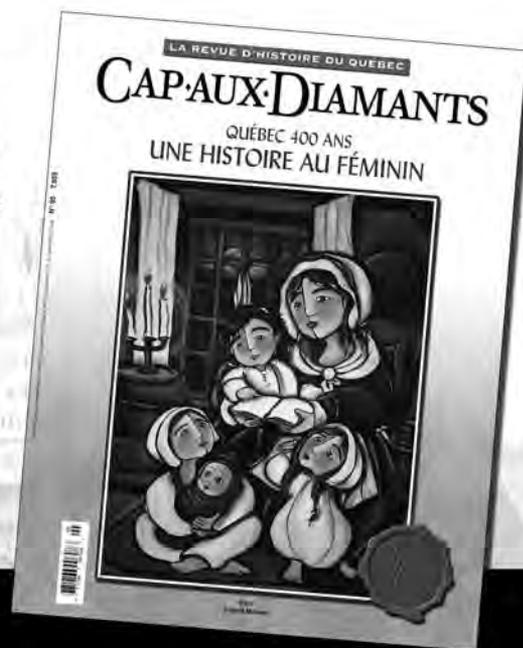
PRÉVÔTÉ DE QUÉBEC, 4-2200 PER-, *Transcription des volumes 16 et 17 (registres civils) 7 janvier 1681 au 22 décembre 1682*.

PROCÈS-ACADIE, 4-2200 GAG-, *Un sorcier en Acadie. Transcription annotée des minutes d'un procès et documents contemporains, 1684-1686*.

Québec 400 ans

La revue *Cap-aux-Diamants* a présenté une série de quatre éditions consacrées au 400^e anniversaire de la ville de Québec. Ce numéro sur les femmes clôturera cette série.

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX-DIAMANTS
www.capauxdiamants.org



Tél. : (418) 656-5040 • Téléc. : (418) 656-7282 • revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

NOUVEAUX MEMBRES

Du 16 JUILLET au 30 SEPTEMBRE 2008

6259	GIGUÈRE	Claude	Québec	6271	DESAULNIERS	Claude	Lac-Beauport
6264	PAQUET	Serge	Toronto	6272	SAVARD	Denis	Toronto
6265	CAREAU	Lise	Québec	6273	PRESSENSÉ	Michel	Bourgneuf en Retz, France
6266	PARENT	Martine	Québec	6275	COUILLARD	Christian	Québec
6267	CHAMPAGNE	Lionel	Québec	6276	LOIGNON	Johanne	Québec
6268	DESORMIER	Willam	Carson City, Nevada	6277	FORTIER	Jacques	Québec
6270	BOLDUC	Gabrielle	Québec				



HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Les locaux de BANQ seront fermés les 24, 25, 26 et 31 décembre 2008 ainsi que le 1^{er} janvier 2009.

Ceux de la SGQ seront fermés du 24 décembre 2008 au 6 janvier 2009 inclusivement.



CORRECTION



Dans la dernière publication de la revue, numéro 284, volume 35, automne 2008, à la page 25, 2^e colonne, 12^e et 19^e ligne, il faudrait changer le nom d'*Adrien* pour celui de *Jean*.

...En s'établissant temporairement chez Blanquet, Jean et son épouse confirmeraient ainsi l'hypothèse de la conception de leur fille ici, en Nouvelle-France. Pour ce qui est de la naissance de leur fille, rappelons que Marguerite Leclerc est née le 26 décembre 1660, qu'elle ne sera baptisée, à Québec, que le 21 février 1661 par le père Paul Raguenaud, et que son parrain sera nul autre que Gabriel Gosselin, futur voisin, déjà établi à cette date à l'Île d'Orléans. Si Jean et son épouse ne sont arrivés effectivement que quelques mois avant la naissance de leur fille...

RENCONTRES MENSUELLES

Endroit :

Centre communautaire Noël-Brulart

1229, avenue du Chanoine-Morel
Arr. de Sillery-Sainte-Foy
Québec (Québec)

Heure : 19 h 30

Frais d'entrée de 5 \$
pour les non-membres

1. Le mercredi 10 décembre 2008

Conférencier : André Charbonneau
Sujet : *Québec, ville militaire*

2. Le mercredi 21 janvier 2009

Conférencier : Martin Fournier
Sujet : *Jean Mauvide, de médecin à seigneur
125% de l'île d'Orléans au XVIII^e*

3. Le mercredi 18 février 2009

Conférencière : Sophie Imbeault,
Sujet : *Les Tarieu de Lanaudière, une famille noble
après la Conquête (1760-1791)*



Société de généalogie de Québec

CENTRE DE DOCUMENTATION ROLAND-J.-AUGER

Local 4240, pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval
(entrée par le local 3112)

COLLECTION DU FONDS DROUIN NUMÉRISÉ DISPONIBLE POUR CONSULTATION

Lundi : Fermé

Mardi : Fermé

Mercredi : 14 h 30 à 20 h 30

Jeudi : 9 h 30 à 20 h 30

Vendredi : Fermé

Samedi : 9 h 30 à 16 h 30

(fermé le 1^{er} samedi du mois)

Dimanche : 9 h 30 à 16 h 30

Publications de la Société :

Répertoires, tableaux généalogiques, cartes, logiciels, etc.,
disponibles aux heures d'ouverture.

Les achats de publications débutent 30 minutes après
l'ouverture du centre et se terminent 30 minutes avant
l'heure de fermeture.

Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec

Local 3112, pavillon Louis-Jacques-Casault,
Université Laval

Tous les services sont fermés le lundi.

Manuscrits et microfilms

Mardi et vendredi 9 h à 17 h

Mercredi et jeudi 9 h à 21 h

Samedi et dimanche 9 h à 17 h

La communication des documents se termine
15 minutes avant l'heure de fermeture.

Bibliothèque : archivistique, généalogie, histoire du Québec
et de l'Amérique française et administration gouvernementale.
Mardi au vendredi 9 h à 17 h

Archives iconographiques, cartographiques, architecturales et
audiovisuelles.

Mardi au vendredi 9 h à 17 h